DFD
Montjoie

DFD
Montjoie



LOUIS PHILIPPE JOSEPH
DUC D'ORLEANS

HISTOIRE

DE LA

CONJURATION

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

PREMIER Prince du Sang, Duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier & d'Etampes, Comte de Beaujolais, de Vermandois & de Soissons, surnommé ÉGALITÉ.

PAR l'Auteur de l'*Histoire de la Conjuration de Maximilien Robespierre.*

Ego unquam fuisse tale monstrum in terris nullum puto.... Quis turpioribus viris conjunctior?.... Quis tetrior hostis huic civitati?.... Quis in voluptatibus inquinatior? Quis in rapacitate avarior?... Quis in largitione effusior? ..Omnes omnibus ex terris homines improbos audacesque collegerat.

CIC. ORAT. pro Cœlio, cap. 5 & 6.

Je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur la terre un pareil monstre. Fut-il jamais homme plus lié que lui, avec les gens les plus décriés?....Cette ville eut-elle jamais un ennemi plus farouche?....Quelle vie plus dissolue que la sienne?....Qui jamais poussa plus loin l'avarice dans ses rapines, la prodigalité dans ses largesses?....Il avoit rassemblé de toutes parts tout ce qu'il y avoit d'hommes pervers & audacieux.

TOME PREMIER.

A PARIS.

1796.

Nota. *Il s'est glissé une faute essentielle dans l'introduction de cet ouvrage; lisez ainsi le commencement du dernier alinéa de la page* vij.

Nous avons mis aujourd'hui un tel bouleversement et dans les idées et dans les choses, que je dois présenter encore ici quelques observations qui, si elles ne rétabliſſent pas ce que nous avons bouleversé, me justifieront du-moins de la marche que je me vois obligé de suivre au milieu de ce cahos. Je dirai d'abord, &c.

INTRODUCTION.

Aucune conjuration n'a été plus extraordinaire, ni n'a enfanté plus d'erreurs, de désordres, de rapines, d'assassinats, de calamités de tout genre, que celle dont j'entrepends aujourd'hui d'écrire l'histoire. De cet épouvantable amas de sottises, de forfaits, de malheurs, il sort une grande leçon qui, si elle est bien entendue, doit désormais rendre les nations et plus heureuses et plus sages. Nul écrit donc, sous ce seul point de vue, ne mérite mieux que celui qu'on va lire, d'intéresser toutes les classes de lecteurs; nul n'est plus digne d'être présenté à la méditation de quiconque est appellé à instituer ou à gouverner un peuple.

Je ne me suis point dissimulé combien la tâche que je m'imposois étoit difficile: j'écris dans un tems où plusieurs des personnages dont j'ai à parler, vivent encore, dans un moment où des factieux, pour avoir perdu leur chef, n'ont perdu ni la volonté, ni l'espoir de déchirer de nouveau le sein de leur pa-

trie; dans un siècle où des scélérats dignes de l'exécration de tous les siécles, trouvent encore des admirateurs; dans un pays enfin où les divers partis qui l'ont tour-à-tour désolé, conservent les idoles qu'ils se sont créées. Là on adore Danton, ici Phélippeaux; là on rend un culte religieux à Camille-Desmoulins, ici à Pétion et à Manuel. Il n'y a pas jusqu'au fameux Mirabeau qui n'ait aussi des adorateurs. Quels hommes il me faudroit louer, si je voulois contenter tous les partis! Il me faudroit rendre hommage même à Marat, même à Robespierre, même à Carrier.

Mais enfin, quelles que soient les contradictions, quels que soient les mécontentemens qui naîtront de la publicité de cet ouvrage, il faut bien que quelqu'un se dévoue à courir le danger de le publier; il faut bien que quelqu'un ait le courage de peindre aux générations à venir, les folies et les crimes de la génération actuelle. Malheur sans doute à celui qui a été complice de ces folies, de ces crimes; mais si la révélation de cette complicité est un tort, c'est le tort de l'histoire et

non de l'historien ; ce que je n'eusse pas dit, un autre l'eût révélé.

Je suis d'ailleurs dans une telle indépendance de tout parti, de toute faction ; j'ai fait un tel apprentissage d'impartialité, que je me crois en état de juger ceux des complices de d'Orléans, qui vivent encore, comme les jugera la postérité. Je suis à leur égard, ce que sont les hommes de cet âge, à l'égard des François qui ont figuré dans les guerres civiles de la ligue et de la fronde.

On conçoit également que si les poignards de d'Orléans ne m'ont pas effrayé pendant qu'il vivoit, je n'aurai pas aujourd'hui de timides ménagemens pour sa mémoire. On comprend que si la vue d'une mort presque certaine ne m'a point empêché d'être juste et vrai aux jours les plus orageux de notre révolution, je saurai l'être aujourd'hui où ce n'est plus la terreur qui règne sur nous.

Mais je ne trahirois pas moins et la justice et la vérité, si aux forfaits dont ce malheureux prince s'est souillé, j'ajoutois des délits imaginaires. C'est un défaut particulier à notre nation, de tout outrer.

Nous ne savons mettre aucune modération, ni dans nos censures, ni dans nos éloges. Le peuple François, comme on le lui a si souvent et si justement reproché, est extrême et dans son amour et dans sa haine. C'est de ce penchant à l'exagération dont je saurai me défendre. Je ne dois pas tracer de d'Orléans un portrait plus hideux que n'a été l'original. Si de ce cœur dont l'ambition, la soif de la vengeance, et des amis pervers, avoient fait la sentine de tous les vices, il s'est échappé quelque sentiment généreux, pourquoi n'en ferois-je pas l'aveu ? Si dans cette lamentable et trop longue suite d'attentats que lui reprochent ses contemporains, je puis démêler une bonne action, pourquoi la tairois-je ? Si parmi les nombreuses accusations qui s'élèvent contre lui, il s'en trouve qui ne soient appuyées que sur des contes populaires, m'est-il permis de solliciter pour celles-ci comme pour les autres, le même degré de croyance ? Je prie enfin qu'on n'oublie point que l'historien ne doit hommage qu'à la seule vérité, qu'il ne doit obéissance qu'à une seule loi, à celle qui lui défend d'oser

rien dire de faux, mais qui lui ordonne en même tems d'oser dire tout ce qui est vrai. (1)

Je crois aussi devoir faire remarquer, avant d'entrer en matière, qu'il ne faut pas exiger d'un historien, plus qu'il ne peut et ne doit dire. On entend par exemple des personnes qui, lorsqu'on leur parle d'un de ces événemens qui ont influé sur le sort d'une nation entière, vous répondent en secouant la tête d'un air mystérieux : Il y a dans cet événement un dessous de carte *qu'on ne saura jamais*. Si ensuite un écrivain entreprend de donner l'histoire de ce même événement, ces personnes aveuglées par la même prévention, se persuadent qu'il n'a pas tout dit, soit parce qu'il n'a pas voulu tout dire, soit parce qu'il a manqué de renseignemens.

Or il me semble que c'est là une conséquence aussi injuste, que le principe dont on la fait découler est absurde. Comment veut-on que l'auteur sache ce

(1) *Qui nescit primam esse hist r.æ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?* Cic. liv. 2, de orat.

qu'il est décidé *qu'on ne saura jamais?* Il est évident qu'il n'est possible de révéler que ce qu'il est possible de savoir. S'il pouvoit se faire que dans la conjuration dont d'Orléans a été le principal artisan, il y eût quelque mystère qui sera à jamais impénétrable, n'y auroit-il pas une sorte de folie à exiger que je le dévoilasse? Ne faudroit-il pas que je fusse doué d'une puissance surnaturelle pour pénétrer ce qui est impénétrable? Tout homme raisonnable conviendra donc qu'à moins de consentir à composer un roman au lieu d'une histoire, je ne dois aucun égard à une prévention aussi injuste.

Je me suis procuré tous les renseignemens qu'il étoit en mon pouvoir de recueillir; je n'ai rien omis pour me mettre en état de dire sur la conjuration dont j'écris l'histoire, tout ce qu'on peut raisonnablement désirer en connoître; je ne donne pour véritable que les faits qui sont prouvés ou par la notoriété publique, ou par des témoignages irrécusables; quant à ceux qui n'ont pas l'un ou l'autre de ces appuis, je me borne à les

5

rapporter, sans les donner comme certains. Voilà, je crois, tout ce qu'un lecteur judicieux a droit d'exiger de moi.

Si au surplus il se trouvoit parmi mes contemporains, des hommes qui sussent sur les trames de d'Orléans, des particularités qui ne sont pas venues à ma connoissance, si le tems doit dévoiler de nouvelles iniquités de ce conspirateur, ces pages, en ne les considérant que comme des mémoires propres à completter l'histoire de sa conjuration, ne seroient pas encore indignes d'être présentées au public.

De ce cahos, je dirai d'abord qu'il ne faut pas s'attendre que les siècles et les autres peuples souscrivent à toutes les opinions que nous nous sommes faites dans ces derniers tems. Plusieurs de ces opinions, malgré les assassins et les bourreaux qui en étoient les apôtres, ont déjà disparu. Celles d'entr'elles qui règnent encore, et que la raison, si je puis m'exprimer ainsi, frappe de son *veto*, passeront de même malgré tous les efforts qu'on fera pour consolider leur empire. Ainsi dans ce moment, nous

appellons un empereur, un roi, un prince souverain, un tyran; (1) mais avant nous ces mots n'étoient pas synonymes; ils ne le sont pas chez les autres peuples; ils ne le seront pas pour la postérité. Soupçonneroit-on mon patriotisme, si je n'adoptois pas la puérile manie de ces écrivains, qui ne disent plus le roi d'Angleterre, le roi de Suède, mais le tyran d'Angleterre, le tyran de Suède? Mais ces mêmes écrivains, s'ils s'élevoit un roi parmi nous, seroient les premiers à le métamorphoser en demi-Dieu. Mais Robespierre disoit aussi le tyran d'Angleterre, le tyran de Suède; et Robespierre, bien loin d'être patriote, fut un ennemi féroce de sa patrie.

Comme donc avant moi, on a dit que Titus étoit l'amour et les délices du genre humain, on me pardonnera aussi de conserver le même esprit de justice, le même langage de vénération, lorsque l'occasion s'en présentera dans le cours de mon récit. Comme avant moi on a dit

(1) J'écrivois ceci au commencement de 1795, vieux style.

Auguste empereur et non tyran de Rome, je dirai de même Louis XIV roi de France. Je perdrois toute croyance auprès du lecteur honnête, je m'avilirois à mes propres yeux, si j'appellois l'humain, le bienfaisant Louis XII, le bon, le généreux Henri IV, tyrans des François. L'histoire en un mot flétrit les méchans rois, c'est tout ce qu'elle peut faire; mais les diatribes des écrivains qui reçoivent l'impulsion d'une sorte de mode qu'on voit naître dans un temps d'orage, et finir avec lui, n'aviliront jamais ce qui ne peut être avili. La royauté sera toujours un sacerdoce, une magistrature auguste. Dans les relations politiques des peuples entr'eux, les envoyés des rois auront toujours, comme ceux des républiques, un caractère sacré. Quand le sénat Romain conféroit à un prince le titre de roi, il le lui conféroit comme un titre d'honneur. Quand Athènes & Rome ne voulurent plus être gouvernées par un roi, elles prirent des précautions pour que ce nom même continuât d'inspirer un respect religieux. La première de ces villes décora de ce titre le se-

cond de ses Archontes.(1) Cet Archonte étoit revêtu de fonctions saintes : il jugeoit souverainement les débats qui s'élevoient entre les prêtres ; il punissoit l'impiété, les blasphêmes, tout ce qui outrageoit la religion ; & le tribunal où il siégeoit, s'appelloit le Portique *Royal*. Rome environnoit ses deux consuls de tout l'appareil, de tous les ornemens de la royauté ; elle appelloit *Roi* (2) celui qui ordonnoit tout ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices.

Ainsi ces deux républiques, même après avoir aboli la royauté, lui conservèrent l'hommage des peuples, en continuant de placer parmi les titres d'honneur, le titre de roi, & en confiant au magistrat à qui elles le conféroient, des fonctions religieuses. Rien n'est plus sage : il importe que toute nation exige le respect pour ce qui est respectable en soi-même ; il est d'un intérêt général que quel que soit le nom des diverses autorités qui gouvernent les divers peuples,

(1) Il s'appelloit *Basileus*.

(2) Rex.

elles soient toutes investies de la considération dont elles ont besoin pour obtenir l'obéissance des sujets, car, sans cette obéissance, aucune société ne peut subsister. Celle qui chercheroit à briser ce lien chez les autres peuples, donneroit au droit des gens une atteinte dont les suites retomberoient tôt ou tard sur elle-même.

Après l'exemple qu'ont donné les villes d'Athènes et de Rome, combien doivent paroître petits les efforts de ces hommes qui se sont fait une affaire capitale d'effacer le mot roi, et les signes de la royauté, de tous les monumens où leurs mains ont pu atteindre! comme s'ils pouvoient briser tous les trônes, comme s'ils pouvoient déchirer toutes les pages de l'histoire. Celui qui l'écrit la profaneroit, s'il descendoit à de pareilles puérilités.

On ne doit point également être formalisé, si en parlant de la naissance de d'Orléans, je l'appelle une haute naissance. Il est généralement reçu d'appeller ainsi l'origine de quiconque compte parmi ses ancêtres, ou des rois ou des

héros, ou des personnages qui ont été revêtus de dignités éminentes. Nul homme sans doute ne doit rougir de son extraction ; il est même très-vrai de dire que si un plébéien et un patricien arrivent à l'immortalité par des services d'une égale importance, celui-là est plus recommandable, parce qu'il a eu plus d'obstacles à vaincre pour s'élever à cette hauteur. Mais naître dans la pauvreté ou l'opulence, dans une chaumière ou un palais, libre ou esclave, de parens misérables ou d'un père jouissant de la considération publique, d'un malfaiteur ou d'un homme de bien, sont des choses absolument différentes ; et les systêmes qu'on a voulu mettre en vogue dans ces derniers temps, ne pourront jamais faire disparoître cette différence. Les termes qu'un écrivain emploie pour l'exprimer ne sauroient donc sans injustice lui être imputés à crime.

Il n'y auroit pas moins d'injustice à me blâmer de faire précéder le nom propre de certains personnages, du titre honorifique dont ils étoient décorés. Il est bien vrai que dans ce moment, nous

ne voulons ni princes, ni ducs, ni barons, ni comtes, ni marquis, ni chevaliers, ni nobles ; mais nous en avons eu, et nous ne pouvons pas faire que ce qui a exiſté n'ait exiſté. Un des devoirs de l'hiſtorien, c'eſt de déſigner avec une telle clarté les perſonnages dont il parle, qu'on ne puiſſe confondre ceux du même nom. L'attention de laiſſer à chacun d'eux, le nom de l'emploi, de la charge, de la dignité qu'il occupoit parmi ſes contemporains, eſt un des moyens qui obvient à cette confuſion.

Je ferai enfin obſerver qu'en dépit des préjugés qui ſubſiſtent encore dans ce moment, il m'eſt impoſſible d'adopter le nouveau nom que l'on a donné aux princes qui ont régné ſur les François. Cette nouveauté, lorſqu'on l'a adoptée, étoit appuyée ſur des conſidérations qui pouvoient être de quelque poids pour les inventeurs. Ils ſe flattoient que le nom burleſque de *Capet*, jetteroit une ſorte de mépris ſur la perſonne à qui on le donneroit. Cette petite ruſe qui pouvoit être fort bonne pour l'exécution des deſſeins qu'on avoit en vue, eſt

indigne de la majesté de l'histoire. Je blesserois de plus la vérité, si je donnois aux rois de France, un nom qu'ils n'ont jamais porté. Presque tous ont eu des surnoms, tirés ou de leur caractère, ou de quelque qualité physique, ou de quelque partie de leur costume. L'un a été surnommé *le Grand*, l'autre *le Juste*. En remontant plus haut, on trouve *le restaurateur des lettres*, *le père du peuple*, Charles-*le-Sage*, Charles-*le-Bel*, Philippe-*le-Long*, Philippe-*le-Hardi*, Philippe-*Auguste*, Louis-*Hutin*, Louis-*le-Jeune*, Louis-*le-Gros*, Robert-*le-Dévot*, Hugues-*Capet*, Robert-*le*-*Fort*. Si je transformois un de ces surnoms en nom propre, il me faudroit rendre raison de cette bisarrerie, il me faudroit dire pourquoi je donne une préférence exclusive à l'un d'eux ; il me semble plus naturel de laisser à cet égard les choses dans l'ordre consacré par un usage de plusieurs siècles. Toute maison, toute famille est en possession d'un nom ; c'est une sorte de propriété à laquelle il n'appartient point à l'historien d'attenter. Je serois inintelligible même pour mes contemporains,

si je me rendois complice d'une telle innovation. Qui me comprendroit, si je disois Capet XIV, Capet IV, Capet I, Capet XII? Mais tout le monde me comprendra quand je dirai Louis XIV, ou Louis-le-Grand, Henri IV, François I, Louis XII? Tous les princes en un mot de la maison de France, à l'exemple de ceux des maisons de Lorraine, de Savoye, d'Autriche, n'ont jamais eu d'autre nom-propre que celui qu'ils recèvoient sur les fonds de baptême, et le surnom commun à tous, a toujours été celui de leur souveraineté. Cela eſt si vrai que ce même Hugues, surnommé par son siècle *Capet*, eſt appellé par tous les hiſtoriens Hugues de France, son ayeul Robert de France, son fils également Robert de France. Il ne dépend point de moi de rien changer à cette loi que m'ont tracée les écrivains qui m'ont précédé, et je n'aurois jamais fini, je promènerois mes lecteurs dans des ténèbres épaisses, si j'allois transporter sur les événemens et les vérités de l'hiſtoire, ce néologisme qui eſt encore

une des maladies épidémiques de ces derniers temps.

Je me borne à ces observations préliminaires. Je ne dis rien ni sur le style de cet ouvrage, ni sur la méthode que j'ai suivie pour sa composition. Si dans la manière dont je développerai les diverses scènes qui vont passer sous les yeux du lecteur, je n'ai pas atteint la perfection, son indulgence du moins me saura gré des efforts que j'ai faits pour n'être pas au-dessous de la grandeur et de l'importance des événemens.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE PREMIER.

Précis historique de la vie des derniers ancêtres de LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH. *Enfance, jeunesse, portrait de ce Prince. Particularités de sa vie privée.*

LOUIS-Philippe-Joseph d'Orléans naquit à Saint-Cloud, le 13 Avril 1747, de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, et de Louis-Philippe d'Orléans. La vie de Louis-Philippe ne fut marquée d'aucune action d'éclat. Il avoit de la timidité dans le caractère, l'es-

prit paresseux, l'ame indolente, nul goût pour le mouvement, une forte aversion pour tout rôle qui eût pu fixer sur lui les yeux de la cour et du public. Il étoit d'ailleurs bon, généreux, affable, religieux. Il accordoit des pensions à plusieurs gens de lettres: de ce nombre, étoit feu Fréron, trop décrié par les prétendus philosophes de son siècle, et dont, aujourd'hui, on commence à mieux apprécier les écrits et les opinions: à mesure que sa mémoire s'avancera dans les siècles, cette justice s'accroîtra.

Ce n'est pas que Louis-Philippe cultivât les sciences, et recherchât les savans; mais c'étoit, de son temps, une sorte d'étiquette, que la maison, qu'on appelloit la seconde maison du royaume, protégeât ceux qui se faisoient un nom dans les arts utiles ou agréables; et Louis-Philippe croyoit qu'il lui convenoit de se piquer de cette munificence. Il tournoit fort proprement, aimoit la bonne chère, la société des femmes, et ces jeux tranquilles qui fixent pendant plusieurs heures auprès d'une table. Il préféroit au plaisir de la chasse, et en général aux exercices violens, les occupations paisibles qui ne contrarioient point son amour pour le repos. Sa physionomie avoit de la douceur, et ne manquoit pas d'une certaine noblesse; mais l'embonpoint qui épaississoit sa taille, sans être extraordinaire, donnoit à sa démarche de l'embarras et de la lourdeur. Les fonctions de

son corps, comme celles de son ame, étoient lentes; il digéroit avec peine, et se plaignoit quelquefois sérieusement à ses médecins, de ce qu'ils ne savoient pas lui donner le tempérament robuste d'un portefaix. Ses habitudes morales et physiques lui venoient peut-être de ce que sa complexion manquoit de ce degré de sécheresse propre à tenir dans une juste tension, le ressort qui met en activité le genre nerveux. Cette remarque, justifiée par la dépendance où est notre esprit de l'organisation du corps qui l'enveloppe, pourroit aider à connoître par les formes extérieures, les mœurs, le génie et le caractère d'un homme; mais le matérialiste ne doit tirer aucun avantage de cette observation, parce que la dépendance où est l'ame, de la portion de matière qu'elle anime, n'est pas un esclavage; et l'expérience démontre qu'un esprit, naturellement timide et lent, peut, par l'empire qu'il sait prendre sur les mouvemens du corps, devenir courageux et actif.

Louis-Philippe ayant perdu Louise-Henriette son épouse, partagea successivement son lit avec des maîtresses, sans former aucun attachement solide. L'une d'elles enfin, par la décence de sa conduite, par les qualités de son cœur, par les charmes d'un esprit orné, le fixa, quoiqu'elle n'eût plus la beauté du premier âge. Le libertinage des mœurs suit toujours le libertinage

d'esprit ; mais celui-là ne suppose pas toujours celui-ci. Louis-Philippe, dans tous les temps de sa vie, étoit resté fidèle aux principes de sa religion. Pour que le nouvel attachement qu'il venoit de former, ne fût point criminel, il en serra les nœuds aux pieds des autels. Ce mariage resta secret. Sa nouvelle épouse ne fut jamais connue dans le monde que sous le nom de *Madame de Montesson.* Il étoit naturel qu'elle conçût le désir de voir reconnoître solemnellement une union, qui, à la faveur de cette solemnité, l'élevoit au rang de première Princesse du sang. Elle eut en effet cette ambition ; mais elle fut mal secondée de son auguste époux. Il falloit, pour arriver à cette hauteur, une activité, une persévérance dont le caractère indolent de celui-ci ne le rendoit pas capable. Elle n'eut pas même le foible privilège à la mort du prince, de draper en noir. Il fut décidé qu'elle porteroit dans l'intérieur de sa maison, le deuil qu'elle jugeroit à propos, mais non en public. Elle passa dans un couvent la première année de son veuvage.

Louis-Philippe mettoit la plus grande circonspection dans ses rapports avec la cour. Sa grande étude étoit de ne donner aucune jalousie au chef de la nation. C'est à cette étude que tendoient tous les efforts de son esprit. Plus sa naissance l'approchoit du suprême pouvoir, et plus il craignoit que ce voisinage même lui fût imputé à crime. Le premier Août 1752, le Dauphin, fils

de Louis XV, fut attaqué de la petite vérole. Il avoit alors 22 ans. Cette cruelle maladie s'annonça par les symptômes les plus effrayans. La chaleur de la saison, l'âge du prince, en augmentèrent la malignité: on désespéra presque de la vie du malade. Il n'avoit à cette époque, qu'un enfant mâle encore au berceau. La mort du Dauphin rétrécissoit l'intervalle qui se trouvoit entre le trône et Louis-Philippe. Celui-ci devenoit héritier présomptif de la couronne, si le fils unique du Dauphin venoit à suivre son père au tombeau.

Louis-Philippe mit tous ses soins à ne pas laisser croire qu'il se berçoit des brillantes espérances que de semblables conjectures pouvoient lui faire concevoir. De toutes les personnes que cet événement attiroit sans cesse à la cour, il se montra constamment le plus affligé: mais plus sa douleur avoit de l'ostentation, et moins les courtisans, qui lisent mieux que les autres hommes dans le fond des pensées, vouloient y croire. Ils sourioient des efforts du prince, et ils trouvoient que l'appareil même qu'il mettoit dans son affliction, la déguisoit mal. Lorsqu'ensuite le Dauphin fut rendu à la vie et à la santé, Louis-Philippe donna des fêtes qui l'emportèrent de beaucoup en magnificence, sur toutes celles que l'on fit pour célébrer cet événement: et les courtisans dirent encore qu'il en avoit trop fait.

Une personne dont je n'ai nulle raison

de récuser le témoignage, m'a raconté que, lors de la subversion qui fut faite dans notre ancienne magistrature par René-Nicolas-Augustin de Meaupeou, chancelier de France, un parti qui s'étoit élevé dans la Bretagne contre cette subversion, envoya douze députés à Louis-Philippe. Je tiens de la même personne, que ces députés eurent une audience à laquelle elle-même eut permission d'assister; qu'ils offrirent au prince de le mettre à la tête de soixante mille Bretons armés de pied en cap; que l'objet de cette levée de bouclier, seroit de briser l'autorité des ministres; et que le pis-aller d'un tel mouvement, dont on ne peut jamais bien calculer les suites, seroit de changer la dynastie régnante. Le prince, m'a-t-on dit, accueillit cette proposition sans courroux, et remercia très-affectueusement ceux qui la lui présentoient, de la confiance qu'ils lui témoignoient, et des vues qu'ils avoient pour l'élévation de sa maison, ajoutant toutefois que l'entreprise étoit trop au-dessus de ses forces, et qu'il conserveroit toute sa vie, trop d'attachement envers la personne de Louis XV, pour oser jamais se prêter à rien de semblable.

Cette anecdote ne sort point de la vraisemblance. L'expérience prouve qu'en tout pays et en tout temps, dès qu'il se trame une insurrection, les premières espérances des conjurés se portent sur la famille qui suit immédiatement celle où le pouvoir su-

prême est héréditaire. Il faut convenir, d'un autre côté, que les membres de cette famille sont dans la nécessité de mettre beaucoup de ménagement dans toutes leurs actions, parce qu'ils doivent s'attendre à être observés de près, et à ce que chacune de leurs démarches aura son interprétation.

Louis-Philippe mourut à Saint-Assise, le 18 Novembre 1785, à l'âge de 60 ans et demi, non pas comme on le débita dans le public, des suites d'une indigestion, mais d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta subitement. Une saignée qui lui fut faite à propos, ne put lui rendre la vie. L'histoire lui doit cette justice, qu'il soulagea toutes les infortunes qu'il fut en son pouvoir d'adoucir, et que dans aucune circonstance, personne n'eut à se plaindre de lui. Il étoit né à Versailles, le 12 Août 1717, de Louis d'Orléans et d'Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade.

Louis, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, premier pair de France, chevalier de la toison d'or, colonel-général de l'infanterie Françoise et étrangère, gouverneur du Dauphiné, et grand-maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fut un prince à qui ses excellentes qualités permettoient d'aspirer à la plus brillante renommée. Deux évènemens domestiques firent sur son esprit la plus forte impression,

et le convainquirent qu'il y avoit des biens plus solides que toutes ces grandeurs dont sa naissance l'environnoit. Le premier de ces événemens fut la mort du régent son père, arrivée à la cinquantième année de l'âge de ce prince, et qui l'entraîna brusquement du sein de la volupté dans la nuit du tombeau. Le second de ces événemens fut la mort de sa propre épouse, arrivée à la vingt-deuxième année de l'âge de cette princesse, à qui des vertus aimables et solides, et une santé en apparence florissante, sembloient promettre un long cours de prospérités.

Cette seconde adversité acheva de mûrir les réflexions que Louis avoit faites en perdant son père. Dès ce moment, il résolut fermement de dévouer tout son être à chercher et à se procurer le seul bonheur que la mort ne peut pas ravir. Il se traça un plan de conduite, auquel il resta fidèle jusqu'au dernier moment de sa vie. Il partagea tout son temps entre les devoirs qu'il avoit à remplir dans le monde, les exercices de la religion et l'étude des sciences utiles. Quatre années après la mort de son épouse, il prit un appartement dans la maison de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il alloit fréquemment, loin du bruit et du tracas de son palais, jouir de lui-même. Son goût pour cette retraite ne fit que s'accroître par la facilité qu'il y trouvoit de se livrer sans distraction, aux seuls travaux qu'il aimoit ; si bien que la cinquième année après y être entré,

il y fit un séjour plus habituel. Enfin, douze ans après le commencement de ce genre de vie, il prit congé de la cour, renonça absolument au monde, et ne vint plus à son palais, que pour assister aux séances de son conseil.

Ce prince avoit de grandes connoissances en histoire, en géographie, en histoire naturelle, en physique, en chymie, en botanique. Il faisoit cultiver dans ses jardins, des plantes médicinales de toutes les sortes, n'épargnant ni soins ni dépenses pour se procurer celles des pays les plus lointains; et par ses ordres, on les distribuoit gratuitement aux malades. Il n'étoit point étranger aux arts de pur agrément; il se connoissoit principalement en peinture. Il étoit également versé dans les langues latine, grecque, et orientales. Il composa dans sa solitude, divers ouvrages; entr'autres, un traité contre les spectacles, une réfutation de l'écrit intitulé *les Hexaples*; plusieurs autres dissertations du fameux livre hébreu, qui a pour titre, *Bouclier de la foi* (1): il avoit aussi traduit littéralement du grec, les épitres de Saint Paul, et de l'hébreu, les pseaumes, et une grande partie de l'ancien testament. Il avoit enrichi ces traductions de paraphrases, de commentaires et de notes savantes. Sa modestie, dit l'auteur du dictionnaire histo-

(1) Kisouch Emouns.

rique, ne lui permit de faire imprimer aucun de ses ouvrages. Il les légua tous par son testament, ainsi que sa bibliothèque, à l'ordre de Saint Dominique.

Il fonda plusieurs hospices, plusieurs maisons d'instruction, et d'autres établissemens utiles, dont les plus remarquables furent un collège à Versailles, et une chaire en Sorbonne pour l'explication du texte hébreu des saintes écritures. Il étoit libéral envers les gens de lettres, et distinguoit particulièrement ceux dont les écrits avoient pour but, l'utilité publique. Les choses flatteuses dont il accompagnoit ses libéralités, en rehaussoient le prix. Dans le brevet d'une pension qu'il accorda au savant abbé François, il motiva ainsi sa générosité : " voulant prendre sur moi, la reconnoissance de l'obligation qu'a le public à l'abbé François, auteur d'un ouvrage récent sur les preuves de notre religion, et le mettre en état de continuer des travaux aussi utiles."

Nul homme n'exerça à un plus haut degré que ce généreux prince, cette bienfaisance qu'on a tant vantée, et si méconnue dans ce siècle. Sa pieuse sollicitude pour les malheureux, lui rendoit tout possible. Ses bienfaits alloient les chercher jusques dans la Silésie, jusques dans l'Amérique, jusques dans les Indes orientales. Il s'exprime dans son testament, sur l'immortalité de l'ame et sur le dogme de la résur-

rection, avec cette éloquence qui est le langage de la conviction et de la vérité. Il mourut à l'âge de quarante-huit ans et six mois, quittant ce monde, et tout ce que les hommes y recherchent avec le plus d'avidité, sans regret, sans se plaindre de ce que le ciel bornoit à un aussi petit nombre d'années, son séjour sur ce globe. Aux yeux du vulgaire c'est un malheur de ne pas prolonger le cours de ses ans jusqu'au dernier terme de la vieillesse; mais aux yeux du sage une vie n'est jamais courte, quand elle est pleine de bonnes actions. Celle de Louis fut tranquille, belle et pure comme son ame. Elle ne présente aucun de ces exploits guerriers, aucun de ces hauts faits de politique, qui éblouissent la multitude, et subjuguent l'admiration des siècles: mais la gloire qu'on acquiert par la pratique constante de toutes les vertus sociales et religieuses, sans être aussi brillante que celle dont on se couvre en cueillant des lauriers au sein des orages, est aussi solide, et peut-être plus réelle. Dompter toutes les passions, quand tout invite, tout excite à les satisfaire, c'est aussi de l'héroïsme; car qui doute que la sagesse ait ses héros, comme la valeur? Laisser à sa famille et à ses contemporains, l'exemple d'une probité aimable qui ne se dément jamais, c'est aussi servir son pays: car on ne le sert pas moins en y consolidant le règne des bonnes mœurs, qu'en y faisant aimer les sanglans

succès des combats. Heureuse, mille fois trop heureuse notre patrie, si le petit-fils de Louis, dont la vie fut à peu près de la même brièveté, eût suivi les traces de son ayeul! La France n'eût peut-être pas été exempte d'un bouleversement; mais il est à croire que les divers partis n'ayant point où s'appuyer, ses agitations n'eussent été ni aussi multipliées, ni aussi douloureuses.

Louis étoit fils de Marie-Françoise de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV et de ce fameux Philippe qui conquit la régence du royaume; qui de son palais-royal, de ce palais où, de nos jours, tous les désordres ont été prêchés et commis, souffla sur la France, le poison des mauvaises mœurs; qui mit en honneur tous les genres de libertinage; qui, par ses honteuses débauches, ternit la gloire dont le couvroient les batailles de Stinkerque, de Nerwinde, les conquêtes de Lerida, de Tortose, et les blessures qu'il avoit reçues dans la Lombardie; qui ne voulant, ou ne sachant pas faire un sage emploi des véritables trésors qu'il avoit sous la main, couroit après des trésors imaginaires, et s'environnant de charlatans, prétendoit que la chymie le douât, comme Midas, du pouvoir de convertir en or, tout ce qu'il toucheroit; qui enfin créa ce funeste papier dont la circulation engendra tant de désordres, dévora les propriétés individuelles, et ébranla d'une manière effrayante, la fortune pu-

blique ; effet déplorable, mais nécessaire de ces opérations qui, à un métal qu'une convention de tous les temps, de tous les peuples, enrichit d'une valeur réelle, substituent un signe auquel la force seule peut donner un crédit momentané, et contre lequel, celles des sociétés policées qui ne l'adoptent pas, ne voudroient pas échanger l'objet du prix le plus vil.

Philippe fut soupçonné d'aspirer au trône, du vivant même de Louis XIV. A l'époque où un tel soupçon s'éleva, ce roi étoit plus que septuagénaire. Entre le trône où il étoit assis et Philippe, on comptoit quatre princes : deux furent portés dans le même mois au même tombeau ; le troisième les suivit deux ans après. Tout sembloit présager que le quatrième alloit passer du berceau au cercueil ; sa santé devint tout-à-coup si languissante qu'on désespéra de sa vie ; on craignit que le temps ne manquât, si on recouroit à l'étiquette ordinaire, pour les cérémonies du baptême ; on se hâta de les faire, et on prit pour parrain et pour marraine, les deux personnes qui se trouvèrent dans la chambre de l'enfant agonisant : ce furent le marquis de Prie et la duchesse de la Ferté. C'est cet enfant, conservé contre toute espérance, qui depuis régna sous le nom de Louis XV ; mais, dans ses premières années, il eut toujours une complexion extrêmement délicate et valétudinaire.

Une voix presque universelle, qui s'éleva

de tous les coins de la France, accusa Philippe d'avoir abreuvé de poison ces quatre princes, et désigna Homberg, chymiste et médecin de Philippe, pour exécuteur de ce forfait. " Le cri public," dit Voltaire, " étoit " affreux. Il faut," ajoute cet écrivain, " en " avoir été témoin pour le croire." Le médecin Boudin, interrogé sur ce qu'il pensoit de ces morts précipitées, répondit: " Nous n'entendons rien à de pareilles ma-" ladies." Cette réponse accrédita beaucoup l'accusation. Le soupçon qui frappoit Philippe, prit une telle force, que le chymiste Homberg se rendit de lui-même, à la Bastille, demandant un jugement: mais comme le gouverneur n'avoit point ordre de le recevoir, il fut renvoyé. Philippe lui-même forma une semblable demande. Le marquis de Canillac, dit encore l'auteur que je viens de citer, étant allé le voir dans son palais, au fort de cette rumeur qui s'élevoit contre lui, le trouva étendu par terre, versant des larmes, et l'esprit presqu'aliéné. Canillac ne put le dissuader de solliciter que cette cruelle affaire fût éclaircie. La lettre-de-cachet s'expédia en effet; mais le monarque ne la signa point. D'Argenson cependant eut la commission d'examiner les témoignages et les pièces qui pouvoient servir de fondement à un tel bruit, et d'assister à l'ouverture des corps des princes morts. Il déclara qu'il ne s'étoit trouvé aucun indice de poison.

Cette déclaration n'empêcha pas qu'on ne consignât ces terribles soupçons dans quelques écrits et plusieurs histoires ; et la forte impression qu'ils produisirent dans le temps, n'est pas même aujourd'hui généralement effacée. Un poëte, lorsque Philippe fut régent, eut la hardiesse de les réveiller, et crut les éterniser par les deux strophes suivantes d'une de ces quatre odes qu'il intitula *Philipiques*.

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.
O disgraces toujours récentes!
O pertes toujours renaissantes!
Sujets de pleurs et de sanglots!
Tels, dessus la plaine liquide,
D'un cours éternel et rapide,
Les flots sont suivis par les flots.

Ainsi, les fils pleurant leur père,
Tombent frappés des mêmes coups;
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux:
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux fils, nos uniques restes,
La faulx de la parque s'étend:
Le premier est joint à sa race;
L'autre, dont la couleur s'efface,
Penche vers son dernier instant.

Voltaire est le premier de nos historiens modernes qui se soit attaché à venger la mémoire de Philippe, de cette horrible inculpation, à laquelle aucun homme sage ne croit plus. Il faut laisser au vulgaire cette déplorable manie qui fait que, plus une accusation est atroce, invraisemblable, et impossible à prouver, plus on est porté à y ajouter foi. Si celui qui en est frappé, jouit de grands avantages, on persiste avec une sorte d'acharnement, à croire à cette accusation: cela a toujours été et sera toujours ainsi, parce qu'il est dans le cœur de l'homme d'abaisser celui qui est élevé.

Ceux-là cependant raisonnent mal, qui prétendent que, si Philippe eût été l'auteur des désastres de la famille de Louis XIV, il ne se seroit point arrêté dans cette carrière de forfaits, et qu'étant devenu le maître, il n'auroit pas eu horreur d'un régicide, sans lequel tous les autres devenoient inutiles; puisque c'étoit celui-là qui devoit le mettre en possession du sceptre. Ce raisonnement n'est pas bon, parce que personne n'ignore que les soins affectueux, et l'inquiète vigilance de la duchesse de Ventadour pour son pupile, ne permettoient à Philippe aucun accès d'intimité auprès de l'enfant roi. On regarde cette accusation de poison comme une fable, parce qu'elle n'a été crue et propagée que par la malignité et l'ignorance, et encore parce que les écrivains judicieux et éclairés n'en

ont parlé que comme d'une imposture grossière, destituée de toute espèce de preuves.

Mais si l'histoire absout Philippe de cette imputation, elle le laisse entaché d'avoir tenté de monter sur un trône, par une lâche perfidie. Elle nous a transmis, qu'ayant été envoyé en 1707, en Espagne, par Louis XIV, pour y commander l'armée de Philippe V, il avoit, au lieu de répondre à ce témoignage de confiance, fait une ligue avec quelques grands d'Espagne, pour s'emparer de la couronne de ce même Philippe V. C'est ce que le même poëte, que j'ai déjà cité plus haut, exprime si bien dans la strophe suivante, dont les premiers vers s'accordent avec le témoignage de tous les historiens.

Contre ses villes mutinées,
Un roi l'appelle à son secours ;
Il lui commet les destinées
De son empire et de ses jours :
Mais, prince aveugle et sans allarmes,
Vois qu'il ne prend en main les armes,
Que pour devenir ton tyran,
Et pour imiter la furie,
Par qui jadis ton Ibérie
Souffrit le joug de l'alcoran.

Ces derniers vers contiennent une calomnie qui est purement de l'invention du

poëte. Il suppose que, comme le comte Julien, à la prière de sa fille qui avoit à se plaindre de Rodrigue, roi d'Espagne, appella les Maures qui s'emparèrent de ce royaume; de même, Philippe comptoit régner sur les Espagnols, à l'aide de l'épouse de Philippe V, qu'il prétendoit, suppose toujours le poëte, épouser, après avoir empoisonné son mari et ses enfans.

La conspiration tramée en Espagne par Philippe, ayant été découverte, Louis XIV le rappella en France, et ce monarque, à la considération de sa fille, épouse de Philippe, ne donna aucune suite à la découverte du complot. Il est à croire que ce fut cet attentat qui détermina Louis XIV à priver, par son testament, Philippe, de la régence. Il est assez vraisemblable aussi, que lorsque quatre ans après, la mort moissonna la famille de Louis XIV, la connoissance qu'on avoit dans le public, des trames de Philippe en Espagne, ne contribua pas peu à le faire regarder comme auteur de ce désastre. De nos jours, lorsqu'on a vu les intrigues et les forfaits du descendant de Philippe, on s'est rappellé le genre d'ambition de celui-ci, et on a dit, avec assez de raison, que la soif de régner étoit héréditaire dans la branche d'Orléans.

Philippe mourut à la cinquantième année de son âge. Il passa subitement des bras d'une de ses maîtresses, dans ceux

de la mort. Il étoit fils d'Elisabeth-Charlotte de Baviere, et de *Monsieur*, frère unique de Louis XIV. Elisabeth étoit la seconde épouse de *Monsieur*. Il avoit épousé en premières noces, cette infortunée Henriette-Anne qui, par les graces de sa personne, les excellentes qualités de son cœur, et la beauté d'un esprit peu ordinaire, fut, dit Bossuet, le digne objet de l'admiration de deux royaumes, et dont la mort tragique, arrivée au printemps de sa vie, fit couler des larmes de tous les yeux. Le genre de cette mort fit naître bien des conjectures, élever bien des soupçons qui frappèrent sur *Monsieur* lui-même, mais qu'il faut mettre au rang de ces mystères qui ne seront jamais éclaircis. Henriette étoit fille de ce malheureux Charles premier, dont l'ambitieux et fanatique Cromwel fit tomber la tête sur un échafaud. Exemple bien terrible de ce que peut un homme hardi et adroit dans ces grandes révolutions qui ébranlent les empires. L'adversité fut l'héritage de Charles premier. Nous avons vu, de notre temps, le malheur s'attacher avec une opiniâtre et affligeante persévérance sur les pas de son dernier descendant, prisonnier parmi nous, à Vincennes, et ne trouvant ensuite dans l'univers entier, qu'un seul souverain assez généreux pour lui donner l'hospitalité : tant il est vrai que le malheur et le mal-

heureux sont ce que les hommes craignent le plus d'approcher.

Monsieur avoit l'esprit foible, soupçonneux, et des goûts bisarres. Il se plaisoit à s'habiller en femme, et parcourut plus d'une fois à pied, dans cet accoûtrement, les rues de Paris. On le soupçonnoit d'avoir les inclinations de ce sexe, d'être mol et efféminé ; cependant le 11 Avril 1677, au Mont-Cassel, où il livra bataille au prince d'Orange, et le défit entièrement, il montra l'intelligence d'un capitaine et la bravoure d'un soldat. Il mourut d'apoplexie à St. Cloud, à l'âge de soixante-un ans. Aucun prince de sa branche n'a jusqu'à présent été au-delà de ce terme, et je remarque en passant que tous, à l'exception de Louis, ont été emportés par une mort violente.

Par *Monsieur*, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, Louis-Philippe-Joseph, dont il est question dans cette histoire, remontoit à la plus haute origine, et comptoit pour ancêtres une longue suite de rois. Si les événemens qui l'ont fait descendre au dernier degré de l'opprobre, et l'ont traîné à sa perte, étoient moins graves, on seroit tenté de rire en voyant ce prince, environné de tout l'éclat que lui donnoit une telle naissance, troquer le nom de ses ayeux dont plusieurs ont été mis au rang des héros, contre le nom burlesque d'*Egalité*.

L'enfance de Louis-Philippe-Joseph ne pré-

sente aucun trait qui mérite d'être recueilli. C'est sur-tout pour les jeunes princes, que l'éducation publique est d'une nécessité indispensable. Le Dauphin fils de Louis XV, étant encore enfant, eut une conversation avec le feu prince de Conti. Au sortir de cet entretien, Louis XV, fit au prince de Conti cette question: « Comment trouvez-vous mon fils?" « Sire," lui répondit le prince, « il lui manque un air de collège." Le prince de Conti avoit raison. C'est dans les collèges que l'on apprend à se rapprocher mutuellement, et c'est à ceux sur-tout qui dans le reste du cours de leur vie sont destinés à jouir d'une supériorité marquée sur leurs semblables, qu'il importe de donner une telle leçon; sans compter que l'œil d'un camarade voit des défauts que trop souvent un instituteur, ou n'apperçoit pas, ou n'ose réprimer. L'indulgence de celui-ci peut devenir funeste; la sévérité de celui-là est toujours utile. Il est évident que ceux de nos princes qui ont reçu l'éducation la plus heureuse, ont été élevés dans des collèges. De ce nombre sont le grand Condé, le prince de Conti, son frère, et de nos jours, le prince de Condé actuel, et le feu prince de Conti, élevés au collège de Louis-le-Grand.

Si les premières années de d'Orléans ne reçurent pas une culture heureuse, ce n'est pas qu'on n'eût environné son enfance des personnes les plus propres à la guider; mais

dans ce choix on est presque toujours trompé. On interroge l'opinion publique, et on appelle auprès de l'élève, ceux qu'elle désigne comme des hommes parfaitement instruits; mais outre que l'opinion publique égare sur cet article comme sur bien d'autres, outre qu'il est des réputations usurpées, de ce qu'un homme est versé dans l'art ou la science dont il s'est approprié l'étude, il ne s'ensuit pas qu'il soit un habile instituteur. Bien savoir et bien enseigner sont deux talens qui vont rarement ensemble. De-là vient qu'il n'y aura jamais en France une bonne éducation, tant qu'il n'y aura pas un corps enseignant. De-là vient que les études sont tombées parmi nous; que les lettres et les sciences n'ont plus produit des hommes d'un grand génie, dès l'instant où l'on a détruit cette société, dont les membres faisoient un long apprentissage de l'art d'enseigner. De-là vient que, de cette école militaire où l'on réunissoit fastueusement les secours propres à donner aux élèves, tous les genres de connoissances, il n'est cependant gueres sorti que des hommes médiocres. La justice veut qu'on convienne que chacun des professeurs de cette école possédoit parfaitement la partie d'instruction qui lui étoit confiée, mais aucun ne connoissoit cet art de patience qui fait germer et développe dans l'âme des enfans les dispositions heureuses. De-là vient enfin que cette école nor-

male (1) dont, dans ce moment, on parle tant, ne produira jamais que bisarrerie et confusion, parce que les professeurs dont on la compose, sont admis sur la renommée qu'ils se sont faite, sur le rôle qu'ils ont joué dans une académie, et non sur les preuves qu'ils ont données de leur habileté dans la science de l'éducation. Il eût mieux valu cent fois les choisir parmi les anciens professeurs de l'université, parmi les maîtres de pension, parmi les instituteurs particuliers.

Dès que Louis-Philippe-Joseph sortit de sa première enfance, il manifesta des goûts pervers, des inclinations honteuses. Jusqu'à la mort de son père, ainsi qu'il se pratiquoit parmi les princes du sang, il porta le nom d'une des principales terres de l'appanage de sa maison; il ne fut connu que sous le nom de duc de Chartres. C'est sous ce nom qu'il remplit Paris et la France des bruits de son libertinage. Il se livra avec une sorte de brutalité au jeu, au vin, aux prostituées; il ne mit ni décence, ni mystère dans ses aventures lubriques. Il se plaisoit à leur donner de l'éclat, à en exagérer la turpitude; il cherchoit à déshonorer par la calomnie,

---

(1) Elle étoit encore en faveur, lorsque j'écrivois ceci.

les femmes qu'il n'avoit pas pu perdre par la séduction.

Son exemple auquel son rang, ses richesses, ses espérances donnoient une contagion funeste, corrompit une nombreuse jeunesse. Il ne pouvoit pas en être autrement dans un siècle où la chasteté du mariage étoit un ridicule, où les principes religieux s'appelloient superstition; dans une ville corrompue où un luxe effréné et l'avidité pour tous les genres de plaisirs bruyans et dispendieux, non seulement n'attiroient aucun mépris, mais étoient en quelque sorte et presque généralement, des titres d'honneur et d'avancement. Tous les jeunes libertins que renfermoit la capitale, avoient sans cesse les yeux sur le duc de Chartres; ils cherchoient à l'imiter; il étoit leur guide, leur modèle; ils s'enfonçoient comme lui dans la débauche. Ceux à qui leur naissance permettoit d'approcher de sa personne, le recherchoient et en étoient recherchés. Ceux qui, placés dans le second ordre de la noblesse, ne pouvoient aspirer à s'élever à cette sorte d'égalité avec lui, briguoient du moins l'avantage d'être mis au rang de ses serviteurs; et malheureusement quiconque dans cette classe étoit le plus décrié par ses mœurs, obtenoit la préférence sur ses concurrens. Il fit toute sa vie à cet égard, les choix les plus singuliers comme les plus honteux. Ceux qui, par leur naissance et leur fortune, étoient privés de

l'espoir d'arriver jusqu'à lui, mettoient du moins leur étude et leur gloire à être parmi leurs égaux, ce qu'étoit le duc de Chartres dans le cercle où l'avoit placé sa naissance. Il faut compter parmi les maux qu'il a faits à son pays, l'influence empoisonnée qu'a eue la licence de sa vie sur les mœurs d'une portion considérable de ses contemporains. C'est à la société dont il s'étoit environné, qu'il faut attribuer principalement les démarches criminelles où il s'est vu entraîner dans la suite; c'est là qu'il trouva la première idée de la conjuration dont il a été l'artisan; c'est-là enfin que se découvre la source de nos désastres.

Ce qui est déplorable et un effet nécessaire de la dépravation qui s'étoit glissée dans toutes les classes de la société, c'est que le duc de Chartres presqu'aussi longtemps qu'il eut parmi nous ce nom, ne fut point mésestimé du public. Ses défauts et ses vices n'excitoient ni le mépris ni la haine. Les Parisiens le voyant sans cesse parmi eux, le rencontrant dans tous leurs spectacles, dans toutes les promenades publiques, partout où il y avoit un grand concours, lui savoient gré de se rapprocher ainsi continuellement de la multitude; ils le chérissoient, ils le couvroient de leurs applaudissemens; il étoit, pour ainsi dire, le seul de nos princes qu'ils semblassent appercevoir. Le peuple a été le même dans tous les temps: on l'a toujours vu porter plus volontiers son affection vers

les princes dont les vices ont un certain éclat, que vers ceux qui ne sont ornés que de vertus modestes.

Les excès où donnoit journellement le duc de Chartres, étoient regardés comme des actions louables à son âge et dans son rang, comme un juste emploi de son temps et de sa fortune. On rioit aux dépens des jeunes seigneurs qui, voulant courir avec lui la même carrière de libertinage, ne pouvoient l'y suivre long-temps. Les uns contractoient des dettes qu'ils étoient ensuite dans l'impuissance d'acquitter; ceux-là ruinoient leur santé, et au printems de l'âge, tomboient dans la caducité; d'autres étoient enlevés par une mort prématurée. Au nombre de ces derniers, la voix publique plaça le jeune prince de Lamballe. Il étoit intimement lié avec le duc de Chartres, dont il partageoit les plaisirs. Sa mort arrivée à la vingt-unième année de son âge, vint à la suite d'une maladie engendrée par l'excès du plaisir. Lorsqu'il mourut, il n'y avoit pas seize mois qu'il étoit marié à Marie-Thérèse-Louise de Savoye-Carignan. Comme il étoit seul enfant mâle du duc de Penthièvre, et qu'il mouroit sans postérité, sa mort rehaussoit beaucoup les espérances du duc de Chartres. Il s'agissoit dès-lors de faire épouser à celui-ci la sœur unique du prince de Lamballe, qu'il épousa en effet depuis. Au moyen de ce mariage, l'immense fortune du duc de Penthièvre devoit un jour venir

se verser dans la maison d'Orléans, qui devenoit ainsi une des plus riches maisons de l'Europe. Le duc de Penthièvre étant grand amiral de France, le duc de Chartres avoit encore l'espoir d'être un jour l'héritier de cette belle charge.

Ce furent tous ces avantages qu'il trouvoit dans la mort de l'infortuné Lamballe, qui portèrent à croire qu'il avoit lui-même causé cette mort, en présentant au jeune prince l'appas d'un plaisir auquel il s'étoit laissé prendre, et qui l'avoit mis dans la cruelle nécessité d'endurer une douloureuse et humiliante amputation à laquelle il n'avoit pu survivre. Le génie du duc de Chartres étoit digne d'enfanter une aussi infernale spéculation. Mais la jeunesse de la cour et de la ville, bien loin de la blâmer, en plaisanta, et lui donna le nom innocent d'espiéglerie.

Ces dispositions où le duc de Chartres avoit mis à son égard, sans effort, la majeure partie du public, étoient un acheminement vers le but où nous l'avons vu marcher; mais sa maladresse lui fit perdre dans la suite, l'intérêt qu'il avoit inspiré presque généralement, avant d'être duc d'Orléans. Tout se réunissoit pour en faire un chef de parti; et il ne faut pas le confondre avec cet autre misérable conspirateur, dont j'ai déjà écrit l'histoire. Maximilien n'étoit qu'un idiot, ivre de sang, dépourvu de tout moyen de se produire

avantageusement; la nature n'avoit rien fait pour lui. Elle n'avoit pas mal partagé Louis-Philippe-Joseph, que la fortune, en outre, avoit couvert de ses faveurs. La forte haine qu'il excita depuis contre lui, l'a peint, et le peint encore aujourd'hui, comme un homme difforme au physique, ainsi qu'au moral. La chose a été portée au point que j'ai entendu des personnes, qui le connoissoient aussi bien que moi, soutenir avec entêtement, qu'il étoit horrible à voir. C'est-là le langage de la prévention; ce n'est pas celui de la vérité.

Louis-Philippe-Joseph étoit bel homme, dans toute l'étendue du sens que l'on peut donner à cette expression. Sa taille au-dessus de la médiocre, avoit des contours gracieux, et nul défaut. On ne sauroit être mieux fait qu'il l'étoit dans la partie inférieure du corps, à partir de la ceinture. Le reste de sa taille s'étoit un peu épaissi dans les dernières années de sa vie; mais cet embonpoint ne lui donnoit pas mauvaise grace. Il portoit fort bien sa tête, et savoit quand il le vouloit, donner à sa contenance, de la dignité. Tous les traits de sa physionomie étoient dessinés avec régularité, mais sans vigueur; ils présentoient plutôt l'image d'une ame efféminée, que d'un cœur mâle; ses yeux bleus, ni trop grands ni trop petits, avoient plus de langueur que de vivacité. Son front s'étoit de bonne heure dégarni de cheveux;

ce défaut qui prenoit sa cause dans les excès, où dès les premières années de son adolescence, il se plongea sans ménagement, n'avoit rien de trop désagréable, et dépouilloit son regard de cet air de dureté que donne toujours un front rétréci par une chevelure épaisse. Je dirai en passant, qu'il fut un temps, où l'engouement pour ce prince alla au point que les jeunes gens se faisoient épiler le front, pour avoir au moins un trait de ressemblance avec le duc de Chartres. Ses débauches avoient encrouté son visage, son nez et la partie inférieure de son front, d'un assemblage de petits boutons rouges; et c'est cette sorte de masque dont il étoit en effet enlaidi, mais que le libertinage, et non la nature lui avoit donné, qui faisoit dire à bien des gens, que sa physionomie étoit hideuse. Il avoit d'ailleurs les dents assez belles, la peau d'une blancheur et d'une finesse peu commune.

Lorsqu'il parloit, le sourire étoit presque toujours sur ses lèvres. Il dansoit avec grâce, nageoit fort bien et excelloit dans l'art de l'escrime; en général, il se tiroit avec adresse de tous les exercices du corps, qu'il préféra toujours à ceux de l'esprit. Il avoit une forte antipathie pour les occupations sédentaires; il cherchoit l'agitation; c'étoit son élément. Il aimoit le bruit, les chiens, les chevaux, les traîneaux. Mais, sa passion dominante étoit de conduire

lui-même, un cabriolet; c'étoit-là le seul talent dans lequel il excellât: et nul, après Néron, n'a plus mérité qu'on dise de lui:

> **Pour toute ambition, pour vertu singulière,**
> **Il excelle à conduire un char dans la carrière.**

Il n'est pas inutile d'instruire la postérité que telle fut l'exécration qu'on porta à ce malheureux prince parmi ses contemporains, qu'ils allèrent jusqu'à lui disputer sa naissance. L'opinion qui a régné long-temps à cet égard, n'est pas encore détruite, et n'est pas non plus sans quelque fondement. Louise-Henriette de Bourbon-Conti, sa mère, fut la Messaline de son siècle. Comme l'impudique femme de Claude, elle se prostituoit aux hommes de toutes les conditions, et partageoit son lit même avec des valets. Plus d'une fois, emportée par les accès de sa lubricité, elle alla, aux approches de la nuit, dans les allées du jardin de son palais, solliciter, par de dégoûtantes caresses, le premier venu, d'éteindre les feux impurs qui la dévoroient.

Le bruit public vouloit que Louis-Philippe-Joseph fût le fruit des amours de cette princesse avec un valet d'écurie. La sorte de fureur avec laquelle il se métamorphosoit en cocher, en postillon, faisoit dire qu'il ne dégénéroit point de son père; que ses goûts le rendoient digne d'une telle

naissance, et suffisoient seuls pour la déceler. Ce n'étoit-là qu'une conjecture; mais ce qui n'en est point une, c'est que Louis d'Orléans, son ayeul, partageant la croyance publique, refusa opiniâtrement jusqu'au lit de la mort, de le reconnoître pour son petit-fils; et il faut convenir que l'opinion d'un prince aussi vertueux devoit paroître de quelque poids. Je tiens d'un chanoine de Sainte-Geneviève, qui fut témoin des derniers momens de Louis d'Orléans, que ce prince vivement sollicité, à diverses reprises, dans sa dernière maladie, de se désister d'une opposition absolument inutile, puisque les loix légitimoient la naissance de son petit-fils, ne céda enfin, et ne signa l'acte de reconnoissance, que sur la menace qui lui fut faite par son confesseur, qu'il ne recevroit pas l'absolution, s'il persistoit dans son refus. C'est ce trait qui me fit dire dans un écrit, du vivant même de Louis-Philippe-Joseph, que c'étoit par une sorte de pressentiment de ce qu'il seroit un jour, que son ayeul avoit eu tant de peine à l'enter sur la branche des Bourbons.

L'usage vouloit à la cour de France, que les princes du sang ne fussent admis dans l'ordre du St. Esprit, et n'en reçussent le cordon qu'après leur première communion. Cette époque passée, le roi fixoit le jour qu'il jugeoit à-propos pour la cérémonie. Le candidat mettoit un habit de

toile noire ou d'une autre étoffe d'argent; il avoit des chausses troussées, des bas de soie blancs, des escarpins de velours, de la même couleur, un manteau court de damas noir, brodé, un rabat de point ou de dentelles; il portoit sur sa tête, une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamans, et ornée d'un bouquet de plumes blanches, du milieu duquel s'élevoit une aigrette noire; le foureau de l'épée étoit de velours ou de satin blanc. Ce fut avec ce costume que le jeune duc de Chartres, placé entre le Dauphin, père de Louis XVI, et Louis-Philippe d'Orléans, son père, vint recevoir le cordon bleu des mains de Louis XV. Ce grouppe formoit un coup-d'œil ravissant. L'innocence de l'âge du candidat qui ne laissoit point encore appercevoir sur son visage, ces taches honteuses qu'une vie dissolue y imprima dans la suite, l'éclatante blancheur du costume qu'il portoit, l'embonpoint même des deux princes qui étoient à ses côtés, tout contribuoit à rehausser l'éclat de sa physionomie et de ses formes, et à donner à ce tableau une sorte de magie. Les assistans étoient dans l'admiration; et malgré la sainteté du lieu, malgré le respect que commandoit la cérémonie, plus d'un ne put s'empêcher de s'écrier, que ce n'étoit point un enfant, que c'étoit un ange qu'on recevoit chevalier: hélas! que de malheurs, que de forfaits ont démenti ce présage!

Louis Philippe-Joseph, dans toutes les circonstances où quelque solemnité l'appelloit à la tête des princes et des pairs, se montroit grand, magnifique, fastueux. Hors de ces occasions, les habits les plus simples étoient de son goût, et il aimoit à marcher suivi au plus de trois ou quatre domestiques. Mais ses vêtemens, pour être modestes, ne furent jamais négligés. Ses habits, son linge, sa coëffure, étoient toujours d'une extrême propreté. Il ne manquoit point, quoiqu'on en ait dit, de bonnes qualités. Dans son intérieur, il se montra en tout tems bon et compatissant; aucun de ses gens n'eut jamais à se plaindre de lui. Tous ses serviteurs, il est vrai, l'abandonnèrent dans ses malheurs, mais il eut cela de commun avec les meilleurs maîtres; il étoit affable jusqu'à la familiarité avec ses inférieurs; il avoit l'humeur enjouée et caustique, il aimoit à railler et souffroit sans impatience qu'on le raillât lui-même. Passant la très-grande partie de la journée parmi des créatures tirées de la lie du peuple et plongées dans la fange de la débauche, il avoit contracté dans la fréquentation de ces malheureuses, des manières grossières, un ton malhonnête qu'il portoit souvent au milieu des compagnies choisies où son rang l'appelloit. Lors même qu'il conversoit avec une femme recommandable par la sagesse de sa conduite et la décence de ses mœurs, il sembloit faire effort sur lui-même pour ne pas laisser échap-

per dans sa conversation quelque trait de cynisme; mais si par hasard il laissoit percer quelque envie de sortir des bornes de la plus rigoureuse modestie, un simple coup d'œil suffisoit pour l'y retenir, et alors il n'étoit pas incapable de dire des choses extrêmement gracieuses et même assez ingénieusement tournées.

Son horreur pour tout genre d'application, et principalement pour la lecture, pourroit passer pour un phénomène. J'ai entendu dire que depuis le moment où ses instituteurs l'avoient abandonné, jusqu'à celui qui a terminé sa vie, il n'avoit pas lu dix volumes. Je le croirois volontiers, car jamais il n'y eut un homme ni aussi ignorant ni aussi crédule, ni moins soucieux de l'avenir. Cependant, soit que cela vînt des soins de ses premiers maîtres, soit que ce fût l'effet d'une disposition née avec lui et étouffée ensuite par la licence de sa manière de vivre, il n'étoit pas sans aptitude ni même sans amour pour les connoissances utiles. Il eût été principalement jaloux de parler toutes les langues vivantes de l'Europe, et de se bien connoître en musique et en peinture. Il appelloit à cet effet successivement auprès de lui les maîtres qui avoient la réputation de bien posséder ces divers talens; mais ces essais furent toujours infructueux: il se dégoûtoit après quelques leçons, et ne put jamais aller jusqu'à la quinzième, dans aucun genre d'instruction utile.

Il se persuada que ce qu'il ne pouvoit apprendre dans une chambre à côté d'un maître, il l'apprendroit en parcourant les pays étrangers. C'est là le motif de son premier voyage en Angleterre, et de celui qu'il fit en 1777, sous le nom de comte de Joinville, dans les Pays-Bas et en Hollande. Mais toujours dominé par la brutalité de ses passions, il ne vit chez les divers peuples qu'il visita, que des spectacles, des académies de jeu, des lieux de prostitution, des charlatans, des fripons.

Il voulut aussi en 1778 voir nos provinces. Il visita dans la Basse-Bretagne les mines de plomb de Poulavoine et de Plouagat; elles avoient à cette époque environ cinq cent pieds de profondeur. On descend dans l'intérieur de la mine, au moyen d'échelles placées le long d'un puits perpendiculaire. Le duc de Chartres parvint par cette route aux endroits les plus profonds. Il passa trois heures à examiner les travaux, à entendre expliquer les procédés, à voir exploiter la mine. Ce voyage souterrain fut vanté par plusieurs journalistes comme un exploit et une preuve du grand courage du duc de Chartres.

Jamais prince n'eut moins de droit que lui d'être placé parmi les hommes courageux: il a poussé, dans les divers rôles que sa conspiration lui a donné lieu de jouer, la timidité, la couardise, à un point qui est à peine concevable. Cependant, peut-être

ne manquoit-il pas d'un fond de bravoure. La manière dont il se comporta au combat naval d'Ouessant, ne dément pas cette conjecture. Il y montoit le vaisseau le *Saint-Esprit*, que commandoit le comte du Chaffault qui fut grièvement blessé pendant l'action. Tout le monde convient que l'ennemi fit de grands efforts pour s'emparer de ce vaisseau, qui essuya un feu très-violent et courut un tel danger, que sans l'habileté et le courage du brave Capitaine qui commandoit l'*Artésien*, qui parvint à le dégager, il seroit infailliblement tombé au pouvoir des Anglois. Les récits sur la part que le duc de Chartres avoit eue à l'action, ont beaucoup varié. On a dit que si le *Saint-Esprit* s'étoit trouvé dans un tel danger, la faute en étoit au prince et aux courtisans qu'il avoit amenés de son Palais-Royal, qui égarés par la frayeur, et prenant en sens contraire les signaux du comte d'Orvilliers, commandant de la flotte, avoient mis le désordre dans la manœuvre, et s'étoient cachés à fond de cale, y entraînant avec eux le prince.

Mais des témoins oculaires m'ont assuré qu'il ne les suivit point dans cette honteuse retraite, qu'il se tint constamment pendant la bataille sur le tillac, exposé au feu ennemi, et même que voulant s'assurer si ses confidens avoient bien entendu le sens des signaux, il s'étoit jetté dans une chaloupe, et avoit été, pour s'assurer de la vérité, se

présenter au vaisseau que montoit le comte d'Orvilliers, qui lui avoit répondu avec humeur, qu'il venoit trop tard, que le mal n'étoit pas réparable.

Il est certain que dans le premier bruit que fit cette affaire, le public jugea que le duc de Chartres n'avoit pas manqué de cœur pendant la bataille. Etant venu à Paris immédiatement après l'action, il reçut des témoignages éclatans de l'estime qu'on croyoit lui devoir. Les personnes qui occupoient les maisons situées dans l'enceinte de son palais, célébrèrent son arrivée par des concerts, des illuminations, des feux d'artifice. A l'Opéra où l'on jouoit *Ernelinde*, un acteur se tournant vers lui, et lui présentant une couronne de laurier, lui adressa ces vers de la pièce :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage ;
Reçevez ce laurier, il est votre partage :
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Quoique ce dernier vers fût évidemment une exagération, puisque le duc de Chartres, ni même l'officier sons lequel il avoit combattu, n'étoient sortis vainqueurs de la bataille, l'action du comédien n'en fut pas moins applaudie avec enthousiasme. Les applaudissemens sont une monnoie, si je puis parler ainsi, dont les Parisiens n'ont jamais été avares.

Le duc de Chartres ne resta que quelques jours à Paris. Il retourna joindre la flotte qui étoit rentrée dans la rade de Brest. Revenu

dans la capitale, il trouva après ce second voyage, les esprits entièrement changés à son égard. On avoit fait courir des relations du combat où il s'étoit trouvé, dans lesquelles on attribuoit à sa lâcheté le peu de succès de cette affaire. On le chansonna dans quelques cercles, on lui lança des épigrammes. Il dévora ces affronts, non pas avec philosophie, mais avec impudence, témoignant par sa conduite et ses discours, qu'il ne tenoit aucun compte de l'estime des hommes, et qu'il mettoit son plaisir au-dessus de toute considération.

Se trouvant un jour dans un cercle, il lui arriva de tracer un portrait peu avantageux et infidèle d'une femme considérée à la cour, qui se trouvoit dans le même cercle, mais derrière lui, de manière qu'il ne la voyoit pas. Cette femme ne l'interrompit point; mais lorsqu'il eut achevé, elle se leva, passa devant lui, et lui dit en se retirant: " Il me paroît, mon prince, que vous ne vous connoissez pas mieux en signalement qu'en signaux." Chacun comprit cette allusion à l'affaire d'Ouessant. Le prince la comprit lui-même, et fit voir par sa mauvaise contenance, que son esprit ne lui suggéroit aucun moyen de sortir de l'embarras où le jettoit la juste leçon qu'il venoit de recevoir.

C'étoit autrefois l'usage dans la marine appellée royale, qu'on ne pouvoit y obtenir un commandement sans avoir passé par tous les grades. Le duc de Chartres fut obligé de

se conformer à cette règle. Parti de Rochefort pour aller s'embarquer sur le *Saint Esprit*, avec l'uniforme de simple garde marine, il fut nommé successivement pendant la campagne, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, chef d'escadre; et la campagne finie, il fut élevé au grade de lieutenant-général.

Ce n'étoit pas précisément ce dernier grade qu'ambitionnoit le duc de Chartres. Le véritable motif qui l'avoit porté à paroître dans la marine, étoit la ferme croyance que cette carrière le conduiroit à la survivance de l'éminente et lucrative charge d'amiral de France, dont se trouvoit pourvu son beau-père le duc de Penthièvre. Mais il en fut autrement. Il parut que le chef de la nation n'avoit pas sur sa conduite, à l'affaire d'Ouessant, une opinion différente de celle du public. Il transpira que la charge d'amiral, après la mort du titulaire, passeroit à un des enfans du comte d'Artois. Cependant pour récompenser le duc de Chartres des services qu'il avoit rendus dans sa campagne sur mer, on créa tout exprès pour lui un emploi de colonel-général des hussards, grade militaire qui jusqu'à cette époque avoit été inconnu parmi nous.

Cette création étoit bien une faveur; mais donner pour récompense de services rendus sur mer, un poste sur terre, c'étoit une sorte de mocquerie, une véritable censure. Le public prit la chose ainsi, et les Parisiens qui

rioient encore alors, recommencèrent leurs plaisanteries sur le prince. Il les eût dédaignées par le systême d'insensibilité qu'il s'étoit fait sur l'opinion publique, mais il se vit, avec un mortel déplaisir, frustré de ses espérances sur la possession de la charge d'amiral qu'il n'avoit cessé de convoiter. Ce fut là la première étincelle de cette haine qu'il avoit vouée au chef de sa maison, et que les attentats qu'il commit pour l'assouvir, ne purent jamais éteindre. Tant est vraie en politique, cette maxime, que quand on est dans la nécessité de faire une offense, il faut auparavant prendre des mesures pour que celui qui la reçoit, ne puisse pas s'en venger. Il convenoit ou de laisser au duc de Chartres l'espoir d'aspirer au grade d'amiral, ou de le réduire à l'impuissance physique de jamais donner aucune suite à son mécontentement.

Les personnes qui ont été à portée de connoître intimement le cœur de ce prince, assurent que la vengeance étoit sa passion dominante, sa seule passion, et qu'il mettoit tout son bonheur à se repaître de l'idée qu'il pourroit environner de toutes les sortes de désastres ceux qu'il croyoit avoir sujet de haïr. Tel étoit le caractère atroce de ce prince; c'est celui des furies. Quand il avoit conçu un projet de vengeance, il avoit l'art de dissimuler au-dehors le sentiment qu'il nourrissoit au fond de son ame; mais sa passion, pour être comprimée, n'en

étoit que plus ardente, et plus terrible dans son explosion, quand les circonstances lui permettoient de la faire éclater.

Une autre particularité de sa vie privée, contribua à nourrir l'opinion qu'il n'avoit nul courage. Mais cette particularité fut mal rendue au public, et la conséquence qu'on en tira, n'en découloit pas naturellement. Voici à cet égard, l'exacte vérité que j'accompagne de quelques détails, pour qu'elle soit plus intelligible à la postérité. Montgolfier avoit imaginé une machine de forme sphérique, et d'un volume plus ou moins grand, qui ressembloit assez à ces ballons creux, dont les bonds sont un des amusemens et des exercices de notre jeunesse. On remplissoit cette machine creuse de gaz ou vapeur qui l'exhaussoit dans les airs, et l'y tenoit suspendue jusqu'à ce que l'aliment de la vapeur fût détruit. On attachoit au-dessous de cette ingénieuse machine, une espèce de nacelle dans laquelle on ne mit d'abord que des animaux qui, après avoir vogué dans les airs, descendirent doucement sur terre, sans avoir reçu aucun mal. Des hommes furent ensuite assez hardis pour monter dans la nacelle, et s'élever ainsi au-dessus des nuées. Un physicien nommé Blanchard eut même la témérité de faire dans cet étrange navire, le trajet de Douvres à Calais, et cette périlleuse expérience lui réussit. Il débarqua heureusement sur les côtes de France. Deux

autres physiciens tentèrent la même aventure, ils essayèrent de passer ainsi du territoire François sur le rivage Anglois; mais à peine furent-ils élevés à une hauteur assez considérable, que le feu consuma le char qui les voituroit, ils tombèrent brusquement sur la terre, brisés et sans vie: ce qui prouve que de tels voyages n'étoient pas sans péril, et que ceux qui les entreprenoient, n'étoient pas sans quelque courage.

En France, et sur-tout à Paris, tout ce qui est nouveau, et a une apparence de merveilleux, séduit et occupe exclusivement tous les esprits, jusqu'à ce qu'une nouvelle merveille fasse oublier celle qui l'a précédée. On ne cessoit de faire des expériences sur ces machines, qu'on appella indifféremment ballons, aérostats, ou Montgolfières du nom de leur inventeur. On en vint à se persuader qu'on pourroit les diriger dans les airs, comme à l'aide des voiles et du gouvernail, on dirige en mer un navire. Deux frères appellés Robert, et leur beau-frère nommé Collin-Hullin, tous trois habiles mécaniciens, construisirent un de ces aérostats; ils lui donnèrent la forme cylindrique, cinquante-deux pieds de long sur trente-deux de diamètre, et l'armèrent de rames et d'un gouvernail; ils annoncèrent ensuite qu'ils s'éleveroient dans les airs au moyen de ce globe, et qu'à la faveur des rames et du gouvernail ils le dirigeroient à leur volonté, contre le gré du vent. Le duc de Chartres voulut être du voyage.

Ce fut dans le parc de Saint-Cloud que se fit l'ascension de l'aérostat. Les deux Robert, Collin-Hullin et le duc de Chartres montèrent dans la nacelle qui devoit les emporter dans les régions aëriennes. Les deux femmes des deux Robert tenoient les cordes qui arrêtoient le ballon, en attendant qu'il s'élevât. A huit heures du matin les cordes furent lâchées, et l'aérostat monta majestueusement. Un public immense étoit present à ce spectacle. Les personnes éloignées témoignèrent à grands cris qu'elles désiroient que celles qui étoient plus près du lieu de la scène s'agenouillassent, pour laisser à chacun la liberté de jouir du coup-d'œil que présentoit le départ de cette superbe machine. Ce désir fut exaucé: d'un mouvement unanime, chacun mit un genou en terre. Au milieu de cette multitude ainsi prosternée, l'aérostat s'éleva lentement. Jamais image ne fut plus imposante. Au bout de trois minutes, les spectateurs perdirent le ballon de vue. Il s'éleva à une telle hauteur, que les voyageurs non-seulement n'apperçurent plus la terre, mais qu'ils se sentirent portés dans une région bien différente de celle qu'ils venoient de quitter; tout-à-coup, quoique le tems fût calme, ils furent emportés et comme engloutis dans une vapeur épaisse; un vent impétueux frappant avec rapidité sur la surface que présentoit le gouvernail, fit tourner trois fois l'aérostat sur lui-même. Les voyageurs

abandonnèrent alors l'espoir de diriger leur navire, et pour ôter toute prise au vent, ils déchirèrent le taffetas du gouvernail. Au même moment des nuages épais se roulant à plusieurs toises au-dessous de leurs pieds, sembloient leur interdire le retour vers la terre. Ils furent entraînés rapidement à la surface de cette mer de nuages. Là le soleil produisit à la vapeur que renfermoit le ballon, une dilatation effrayante. Le duc de Chartres jugea qu'il y auroit de la folie à braver de plus longs dangers. Pour que la descente se fît sur-le-champ, il imagina de vuider le ballon d'une partie du gaz qui le tenoit suspendu au-dessus des nuées. Pour cela il déchira de la longueur d'environ sept à huit pieds le taffetas dont la machine étoit composée. Le gaz se faisant brusquement passage par cette ouverture, elle descendit avec la plus grande rapidité ; mais aucun des aéronautes ne fut blessé. Cette manœuvre et la rapidité de la descente furent attribuées à la poltronnerie du duc de Chartres. Ce jugement n'étoit pas juste, sa conduite dans cette occasion étoit plutôt une preuve de prudence que de poltronnerie. Les quolibets et les sarcasmes n'en plurent pas moins de toute part sur le prince. On disoit qu'il avoit rendu les trois élémens témoins de la lâcheté qui lui étoit naturelle.

Le duc de Chartres perdoit ainsi journellement la considération publique, et jusqu'à l'estime de cette nombreuse portion de

Parisiens, qui s'étoit d'abord si fort engouée de lui. Un nouveau trait acheva de le couvrir de mépris et de haine. Il imagina de rétrécir le jardin de son palais, qui n'étoit déjà pas trop spacieux. Les maisons qui avoient vue et des issues sur le jardin, se trouvèrent, au moyen de l'exécution de ce plan, privées de cet avantage, et furent masquées par d'autres maisons; de sorte que ceux qui les habitoient, n'eurent plus devant eux, au lieu d'une promenade agréable, qu'une rue étroite, obscure et boueuse. Le principal but du duc de Chartres dans cette opération, étoit de doubler le revenu que lui produisoit le terrein qui formoit l'enceinte de son palais. Et en effet il loua depuis les nouvelles maisons à un prix si exorbitant, qu'il en accrut considérablement ses richesses. Mais cette soif de l'argent, dans un prince qu'on savoit devoir être un jour le plus riche particulier de l'Europe, passa pour une basse avidité. D'un autre côté, cette opération faisant baisser de plus de la moitié le prix des anciennes maisons, on cria qu'il ne lui convenoit pas de fonder sa fortune sur la ruine des propriétaires de ces maisons.

Des clameurs s'élevèrent de toute part; les plus ardens à murmurer, comme on pense bien, furent ces mêmes propriétaires. Ils eurent avec ce prince des conférences et de vives altercations. Dans un de ces pourparlers, il leur dit: « On a beau faire, on a

« beau crier; je ne me désisterai point de « mon plan, par la raison que j'ai besoin « d'argent, et qu'on ne répond rien à cette « raison." —— Monseigneur, lui répondit le marquis de Voyer, vous avez besoin d'argent; nous en avons, non pas pour vous le donner, mais pour nous défendre. On plaida en effet; l'affaire fut portée au parlement, et eut l'issue qu'elle devoit avoir: chacun est maître de sa chose, et libre de disposer de son terrein comme il l'entend. Le duc de Chartres sortit vainqueur de ce combat. Mais jamais on n'avoit invoqué avec plus de chaleur, et aussi avec plus de raison qu'on ne le fit dans cette rencontre, l'axiôme: *summum jus, summa injuria*.

La haine et le mépris que cette affaire acheva d'inspirer contre le duc de Chartres, semblèrent ne pouvoir monter plus haut, et laissèrent dans tous les esprits des traces qu'on croyoit qu'il ne parviendroit jamais à effacer. Des personnes ayant voulu un jour l'allarmer sur les désagrémens inséparables d'une opinion aussi défavorable, il leur répondit impudemment: " Je " ne donnerois pas un écu de l'opinion pu- " blique." Un prince qui avoit au fond du cœur cet insolent mépris pour le public, qu'il faut quelquefois plaindre, mais ne jamais mésestimer, devoit être capable de pousser l'immoralité au-delà de toutes les bornes: et repousser avec cette insolence, l'appui sans lequel on ne peut rien faire,

c'étoit déceler un génie vide de toutes vues politiques.

Je grossirois beaucoup trop ce volume, si je voulois y faire entrer toutes les anecdotes que fournit la conduite qu'a tenue ce prince dans l'intérieur de son palais, dans ses divers serrails, parmi ses courtisans, au milieu des compagnons de ses débauches. C'est une tâche d'ailleurs que je ne dois pas entreprendre : j'écris l'histoire de sa conjuration, et non celle de sa vie privée. Je me borne donc au petit nombre de traits qu'on vient de lire ; ils suffiront pour peindre son caractère, son ame, son esprit, et pour donner une idée des ressources qu'il a pu trouver en lui-même dans le cours de cette révolution orageuse, qui lui rendit si facile la conquête d'une couronne. Si dans la suite de cet écrit, j'ai encore à parler de quelqu'une de ses actions privées, ce ne sera qu'autant qu'elle se liera à l'histoire de sa conspiration. Les scènes qui vont s'ouvrir aux yeux du lecteur, le représenteront comme un prince déloyal, dissimulé, fourbe, hypocrite, de peu de jugement, toujours favorisé de la fortune, toujours laissant échapper les occasions qu'elle lui présente d'atteindre à son but, et cependant jamais rebuté par les revers, jamais découragé par son impuissance, marchant avec une inconcevable opiniâtreté vers le trône. Ce qui n'étonnera pas moins, c'est

qu'emporté par la fougue de toutes les passions, souillé des voluptés les plus sales, noirci des crimes les plus odieux, il ne put parvenir à étouffer au fond de sa conscience, cette voix qui enfin, au dernier terme de sa vie, le contraignit à rendre hommage à la religion de ses pères.

Fin du Livre premier.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH-D'ORLÉANS
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE SECOND.

Aggrégation du duc d'Orléans à la société des Francs-Maçons. Coalition de ce prince avec toutes les cours souveraines de France. Sa première conspiration. Son exil à Villers-Cotteret. Agitation que cet événement produit dans toute la France.

C'EST à l'histoire générale à développer les causes éloignées et prochaines dont le concours a enfanté la révolution qui a fait à la France des plaies si profondes. Ce développement n'est pas de mon sujet. Je dirai en deux mots, que notre patrie n'a cessé depuis deux siècles, de nourrir dans son

ſein, des partis ennemis de l'ordre politique qui régloit parmi nous autrefois la hiérarchie ſociale. Les calviniſtes d'abord; dans la ſuite, les janſéniſtes, les encyclopédiſtes, les économiſtes, toutes les ſectes, ſans en excepter celle dont les membres prenoient le nom burleſque de francs-maçons, ont marché par des routes diverſes, vers une forme de gouvernement, autre que celle qu'ils trouvoient établie. Il n'a jamais manqué à ces divers partis, qu'un homme de tête, dont le nom, le rang, la fortune, l'audace puſſent réaliſer les eſpérances que tantôt la force, tantôt la raiſon eſſayoient en vain de leur faire abandonner.

Lorſque de nos jours, les germes d'inſurrection ſemés au ſein de toutes les claſſes de la ſociété, ont été à leur maturité, les yeux de tous les novateurs ſe ſont tournés vers Louis-Philippe-Joſeph. Il eſt difficile de fixer avec exactitude l'époque où il conçut le plan de ſa conjuration. L'hiſtorien qui voudra ſuivre et étudier avec attention les mouvemens orageux qui ont marqué la fin de l'avant-dernier régne, et le commencement du dernier, trouvera peut-être que le bouleverſement de notre ancienne magiſtrature, ſous les deſpotique Maupeou; que le maſſacre ſur la place ci-devant Louis XV; que le pillage des boulangers ſous le miniſtère du *Philoſophe* Turgot, ne ſont pas des événemens étrangers à cette conjuration. Nulle raiſon cependant ne fait préſumer

que Louis Philippe-Joſeph ait eu perſonnellement part à aucune de ces agitations. Il eſt également inconteſtable qu'on ne le vit jamais lié ni avec les calviniſtes, ni avec les janſéniſtes. Mais il recherchoit et careſſoit les écrivains qui prêchoient l'indépendance des autorités religieuſes et civiles, alors exiſtantes. On le trouvoit ſouvent dans les cercles où ils étoient admis. Chacun ſait que dans leurs cotteries, ils parloient avec beaucoup d'irrévérence des rois et des grands. Louis-Philippe-Joſeph étoit le ſeul prince dont ils ne médiſoient pas.

Ses liaiſons avec les francs-maçons furent plus marquées, et d'une nature qui eût dû allarmer ceux qui gouvernoient alors, s'ils euſſent eu une ſurveillance plus active, et ſi en même-temps, ils euſſent voulu abandonner la fauſſe idée que les opinions ne pouvoient pas renverſer un trône.

La franc-maçonnerie nous étoit venue d'Angleterre. Elle y devoit, diſoit-on, ſon origine à ceux des Templiers qui échappèrent à la proſcription dont le pape Clément V. et le roi de France Philippe-le-Bel frappèrent tout l'ordre. Ce ne fut que ſous le protectorat de Cromwel que les francs-maçons qui s'incorporèrent alors avec les indépendans, et formèrent ainſi un parti très-nombreux, furent ſoufferts. Vers la fin du dix-ſeptième ſiècle, ils parvinrent à ſe réunir en pluſieurs aſſemblées particulières, et à tenir des ſéances à des jours réglés. Les

membres de ces assemblées prirent le nom de free-maſons, hommes libres, ou maçons libres.

Les Anglois et les Irlandois qui paſsèrent en France avec Jacques II, nous apportèrent cette nouveautéqui ne fut long-temps connue que parmi les troupes. Inſenſiblement la ſociété fit des proſélites qui se répandirent dans la plupart de nos villes, et s'y réunirent en aſſemblées. L'obſcurité où elle languit pendant pluſieurs années, la déroba à la vigilance de la police, et lorſque la police voulut la ſurveiller, elle échappa à ce danger, en mettant à ſa tête le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et en recevant dans ſon ſein pluſieurs perſonnages de la plus haute diſtinction. Le comte de Clermont étant mort, on lui donna pour ſucceſſeur Louis-Philippe-Joſeph.

On recevoit indiſtinctement dans cette ſociété, des hommes de tous les pays, de toutes les ſectes. Elle ſe diviſoit et ſe ſubdiviſoit en grandes et petites ſections, appellées loges. Elle n'initioit à la totalité de ſa doctrine et de ſes myſtères, ni les ſouverains, ni leurs miniſtres, ni leurs agens fidèles : elle ne les admettoit que pour en être illuſtrée, et écarter d'elle tous les ſoupçons. Elle uſoit de la même reſerve envers les indiſcrets, et ceux qui auroient eu un intérêt réel à combattre ſa doctrine et ſes myſtères. Ces ſortes de perſonnes n'étoient promues qu'à des grades ſubalternes, mais

on leur persuadoit qu'on n'en connoissoit pas d'autres dans la société, que ceux auxquels on les avoit élevés. On n'eut pas ces ménagemens pour Louis-Philippe-Joseph : il monta au grade le plus éminent ; il fut tout ce qu'un véritable franc-maçon pouvoit savoir.

On n'accordoit une révélation complette de l'esprit et du but de la société qu'à celui qui étoit personnellement intéressé à adopter cet esprit, à marcher vers ce but. Et pour cela on le soumettoit préalablement à des épreuves qui conduisoient à connoître jusqu'à quel point on pouvoit compter sur sa constance et sa fidélité. Lorsqu'il avoit subi toutes ces épreuves, alors tous les secrets lui étoient dévoilés ; alors il savoit que les véritables franc-maçons avoient pour devise : *Ennemi du culte et des rois*. Dès 1789, quelques personnes, du nombre desquelles entr'autres étoit le baron de Menou, membre de la première assemblée constituante, se servoient pour les lettres qu'ils adressoient à leurs amis, d'un cachet où cette devise étoit empreinte.

Voici en peu de mots un précis de la doctrine, au maintien et à la propagation de laquelle Louis-Philippe-Joseph jura de contribuer de tout son pouvoir, lorsqu'il fut admis au grade de chevalier *Kadosch* *.

* Ce mot est hébreu ; il signifie qui renouvelle.

" Tous les hommes ſont égaux ; nul ne
" peut être le ſupérieur d'un autre, ni lui
" commander.

" Les ſouverains doivent appartenir à la
" multitude ; les peuples donnent la ſouve-
" raineté comme ils veulent, et la repren-
" nent quand ils veulent.

" Toute religion préſentée comme l'ou-
" vrage de Dieu, eſt une abſurdité.

" Toute puiſſance ſe diſant ſpirituelle,
" eſt un abus et un attentat."

Pour être admis au grade de chevalier *Kadoſch*, Louis-Philippe-Joſeph fut introduit par cinq franc-maçons, appellés *frères*, dans une ſale obſcure. Au fond de cette ſalle étoit la repréſentation d'une grotte qui renfermoit des oſſemens éclairés par une lampe sépulchrale. Dans un des coins de la ſalle, on avoit placé un mannequin couvert de tous les ornemens de la royauté, et au milieu de cette pièce on avoit dreſsé une échelle double.

Lorſque Louis-Philippe-Joſeph eut été introduit par les cinq frères, on le fit étendre par terre, comme s'il eut été mort ; dans cette attitude, il eut ordre de réciter tous les grades qu'il avoit reçus, et de répéter tous les ſermens qu'il avoit faits. On

Le but de ce grade eſt de renouveller le genre humain ; c'eſt à-dire, de le faire paſſer de l'eſclavage à la liberté.

lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il alloit recevoir, et on exigea qu'il jurât de ne jamais le conférer à aucun chevalier de Malthe. Ces premières cérémonies finies, on lui permit de se relever; on lui dit de monter jusqu'au haut de l'échelle, et lorsqu'il fut au dernier échelon, on voulut qu'il se laissât choir. Il obéit, et alors on lui cria qu'il étoit parvenu au *nec plus ultrà* de la maçonnerie.

Aussi-tôt après cette chûte, on l'arma d'un poignard, et on lui ordonna de l'enfoncer dans le mannequin couronné; ce qu'il exécuta. Une liqueur couleur de sang jaillit de la plaie sur le candidat, et inonda le pavé. Il eut de plus l'ordre de couper la tête de cette figure, de la tenir élevée dans la main droite, et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche; ce qu'il fit. Alors on lui apprit que les ossemens qu'il voyoit dans la grotte, étoient ceux de Jacques de Molai, grand-maître de l'ordre des Templiers, et que l'homme dont il venoit de répandre le sang, et dont il tenoit la tête ensanglantée dans la main droite, étoit Philippe-le-Bel, roi de France. On l'instruisit de plus que le signe du grade auquel il étoit promu, consistoit à porter la main droite sur le cœur, à l'étendre ensuite horizontalement, et à la laisser tomber sur le genou, pour marquer que le cœur d'un chevalier *Kadosch*, étoit disposé à la vengeance. On lui révéla aussi que l'attou-

chement entre les chevaliers *Kadosch*, se donnoit en se prenant les mains comme pour se poignarder.

Enfin toutes ces burlesques et tragiques scènes se terminèrent par un interrogatoire qu'on fit subir au nouveau chevalier, et dont voici les principaux articles :

D. Que prononcez-vous en venant de la grotte ?

R. *Neckom* *.

D. Qu'avez-vous en main ?

R. La tête du traître qui a assassiné notre père, et un poignard.

D. Comment nomme-t-on les ouvriers qui s'unirent pour la construction du nouveau temple ?

R. *Paul-Kal, Pharas-Kal* †.

Je pense qu'on ne sauroit blâmer ceux qui au travers de toutes ces noires folies, croiroient voir une véritable conjuration contre les successeurs de Philippe le-Bel. En ne considérant ces sanguinaires sottises que comme des divertissemens, on ne sauroit s'empêcher d'en avoir horreur, parce que des jeux où l'on manie des poignards, où l'on se couvre de sang, où l'on coupe

---

* Mot hébreu qui signifie : *je l'ai retranché du nombre des vivans.*

† Mots hébreux qui signifient : *ceux qui mettent à mort les profânes.*

des têtes, font des jeux exécrables qui donnent des mœurs atroces; et il eſt à croire que ſi de telles plaiſanteries fuſſent venues à la connoiſſance des ſouverains, ils ne les euſſent nullement goûtées.

Comme ce qui eſt ſçu de plus d'une perſonne n'eſt jamais bien caché, une partie de ce que je viens de rapporter, tranſpira dans le public vers les premiers jours de la révolution, et par ce penchant qu'on a en général à exagérer même le mal, on prétendit que le mannequin que Louis-Philippe-Joſeph avoit frappé d'un poignard, repréſentoit la perſonne de Louis XVI. Sans m'arrêter aux bruits populaires, et pour m'en tenir au ſens que préſentent naturellement les actions, il me paroit qu'on peut raiſonnablement préſumer que Louis-Philippe-Joſeph fit parmi les francs-maçons, apprentiſſage de cruauté; qu'en ſe faiſant initier à leurs plus hauts myſtères, il eut l'idée de les bien convaincre qu'il leur étoit entièrement dévoué, et qu'enfin ce fut dans leur ſein qu'il conçut l'eſpoir de s'étayer des menées et des reſſources de cette nombreuſe ſociété, pour arriver aut but que lui montroient ſa vengeance et ſon ambition. Il ſembloit s'en écarter en ſe déclarant avec énergie l'ennemi des rois et l'ami de la liberté et de l'égalité. Mais la philantropie eſt le maſque de tous les uſurpateurs; quand c'eſt à l'aide de la multitude qu'ils prétendent s'élever, il faut bien qu'ils donnent dans

son sens, il faut bien qu'ils lui présentent un appas ; et plus ils sont grands, plus ils cherchent à paroître petits, afin de la bien convaincre de l'attachement qu'ils feignent de lui porter.

Louis-Philippe-Joseph, en concevant l'idée de se faire des francs-maçons, un parti puissant, ne raisonnoit point mal ; car cette singulière société couvroit de ses loges l'Europe entière : et l'événement a prouvé que sa prévoyance ne l'avoit point trompé. Au moment en effet, où la révolution éclata, tous les francs-maçons ardens, non-seulement de la France, mais des pays étrangers, furent de son bord. Ce fut sous le nom de Jacobins, que ceux qui étoient parmi nous se rangèrent sous ses étendarts.

Je viens actuellement aux crises qui précédèrent immédiatement l'époque où il fit le premier essai du plan de la conjuration qu'il avoit ourdie. Cette époque arriva en 1787, deux ans après la mort de son père, qui lui donna avec le titre de duc d'Orléans, nom sous lequel je le désignerai désormais, un accroissement de richesses propre à seconder ses projets. Pendant ces deux années, il ne parut faire aucun effort pour reconquérir l'estime publique qu'il avoit totalement perdue, depuis l'affaire d'Ouessant, et depuis les nouveaux travaux de son palais. Mais à la première convulsion qui agita la France, il sortit de cette apathie, il travailla visiblement à grossir le nombre,

de ses partisans, et à se rendre maître des mouvemens du peuple.

Un homme venu de Genève, sorti des emplois obscurs de la banque, s'étoit élevé jusqu'au ministère ; il s'appelloit Necker. Vain, entêté, inconsidéré, enflé de la réputation que lui avoient faite les philosophes, il briguoit toutes les sortes de gloire, et par-dessus tout, la faveur populaire. De lui-même, il se plaça entre deux écueils : il promettoit au monarque une augmentation de pouvoir, et au peuple, un gouvernement démocratique. La France soutenoit alors, conjointement avec l'Espagne et la Hollande, une guerre contre l'Angleterre qui cherchoit à retenir dans sa dépendance, ses colonies de l'Amérique Septentrionale. Cette guerre, sans être ni utile ni glorieuse à la France, lui fut extrêmement dispendieuse, comme le sont toutes celles d'outre-mer. Necker y fit face, sans établir aucun nouvel impôt ; et dans tous les écrits auxquels il eut part, il exalta cette conduite comme la preuve d'un talent rare en administration, et en même temps, comme un témoignage de sa sollicitude pour les intérêts du peuple. Ce n'étoit qu'une jonglerie, car, pour ne pas recourir à la ressource d'un subside, il grêva la nation d'une masse d'emprunts à des intérêts si exorbitans, qu'il en résulta pour la monarchie une dette qui n'a jamais été bien calculée.

“ Il ne faut pas toujours, difoit le parlement à Louis XVI, à l'occafion de ces emprunts, * “ déterminer la néceffité
“ d'emprunter fur le befoin d'acquitter des
“ dettes, lorfqu'il eft prouvé que l'intérêt
“ de l'argent emprunté eft à un taux beau-
“ coup plus fort que celui des objets au
“ rembourfement defquels on veut pour-
“ voir. Le crédit, ajoutoit le parlement,
“ fouffre prodigieufement de cette mul-
“ tiplicité d'emprunts réitérés fi fouvent,
“ fans qu'on puiffe fe perfuader de leur
“ néceffité. Un des principaux inconvé-
“ niens de ces emprunts eft d'obliger à in-
“ venter mille formes nouvelles, fouvent,
“ même peu régulières, pour attirer la
“ confiance, et amorcer les fpéculateurs.
“ L'on verroit encore les particuliers prê-
“ ter leurs fonds à cinq pour cent, en
“ rentes perpétuelles, fi le grand nombre
“ d'emprunts faits depuis peu d'années,
“ et montant à des fommes effrayantes, n'a-
“ voient alarmé les prêteurs, et énervé le
“ crédit. Les emprunts, en rentes viagères
“ fur-tout, préfentant des appas féduifans,
“ par l'efpoir d'un gros intérêt, et par d'au-
“ tres formes onéreufes à l'emprunteur,
“ en même temps qu'elles ruinent celui-ci,
“ portent aux familles le plus grand pré-
“ judice, en facilitant à des pères égoïftes,

---

* Voyez remontrances de décembre, 1785.

" les moyens d'accroître leurs revenus ac-
" tuels, au détriment de leurs enfans."

Ce ne furent pas des raifons de ce genre qui convertirent la cour; la néceffité de trouver de l'argent pour acquitter les charges qui s'augmentoient dans une proportion allarmante, ne lui permit pas de s'arrêter à de pareilles confidérations. Necker fe perdit par fa feule vanité. Quoique calvinifte, il voulut être admis au confeil, dont une loi défendoit l'entrée aux gens de cette fecte. Sa retraite excita un léger mouvement qu'on étouffa avec affez de facilité, mais qui fit preffentir ce que dès lors on méditoit. Necker fut fucceffivement remplacé par un vieillard et un jeune homme. Le premier, appelé Joly de Fleury, imagina quelques droits fur les entrées de Paris. Cette foible reffource ne produifant rien, il fe retira. Le fecond, appellé d'Ormeffon, trouva le fardeau au-deffus de fes forces, et ne tarda pas à l'abandonner. On appella de Calonne que les parlemens n'aimoient pas, et que la cour eftimoit.

De Calonne, d'un travail facile, d'un génie fécond en expédiens, voulut encore effayer de la reffource ruineufe et ufée des emprunts. Il fit adreffer au parlement un édit portant ouverture d'un emprunt de quatre-vingt millions. Une des difpofitions de l'édit affectoit à cet emprunt le troifième vingtième, dont la perception devoit ceffer au premier janvier fuivant. Les magiftrats

qu'on appelloit gens du roi, firent obſerver à M. de Calonne, avant de préſenter cet édit à l'enrégiſtrement, qu'il n'étoit pas raiſonnable d'affecter un emprunt ſur un impôt qui alloit ceſſer. La diſpoſition fut changée, et l'édit préſenté aux chambres aſſemblées. Le parlement arrêta des remontrances au roi, qui lui furent portées par le premier préſident. Le roi répondit qu'il vouloit être obéi. Le parlement, au lieu d'obéir, chargea ſon premier préſident d'annoncer au roi qu'il lui préſenteroit de nouvelles remontrances. Le roi répondit qu'il étoit très mécontent, et cependant conſentit à recevoir ces nouvelles repréſentations. Après les avoir entendues, il ordonna qu'on enrégiſtrât l'édit ſans différer. Le parlement enrégiſtra; mais ce qui étoit ſans exemple, il ajouta à la formule de l'enrégiſtrement, les motifs qui avoient dicté ſes remontrances. Le roi le manda en corps, à Verſailles, et biffa tout ce qui excédoit la formule ordinaire de l'enrégiſtrement.

Ces débats ne donnèrent pas de la faveur à l'emprunt, et firent déſeſpérer d'en créer un nouveau. De plus, Louis XVI. prononça ſolemnellement dans ſon conſeil, ces mots: " Je ne veux plus ni impôts ni emprunts." Ce ſont ces mots qui ont déterminé la révolution.

Il fallut en effet, chercher d'autres moyens pour vivifier le crédit national, et alimenter le tréſor public. De Calonne s'occupa,

pendant quelques mois, de plans qu'il appeloit de réforme, mais qui tous aboutissoient à l'établissement de nouveaux impôts. Pour les sanctionner d'une sorte de vœu national qui imposât silence au parlement, il engagea Louis XVI à convoquer une assemblée de notables. Il fit à cette assemblée l'aveu, que la dépense excédoit la recette de cent dix millions. Cet aveu lui aliéna tous les esprits; on ne voulut rien entendre, rien recevoir de lui. Necker écrivit pour prouver que ce déficit ne pouvoit lui être imputé. De Calonne le fit exiler. Necker étoit alors l'ami du peuple; son exil rendit Calonne odieux. Joly de Fleury, premier successeur de Necker, fit parvenir à Louis XVI, par la voie de Hue de Miromesnil, alors garde-des sceaux, une lettre qui venoit à l'appui de l'apologie de Necker. De Calonne fit oter les sceaux à Hue de Miromesnil; ils furent donnés à Lamoignon, président au parlement de Paris, et ennemi ardent de son corps. Les contradictions qu'éprouvoit de Calonne, l'aigrirent; il crut s'appercevoir que le baron de Breteuil, ministre de Paris, ne donnoit pas dans son sens, et il exigea du monarque, que ce ministre fût aussi disgracié; mais la reine qui avoit toujours mal auguré des opérations de Calonne, et qui estimoit le baron de Breteuil, soutint celui-ci du crédit dont elle jouissoit auprès de son auguste époux : le baron de

Breteuil resta, et de Calonne eut ordre de se retirer.

Les notables, de leur côté, furent congédiés, et de retour dans leurs provinces, ils semèrent, de tous côtés, des germes de mécontentement contre la cour. Le déficit dévoilé par de Calonne, fut le signal de ralliement pour toutes les factions. La peur qu'il fit à la presque totalité de la nation, servit merveilleusement tous les conspirateurs. On commença à tenir dans le palais du duc d'Orléans, des conciliabules nocturnes. Quelques jeunes conseillers des enquêtes qui avoient attiré à leur parti deux ou trois de leurs confrères de la grand'chambre, se trouvoient à ces conciliabules. Les principaux de ces conjurés étoient Le Coigneux, Sabattier et Huguet de Sémonville. Ils ne s'occupèrent d'abord que des moyens qui pouvoient accroître la frayeur que faisoit généralement le deficit; et ils avoient pour vue ultérieure de tourner à la ruine des ministres et de la famille royale, l'inquiétude dont la révélation du déficit travailloit tous les esprits. Mais les conférences que les conjurés avoient entr'eux furent d'abord si secrettes que la cour n'en sut rien.

Pour ajouter à la fermentation qui se manifestoit dans toutes les parties de la France, et jetter les ministres dans des embarras inextricables, les conseillers qui cabaloient avec le duc d'Orléans, poussèrent le parle-

ment de Paris à demander qu'il lui fût permis de faire le procès à de Calonne; ils présumoient avec raison qu'une telle procédure acheveroit de donner au public une idée singulièrement désavantageuse de la manière dont les deniers publics étoient administrés sous le nouveau règne. Le parlement se laissa séduire, il crut qu'il importoit au bien public, de prouver à ceux que le monarque faisoit dépositaires de son autorité, qu'ils n'étoient pas inviolables. Les pairs se joignirent au parlement, et à l'exemple de cette compagnie, demandèrent que de Calonne vint aux pieds de la justice, rendre compte de son administration.

La chaleur que l'on mit à poursuivre l'exécution de ce vœu, inquiéta la cour, et effraya celui qui étoit le sujet ou le prétexte de tout ce bruit. La cour crut donner une sorte de satisfaction aux pairs et au parlement, en obligeant de Calonne à rendre le cordon bleu qu'il portoit comme officier de l'ordre du St.-Esprit. De Calonne, de son côté, craignit que cette humiliation ne suffît pas pour désarmer ses ennemis; il passa la mer et se retira en Angleterre, laissant en France une réputation équivoque, et emportant la triste certitude d'avoir le premier poussé les esprits vers une insurrection générale.

Si, au lieu de convoquer une assemblée de notables, de Calonne eût brusquement appellé les Etats-généraux eux-mêmes,

peut-être les factieux n'eussent pas obtenu des succès aussi prompts et aussi funestes. La presse ne jouissant pas alors d'une liberté indéfinie, on n'eût pas élevé tant de questions impolitiques, on n'eût pas eu le temps d'abreuver tant de classes de citoyens, du poison d'une morale anti-sociale. Quoiqu'il en soit, il reste certain que tous les partis tirèrent un grand avantage de la convocation des notables; ils augurèrent que cette nouveauté en améneroit de plus sérieuses encore: il s'agissoit seulement de profiter avec habileté, de la disposition où elle mettoit les esprits.

Les conjurés du Palais Royal mirent tout en œuvre pour donner la plus grande force au mouvement inquiet et aveugle, qui entraînoit presque tous les François vers une grande innovation. L'exil volontaire de Calonne sur une terre étrangère, ne permettoit plus de rien exiger de la cour, contre ce ministre; mais on savoit qu'elle n'aimoit ni n'estimoit Necker: on glissa parmi le peuple, que lui seul pouvoit sauver la France, pouvoit restaurer les finances. Si la cour refusoit de l'appeller, elle sembloit dire à la nation, qu'elle ne vouloit pas la prosperité publique; si elle l'appelloit, elle se mettoit dans la dépendance d'un ministre, qui, croyant ne devoir son rappel qu'au peuple, et qui ayant la folle ambition de mettre au-dessus de tout, la faveur de la multitude, seroit l'instru-

ment de la faction qui se diroit le peuple. Voilà comme, dès l'origine de nos troubles, ceux qui gouvernoient, ont commencé à ne plus marcher qu'entre des écueils.

Cette idée, que Necker pouvoit seul régénérer la France, fut jettée dans le public, par le parti du duc d'Orléans, avec un tel zèle, et un tel succès, qu'elle prit la plus grande faveur. Le tiers-état, le clergé, la noblesse, tous les corps, et ce qui est à peine concevable, le parlement lui-même qui avoit des sujets graves de mécontentement contre cet homme, désirèrent avec ardeur, de le voir replacé à la tête des finances. Necker qui n'ignoroit pas qu'il avoit la principale obligation de ce vœu général au duc d'Orléans, fut poussé par la reconnoissance, dans la faction de ce prince, qui, le regardant comme sa créature, conjectura qu'il pourroit, dans toutes les occasions, compter sur son dévouement.

La cour lutta aussi long-temps qu'elle le put, contre l'opinion qui lui présentoit Necker comme l'unique sauveur des François; elle donna pour successeur à de Calonne, Lomenie de Brienne, successivement archevêque de Toulouse et de Sens; elle se hâta de l'élever à la place de principal ministre, et en fit en quelque sorte, un sur-intendant des finances. Ce prélat décrié pour son impiété et ses mauvaises

mœurs, mais extrêmement cher à la secte philosophique, avoit usurpé une renommée d'habileté en économie politique, qui trompa le monarque. Jamais homme ne fut moins propre que Brienne, à manier les rênes du gouvernement. Il s'en fut à peine saisi, que son incapacité frappa tous les esprits ; il fit les fautes les plus grossières, et ne sut en réparer aucune. Il avoit contribué plus qu'aucun autre, à la disgrace de Calonne ; il en avoit décrié, avec emportement, toutes les opérations ; et cependant, dès qu'il se vit à la tête des finances, ne sachant rien imaginer par lui-même, il se saisit de tous les plans de son prédécesseur, et voulut arriver à leur exécution, non, comme le premier, par la persuasion, mais par la violence.

Entre les plans de réforme, imaginés par de Calonne, deux sur-tout étoient remarquables ; c'étoit deux projets d'édits, dont l'un établissoit un impôt, appellé subvention territoriale ; et l'autre soumettoit à la formalité du timbre, toutes les patentes qui donnent droit à une charge ou à un emploi, et tous les actes par lesquels les citoyens contractent entr'eux. Le premier de ces impôts auroit frappé sur les grands propriétaires, et auroit procuré le soulagement de la classe la moins fortunée ; le second contenoit des dispositions, qui, et par elles-mêmes, et par les amendes prononcées contre ceux qui n'obéiroient pas à ces dis-

positions, auroient singulièrement grêvé le peuple.

Il est incontestable que si de Brienne eût commencé à envoyer au parlement, la subvention territoriale, cette compagnie n'eût osé en refuser l'enregistrement. Son refus eût allumé contre les cours souveraines, la haine de la multitude, qui n'eut pas manqué de crier que le parlement ne rejetoit la subvention, que parce que cet impôt pesoit sur ses membres. De Brienne pouvant ainsi s'armer de la faveur populaire, eut la maladresse de faire une démarche qui l'empêcha de pouvoir jamais la recouvrer. Il envoya d'abord au parlement, un édit qui contraignoit les gens de la campagne à la corvée. Le nom seul de corvée avoit été de tout temps, parmi nous, si odieux, qu'on ne conçoit pas qu'il se soit trouvé un ministre assez dépourvu de sens, pour oser le prononcer, dans des jours où l'on ne devoit avoir d'autre sollicitude, que de diminuer le nombre des mécontens. La complaisance du parlement à enregistrer cet édit, n'est guères moins étonnante.

A ce premier édit, de Brienne en fit succéder un second bien plus désastreux encore pour le peuple; celui-ci permettoit l'exportation des grains, Le parlement l'enregistra comme le premier, sans beaucoup de difficultés. Ce second édit, comme on le verra, donna au duc d'Orléans, une déplorable facilité à satisfaire son ambition et

ſa vengeance. Il s'en fit un inſtrument pour accélérer la révolution, lui donner un mouvement rapide, et faire pleuvoir ſur nos têtes, tous les genres de déſaſtres.

Enfin de Brienne, comme s'il n'avoit pas aſſez ſoulevé contre la cour, ce qu'on appelloit alors le tiers-état, préſenta encore au parlement, avant de lui parler de la ſubvention territoriale, l'onéreux édit du timbre. Ceux des membres de cette compagnie, qui conſpiroient avec d'Orléans, n'eurent pas de peine à la porter à refuſer ce troiſième édit ; ils répandirent enſuite, que l'intérêt ſeul des négocians, des marchands, de tous ceux qui tenoient au troiſième ordre, avoient engagé le parlement à ne point enregiſtrer cet édit.

Le motif donné à ce refus, produiſit le plus grand effet : il attira au parlement, tout le peuple. Derrière un tel rempart, les cours ſouveraines ſe crurent à l'abri de toutes meſures ultérieures que la cour pourroit prendre contr'elles. On commença dès lors, à tenter, à ſéduire, à ſoudoyer les petites gens des fauxbourgs et des marchés, qui haïſſent le travail, et aiment l'oiſiveté, le bruit et le déſordre. Ces gens-là ſe rendoient aſſidûment au palais, et encourageoient les magiſtrats, par leurs vociférations, et de bruyans applaudiſſemens, à tenir ferme dans leur oppoſition. Ils jettoient des couronnes de laurier à ceux des conſeillers dont la réſiſtance aux

vues de la cour, étoit plus marquée ; d'autres fois, ils les prenoient dans leurs voitures, lorsqu'elles arrivoient, et les portoient en triomphe jusqu'à la porte de la salle où le parlement tenoit ses séances. C'est aujourd'hui une vérité notoire, que l'argent qui soudoyoit ces jongleurs, sortoit des coffres du duc d'Orléans.

Ce fut au milieu de la rumeur qu'excitoit ce troisième édit, que de Brienne finissant par où il auroit dû commencer, fit présenter au parlement, la subvention territoriale. On ne pouvoit se conduire avec plus d'ineptie. Le nouvel édit arriva trop tard. Le parlement, en refusant l'impôt du timbre, avoit déclaré qu'il restituoit à la nation, le droit qu'il disoit tenir d'elle, d'enregistrer les édits bursaux ; ajoutant qu'il se reconnoissoit désormais incompétent pour ces sortes d'enregistremens. Toutes les cours souveraines tinrent le même langage.

On reproche aujourd'hui à nos anciennes compagnies de magistrature, d'avoir émis une telle déclaration. Comme ce reproche retentira dans la postérité, il me semble qu'il est de mon devoir de dire, qu'en blâmant le parlement, on porte plus son attention sur les maux qui ont suivi cette démarche, que sur les raisons qui l'ont dictée. Les cours souveraines venoient de recevoir coup sur coup, des édits portant création d'impôts ; ces édits arrivoient

à la suite d'une succession d'emprunts qui avoient dû verser au trésor public, des sommes immenses. Quand la subvention territoriale arriva, les magistrats demandèrent aux ministres de fixer le terme où ils voudroient s'arrêter. De Brienne répondit, que l'impôt territorial seroit le dernier subside qu'on présenteroit à l'enregistrement. Le parlement répliqua qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur une telle promesse; que l'exemple du passé prouvoit qu'on ne pourroit pas plus compter sur celle-là, que sur celles qui l'avoient précédée; qu'un évènement imprévu, tel qu'une guerre, une disette, rendroit sans doute ce nouveau secours insuffisant; qu'au surplus, de Brienne ne pouvoit s'engager que pour lui seul, mais qu'il ne donnoit aucune garantie que ses successeurs tiendroient cet engagement; et qu'il étoit vraisemblable qu'un nouveau systême dans l'administration des finances améneroit de nouvelles demandes.

Ces raisons étoient spécieuses. Le zèle avec lequel de jeunes conseillers des enquêtes, admis dans les conciliabules du Palais-Royal, les firent valoir, séduisit la majorité du parlement. Des magistrats, d'ailleurs très éclairés, et d'une probité sans tache, s'exagérant la disproportion qui se trouvoit entre la recette et la dépense des deniers publics, et créant à la France des maux imaginaires, se laissèrent aller à la

persuasion, qu'il étoit nécessaire pour la restauration des finances, et le rétablissement de toutes choses, de faire revivre les états-généraux. Le parlement fut le premier qui en fit la demande solemnelle. Tous les ordres, tous les corps de l'état, et presque tous les françois firent entendre le même vœu. Il faut avoir été témoin de la sorte de frénésie avec laquelle on l'entendoit répéter de toutes parts, pour juger de la situation où cette unanimité jettoit la cour, et pour se faire une idée de la joie que ressentit le duc d'Orléans, de ce premier succès de ses intrigues.

Il n'y avoit pas de milieu : ou la cour refuseroit les états-généraux, ou elle les accorderoit. Dans le premier cas, elle entroit nécessairement en guerre avec le parlement ; et les amis que le prince avoit dans cette compagnie, lui faisoient voir, avec beaucoup de vraisemblance, que l'issue de cette guerre seroit sa propre élévation : ils s'engageoient à pousser leur corps dans de telles démarches, qu'il ne lui restât d'autre ressource, pour échapper à une destruction totale, que le premier prince du sang. Ils lui montroient d'un autre côté, le peuple entier, soulevé par la résistance des compagnies souveraines, et se rangeant, de lui-même, autour du prince, qui seul, parmi les personnages de son rang, faisoit cause commune avec ces compagnies.

Si au contraire la cour accordoit les états-

généraux, cette condescendance devoit être suivie de troubles qui nécessairement améneroient quelque circonstance, dont le prince profiteroit pour l'accomplissement de ses vues. L'avenir qui se préparoit, démontroit la justesse de ces calculs, et persuadoit à d'Orléans, que les espérances qu'il concevoit depuis long-temps, avoient enfin un fondement solide. Comprenant que dans ces premiers jours de trouble, le succés dépendoit de son union avec le parlement, il témoigna à cette compagnie, beaucoup d'estime ; et ceux de ses membres qu'il s'étoit déjà attachés, firent tous leurs efforts pour y augmenter le nombre de ses partisans. Tout cela fût conduit avec un tel art, que quelques jours après le refus d'enregistrer la subvention territoriale, il y eut une véritable coalition entre le duc d'Orléans et les cours souveraines ; la majorité des membres de ces compagnies ne voyoit pas jusqu'où cette coalition les entraîneroit ; plusieurs même n'en connoissoient l'existence que confusément, mais elle n'en étoit pas mois réelle, et pour être peu connue, elle n'en étoit que plus dangereuse ; car comment se défendre du piége qu'on ne voit pas ?

La cour de son côté, recevoit bien quelques lumières sur les trames du duc d'Orléans ; mais les inquiétudes sans nombre, l'océan d'affaires où elle étoit journellement plongée, ne lui permettoient pas de

ſuivre ſes démarches. Elle avoit d'ailleurs, un profond mépris pour ce prince ; elle le croyoit trop borné, trop abruti par la débauche, pour avoir même le talent de conjurer ; et quiconque dans ce tems-là, eût dit aux miniſtres, que le duc d'Orléans ambitionnoit le trône, eût été éconduit comme un inſenſé. L'imprévoyance d'un côté, l'eſprit de vertige de l'autre, ont fait tous nos maux.

Le duc d'Orléans cependant, mettoit à profit tous les évènemens. Louis XVI avoit fait enregiſtrer en ſa préſence, dans un lit de juſtice, l'impôt du timbre, et celui de la ſubvention territoriale, d'abord refuſés par le parlement. *Monſieur* et le comte d'Artois, frères du monarque, furent envoyés, le premier à la chambre des comptes, le ſecond à la cour des aides, pour y faire enregiſtrer, de l'ordre du roi, ces deux édits. Il eſt hors de doute qu'il ſe fit dans cette circonſtance, une conſpiration contre la vie du comte d'Artois. Depuis pluſieurs jours, on répandoit contre ce prince, les bruits les plus injurieux et les plus propres à le rendre odieux au peuple de Paris. Lorſqu'il arriva au palais, il en trouva les ſalles pleines d'une foule ſi conſidérable, qu'il eut toutes les peines du monde à gagner celle où la cour des aides tenoit ſes ſéances. Il fut accueilli par cette foule, avec des huées, des injures, des menaces. On remarquoit parmi ceux qui ſe mon-

troient les plus acharnés, plusieurs garçons bouchers. Il est à croire qu'on s'etoit persuadé que ce prince, sensible à ces affronts, ordonneroit à sa garde et aux suisses, dont il étoit colonel, de lui en faire raison; que des épées seroient tirées; qu'au milieu du désordre qu'exciteroit dans une enceinte aussi resserrée, le tumulte des armes, le comte d'Artois, et peut-être aussi *Monsieur* seroient égorgés. Par qui un pareil plan pouvoit-il avoir été conçu, si ce n'est par le duc d'Orléans qui avoit un si grand intérêt à diminuer le nombre des marches du trône, où il vouloit s'asseoir? Quel autre que lui, pouvoit avoir soldé cette bande d'assassins.

Sorti de la cour des aides, le comte d'Artois fut couvert des mêmes injures, des mêmes menaces qui l'y avoient accompagné; on se pressa autour de sa personne, on le serra de si près que sa vie fut dans un véritable danger. Le zèle et le courage de sa garde l'en tirèrent; elle y parvint sans faire couler une seule goutte de sang. C'est cette modération qui ne laissant aux assassins aucun prétexte de faire usage de leurs armes, fit échouer leur projet.

D'Orléans en conçut un autre qui alloit plus directement à ses vues. Ses complices lui persuadèrent qu'il étoit tems de s'avancer vers l'autorité suprême; suivant eux le mécontentement général qu'inspiroit la conduite des ministres, lui permettoit de tout

oſer. On arrêta d'engager le parlement, ſoit par ſéduction, ſoit par force, à le proclamer ou lieutenant-général, ou régent du royaume, de manière que par le titre qui lui ſeroit déféré, il ſe trouvât à la tête des affaires, et eût, dans ſa dépendance, la famille royale. Ce projet tout bizarre qu'il paroît, ne fut point mal concerté. On devoit à prix d'argent ſoulever tout le peuple des fauxbourgs; on ſe promettoit auſſi de faire concourir à l'exécution du complot tous les clercs des procureurs au parlement, et tous ceux des procureurs au châtelet. On eſpéroit gagner cette jeuneſſe qu'on ſavoit avide de tout ce qui portoit un caractère de hardieſſe, en lui faiſant entendre que la cour avoit des deſſeins ſiniſtres à l'égard du parlement, et que ces deſſeins échoueroient, ſi les clercs des procureurs montroient l'intention ferme de faire, à cette compagnie, un rempart de leurs corps.

La conſpiration devoit éclater le quinze du mois d'août. En exécution d'un vœu formé par Louis XIII, l'uſage vouloit que ce jour-là, le parlement et la chambre des comptes ſe trouvaſſent à la proceſſion que faiſoit le clergé de la métropole. Des gens apoſtés par le parti d'Orléans, auroient offert des couronnes de laurier aux membres du parlement, et les auroient, à l'iſſue de la proceſſion, ramenés en triomphe, au palais. Au même moment une grande rumeur ſe ſeroit élevée dans les fauxbourgs et

au palais royal; une foule immense se seroit précipitée vers le lieu des séances du parlement. Tandis que les magistrats auroient été ainsi pressés de toutes parts, sans pouvoir se soustraire à la sorte de violence qui leur seroit faite, des voix les auroient proclamés pères du peuple, et auroient exigé qu'ils rendissent arrêt pour le rappel de Necker, et l'élévation du premier prince du sang à un poste qui lui donnât toute autorité sur les ministres.

Si ce complot eût réussi, il est diffiicle de dire ce qui seroit arrivé. Ceux qui l'avoient ourdi, ne promettoient pas à d'Orléans, que dès le jour de son exécution, il monteroit au rang de lieutenant-général ou de régent du royaume, mais ils lui faisoient entendre que les troubles qui s'élèveroient, l'amèneroient nécessairement à son but. Cette conjecture avoit beaucoup de vraisemblance.

On ne put rien tenter de semblable, parce que la cour eut vent d'une partie de ce qui se tramoit; elle exila le parlement à Troyes, avant la solemnité du 15 août. Comme elle n'avoit point de preuves par écrit contre les conjurés, elle dissimula à l'égard du duc d'Orléans, et donna pour motif apparent de sa rigueur envers le parlement, les protestations dont cette compagnie avoit fait suivre l'enregistrement forcé des deux derniers édits.

C'est ainsi que pour cette première fois,

les vues du duc d'Orléans furent déjouées. Il ne se rebuta point. Faisant cause commune avec le parlement, et croyant qu'il seroit possible d'amener cette compagnie à lui déférer le titre de régent, il jugea qu'il lui importoit de la ramener à Paris, où il auroit bien plus de facilité à la circonvenir et à l'entraîner dans des démarches extraordinaires. Les mesures qu'il prit pour la replacer au foyer de la fermentation, eurent le plus prompt et le plus heureux succès. Les conseillers qui lui étoient dévoués, engagèrent leurs confrères à se rapprocher de la cour. L'ennui que tous éprouvoient à cette distance de la capitale, loin de leurs foyers et de leurs habitudes, donna beaucoup de force aux raisons que firent valoir les amis de d'Orléans. Le corps entier entra en négociation avec la cour, qui de son côté, donna complettement dans le piége ; elle rappella le parlement à Paris, après en avoir exigé pour toute satisfaction, la continuation de l'impôt du deuxième vingtième jusqu'en 1792, et la promesse que désormais il seroit moins difficile sur l'enregistrement des édits qui lui seroient présentés. Il est inconcevable que le parlement oubliât avec cette légèreté, la déclaration solemnelle qu'il avoit faite peu auparavant de son incompétence à enregistrer des impôts ; mais un esprit de vertige se promenoit alors sur toute la nation, et dans ces grands mouvemens qui ébranlent les bases

d'un empire, il n'eſt pas moins difficile aux corps qu'aux particuliers, de ne pas ſortir des routes ordinaires.

La contradiction dans laquelle le parlement de Paris venoit de tomber, devoit lui faire perdre l'amitié, du peuple; mais ce qui doit arriver n'eſt pas toujours ce qui arrive. Les émiſſaires de d'Orléans recrutèrent dans les atteliers et dans les cabarets, des gens qui ſe livrèrent à des témoignages bruyans d'allégreſſe pour célebrer le retour des magiſtrats. Ces mouvemens qui ſe renouvelloient à l'approche de chaque nuit, ſe terminoient cependant ſans déſordres. La bonne contenance de la garde de Paris, des gardes-françoiſes, des gardes-ſuiſſes, contenoit la pétulance de la foule ſoulevée. D'Orléans d'ailleurs, n'avoit nul beſoin de la pouſſer à la dernière ſédition. Il lui ſuffiſoit de la tenir dans l'agitation, de manière qu'elle fût toujours prête à ſe porter où il voudroit la diriger. Il ſavoit que l'accord fait entre le parlement et la cour, devoit de lui-même exciter au premier inſtant, de violens orages.

Cet inſtant en effet ne tarda pas à arriver. Les miniſtres voulurent recueillir le fruit des promeſſes qu'ils avoient reçues du parlement. La pénurie où ſe trouvoit le tréſor public, leur commandoit impérieuſement de tenter ſans retard, de nouveaux moyens pour ſe procurer de l'argent. De Brienne fit décider dans le conſeil du roi, qu'on

qu'on présenteroit au parlement, de nouveaux édits. Le plus remarquable créoit un emprunt successif de quatre cent-vingt millions ; c'étoit celui dont l'enregistrement importoit le plus à la cour. Les autres étoient des projets de loix qu'on croyoit devoir être agréables au public. Parmi ces derniers, on en distinguoit un qui, conformément aux idées que les philosophes avoient consacrées depuis un siècle, accordoit aux non-catholiques, tous les droits dont jouissoient les citoyens catholiques. De Brienne avoit la puérilité de croire qu'une telle loi donneroit une haute idée de sa politique. Comme à cette époque, la Hollande étoit agitée de grands troubles, il pensoit de bonne foi que la faveur qu'il présentoit aux non-catholiques, feroit affluer en France, avec leur industrie et leurs trésors, tous ceux des Hollandois qui voudroient fuir les mouvemens de leur patrie. De Brienne pensoit encore fermement que son emprunt de quatre cent-vingt millions, se trouvant comme confondu parmi tant d'autres édits dont l'enregistrement ne lui paroissoit pas devoir souffrir la moindre difficulté, seroit à peine apperçu, et obtiendroit comme eux un enregistrement pur et simple.

Avant cependant de présenter solemnellement tous ces édits au parlement, il s'aboucha avec plusieurs membres de cette compagnie, pour avoir leur avis. Tous, amis et ennemis, lui donnèrent l'assurance

que dans cette occasion, le corps entier lui seroit dévoué. Les premiers lui parloient ainsi de bonne foi, et par le desir qu'ils avoient de voir règner la bonne intelligence entre les magistrats et la cour; les autres lui tenoient ce langage pour l'attirer dans un nouveau piége. On convint cependant que pour une prompte et sûre exécution, le roi viendroit en personne au parlement, faire enregistrer toutes ces loix, et que la séance qu'il y tiendroit, seroit appellée, non un lit de justice, parce que ce nom commençoit à être odieux, mais séance royale.

Le conseiller Sabbatier qui fut admis à cette conférence, étoit parvenu, par des manières souples et de grandes protestations d'attachement, à capter les bonnes graces de de Brienne qu'il trahissoit. Il rendit compte aux conjurés du Palais-Royal, des derniers projets de ce ministre; il leur apprit le jour où le roi viendroit apporter les nouveaux édits. La nuit qui précéda ce jour, tous les conjurés membres du parlement, se réunirent chez le duc d'Orléans. De ce nombre étoient Sabbatier, Lecoigneux, Robert de S.-Vincent, Janséniste fanatique, homme dur, brutal, emporté, Fréteau de S.-Just, plus fanatique encore que Robert de Saint-Vincent, hypocrite à l'excès, fourbe, vindicatif, recherchant les applaudissemens de la canaille, haïssant son corps, ses égaux, la cour, les ministres, les grands,

On arrêta dans ce conciliabule, de demander au roi, après la lecture des édits, que l'enregistrement s'en fît, en recueillant les voix, comme dans les délibérations ordinaires du parlement.

Sortis du Palais-Royal, les conjurés se rendirent chez Duport, autre conseiller, qui à un esprit étroit, à un caractère brouillon, à des mœurs dissolues, réunissoit une ame dévorée d'ambition, avide de richesses. La maison de Duport étoit depuis quelque tems, le rendez-vous de plusieurs mécontens qui sans être instruits des menées des conspirateurs du Palais-Royal, les secondoient par l'impulsion que ceux-ci savoient leur donner. D'Eprémesnil, conseiller des enquêtes, assistoit ordinairement aux conférences qui se tenoient dans la maison de Duport; il y fut appellé dans cette circonstance. D'Eprémesnil, bon père, bon mari, excellent ami, religieux sans superstition, ferme dans sa croyance sans fanatisme, faisant aimer ses principes par sa bienfaisance, étoit doué d'une éloquence riche, d'une diction pure et facile, d'un son de voix sonore, agréable, d'une mémoire prodigieuse, de connoissances peu communes. Lorsqu'il parloit, ses gestes se déployoient avec grâce, la mélodie de son accent pénétroit l'ame; et si on l'écoutoit en silence, on ne pouvoit s'empêcher de goûter et d'adopter ses raisons. Malheureusement d'Eprémesnil avoit l'imagination vive

et romanefque; il voyoit les chofes, les hommes, fon pays, fon fiècle fous des rapports fantaftiques ; il s'exagéroit les abus qui exiftoient, et en trouvoit fouvent où il n'y en avoit pas ; fimple, crédule, confiant, il fe livroit avec facilité aux charlatans, aux impofteurs, et prenoit trop à la lettre les démonftrations d'amitié qui lui étoient faites. Dès fa jeuneffe il avoit conçu l'idée de rendre à la France, fes anciens Etats-généraux. Depuis il avoit tourné vers cette idée, toutes fes lectures, toutes fes méditations, toutes fes études, tous fes travaux. Quand on vouloit l'intéreffer à un projet, on étoit sûr de le féduire, fi on parvenoit à lui perfuader que l'exécution intéreffoit ou le bien public, ou au moins une branche de l'économie politique. Voilà le piége dont il ne favoit jamais fe défendre.

J'ai connu particulièrement d'Eprémefnil ; j'ai été fon ami ; je l'ai deux fois arraché des mains de fes affaffins ; fa mort a fait à mon cœur une plaie que le tems ne guérira pas. Les ombres dont j'accompagne fon portrait, feront donc un témoignage de mon impartialité ; car, combien ne me feroit-il pas doux, en parlant de lui, de ne fuivre que mon penchant, de n'écouter que la haute opinion qu'il m'avoit infpirée de fes lumières et de fa probité ? Mais des affections perfonnelles ne peuvent adoucir la loi qu'impofe la févérité de l'hiftoire. Celui qui l'écrit ne peut être difpenfé par aucune

confidération, de peindre avec la plus ſcrupuleuſe vérité tous les portraits qu'il préſente au lecteur. C'eſt avec regret que j'obéis, dans cette occaſion, à ce rigoureux devoir. Je trouve du moins un dédommagement à la gêne qui m'eſt imposée, dans la perſuaſion que nos neveux, plus équitables et plus indulgens que nous ne l'avons été, rendront à d'Eprémeſnil la juſtice que ſes erreurs prenoient leur ſource dans des motifs louables, et que ſes intentions furent toujours droites, pures et dirigées vers le bien public.

Les perſonnes aſſemblées chez Duport, n'eurent pas de peine à faire entendre à d'Eprémeſnil, que la ſéance royale offroit une occaſion naturelle de mettre à l'autorité des miniſtres, des bornes qu'ils ne puſſent jamais franchir, et de contraindre le monarque à accorder les Etats-généraux. D'Eprémeſnil ſaiſit avec avidité une idée qui s'accordoit ſi bien avec le ſyſtême politique qu'il s'étoit fait depuis long-tems. Il promit de donner dans cette circonſtance, l'effor à ſon zèle, et d'appuyer de toutes les forces de ſon éloquence, la demande des Etats-généraux.

Le lendemain, Louis XVI. ſans être revêtu des ornemens de la royauté, vint au parlement, accompagné de ſa cour, de ſes miniſtres, des princes et des pairs. Le duc d'Orléans à qui on avoit fait entendre qu'il ſeroit poſſible que la ſéance lui donnât oc-

cafion de parler, s'étoit gorgé de vin avant d'arriver, afin que cette liqueur, en allumant fon fang, fit naître dans fon ame l'audace et le courage qu'il n'avoit pas naturellement. L'un des confeillers qui avoit conjuré avec lui la nuit précédente, ayant rencontré le garde-des-fceaux dans la falle qu'on appelloit le Parquet, voulut fonder ce miniftre fur la manière dont on procéderoit à l'enregiftrement des divers édits qu'il apportoit ; il lui demanda s'il fe feroit fans recueillir les fuffrages. *Eh! fans doute, répondit Lamoignon, eft-ce que vous voulez que le roi ne foit qu'un confeiller au parlement ?*

De Lamoignon développa cette pensée dans la séance, et déclara qu'on n'iroit point aux voix comme dans une affemblée du parlement. Il motiva cette déclaration fur ce qu'il ne convenoit pas que le monarque fût réduit à n'avoir que fa voix, comme un fimple confeiller. " Si le roi, difoit le garde-des-fceaux, étoit obligé de conformer fa volonté à celle de la majorité, alors ce feroit celle-ci qui dicteroit la loi, et non le monarque, ce qui, ajoutoit il, ne fauroit s'allier avec la conftitution de notre gouvernement, qui eft une monarchie, et non *une ariftocratie*." C'eft la première fois qu'on a entendu prononcer parmi nous ce terrible mot qui a fait couler tant de larmes et de fang. La manière dont on l'a employé eft tout à-la-fois un bien funefte et bien bizarre

exemple de la crédulité des peuples. On a toujours appellé *ariſtocrates*, et on a voué comme tels à la haine publique et aux proſcriptions, les moins *ariſtocrates* des hommes, puiſque ceux qu'on qualifie ainſi, prétendoient qu'il falloit s'en tenir au gouvernement d'un ſeul; et ce qui eſt le comble du délire, c'eſt que ceux qui juſqu'à préſent ont battu leurs adverſaires en les frappant de cette qualification, ont toujours été de véritables *ariſtocrates*, puiſqu'ils n'ont ceſſé de gouverner la France ariſtocratiquement. Qui ne ſait en effet que *l'ariſtocratie* eſt le gouvernement de pluſieurs ? Or, n'eſt-ce pas là depuis le milieu de l'année 89, le gouvernement de la France ?

Le garde des-ſceaux cependant, annonça que la volonté du monarque étoit que chacun dît librement ſon avis ſur les édits qu'il s'agiſſoit d'enregiſtrer, mais que lorſqu'il croiroit avoir recueilli ſuffiſamment de lumières, il ordonneroit ce qu'il jugeroit à propos, et qu'alors il ne reſteroit à l'aſſemblée d'autre parti que celui de l'obéiſſance.

Les orateurs qui ſe diſtinguèrent dans cette séance, furent d'Eprémeſnil Robert de S.-Vincent, Fréteau, Sabbatier. Le premier parla de la néceſſité de convoquer les états-généraux, avec une telle énergie, avec des raiſons ſi séduiſantes, avec des formes oratoires ſi gracieuſes, que le monarque fut touché et ébranlé. On crut un inſtant qu'il alloit à l'heure même ſe rendre au vœu de d'Epré-

mesnil. C'eût été pour ce magistrat un triomphe bien flatteur. Malheureusement il avoit fait avant que la séance commençât, une bien grande faute. En arrivant dans la grande cour du palais, il fut arrêté par les gardes, et prié de remiser ailleurs sa voiture, parce qu'elle ne pouvoit trouver place dans cette cour. Comme d'Eprémesnil ne la voyoit point assez garnie de carosses pour que le sien ne pût y entrer, il demanda la raison de la difficulté qu'il éprouvoit. On lui répondit qu'on attendoit encore les voitures du roi et des princes. D'Eprémesnil n'étoit point naturellement hautain, mais il avoit la tête exaltée par les éloges dont on l'avoit enivré la nuit précédente chez Duport, et par les applaudissemens que sa présence excitoit actuellement parmi le peuple. Comme il étoit en pourparler avec les gardes, il vit arriver le comte d'Artois ; il osa crier de sa portière, qu'il ne devoit y avoir aucune distinction entre les membres de la cour des pairs ; il se récria contre la suite nombreuse qui environnoit le prince, et prétendit que la voiture du comte d'Artois, arrivant après la sienne, c'étoit à celle-là à se remiser ailleurs que dans la grande cour. Il fallut cependant qu'il obéit à la consigne qu'avoient reçue les gardes.

Arrivé dans la grand' salle du palais, il commit une seconde imprudence, non moins blâmable que la première. Les passions rendent injuste : il regardoit comme

un affront, la préférence qui avoit été donnée fur fa voiture à celle du comte d'Artois, tandis qu'avec plus de raifon, on eût pu regarder fa prétention comme un mouvement d'orgueil. Encore ému de cette fcène, il fut environné de quelques uns de fes collègues qui lui demandèrent comment il croyoit que les chofes fe pafferoient à la féance royale. *Repofez-vous-en fur moi, répondit-il, je faurai mufeler le lion.*

Ces deux fautes avoient été faites trop publiquement, pour qu'elles ne parvinffent pas aux oreilles des miniftres qui à leur tour, en inftruifirent le monarque. Il eft à préfumer qu'elles fe retracèrent à la mémoire de Louis XVI. au moment où il paroiffoit fe rendre, et que ce fut ce fouvenir qui lui donna la force de vaincre le mouvement qu'excitoit en lui l'éloquence du magiftrat. Il eft même certain que la double imprudence de celui-ci, fit fur l'ame de Louis XVI. une impreffion que ne purent effacer les témoignages de zèle et de fidélité qu'il en reçut dans la fuite. D'Eprémefnil me difoit lui-même, quelques mois avant fa mort, que Louis XVI n'avoit jamais pu l'aimer : tant il eft vrai que l'indifcrétion eft ce qui nuit le plus au fuccès de toute affaire.

Robert de Saint-Vincent harangua brutalement les miniftres, il fit une fatyre aigre de ce qu'il appelloit le fafte de la cour, lança des farcafmes groffiers contre les grands, il parla fans adreffe et avec peu de

ménagement du monarque lui-même. Ainsi au lieu d'amener les esprits à un sentiment commun, ce qui est le but de tout orateur, il ne chercha qu'à les exaspérer.

Sabbatier se perdit dans des déclamations vagues, sur la nécessité de recueillir les suffrages individuellement, et finit par une sortie insolente contre les dépenses de la famille royale.

Fréteau laissant là tout ce qui devoit faire l'objet de la séance, se jetta dans une discussion des travaux diplomatiques du roi et de ses ministres. Il critiqua avec autant d'ignorance que de mauvaise foi, toutes les opérations du cabinet. Il avoit lu dans les journaux, le *conclusum* de la paix que venoient de contracter les puissances qui avoient pris part dans la guerre de l'Amérique septentrionale ; il s'éleva contre ce *conclusum*, et mêla ses déclamations de traits extrêmement injurieux pour la cour.

Quelques autres magistrats parlèrent également contre la teneur des édits, mais avec plus de modération. Le roi mit fin à la discussion, en déclarant qu'il entendoit que son édit portant création d'un emprunt, fût enregistré sur-le-champ. Le garde-des-sceaux, après avoir pris les ordres, comme c'étoit l'usage lorsque le roi se trouvoit en personne au parlement, dit que pour plus prompte expédition, il falloit mettre sur le repli de l'édit : "La cour, toutes les cham-" bres assemblées, le roi, les princes et

" pairs y séant, ouï et ce requérant le pro-
" cureur-général du roi, a ordonné et or-
" donne que l'édit, etc... soit enregistré
" pour être exécuté suivant sa forme et
" teneur...."

L'assemblée entière, après avoir entendu l'ordre, resta dans le silence, et le greffier se mit en devoir d'obéir. Le duc d'Orléans, hardi et audacieux pour la première et l'unique fois de sa vie, jette un coup-d'œil d'indignation sur les magistrats, se lève brusquement, et regardant avec insolence le monarque, lui demande d'une voix ferme, si la séance présente est une séance royale ou un lit de justice. C'est, répond le roi, *une séance royale.*

" Sire, continua le duc d'Orléans, je
" supplie votre majesté de permettre que
" je dépose à ses pieds, et dans le sein de
" la cour, la déclaration, que je regarde cet
" enregistrement comme illégal, et qu'il
" feroit nécessaire, pour la décharge des
" personnes qui sont censées y avoir déli-
" béré, d'y ajouter que c'est par exprès
" commandement du roi."

Cette declaration qui annonçoit à la France entière, que le premier prince du sang se mettoit à la tête des mécontens; qu'il rompoit avec le roi et ne vouloit plus garder avec lui aucun ménagement, fut un véritable coup de vigueur de la part du duc d'Orléans, et la circonstance étoit bien choisie pour le frapper. Ce trait prouve que son

ame n'étoit pas tellement dépourvue d'énergie, qu'elle ne fût capable de quelque force. Il fut porté à cette action par le besoin de réchauffer le courage de tous ceux qui soupiroient après de grands troubles; il y fut porté aussi par son avarice. Il avoit acheté beaucoup d'effets d'un emprunt précédent de 125 millions; il comprit que si le nouvel emprunt avoit lieu, il feroit une perte considérable sur le premier. Dans un moment donc où il avoit besoin de grandes richesses pour l'exécution de ses desseins, il lui importoit de mettre obstacle à un enrégistrement qui le privoit d'une partie du gain que lui avoit procuré l'usure et l'agiotage. Que le duc d'Orléans ait été pris par cette sordide cupidité, il n'est rien là d'étonnant; mais qu'une nation éclairée se soit jettée au devant de ce prince, sans vouloir examiner les motifs qui le guidoient, voilà ce qui est vraiment digne de pitié.

Le roi se contenta de répondre qu'il ne faisoit rien dans cette séance, qui ne fût très-légal, et persista à ordonner l'enrégistrement de l'emprunt; il fut obéi, et se retira, suivi des princes et des ministres.

Le roi fut à peine dans sa voiture, que le duc d'Orléans rentra dans le parlement. Le duc de Bourbon, son beau-frère, fut le seul prince qui l'y suivit. Les conseillers qui s'étoient trouvés la nuit au Palais-Royal, s'échauffèrent beaucoup, et prétendirent que ce qui venoit d'être fait, étoit d'une illégalité

révoltante. Au grand contentement du duc d'Orléans, cet avis prévalut, et il intervint l'arrêté suivant, qui rendit l'emprunt illusoire.

" La cour considérant l'illégalité de ce
" qui vient de se passer à la séance du roi,
" où les voix n'ont point été comptées et ré-
" duites en la manière prescrites par les or-
" donnances, de sorte que la délibération
" n'a point été complette, déclare qu'elle
" n'entend prendre aucune part à la trans-
" cription ordonnée être faite sur ses ré-
" gistres, de l'édit portant établissement
" d'emprunts graduels et progressifs pour les
" années 1788, 1789, 1790, 1791, 1792."

Le roi de retour à Versailles, raconta aux personnes qui jouissoient de sa confiance, qu'il étoit offensé, non de la déclaration du duc d'Orléans, mais du ton presque menaçant dont il l'avoit prononcée, ainsi que de l'insolence avec laquelle il l'avoit fixé en parlant. Il ajouta qu'il étoit instruit que quelques conseillers du parlement, et notamment Fréteau, Robert de Saint-Vincent, Sabattier, tenoient de conférences secrètes et nocturnes au Palais-Royal, et que leur conduite dans la séance royale, étoit le résultat d'une délibération prise la nuit précédente chez le duc d'Orléans. Quelque ressentiment qu'eut Louis XVI de ce qui venoit de se passer, il assura qu'il ne donneroit aucune suite à son mécontentement. La reine qui avoit beaucoup d'empire

ſur ſon eſprit, n'imita pas ſa modération; elle ſoutint que la majeſté royale ayant été outragée plus particulièrement par le duc d'Orléans, les conſeillers Fréteau et Sabattier, il convenoit de les punir. Elle demanda leur exil. La ducheſſe de Polignac qui vivoit dans la plus grande intimité avec la reine, lui repréſenta qu'une telle meſure étoit du genre de celles qui par leur inſuffiſance, bien loin de guérir le mal, ne font que l'aggraver; que ſi l'on pouvoit infliger au duc d'Orléans une punition qui le mît déſormais hors d'état de remuer, il falloit la lui infliger, mais que la difficulté du temps actuel ne permettant pas de recourir à un ſemblable moyen il falloit ſavoir diſſimuler.

D'autres courtiſans joignirent leurs repréſentations à celles de la ducheſſe de Polignac. La reine ne revenoit jamais de la réſolution qu'elle avoit une fois priſe. Elle perſiſta à demander l'exil du duc d'Orléans, de Fréteau et de Sabattier. Elle revint ſi ſouvent et avec tant de chaleur à la charge, qu'elle fut exaucée. On aſſigne au duc d'Orléans ſon château de Villers Cotteret pour lieu d'exil. A peine la triple lettre de cachet eut été expédiée que la plupart des courtiſans furent frappés de conſternation, par le preſſentiment ſans doute des malheurs qui naîtroient de cette rigueur.

La majorité du parlement n'aimoit ni n'eſtimoit le duc d'Orléans. Elle voyoit avec

une ſorte de dépit dans ſon ſein, le janſéniſte Fréteau qui avoit déja rendu de fort mauvais ſervices à ſa compagnie; elle faiſoit peu de cas de Sabattier qui depuis les premières années de ſa jeuneſſe, avoit toujours été mal famé. Les miniſtres crurent que la diſgrâce de tels perſonnages, bien loin de déplaire au parlement, lui donneroit au fond quelque ſatisfaction, et que, ne fut-ce que par pudeur, il n'oſeroit témoigner de l'intérêt pour des hommes décriés auprès des honnêtes-gens, et dépourvus de tout titre de recommandation. Les miniſtres ſe trompèrent: les cours ſouveraines entraînées par l'impulſion que donnoit le duc d'Orléans, prirent feu ſur la diſgrâce de ce prince, et renouvellèrent cette coalition dont elles avoient donné l'exemple pendant la minorité de Louis XIV. Le parlement de Paris adreſſa au roi des repréſentations auxquelles il donna le nom modeſte de *ſupplications*. Voici comme il s'exprimoit au ſujet du duc d'Orleans.

« Sire, la douleur publique a précédé « votre parlement aux pieds du trône.

« Le premier prince de votre ſang eſt « exilé. On cherche vainement quel eſt le « tort de cet auguſte prince. En ſeroit-ce « un d'avoir dit la vérité dans la ſéance de « votre majeſté? de l'avoir dite avec une fran- « chiſe reſpectueuſe, digne de vous plaire?

« Si M. le duc d'Orléans eſt coupable, « nous le ſommes tous.

“ Il étoit digne du premier prince de votre
“ ſang, de repréſenter à votre majeſté,
“ qu'elle transformoit la ſéance en lit de
“ juſtice : ſa déclaration n'a fait qu'énoncer
“ nos ſentimens ; ſa conſcience a deviné la
“ nôtre, et par l'effet de cet accord que
“ rien ne peut détruire, entre les vœux et
“ les devoirs de votre parlement, ſi M. le
“ duc d'Orléans a montré un courage digne
“ de ſa naiſſance et de ſon rang, il n'a pas
“ moins manifeſté un zèle néceſſaire à votre
“ gloire.

“ Si l'exil eſt le prix de la fidélité des
“ princes de votre ſang, nous pouvons
“ nous demander à nous-mêmes avec ef-
“ froi, avec douleur, ce que vont devenir
“ les loix, la liberté publique, étroitement
“ liées à la nôtre, l'honneur national et
“ les mœurs françoiſes, ces mœurs ſi dou-
“ ces, ſi néceſſaires à conſerver pour l'in-
“ térêt commun du trône et des peuples.

“ De tels moyens, ſire, ne ſont pas dans
“ votre cœur, de tels exemples ne ſont pas
“ les principes de votre majeſté ; ils vien-
“ nent d'une autre ſource.

“ Votre parlement, ſire, ſupplie votre
“ majeſté, très humblement, très-inſtam-
“ ment, par l'intérêt de votre gloire, de
“ repouſſer ces conſeils déplorables, d'é-
“ couter ſon propre cœur, de n'écouter
“ que lui : et la juſtice avec l'humanité,
“ conſolées par le retour du premier prince
“ de votre ſang, ſe hâteront d'effacer un

“ exemple

" exemple, qui finiroit par opérer la des-
" truction des loix, la dégradation de la
" magiſtrature, un découragement univer-
" ſel, et le triomphe des ennemis du nom
" françois."

On ne peut ſe diſſimuler que cette pièce ne fait nul honneur à la ſageſſe d'une compagnie qui paſſoit, avec raiſon, pour le premier corps de magiſtrature de l'Europe. On ne trouve dans ce foible plaidoyer pour le duc d'Orléans, ni principes, ni prévoyance, ni logique. Le parlement montra auſſi des témoignages d'intérêt pour les deux conſeillers ; mais on eut la maladreſſe de dire que leur arreſtation s'étoit faite avec inhumanité, et rien n'étoit plus faux. Fréteau lui-même, déſavoua ce menſonge par une lettre qui fut rendue publique. Le roi dans la réponſe qu'il fit à cette ſupplication, tira avantage des fauſſetés qui l'entachoient. Voici cette réponſe :

" Le jour de ma ſéance au milieu de
" vous, mon garde-des-ſceaux vous a dit,
" par mes ordres :

" *Que plus je me montrois bon, quand*
" *je pouvois me livrer aux ſentimens de*
" *mon cœur, plus j'étois ferme, quand je*
" *pouvois entrevoir que l'on abuſoit de ma*
" *bonté.*

" Je pourrois finir là ma réponſe à vos
" ſupplications ; mais je veux bien y ajouter,
" que ſi je ne blâme pas l'intérêt que vous
" me témoignez ſur la détention de deux

" magiſtrats de mon parlement, je n'ap-
" prouve pas que vous en exagériez les cir-
" conſtances et les ſuites, et que vous
" ſembliez l'attribuer à des motifs que le
" libre cours que j'ai laiſſé aux opinions,
" ne vous permet pas même de préſumer.

" Je ne dois compte à perſonne des mo-
" tifs de mes réſolutions. Ne cherchez pas
" plus long-temps à lier la cauſe particu-
" lière de ceux que j'ai punis, avec l'in-
" térêt de mes autres ſujets, et des loix.

" Mes ſujets ſavent tous que ma bonté
" veille perpétuellement ſur leur bonheur,
" et ils en reconnoiſſent les effets juſques
" dans les actes de ma juſtice.

" Chacun eſt intéreſſé à la conſervation
" de l'ordre public, et l'ordre public tient
" eſſentiellement au maintien de mon au-
" torité.

" Quant à l'éloignement de M. le duc
" d'Orléans, je n'ai rien à ajouter à ce que
" j'ai déja dit à mon parlement."

Les conſeillers amis du duc d'Orléans, ayant intérêt à ce que cette guerre s'allumât ſérieuſement, parvinrent à engager leur compagnie à la conduire auſſi loin qu'elle pourroit aller. Le parlement revint à la charge ; il préſenta au roi de nouvelles obſervations, qu'il appella cette fois-ci, non ſupplications, mais repréſentations. Elles renferment des principes qui embraſèrent toutes les têtes. Voici en

ſubſtance, ce que portoient ces repréſentations :

« Sire, votre parlement, les princes et
« pairs y ſéant, nous a chargés de porter
« aux pieds du trône, ſes reſpectueuſes re-
« préſentations ſur la réponſe de votre ma-
« jeſté à ſes ſupplications.

« Les vrais magiſtrats et les bons ci-
« toyens ſont également conſternés des re-
« proches qu'elle renferme, et des principes
« qu'elle manifeſte.

« Ce n'eſt point une grâce que votre
« parlement revient ſolliciter ; il revient,
« ſire, vous demander juſtice.

« La juſtice a des règles indépendantes
« des volontés humaines, et les rois même
« y ſont aſſujettis. Henri IV reconnoiſ-
« ſoit qu'il avoit deux ſouverains, Dieu et
« la loi.

« Une de ces règles, eſt de ne condam-
« ner perſonne ſans l'entendre. Elle eſt de
« tous les tems, de tous les lieux ; c'eſt le
« devoir de tous les hommes ; et votre ma-
« jeſté nous permettra de lui repréſenter
« que ce devoir l'obligeroit autant que ſes
« ſujets.

« Ce n'eſt pas une des fonctions de votre
« majeſté de condamner elle-même les cri-
« minels ; cette pénible et dangereuſe fonc-
« tion, le roi ne peut l'exercer que par ſes
« juges : et les perſonnes qui ſe plaiſent à
« voir ſortir de la bouche de votre ma-

" jeſté, ce redoutable mot de punition, " qui lui conſeillent de punir ſans en- " tendre, de punir elle-même, d'ordon- " ner des exils, des enlèvemens, des em- " priſonnemens, bleſſent également et " l'éternelle juſtice et les loix du royaume " et la plus douce prérogative de votre " majeſté.

" Si de fortes raiſons motivent l'exil de " M. le duc d'Orléans; ſi c'eſt une bonté, " que de ne pas laiſſer deux magiſtrats ex- " poſés à périr dans des priſons étroites, " dans des lieux mal ſains; s'il faut qu'à " leur égard, ce ſoit l'humanité qui tem- " père la juſtice; ils ſont donc bien cou- " pables! C'eſt à votre parlement de les " juger: nous demandons ſeulement que " leurs crimes ſoient connus.

" Le dernier de vos ſujets n'eſt pas moins " intéreſſé au ſuccès de nos réclamations, " que le premier prince de votre ſang. " Oui, ſire, non-ſeulement un magiſtrat, " non-ſeulement un prince de votre ſang, " mais tout François puni par votre ma- " jeſté, et ſur-tout puni ſans être enten- " du, devient néceſſairement le ſujet de " l'allarme publique. La liaiſon de ces " idées n'eſt pas l'ouvrage de votre par- " lement; elle eſt celui de la nature, elle " eſt celui de la raiſon, elle eſt le prin- " cipe des plus ſaintes des loix, de ces loix " qui ſont gravées dans toutes les conſ-

" ciences, qui s'élèvent dans la vôtre. . .
" La cause de M. le duc d'Orléans et des
" deux magistrats, est donc sans nous, par
" la seule force de ces principes, la cause
" du trône et de la nation . . . .

" C'est au nom de ces loix qui préser-
" vent les empires, au nom de cette liber-
" té, dont nous sommes les interprêtes res-
" pectueux et les modérateurs légitimes,
" au nom de votre autorité, dont nous
" sommes les premiers et les plus sûrs mi-
" nistres, que nous osons réclamer le ju-
" gement, ou la liberté de M. le duc d'Or-
" léans et des deux magistrats éloignés,
" emprisonnés par des ordres surpris, aussi
" contraires aux sentimens qu'aux intérêts
" de votre majesté."

Le parlement, comme on le voit par ces représentations, s'égaroit de plus en plus. Comment pouvoit-il oublier que la principale et la plus sainte fonction des rois, étoit de rendre la justice à leurs sujets? Sans doute, lorsqu'ils ne peuvent pas exercer cette fonction par eux-mêmes, il faut bien qu'ils la délèguent; mais par là même qu'ils la délèguent, ils prouvent qu'elle leur appartient toute entière, et que ceux à qui elle est confiée, ne peuvent la retenir que comme un dépôt qu'il est libre à celui qui l'a confié, de retirer en tout ou en partie, quand il lui plait.

L'événement a prouvé que le duc d'Orléans, au moment où il fut envoyé en exil,

méditoit une innovation funeste à l'ordre actuel des choses. Si son jugement eût été abandonné au parlement, il est évident qu'il eût été absous; et puisque cette compagnie s'étoit mise dans une situation qui ne lui permettoit pas de condamner le plus dangereux factieux qu'ait eu la France, à qui le droit de le juger appartenoit-il, sinon à celui qui par la magistrature suprême dont il étoit revêtu, se trouvoit le premier juge de ses sujets?

La réponse du roi à ces représentations, fut courte; elle ne contenoit que ces mots: " Je ferai connoître mes intentions à mon " parlement."

En attendant que les intentions du monarque fussent connues, le parlement délibéra sans relâche, sur cette malheureuse affaire, et voulut que le premier président ne cessât de presser le roi de faire droit aux vœux de la compagnie.

Les autres cours souveraines et les parlemens des provinces fatiguèrent la cour de la même demande; et tous ces corps copièrent les principes du parlement de Paris. Le duc d'Orléans étoit par-tout l'objet de ces sortes de réclamations. Voici comment s'exprimoit à son sujet, le parlement de Toulouse:

" Sire, votre parlement de Toulouse " vient joindre sa voix à celle de toute la " magistrature.

" Le premier prince de votre sang a été
" éloigné de votre personne.

" La nation consternée ignore quel est
" son crime; elle n'ose le croire innocent,
" puisqu'il a encouru la disgrâce de votre
" majesté : pourroit-elle le croire coupable?
" il n'est pas accusé.

" Ne souffrez pas que la nation, que
" l'Europe entière puissent croire que la
" réclamation faite en votre présence, par
" M le duc d'Orléans, et la noble assu-
" rance avec laquelle il vous a dit la vérité,
" aient causé sa disgrâce.

" Il étoit digne du premier prince de
" votre sang, osons le dire, il étoit de son
" devoir de vous représenter que, puisque
" vous faisiez usage de la plénitude de votre
" puissance, l'arrêt d'enregistrement devoit
" énoncer que la transcription de la loi
" avoit été faite de l'exprès commandement
" de votre majesté.

" S'il étoit possible que cette réclama-
" tion fût le motif de la disgrâce de M. le
" duc d'Orléans, quel est celui de vos su-
" jets qui oseroit vous dire la vérité ?"

Tandis que les parlemens des provinces faisoient unanimement des réclamations pour le rappel du duc d'Orléans, des deux magistrats emprisonnés, celui de Paris obsédoit la cour de représentations et d'arrêtés qui étant ensuite imprimés, se répandoient avec profusion dans le public, et y entretenoient une fermentation dont le Prince es-

péroit recueillir bientôt le fruit. Le roi fatigué de tous ces écrits, répondit solemnellement le 9 Janvier 1788, qu'il ne jugeoit point à propos de déférer aux instances qui lui étoient faites. Il déclara qu'il trouvoit *indiscrettes* les expressions des dernières représentations qui lui avoient été adressées; il ordonna que ces pièces fussent supprimées des regiſtres du parlement, comme contraires au respect et à la soumission dont cette compagnie devoit l'exemple; il défendit enfin d'y donner aucune suite, et d'en faire à l'avenir de pareilles.

La saine partie de la nation attendoit avec inquiétude l'issue de cette guerre, et les conspirateurs du Palais-royal soupiroient après le moment où elle permettroit au prince de se mettre en évidence. Le parlement le servoit avec une infatigable activité; bien loin que cette compagnie se crût hors de combat par la dernière réponse du roi, elle revint à la charge avec plus de force qu'elle n'avoit encore fait; elle adressa au monarque de nouvelles remontrances qui mirent en feu et la capitale et les provinces. Je crois devoir les transcrire dans leur entier: elles sont l'ouvrage de d'Epré-mesnil dont il est intéressant de connoître les principes à cette époque; elles présentent en outre un tableau fidèle des maximes qui avoient de la vogue à la même époque; enfin par l'effet qu'elles produisirent, elles mirent la cour dans la nécessité de céder à

l'opinion qui dominoit, et d'ouvrir au duc d'Orléans, le chemin au trône. Sous ce triple point de vue, aucun monument de notre révolution ne mérite plus que celui-là d'être présenté à la postérité.

" Sire, la réponse de votre majesté, du 17 de ce mois, est affligeante; mais le courage de votre parlement n'en est point abattu. L'excès du despotisme étoit l'unique ressource des ennemis de la nation et de la liberté; ils n'ont pas craint de l'employer. Leur succès est le présage des plus grands maux. Les prévenir s'il est possible, sera jusqu'au dernier moment, l'objet du zèle de votre parlement. Il trahiroit par son silence, les plus chers intérêts de votre majesté, en livrant le royaume à toutes les invasions du pouvoir arbitraire. Telle en effet, feroit la conséquence des maximes surprises à votre majesté. Si vos ministres les faisoient prévaloir, nos rois ne feroient plus des monarques, mais des despotes; ils ne régneroient plus par la loi, mais par la force, sur des esclaves substitués à des sujets.

" La marche des ministres ambitieux est toujours la même. Etendre leur pouvoir sous le nom du roi, voilà leur but; calomnier la magistrature, voilà leur moyen. Fidèles à cette ancienne et funeste méthode, ils nous imputent le projet insensé d'établir dans le royaume, une aristocratie de magistrats. Mais quel moment ont-ils choisi pour cette imputation? Celui où votre parlement

éclairé par les faits, et revenant ſur ſes pas, prouve qu'il eſt plus attaché aux droits de la nation, qu'à ſes propres exemples.

La conſtitution françoiſe paroiſſoit oubliée, on traitoit de chimère l'aſſemblée des Etats-généraux. Richelieu et ſes cruautés, Louis XIV et ſa gloire, la régence et ſes déſordres, les miniſtres du feu roi et leur inſenſibilité, ſembloient avoir pour jamais effacé des eſprits et des cœurs juſqu'au nom de nation. Tous les états par où paſſent les peuples pour arriver à l'abandon d'eux-mêmes, terreur, enthouſiaſme, corruption, indifférence, le miniſtère n'avoit rien négligé pour y faire tomber la nation françoiſe. Mais il reſtoit le parlement : on le voyoit frappé d'une léthargie en apparence univerſelle; on ſe trompoit. Averti tout-à-coup de l'état des finances, forcé de s'expliquer ſur des édits déſaſtreux, il s'inquiète, il ceſſe de ſe faire illuſion : il juge de l'avenir par le paſſé : il ne voit de reſſource pour la nation que la nation elle-même. Bientôt, après de mûres et ſages réflexions, il ſe décide. Il donne à l'univers l'exemple inoui d'un corps antique, d'un corps accrédité, tenant aux maximes de l'état, qui remet de lui-même à ſes concitoyens, un grand pouvoir dont il uſoit pour eux depuis deux ſiècles, mais ſans leur conſentement exprès. Un prompt ſuccès répond à ſon courage. Le 6 juillet, il exprime le vœu des états-généraux; le 19 ſep-

tembre, il déclare formellement sa propre incompétence ; le 19 novembre, votre majesté annonce elle-même les états-généraux ; le surlendemain elle les promet, elle en fixe le terme : sa parole est sacrée. Qu'on trouve sur la terre, qu'on cherche dans l'histoire, un seul empire où le roi et la nation aient fait paisiblement d'aussi grands pas, le roi vers la justice, la nation vers la liberté ! les états généraux seront donc assemblés ! les états-généraux rentreront dans leurs droits ! nous pouvons le demander à vos ministres : à qui le roi doit-il ce grand dessein ? à qui la nation doit-elle ce grand bienfait ? et vos ministres osent nous accuser auprès du roi, auprès des peuples, d'aspirer au pouvoir aristocratique ! On n'avoit pas songé à nous faire ce reproche en 1697, quand votre parlement enrégistroit la capitation ; en 1710 quand il enrégistroit le dixième ; depuis 1710 jusqu'en 1782, quand il en consentoit la prorogation, ou même l'accroissement par le moyen d'un troisième vingtième. Quel est donc ce nouveau zèle ? Les ministres ne doutent pas de nos pouvoirs, les ministres rendent justice à nos bonnes intentions, tant qu'ils espèrent abuser de nos suffrages pour accabler la nation d'emprunts et d'impôts, et ne voient plus en nous que d'ambitieux aristocrates, quand nous refusons de favoriser ou partager leur despotisme.

Non, sire, point d'aristocratie en France, mais point de despotisme. Telle est la cons-

titution, telle est aussi le vœu de votre parlement, et l'intérêt de votre majesté.

Qu'on admette un moment les maximes surprises à votre majesté; que sa seule volonté fasse l'arrêt en matière d'administration et de législation, et que les conséquences se tirent enfin sur le principe.

L'héritier de la couronne est nommé par la loi, la nation a ses droits, la pairie a les siens. La magistrature est inamovible, chaque province a ses coutumes, ses capitulations; chaque sujet a son juge naturel; tout citoyen a ses propriétés; s'il est pauvre, il a du moins sa liberté.

Or nous osons le demander: quels sont les droits, quelles sont les loix qui pourroient résister à la prétention annoncée par vos ministres sous le nom de votre majesté!

Sa seule volonté sera la loi en matière de législation. Elle pourra donc par une loi, disposer de la couronne, choisir ses héritiers, céder ses provinces, priver les états-généraux du droit d'accorder les subsides, dénaturer la pairie, rendre la magistrature amovible; changer les coutumes, intervertir l'ordre des tribunaux, s'investir elle-même du droit de juger seule, ou de choisir les juges en matière civile, en matière criminelle; se déclarer enfin propriétaire des biens de ses sujets, et maîtresse de leur liberté.

L'administration embrasse les emprunts et les impôts; la volonté du roi sera l'arrêt:

le roi pourra donc augmenter à son gré les emprunts et les impôts.

S'il plaisoit au roi trompé de supprimer et sur-le-champ de recréer toutes les cours souveraines de son royaume, pour les borner à rendre la justice; s'il lui plaisoit de transporter d'une province à l'autre, des citoyens, des magistrats, des familles, des compagnies entières; s'il lui plaisoit d'élever sur les ruines de l'ancienne magistrature, un corps unique qui fût non-seulement un simulacre de liberté, mais un instrument de servitude; s'il lui plaisoit, par l'effet d'une surprise encore plus funeste, de laisser les ministres semer la division parmi les magistrats, nous opposer les uns aux autres, nous placer entre l'opprobre et la disgrâce, choisir dans le parlement ceux qui perdroient, ceux qui conserveroient le droit de vérification, il faudroit donc quitter son domicile, renoncer à son pays, se dépouiller de ses affections, s'arracher à ses confrères, violer son serment, trahir l'état, s'exposer au déshonneur, ou se livrer aux coups du despotisme? et tout cela sur un seul mot de la bouche du roi.

Dira-t-on que le roi n'abusera jamais du droit qu'on lui suppose? qu'il sera toujours juste? que ces loix et ces arrêts respecteront toujours les droits de tous, depuis son fils aîné jusqu'au dernier de ses sujets? Votre parlement, sire, sera forcé de répondre que la supposition est impossible; que les

rois sont hommes, qu'il n'est point d'homme infaillible : et c'est précisément parce qu'il n'est point donné aux rois d'être sans cesse en garde contre l'erreur ou la séduction, c'est pour ne pas abandonner la nation aux malheureux effets des volontés surprises, que la constitution exige en matière de loix, la vérification libre des cours ; en matière de subsides, l'octroi préalable des états-généraux, pour être sûr que la volonté du roi sera conforme à la justice, et ses demandes aux besoins de l'état.

Le droit d'accorder librement des subsides ne fait pas des états-généraux une aristocratie de citoyens. Le droit de vérifier librement les loix, ne fait pas des parlemens une aristocratie de magistrats.

On est gouverné par des aristocrates ! mais votre parlement n'aspire point à gouverner ; dans ses jugemens, il est soumis aux loix ; sa volonté, n'est rien ; il prononce, mais la loi a décidé. Nous faisons gloire d'en convenir, et nous aimons à retrouver dans les mémoires de nos concitoyens, cette phrase usitée : *La cour ne peut se dispenser de rendre tel arrêt.* Ils ont raison : cette phrase qui rend hommage à la justice de votre parlement, lui rappelle ses devoirs. La cour ne peut se dispenser de juger suivant la loi : la cour ne peut se dispenser de remontrer suivant la loi ; la cour ne peut se dispenser de résister avec respect suivant la loi.

S'enſuit-il cependant que votre parlement prétende réduire la volonté du roi à la valeur de l'opinion d'un de ſes officiers ? Non, Sire, il eſt aux pieds du trône pour l'appuyer et l'éclairer ; cette place ſuffit à ſon ambition. Ses droits même les plus certains, il ne ſait les exprimer qu'en termes reſpectueux ; mais le reſpect n'eſt pas incompatible avec la liberté. S'agit-il d'un procès ? le roi n'a point de volonté, la loi eſt faite, elle doit décider. Il eſt le premier juge. Votre auguſte prédéceſſeur l'a reconnu dans l'affaire de Bretagne. La plupart des témoins de ſon avis jugent encore au parlement et dans votre conſeil. On affecte, il eſt vrai, de répandre la maxime contraire ; on prétend que les biens, la vie, la liberté, l'honneur des citoyens ſont dans la main du roi. Préſent, dit-on, il fait l'arrêt ; abſent, il peut le changer. La ſervitude elle-même ne tiendroit pas un langage plus vil, mais du moins vos miniſtres n'ont pas encore pouſſé les choſes juſques-là.

S'agit-il d'un ſubſide ? c'eſt à la nation à l'accorder. La liberté des états-généraux n'a pas encore fait la matière d'un doute.

S'agit-il d'une loi ? C'eſt aux cours à la vérifier librement ; mais le droit de vérifier librement les loix n'étant pas celui de les faire, les cours ne peuvent ni forcer ni ſuppléer la volonté du roi. Votre parlement, Sire, l'a déja proteſté, et le répétera auſſi

ſouvent que les miniſtres tâcheront d'obſcurcir cette vérité.

Au reſte, dans leur propre ſyſtême, la pluralité n'a pas été connue de votre majeſté le jour même de la ſéance. Il eſt inconcevable que les miniſtres diſtinguent le réſultat des opinions de la pluralité, comme ſi la pluralité n'étoit pas le réſultat, et qu'ils veuillent perſuader à votre majeſté, que pour avoir entendu des opinions iſolées, elle a pu juger par elle-même du réſultat qu'auroient donné les avis réſumés, comme s'ils ignoroient que les premiers opinans ſont quelquefois ramenés par les derniers.

S'il étoit arrivé que votre parlement eût refuſé des loix utiles, il faudroit plaindre l'humanité, ſans rendre le roi deſpote, ſans détruire la conſtitution, ſans établir la ſervitude par le ſyſtême de *la ſeule volonté*. Mais eſt-il vrai que votre parlement ait à ſe reprocher des refus de cette eſpèce? Il oſe demander quelles ſont les loix utiles qui ſont la règle de ſes jugemens, et dont la France eſt redevable à l'autorité abſolue de ſes rois?

Ce n'eſt pas le concordat. Le parlement en a, il eſt vrai, différé la publication; mais toute la France penſoit comme lui. Votre majeſté n'ignore pas que cette loi faiſoit gémir également l'égliſe et l'état.

Ce n'eſt pas l'ordonnance de Moulins: le

parlement

parlement a combattu, non pas la loi, mais l'article second de cette loi, lequel portoit atteinte au droit sacré de l'enregistrement; article déplorable, le premier de son genre, et le sujet du repentir de l'Hôpital mourant.

Ce n'est pas l'ordonnance de 1629, vulgairement appellée le code Michaux. L'article 53 offroit le même vice que le 2. article de celle de Moulins. Le code Michaux avoit d'ailleurs d'autres inconvéniens : il fut enregistré en lit de justice, mais il n'a pas eu d'exécution.

Ce n'est pas l'ordonnance de 1667 : on peut dire au contraire qu'elle fut en partie l'ouvrage du parlement. Ses députés l'ont concertée avec les commissaires du conseil. Ceux-ci soumettoient les articles au roi, les députés du parlement en rendoient compte à leur chambre respective. On reportoit aux conférences les intentions du roi et les réflexions des chambres. L'ordonnance fut enfin rédigée. Ctte loi étoit utile, mais le titre premier qui détruisoit le droit de vérification étant inadmissible, Louis XIV crut avoir besoin d'un lit de justice. C'étoit sans doute le moyen de compromettre l'exécution de l'ordonnance. Quel fut l'événement? le parlement eut le courage de ne pas reconnoître le premier titre, et la sagesse de consacrer par ses arrêts le surplus de l'ordonnance.

Lui seroit-il permis d'opposer à son tour

aux ennemis du droit de vérification, la foule de loix fâcheuses dues aux lits de justice ? Sans remonter plus haut que la régence, si depuis cette époque, nos loix nos mœurs, la fortune publique, tous les états, toutes les compagnies, la plupart des familles ont éprouvé tant de secousses, ne sont-ce pas les tristes fruits du pouvoir arbitraire manifesté par des lits de justice ! si les impôts n'ont fait qu'augmenter les dépenses, n'est-ce pas un effet de la sécurité que les lits de justice inspiroient aux ministres ? Si l'économie a pris sérieusement la place de la prodigalité, n'est-ce pas au moment où les ministres ont cessé de compter sur la même facilité ? Le regne du feu roi (pourquoi le tairions-nous ? au défaut du parlement l'histoire l'observeroit) ce regne marqué par tant de lits de justice, l'est aussi par l'excès des impôts, des emprunts et des profusions.

En vain pour justifier le despotisme, on affecte de craindre pour le législateur. *Il aura donc autant de volontés que de cours dans son royaume.* Telle est l'objection de vos ministres. La réponse est dans l'histoire, la réponse est dans les loix. Un serment général, celui du sacre, lie à toute la France son souverain. Mais le roi ne regne pas sur toutes les provinces au même titre. En Normandie, en Bretagne, en Guyenne, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné en Alsace, en Bourgogne, en Franche-Comté, dans les pays conquis, dans les pays unis, différentes conditions reglent

l'obéiſſance. En Béarn, le premier article de la coutume eſt un ſerment du roi d'en reſpecter les privilèges. Ce ſerment eſt renouvellé par le roi en perſonne aux députés des états de cette province, après quoi la province prête le ſien. Vous avez vous-même, ſire, renouvellé le vôtre. La volonté du roi pour être juſte, doit donc varier ſuivant les provinces. Ce ne ſont pas les cours qui l'enchaînent, mais les principes. Chaînes heureuſes, qui rendent plus ſolide le pouvoir légitime! Chaque province a demandé un parlement pour la défenſe de ſes droits particuliers. Ces droits ne ſont pas des chimères, ces parlemens ne ſont pas de vaines inſtitutions. Autrement le roi pourroit dire à la Betagne: *je vous ôte vos états* ; à la Guyenne, *j'abroge vos capitulations*; au peuple de Béarn : *je n'entends plus vous prêter de ſerment*; à la nation même: *je veux changer celui du ſacre*; à toutes les provinces: *vos libertés ſont des chaînes pour le légiſlateur*; *vos parlemens l'obligent à varier ſes volontés, j'abolis vos libertés, je détruis vos parlemens*..... Il eſt certain qu'alors la volonté du roi pourroit être uniforme. Mais, ſire, ah! qu'il ſoit permis à votre parlement d'en concevoir quelques allarmes, ſeroit-elle juſte? ſeroit-elle prudente? ſeroit-il enfin poſſible que vos miniſtres euſſent formé de tels projets? Ce n'eſt ſûrement ni l'intention, ni l'intérêt de votre majeſté

Pour votre parlement, ſes principes, ou

plutôt, sire, ceux de l'état, qui lui sont confiés, sont immuables. Il n'est pas en son pouvoir de changer de conduite. Quelquefois les magistrats son appellés à s'immoler aux loix, mais telle est leur honorable et périlleuse condition, qu'ls doivent cesser d'être, avant que la nation cesse d'être libre.

Ce sont là,

SIRE,

Les très-humbles et très-respectueuses remontrances qu'ont cru devoir présenter à votre majesté,

Vos très-humbles et très-obéissans, très-fidèles et très-affectionnés serviteurs et sujets, les gens tenant votre cour de parlement.

L' humilité de cette formule contrastoit un peu avec le ton qui régnoit dans le corps des remontrances. Comment des gens qui avouoient tenir du roi les fonctions qu'ils exerçoient, avoient-ils la prétention d'être dans l'état une autorité indépendante du monarque? Depuis quand un commis n'est-il pas dans la dépendance immédiate et perpétuelle du commettant? La postérité en lisant ces remontrances, en pourra louer le style, mais elle jugera sans doute que la

compagnie dont elles étoient l'ouvrage, avoit la vue bien courte. Si la gravité de l'histoire me permettoit de hasarder une comparaison familiere, je dirois que messieurs du parlement ne ressembloient pas mal dans cette occasion à ces animaux amphibies, qui ne voulant pas du roi débonnaire que Jupiter leur avoit envoyé, l'importunèrent tellement par leur croassement, qu'ils en obtinrent un second qui les dévora tous.

Ce nouvel écrit eut un succés prodigieux; on n'alloit nulle part sans l'avoir dans sa poche, on en dévoroit la lecture; cela venoit de cet appel qu'on y faisoit à la liberté, et des traits qu'on y décochoit contre le despotisme. L'effervescence fut universelle; on ne parloit que de recouvrer sa liberté, que d'abattre le despotisme : d'Eprémesnil qu'on savoit être le rédacteur de ces remontrances, devint une idole du peuple. Il ne pouvoit plus paroître en public sans donner lieu à la foule qui le reconnoissoit, de s'emporter à mille pitoyables extravagances, en témoignage d'allégresse. D'Orléans dont la résistance avoit amené tout ce bruit, et qui en avoit été payé par l'exil, étoit regardé tout-à-la-fois comme le sauveur et le martyr de la patrie.

Le parlement ébloui et trompé par les transports de joie et de reconnoissance qu'excitoit la guerre qu'il faisoit à la cour, n'en étoit que plus porté à la pousser avec vigueur. Tantôt il demandoit la prompte

tenue des états-généraux, tantôt l'abolition de ce qu'on appelloit dans ce tems-là les lettres de cachet, et toujours le rappel du duc d'Orléans. " Nous sommes autorisés à croire, disoit-il dans de nouvelles remontrances qui parurent deux mois après celles qu'on vient de lire, que le duc d'Orléans n'est point coupable. Nous ne cesserons, ajoutoit-il, de demander très-respectueusement à votre majesté, par une conséquence digne du prince dont nous sommes privés, la liberté personnelle de cet auguste prince. Ce n'est plus, disoit-il en finissant, un prince de votre sang que votre parlement redemande au nom des loix et de la raison, c'est un françois, c'est un homme.

Voilà à quel point le duc d'Orléans par des intrigues ténébreuses, avoit séduit tous nos corps de magistrature. D'Eprémesnil qui lorsque la révolution éclata, gémissoit des remontrances qu'il avoit composées, m'a raconté que ceux de ses collègues qui étoient dans les intérêts et les secrets du duc d'Orléans, avoient conquis sur le parlement une influence extraordinaire, et que lui-même avoit été complettement leur dupe. On ne peut rendre raison de l'enthousiasme aveugle avec lequel toutes les cours souveraines s'étoient jetées dans le parti de ce prince, qu'en disant que c'étoit un enchantement incompréhensible un délire presque surnaturel. Cependant un tel enchantement n'étoit pas l'effet du seul hasard, et il est impossible que

l'homme qui l'avoit produit, manquât de toute habileté. Il en falloit pour remuer ces masses, il en falloit dans le choix des agens qui devoient les empêcher de se raffermir, il en falloit pour former l'opinion qui égaroit ces grands corps et les mettoit à la dévotion de l'homme le moins digne de cet appui.

Il est incontestable qu'ainsi soutenu, le duc d'Orléans pouvoit aspirer à tout, et que par les succès qu'il avoit déjà obtenus, il devoit être porté à bien augurer de ceux qu'il auroit dans la suite. J'ai à parler maintenant des projets dont il s'occupoit dans le château de Villers-Cotteret. Ils prouveront qu'il n'étoit pas non plus sans prévoyance.

Fin du Livre second.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE TROISIEME.

Projets de d'Orléans pendant son exil de Villers Cotteret. Menées de ses complices dans le parlement. Succès qu'ils obtiennent. Soulèvement de la Magistrature et de la Noblesse. Première manœuvre pour produire une famine générale. Scènes sanglantes. Premier acte de popularité que fait solemnellement le duc d'Orléans.

Sous un extérieur simple et tranquille, le duc d'Orléans cachoit une ame extraor-

dinairement haineuſe, vindicative et féroce. Il étoit avec cela, le plus diſſimulé des hommes ; et quoi qu'on ait dit de ſon impéritie, jamais conſpirateur n'entendit mieux que lui l'art de ne pas ſe compromettre. Il l'emporta à cet égard, ſur Catilina qui fit la faute de parler de ſes projets, dans des lettres que Cicéron intercepta et lut en plein ſénat. Avec de pareilles pièces il fut aiſé de l'accuſer, de le convaincre et de le condamner. Au lieu que d'Orléans mit une telle circonſpection dans ſes menées, qu'il ne donna jamais priſe ſur lui. On le devinoit bien ; mais on ne pouvoit pas lui oppoſer des preuves matérielles. C'eſt même une choſe, qui tient en quelque ſorte, du prodige, qu'ayant dans la capitale et dans les provinces, des milliers de complices de ſa conjuration, il n'y eut dans aucun temps, une correſpondance écrite entr'eux et lui ; ou que s'il y en eut une, il fut toujours impoſſible à ceux qui avoient intérêt de le démaſquer, d'en offrir au public aucune trace.

Depuis le moment où, comme on l'a vu plus haut, il s'étoit cru fruſtré de l'eſpoir de ſuccéder au duc de Penthiévre dans la charge de grand amiral de France, il avoit voué au monarque, une haine qu'il déſiroit impatiemment de ſatisfaire. L'ambition s'étoit mêlée à la haine ; ces deux paſſions brûloient ſon ame de tous leurs feux. Son exil de Villers-Cotteret exalta au plus haut degré, les ſentimens qui l'agitoient. Au

premier instant de sa disgrace, son sang s'alluma, il tomba dans un véritable délire. Revenu de ce premier accès, il s'emporta en imprécations, en menaces contre le roi, et principalement contre la reine, qu'il savoit être la seule cause de l'humiliation qu'il venoit de recevoir. Pendant plusieurs jours il fut inabordable; il sembla avoir perdu le jugement. Il brisoit ses meubles, il maltraitoit ses gens; ce qui paroissoit d'autant plus extraordinaire, que comme je l'ai dit, il étoit naturellement bon avec ses serviteurs.

Un de ses valets de chambre qui avoit toute sa confiance, ne le perdoit pas de vue, et ne laissoit approcher de lui, que deux ou trois domestiques dont la fidélité étoit reconnue. Ce valet de chambre ne cessoit de le supplier à mains jointes, de se modérer, et lui représentoit tout le danger qui pouvoit résulter des indiscrétions auxquelles il se livroit. « Eh bien! lui dit un « jour d'Orléans, dussè-je périr, je péri- « rai content, si j'entraîne dans ma perte, « le roi, et sur-tout la reine; et je le jure, « je les y entraînerai, je les rendrai aussi « malheureux que des créatures vivantes « peuvent l'être; j'y dépenserai toute ma « fortune; j'y perdrai la vie même, s'il le « faut.

Ces scènes de frénésie ne furent pas si secrettes qu'il n'en perçât quelque chose dans le public; mais si elles parvinrent aux

oreilles de ceux qui avoient un si grand intérêt à mettre d'Orléans dans l'impossibilité de leur nuire, ils regardèrent ces menaces comme les premiers mouvemens d'une rage impuissante, et les dédaignèrent. Ce fut une grande faute : la haîne est industrieuse ; elle peut rendre redoutable l'ennemi le plus foible en apparence ; et d'Orléans, par les circonstances qu'avoient amenées ses intrigues, n'étoit plus un ennemi foible.

Il se rendit enfin aux représentations du confident de ses projets de vengeance. Il se modéra, et reprit le masque de l'hypocrisie ; mais loin de rien changer pour cela a ses résolutions, il jura, au contraire, d'en obtenir, à quelque prix que ce fût, l'accomplissement. Il comprit qu'il lui importoit plus que jamais, de dissimuler et de fortifier l'opinion où on étoit à la cour, que son inapplication, sa légéreté, son goût exclusif pour le plaisir, le mettoient dans l'impuissance de tenter ni de suivre aucune entreprise sérieuse. Il reprit donc un extérieur gai et tranquille, et parut ne rechercher comme auparavant, que des occupations frivoles. Mais au milieu de cette apparence de dissipation, il concerta les moyens de faire réussir les desseins qu'il formoit. Ses richesses et son nom lui donnoient déjà de grandes facilités pour arriver à leur exécution. Quoisqu'il fût très-peu versé dans l'histoire, il sentit que ce n'étoit point encore assez de ces moyens, et qu'il devoit

commencer par jouir de l'amour et de l'estime de ceux qu'il vouloit séduire. Il essaya donc de conquérir la considération publique. Ses amis de Paris lui gagnèrent la plupart des journalistes ; et ceux-ci lui vendirent avec complaisance leur plume. Ils en publièrent des actions qui le représentoient comme un prince entièrement revenu des erreurs de sa jeunesse, et qui n'avoit plus d'autre ambition que d'être utile à son pays et aux malheureux. Ces écrivains travaillèrent également de la meilleure grace du monde, à lui faire une réputation de courage, sans laquelle un chef de conspirateurs ne peut jamais s'élever.

Je ne rapporterai ici qu'un seul des traits que racontèrent de lui, les feuilles publiques. C'est celui qui fit le plus de bruit, et lui attira plus de louanges. Ce prince, disent les journalistes, passoit sur un méchant pont de pierre, suivi d'un de ces valets, qu'on appelloit Jockey, du nom qu'ils avoient en Angleterre. A peine le prince eût passé que le pont s'écroula, et le Jockey tomba dans la rivière. Le duc d'Orléans revient aussitôt sur ses pas, se jette généreusement à l'eau, nage long-temps, parvient à saisir son domestique par les cheveux, et le ramène sain et sauf à terre. Là, le Jockey se met aux genoux de son auguste libérateur, les embrasse, les arrose de ses larmes, et ne trouve point d'expression pour rendre sa reconnoissance. Le prince le re-

lève avec bonté, et d'un air riant lui dit:
" Le seul témoignage de reconnoissance,
" mon ami, que je te demande, est de ne
" plus à l'avenir, te faire couper les che-
" veux d'aussi près ; car tu vois la peine
" que j'ai eu à te tirer d'affaire."

J'ai connu des gens qui encore aujourd'hui, lorsqu'on leur parle de ce trait, s'emportent, et soutiennent que jamais le duc d'Orléans ne s'est honoré d'une semblable action. Je n'aurai pas la même assurance. Comme d'un autre côté, je n'ai point été le témoin oculaire de ce fait, je ne dirai pas que ce ne soit pas encore là un roman des journalistes vendus à d'Orléans ; cependant, je n'y trouve rien contre la vraisemblance ; le prince savoit très-bien nager ; il y auroit de la partialité à croire qu'il ne fût pas susceptible d'un mouvement de générosité ; et pouvant y obéir sans beaucoup de risque, pourquoi auroit-il rejetté cette occasion de sauver la vie à un de ses serviteurs, et de se couvrir de la gloire que lui vaudroit la publicité de cet acte d'humanité ? J'ajouterai, que lorsque les feuilles périodiques en eurent parlé, on y crut généralement. Les personnes même qui n'estimoient pas d'Orléans, ne le révoquèrent pas en doute. De sorte que ce fait étant du genre de ceux qui paroissent appuyés sur la notoriété publique, un historien pourroit le recueillir,

sans qu'on eût droit pour cela, de l'accuser de crédulité.

Les Parisiens à cette époque, étoient encore dans l'habitude de rire de tout, des bonnes comme des mauvaises actions. Il parut sur nos quais, une estampe qui peignoit d'une manière assez facétieuse, l'action que je viens de raconter. Le prince étoit représenté levant au-dessus de l'eau, la moitié du corps, nageant de la main gauche, et tenant de la droite, la chevelure de son Jockey. Au-dessous de l'estampe on avoit gravé ces mots: *Allons, Dieu soit loué! voilà un prince qui revient au-dessus de l'eau.* Cette plaisanterie qui faisoit sourire, ne lui étoit point au fond injurieuse, et prouve que dès lors il avoit fait quelque progrès dans l'estime d'une portion de ses concitoyens.

Le duc d'Orléans ne négligea également aucun des moyens qui pouvoient lui gagner la bienveillance du peuple qui habite les campagnes. Il promettoit des dots aux filles nubiles; il tenoit sur les fonds baptismaux, les nouveaux nés; il répandoit à propos, quelques libéralités; il entroit dans toutes les chaumières; il s'asseyoit à côté du fermier, du laboureur, de l'ouvrier, et causoit familièrement avec eux. On ne sauroit croire à quel point ces manières séduisent le petit peuple, et avec quelle facilité elles l'attachent aux princes qui savent descendre

à cette familiarité. J'entretenois, il n'y a pas long-temps, un payſan qui, tout en convenant des crimes du duc d'Orléans, ſe ſouvenoit cependant encore avec attendriſſement, de l'affabilité avec laquelle ce prince lui avoit parlé une fois, à lui, à ſa femme et à ſes enfans.

A l'égard de la cour, le duc d'Orléans entreprit de la tromper à force de diſſimulation ; mais de manière qu'il ne pût jamais être convaincu par le parti contraire, de s'être rapproché d'elle. Il étoit néceſſaire à ſes vues, qu'il lui fût libre de revenir à Paris. S'il en eût fait la demande par écrit, ſes lettres auroient pu être produites. Il fit donc ſolliciter par ſon épouſe, ſon prompt retour. La princeſſe en priant le roi de déférer au vœu de ſon mari, le ſupplia d'oublier le paſſé, et ſe dit autoriſée par le duc d'Orléans, de promettre que déſormais, il ne prendroit plus aucune part aux affaires publiques, et qu'il n'auroit d'autre étude que de prouver par ſa nouvelle conduite, tout le regret qu'il avoit de s'être privé des bonnes graces du monarque. Louis XVI partageoit avec la France entière, l'intérêt et la vénération qu'inſpiroient les vertus de la ducheſſe d'Orléans. Il ſe rendit à ſes ſollicitations. Trompée la première par les proteſtations hypocrites de ſon époux, elle trompa à ſon tour, le roi, qui aimant à croire le prince revenu de ſes égaremens, ſe fit illuſion ſur la

ſincérité de ſon repentir et de ſon changement.

Ainſi aſſuré de ſon retour, le duc d'Orléans en attendant qu'il s'effectuât, conçut pour opérer la ruine de ceux qu'il haïſſoit, et s'élever au trône, un projet ſi atroce, que rien de ſemblable n'avoit été tenté dans les ſiècles paſſés. Il imagina d'accaparer lui-même tout le bled de France; de ſe rendre maître de la ſubſiſtance de la nation entière, de produire une famine générale; de concerter ſi bien ſes intrigues à cet égard, qu'il pût perſuader au peuple, que le gouvernement ſeul étoit coupable, et cauſe de cette terrible calamité. Il trouvoit encore dans ce ſyſtême de famine, l'avantage déteſtable de pouſſer au déſeſpoir les habitans des villes et des campagnes, et de les conduire du déſeſpoir à l'inſurrection. De plus, ſi par ſuite du bouleverſement qu'amèneroit la diſette, il parvenoit à ſe ſaiſir de l'autorité ſuprême, il ſeroit aſſuré de ſe maintenir dans ſon uſurpation, en faiſant renaître tout-à-coup l'abondance.

On ne manquera pas en effet, ſe diſoit-il à lui-même, de préférer le nouveau règne au dernier; d'exécrer le roi qu'on croira avoir amené la diſette, et d'idolâtrer celui qui aura mis fin à ce déſaſtre. L'impolitique édit qui permettoit l'exportation indéfinie des grains, fit concevoir à d'Orléans cet abominable deſſein, et lui donna la funeſte facilité de l'exécuter. Ce malheureux édit

édit a causé à la France plus de maux que ne lui en auroient fait vingt années d'une stérilité totale. Voilà comme une seule erreur en politique peut amener la chûte des empires les mieux affermis; et il n'est pas d'erreur plus cruelle en administration que celle qui prive le peuple de l'aliment de première nécessité. Lorsqu'il souffre de la faim, il ne s'en prend ni à la rigueur des saisons, ni aux élémens, ni à aucune cause naturelle; il tourne ses regards vers ceux qui gouvernent, et conclut, non sans quelque raison, que puisqu'ils ne savent pas le nourrir, ils ne sont pas non plus dignes de le gouverner. Quand il s'est pénétré de cette idée, il ne l'abandonne plus; il est capable de se porter à tous les excès. Les discussions politiques ne sauroient ni l'adoucir ni l'arrêter; parce qu'il vit de pain, et non de raisonnemens. En général, il ne faut jamais lui parler de sa subsistance; il faut qu'il la reçoive, sans connoître les efforts pénibles qui la lui procurent. S'il les connoît, il craindra leur insuffisance; et pour vouloir prévenir les maux qu'il redoutera, il s'enfoncera rapidement dans un abyme de misère. C'est-sur tout à cet égard, que ceux qui gouvernent, doivent imiter la providence, dont nous recueillons les bienfaits, sans voir la main, sans connoître les loix qui nous les dispensent.

Telles étoient les idées que d'Orléans rouloit dans son esprit, depuis son éloignement

de la Cour; il ne désiroit s'en rapprocher, que pour se réunir à ses complices, que pour s'environner des agens et des instrumens propres à réaliser son système de famine. En attendant de recueillir les fruits du nouveau plan de conduite qu'il s'étoit tracé à Villers-Coteret, il jouissoit de l'opiniatreté avec laquelle les parlemens combattoient les ministres, à l'occasion de son éxil. Les remontrances journalières de ces corps, l'impossibilité de ce procurer de l'argent, jettèrent les ministres dans un labyrinthe d'où il leur fut impossible de sortir.

De Brienne, de concert avec Lamoignon, imagina de nouvelles mesures qu'il crut propres à lui procurer se qu'il ne pouvoit obtenir des cours souveraines. Il fit dans le plus grand secret, le travail qui devoit amener un autre ordre de choses: mais la nature même de ce travail exigea qu'il prît des précautions qu'on ne put pas dérober à la connoissance du public. Tous les jours à Versailles les ministres se rendoient chez le roi, avant son lever, et tenoient en sa présence un comité. On ordonna aux commandans et aux intendans de provinces, de se rendre dans les villes qui étoient le siège d'un parlement. On envoya dans les même villes, un conseiller d'état et un maître des requêtes; on leur dit verbalement à leur départ, qu'ils recevroient quand il en seroit temps, les

ordres du roi; et que son intention étoit que sa volonté fût exécutée littéralement, sans interprétation ni modification. Des gardes environnoient nuit et jour, l'imprimerie royale. Personne du dehors ne pouvoit y entrer; aucun ouvrier n'avoit la liberté d'en sortir.

Ces mystérieux préparatifs, en allarmant les parlemens, les portèrent à se tenir plus que jamais sur leurs gardes, et à faire de nouveaux efforts pour ruiner entièrement l'autorité des ministres. D'Eprémesnil, et un autre conseiller, appellé Goislard de Monsabert, entraînés et aveuglés par les perfides insinuations des amis de d'Orléans, ne cessoient matin et soir, de faire à leur compagnie des dénonciations, tantôt contre des abus qu'ils disoient se commettre dans la perception des impôts, tantôt contre les lettres de cachet.

La publicité que l'on donnoit à ces dénonciations, achevoit bien de ruiner le crédit des ministres, et d'affoiblir le pouvoir du monarque lui-même; mais pour obtenir un succès complet, et tourner contre la cour les nouveaux coups dont elle menaçoit la magistrature, il s'agissoit de connoître l'objet du travail ténébreux dont elle s'occupoit. On désespéroit d'y parvenir, et on s'en tenoit à de simples conjectures qui ne permettoient pas de prendre une marche assurée. Cette incertitude ne dura pas longtems; le secret des ministres fut enfin éven-

té par l'imprudence de Brienne. Voici comment la chose se passa.

Parmi les conjurés qui se réunissoient chez Duport, Huguet de Sémonville montroit le plus d'ardeur à exciter des troubles. Il avoit quelque crédit dans son corps, et toute la confiance des conspirateurs. Comme il avoit de la souplesse dans les manières, et beaucoup de talent pour l'intrigue, il s'étoit depuis quelque temps, et avec leur autorisation, introduit dans le cabinet de Brienne. Il persuadoit à ce ministre qu'il étoit auprès de lui, l'espion de sa compagnie; et la vérité est-qu'il ne mentoit point; car il lui rendoit un compte fidele de ce qui se passoit au parlement et chez Duport. Cette conduite fit que de Brienne lui confia sans répugnance, toutes les opérations dont le secret intriguoit le parlement.

D'un autre côté, Huguet de Sémonville faisoit entendre à ceux de ses confrères qui s'assembloient chez Duport, qu'il ne visitoit si fréquemment de Brienne que pour les instruire des vues de ce ministre. Afin de les convaincre de sa sincérité, il leur communiquoit en effet une partie de ce qu'il apprenoit. D'Eprémesnil le pressa si vivement pour qu'il dit ce qu'il savoit de ce qui se passoit à l'imprimerie royale, il l'embarrassa de tant de questions, que pour ne pas se rendre suspect, il laissa échapper plus d'aveux qu'il n'avoit peut-être envie d'en faire. Quoiqu'il se tînt sur la réserve, pour le

fond même des nouvelles opérations qui alloient éclore, les demi-confidences que d'Eprémesnil lui arracha, suffirent pour faire deviner l'ensemble du plan.

C'est de cette manière qu'on eut connoissance des innovations que préparoit de Brienne *. D'Eprémesnil court aussi-tôt solliciter une assemblée des chambres du parlement. Les ducs de la Rochefoucault, d'Uzès, de Praslin, de Charost, de Fitz-James, de Piney, de Gêvres, d'Aumont, de Villars-Brancas se trouvèrent dans cette assemblée. Ceux de ces ministres qui ont survécu à cette époque se souviennent encore aujourd'hui avec admiration de l'étonnante habilité avec laquelle d'Eprémesnil

* On fit dans le temps, une autre version de la manière dont d'Eprémesnil avoit eu le secret de ces opérations. On raconta qu'un des ouvriers de l'imprimerie royale, gagné par l'argent de d'Eprémesnil, avoit mis dans une boule de terre glaise, une épreuve du nouveau code que préparoient les ministres, et avoit ensuite jetté cette boule par la fenêtre. Cette version a été adoptée par tous ceux qui ont écrit sur le commencement de notre révolution; ils se sont trompés. Moi-même j'ai consigné cette erreur dans un écrit précédent. D'Eprémesnil, qui n'avoit aucun inérêt à déguiser la vérité, m'a depuis raconté le fait tel qu'on vient de le lire.

y déploya toutes les richesses, toutes les ressources de l'éloquence. Jamais il n'y eut un succès plus complet, plus universel. Qui lui eût dit alors qu'il ne servoit que le parti d'Orléans, l'eût étrangement étonné. Il émut, il persuada, il entraîna tous ses auditeurs. Tous sur son invitation s'engagèrent par un serment sacré à repousser au péril de leur vie, ce qui seroit proposé par la cour; et afin que le public partageât cet enthousiasme, on accompagna ce serment d'un arrêté qui accusoit sans détour les ministres de vouloir bouleverser la France. Voici la teneur de cet arrêté qui produisit tout ce que pouvoient en attendre ceux qui avoient mis d'Eprémesnil en avant.

" La cour justement allarmée des événemens funestes dont une notorieté trop constante paroît menacer la constitution de l'état et la magistrature;

" Considérant que les motifs qui portent les ministres à vouloir anéantir les loix et les magistrats, sont la résistance inébranlable que ceux-ci ont mise à s'opposer à deux impôts désastreux, la demande qu'ils n'ont cessé de faire des états-généraux avant tout impôt nouveau, les projets que peuvent avoir ces ministres, de libérer l'état sans les convoquer, et en se servant d'un moyen auquel ils prévoyoient bien que les cours souveraines s'opposeroient constamment;

" Désirant ladite cour, avant tous évé-

nemens, poser les principes d'une manière positive.

« Déclare que la France est une monarchie dans laquelle le roi gouverne par des loix fixes et établies ; qu'au nombre de ces loix, il en est de fondamentales ; celles qui assurent la couronne à la maison régnante, aux descendans d'icelle de mâle en mâle, par ordre de primogéniture ; celle qui conserve aux états-généraux seuls convoqués légalement, le droit d'octroyer les impôts ; celle qui assure l'inamovibilité des offices de magistrature ; celles qui maintiennent la liberté individuelle et la propriété des citoyens, etc. etc.

« Déclare en outre ladite cour, que dans le cas où subjuguée par force, elle se trouveroit dans l'impossibilité de veiller par elle-même aux principes ci-dessus établis, elle dépose dès à-présent ce dépôt entre les mains du roi lui-même, des princes de son auguste maison, des pairs du royaume, des états-généraux et de tout le royaume.

« Déclare qu'elle n'entend prendre aucune part à tout ce qui pourroit être tenté contre ces principes, et que dans le cas où l'on prétendroit établir un corps quelconque pour représenter la cour des pairs, aucun membre de ladite cour ne peut, n'y n'entend y prendre séance, et n'entend reconnoître pour telle que celle qui existe. »

Il seroit difficile de peindre la joie qu'inf-

pira cet arrêté à ceux qui désiroient la continuation et l'accroissement des troubles. Les gens sages gémissoient sur la mal-adresse des ministres qui s'étoient laissé deviner et prévenir; personne ne prévoyoit comment il seroit possible à ceux-ci de briser ces nouvelles entraves. Ce qu'on aura cependant peine à croire, c'est qu'eux seuls paroissoient tranquilles et insoucians. Au sein de la tourmente, eux seuls sembloient ne pas s'effrayer. Le vaisseau public se trouvoit jetté au milieu des écueils, et ils se jouoient avec le gouvernail. Lamoignon en sa qualité de garde-des-sceaux, devoit être l'exécuteur des projets qui alloient éclore. Quelqu'un lui ayant demandé à quoi la nation devoit s'attendre, et comment il s'y prendroit pour mettre la cour dans une entière indépendance des parlemens, il répondit avec une inconcevable légèreté : *ce sera la montagne qui enfante la souris.* Jamais on ne prophétisa plus mal.

Il s'agissoit dans les nouvelles vues du ministre de Brienne, de créer plusieurs grands bailliages, qui eussent diminué le ressort, le crédit et les épices du parlement. Il s'agissoit aussi de faire des réformes utiles au code criminel. On croyoit depuis si long-tems contre l'étendue du ressort du parlement de Paris; on l'avoit représenté aux peuples comme si nuisible aux intérêts des justiciables; on sollicitoit depuis un demi-siècle avec tant d'ardeur, des changemens

dans les loix criminelles, que si de Brienne eût commencé par ces deux articles, il est assez vraisemblable qu'il eût mis dans ses intérêts la majeure partie du public, et que le parlement n'eût pas osé repousser des innovations qu'on croyoit généralement devoir être avantageuses. Mais l'inepte de Brienne ne savoit pas même faire le bien. Il commença son nouvel ouvrage par soulever le public entier, et lui inspirer une prévention insurmontable contre tout ce qui émaneroit du trône. Avant de rien proposer, il essaya de faire arrêter chez eux d'Eprémesnil et Goislard de Monsabert. Les exécuteurs de de Brienne eurent la mal-addresse de manquer leur proie. Les deux magistrats se réfugièrent au palais. Les chambres se réunissent en un clin d'œil, les pairs sont convoqués ; la rumeur est épouvantable ; le parlement met sous la sauve-garde du roi et des loix, d'Eprémesnil, Goislard de Monsabert, tous les magistrats, tous les citoyens. Dans aucune de nos guerres civiles, on n'avoit vu une telle agitation ; tout Paris étoit en feu.

La cour croyant que l'autorité du roi seroit compromise si les deux prisonniers n'étoient pas arrachés au parlement, lève sur-le-champ une armée. Le régiment des gardes françoises et celui des gardes-suisses, commandés par le marquis d'Agoult, major du premier de ces régimens, homme hautain et impérieux, investissent le palais. Tous

les membres du parlement, tant les pairs que les magiſtrats ſont conſtitués priſonniers de guerre. Des fuſilliers conduiſent ceux qui ſont preſſés d'un beſoin naturel. Le conſeiller Titon de Villotran, ſurpris d'un accès de goutte, dont la douleur lui devient inſupportable, demande la permiſſion d'être remené chez lui, elle lui eſt refuſée. Des ſoldats, les uns armés de haches, les autres de maſſues, ſe préſentent aux portes de la ſalle où le parlement étoit aſſemblé, comme pour les enfoncer ; elles s'ouvrent ſans difficulté. D'Agoult paroît au milieu des magiſtrats, lit ſes ordres, menace et ordonne à d'Eprémeſnil et à Goiſlard de Monſabert de le ſuivre ; ils obéiſſent ; le premier eſt conduit aux iſles Sainte-Marguerite, et le ſecond à Pierre-Enciſe, citadelle de Lyon.

Quelque heures après leur départ, d'Agoult ordonne à tous les membres du parlement de ſe retirer ; ils ſe retirent en effet, et défilent en robe devant les troupes. Les officiers des gardes françoiſes ferment toutes les portes, même celles de la Conciergerie, et en mettent les clefs dans leurs poches.

Il ne manquoit à Paris qu'un homme pour y entretenir et y diriger tout ce mouvement. Cet homme c'étoit le duc d'Orléans. La cour avoit fait la faute inexcuſable de le rappeller de ſon exil, avant que les ſcènes que je viens de décrire commençaſſent ; de ſorte qu'il eſt aſſez probable qu'il eut quelque part

5

à cette nouvelle fermentation. Au moment où l'ordre de son rappel lui eut été porté, il ne perdit pas une minute pour revenir à Paris. Il étoit fort tard lorsqu'il y arriva. Le lendemain matin il parut à la cour, et eut un quart-d'heure d'entretien particulier avec le roi. On n'a jamais su ce qui s'étoit passé dans cette entrevue; on s'apperçut seulement par l'air de contentement que parut avoir Louis XVI, lorsque le duc d'Orléans se fût retiré, que cet entretien avoit donné quelque satisfaction au monarque. On peut conjecturer qu'il reçut du duc d'Orléans des assurances de zèle et de fidélité qui le tranquillisèrent sur la conduite que ce prince tiendroit à l'avenir. Et en effet le duc d'Orléans commença dès ce moment à s'observer encore mieux qu'il n'avoit fait. Il voyoit d'ailleurs à la tournure que prenoient les affaires publiques, que ses efforts pour se contenir, ne seroient pas de longue durée, et que l'instant ne tarderoit pas à arriver où il pourroit braver impunément l'autorité du monarque.

Chacun pensoit comme le duc d'Orléans, qu'au point où les choses avoient été amenées, une épouvantable explosion alloit éclater. De Brienne continuant à agir avec toute l'inconsidération que donne l'ignorance réunie à la présomption, n'omit rien pour hâter la crise que l'on prévoyoit, et pour la rendre plus terrible. A trois projets de loi relatifs à la création de grands bailliages,

et à la réforme du code criminel, il ajouta trois autres édits qui, vu les circonstances où l'on se trouvoit, étoient de véritables folies. Les premiers n'eussent peut-être pas été vus avec déplaisir, mais les derniers devoient couvrir leur auteur de ridicule et de haîne.

Le premier de ces trois derniers édits portoit suppression de la seconde et troisième chambre des enquêtes du parlement, ainsi que de celle des requêtes; il réduisoit le corps entier du parlement à soixante-sept conseillers.

Les second édit portoit pour titre: *rétablissement de la cour plénière*. Cette cour plénière eût été composée du roi, du chancelier, en l'absence de celui-ci, du garde-des-sceaux, des présidens du parlement de Paris, des princes du sang, du grand aumônier et des autres grands officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux commandans de province, deux lieutenans-généraux, en en outre de quatre personnes qualifiées, d'un certain nombre de conseillers d'état et de maître des requêtes, d'un député de chaque province; et quan un grand nombre de magistrats se seroit trouvé absent, ils eussent été remplacés par des magistrats du conseil C'est à cette cour qu'auroit été confié l'enregistrement des loix.

Enfin le dernier édit ordonnoit une sus-

penſion totale du parlement jusqu'à ce que la création des grands bailliages et des autres établiſſemens portés dans les précédens edits, eût eu ſon entière exécution.

On ne pouvoit plus mal choiſir ſon temps pour entretenir la nation de ſemblables nouveautés. La cour ayant promis ſolemnellement les états généraux; il devoit arriver qu'on diroit qu'elle n'avoit donc pas envie de tenir ce qu'elle avoit promis; car ſi les états-généraux étoient accordés, à quelle autre aſſemblée qu'à celle-là, étoit-il plus naturel de préſenter des innovations d'une auſſi haute importance?

De Brienne marcha donc encore dans cette circonſtance avec ſon inconſidération accoutumée. S'il ſe fût borné à parler d'abord au parlement, de la création des grands bailliages, et de la réforme des loix criminelles, il eſt poſſible qu'il eût été écouté; mais mêlant à des changemens que le public ſembloit déſirer, des nouveautés qui choquoient tant d'intérêts individuels, et que l'opinion repouſſoit, il devoit échouer.

Le lendemain du jour où le marquis d'Agoult eut fermé les portes du palais, le parlement reçut ordre de ſe rendre en corps à Verſailles. Avant qu'il y arrivat, les pairs ſur l'invitation qu'ils en avoient reçue, furent admis en préſence du roi. Le monarque leur donna connoiſſance des divers édits qui alloient être promulgués, et leur dit

qu'il comptoit ſur eux pour l'établiſſement de la cour plénière.

De retour à Paris, les pairs ſemblèrent héſiter ſur le parti qu'ils avoient à prendre. Ils parurent conſternés et ce qui augmenta leur effroi, c'eſt qu'ils furent abſolument abandonnés par les princes. Le duc d'Orléans lui-même parut ne prendre aucune part ni à leur embarras, ni aux événemens qui ſe préparoient. Ne doutant pas d'après le rapport qui lui étoit fait par les amis qu'il avoit dans le parlement, d'une très-prochaine exploſion, il l'attendit ſans inquiétude et ſans s'agiter. La conduire qu'il tint dans cette occaſion fut ſage et adroite. Son apparente inſouciance convainquit le roi qu'il étoit fidèle aux engagemens qu'il avoit pris avec lui. D'un autre côté, il fut perſuader aux magiſtrats par ſes émiſſaires, qu'il préſenteroit ſon appui aux cours ſouveraines, auſſitôt qu'elles croiroient devoir l'invoquer. Les pairs s'étoient liés par ſerment comme les magiſtrats, pour s'oppoſer aux meſures qu'alloient prendre les miniſtres. Le moment de la criſe étant arrivé, quelques-uns manquèrent de réſolution, et comme les princes, reſtèrent dans le ſilence. Les autres ſe réunirent chez le maréchal duc de Duras. Les ducs de Fitz-James, d'Uzès, de Piney, d'Aumont, de Praſlin, de la Rochefoucault, furent ſeuls d'avis de s'en tenir à leur ſerment, et ils écrivirent chacun en

particulier une lettre au roi, contenant leur protestation individuelle. Elle étoit ainsi conçue:

" Sire, je suis pénétré de douleur de la subversion presqu'entière que l'on tente d'opérer dans votre royaume. Je me ferai toujours un devoir de donner à tous vos sujets des exemples de respect et de soumission; mais ma conscience et la fidélité que je dois à votre majesté, ne me permettent pas de remplir les fonctions que les nouveaux édits attribuent à la pairie. Je prends la liberté de déposer aux pieds du trône la déclaration qu'exige mon honneur, et qui m'est dictée par le zèle le plus pur pour les intérêts de votre majesté, inséparables de ceux de la nation."

Le roi renvoya cette lettre à chacun de ces six pairs, avec la réponse suivante:

" Mon cousin, pour ne pas vous marquer trop de déplaisir de la lettre que vous m'avez écrite, je vous la renvoie; je veux bien ne l'attribuer qu'à un premier mouvement, et je vous prie d'y réfléchir sérieusement."

Après la réception de cette lettre, trois de ces six pairs se désistèrent de leur opposition. Ainsi la division commençoit déjà à éclater parmi des personnages qu'un même intérêt auroit dû ranger au même avis.

Il n'en fut pas de même du parlement. Le surlendemain du jour où il avoit été chassé du palais, il se trouva dès cinq heures

du matin à Verſailles, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Etant averti que le roi alloit tenir un lit de juſtice, il renouvella avant d'y paroître, le ſerment que lui avoit dicté d'Eprémeſnil. Pendant la durée du lit de juſtice, il garda un morne et profond ſilence. La ſéance finie, tous les magiſtrats ſans en excepter un ſeul, renouvellèrent leur ſerment d'oppoſition. Ce lit de juſtice au reſte a été parmi nous, la dernière cérémonie de ce genre.

Ni la ſéduction, ni les promeſſes, ni les menaces ne pouvant vaincre l'oppoſition du parlement, dont toutes les autres cours ſouveraines imitèrent la réſiſtance, de Brienne voulut élever ſa cour plénière avec des bayonnettes. Il s'y prit avec une telle ineptie et un tel depotiſme, qu'il éloigna du trône tous ceux qu'il auroit dû en rapprocher. Il eſt bien remarquable que partout ce fut la nobleſſe qui ſe ſouleva. La fermentation fut extrême dans cet ordre, principalement en Dauphiné et en Bretagne. Le ſang coula dans cette dernière province. Trois officiers payèrent de leur vie leur ſoumiſſion aux ordres dont ils étoient chargés contre les magiſtrats. Quinze gentilshommes d'une part et quinze officiers de l'autre, ſe battirent en duel. Il fallut envoyer au ſecours du comte de Thyard, qui commandoit en Bretagne, le maréchal de Vaux avec une armée de quatorze mille hommes, pour étouffer dans cette province

la guerre civile qui commençoit à y éclater.

Les troupes que de Brienne employoit à faire exécuter ses opérations, recevoient par-tout des affronts. Un régiment de cavalerie s'étant présenté devant une ville, on lui en ferma les portes; officiers & soldats furent obligés de se loger dans des couvents situés hors de la ville. Les officiers commencèrent à leur tour à prendre en haine le ministère qui leur étoit confié. Ceux de Bassigny publièrent une déclaration, dans laquelle ils dirent qu'ils refusoient de faire le service auquel on les employoit. Ils envoyèrent cette déclaration aux officiers des autres régimens, avec invitation de la signer.

De Brienne ne savoit opposer à ces insurrections partielles, que des coups d'autorité qui aigrissoient de plus en plus le mal, au lieu de le guérir. Il fit casser le régiment de Bassigny; on déclara les officiers incapables de servir le roi, et on incorpora les soldats dans d'autres corps.

La noblesse bretonne mécontente à l'excès, publia cette sorte de manifeste.

« Nous soussignés, membres de la noblesse de Bretagne, déclarons infâmes ceux qui pourroient accepter quelques places, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, qui ne seroient pas avoués par les loix constitutionnelles de la province."

L'original de cette déclaration fut déposé

au greffe du parlement de Rennes, et une copie en fut remise au comte de Thyard par des députés de la noblesse qui lui tinrent cet étrange discours.

" Nous vous remettons la protestation que " le procureur-général syndic des états de " Bretagne a déposée au parlement: elle " exprime le vœu de la noblesse. Nous ne " doutons pas que si sa majesté en étoit " instruite, elle ne retirât les ordres rigou- " reux.... qu'un vrai serviteur du roi ne " sauroit exécuter."

Le marquis de Boisgelin, le duc de Chabot, le marquis de la Fayette, la duchesse de Praslin, eurent une influence marquée sur ces mouvemens de la Bretagne. De Brienne fit ôter au premier la charge de maître de la garde-robe dont il étoit pourvu, Chabot et la Fayette furent privés de leurs pensions; la duchesse de Praslin perdit sa place de dame du palais de la reine.

Douze gentilshommes Bretons, députés par leur ordre, étant venus à Versailles présenter une requête au roi, de Brienne les fit enfermer à la Bastille. Leur arrestation mit le comble au mécontentement de toute la noblesse et de toute la magistrature de France.

Le duc d'Orléans voyant avec quelle rapidité le feu de l'insurrection se communiquoit de toute part, crut que la coalition de ces deux grands corps lui permettoit de mettre moins de circonspection dans sa

conduite. Les gentilshommes de la maison de Thyard lui étoient entièrement dévoués. Il fit inviter sous-main celui qui commandoit en Bretagne, à conduire les choses de manière que dans la guerre qui s'étoit élevée entre la noblesse de cette province et les ministres, la victoire ne restât pas à ceux-ci. L'histoire, au reste, ne peut rien blâmer dans la conduite du comte de Thyard. La cour cependant crut qu'il ne déployoit point assez d'énergie; elle envoya à Rennes le maréchal de Stainville. Le duc d'Orléans fit demander à celui-ci un entretien. Le maréchal se rendit au palais-royal. D'Orléans prenant d'abord avec lui la chose sur le ton de la plaisanterie, lui fit cette question: "Eh! où allez-vous donc, M. le ma-
" réchal?—A Rennes, répondit Stainville.
" —M. de Thyard revient donc?—Non,
" monseigneur.—A quoi donc la présence
" de M. Thyard à Rennes sera-t-elle néces-
" saire, si vous y allez?— monseigneur,
" M. de Thyard reste à Rennes pour le
" civil . . . . . . Oh! j'entends, répliqua le
" prince, M. de Thyard reste là-bas pour
" le civil, et vous, vous y allez pour l'in-
" civil."

Le reste de la conversation fut plus sérieux. D'Orléans témoigna au maréchal qu'il le voyoit avec une extrême surprise accepter une mission qui lui vaudroit la haine de tout ce qu'il y avoit de gentilshommes en France, et de laquelle il ne pourroit recueillir que

des désagrémens, parce qu'il étoit infaillible que les ministres succomberoient, et qu'ils entraîneroient dans leur perte tous ceux qui les auroient servis. « Eh, mon Dieu ! « répondit Stainville, je n'accepte pas, « j'obéis. »

Il n'y avoit pas un officier général qui n'eût intérieurement la répugnance que manifestoit le maréchal. Le duc d'Orléans au moyen des gentilshommes qu'il comptoit parmi ses serviteurs, et dont il étoit aimé, débaucha une bonne partie des officiers de l'armée. Plusieurs eurent recours à des prétextes pour ne pas obéir : il y en eut qui donnèrent leur démission ; d'autres furent rappellés par leurs parens ; quelques-uns même cherchèrent à faire insurger leurs soldats. Comme dans le fond, cette querelle étoit étrangère à ceux-ci, ils restèrent, en général, fidèles au roi ; mais dès cet instant, le relâchement de la discipline commença à s'introduire dans les troupes de ligne, et on y adopta la maxime, que les soldats ne devoient combattre que les ennemis extérieurs, et non ceux de l'intérieur. Cette maxime, comme je le dirai, gagna les gardes-du-corps eux-mêmes.

A Paris, ainsi que dans tout le reste de la France, les amis du duc d'Orléans s'employoient de tout leur pouvoir pour porter au plus haut degré le soulèvement contre les ministres. Un jour les murs de la capitale se trouvèrent couverts d'un placard

qui menaçoit de l'arrivée prochaine d'une armée de quarante mille hommes, si on ne rendoit pas aux Parisiens leur parlement. Une autre fois, on eut l'audace de placarder contre une des loges de la comédie Italienne, cette autre menace: *les tyrans seront assassinés*.

Les routes publiques qui conduisoient à la capitale, étoient couvertes jour et nuit et de soldats que les ministres y mandoient, et de députés que les provinces envoyoient à la cour. D'un bout à l'autre, la France étoit dans les convulsions. De Brienne mit le comble à cette effervescence: il fit sortir du conseil un arrêt qui souleva toute la classe des rentiers, et alarma d'une manière effrayante sur l'état du trésor royal. Cet arrêt portoit que les rentes perpétuelles et viagères au-dessus de 500 livres, seroient payées trois huitièmes en billets du trésor royal, et cinq huitièmes en argent; celles au-dessus de 1200 liv. devoient être payées trois cinquièmes en argent, et deux cinquièmes en billets. Cette nouvelle opération de de Brienne, excita de tels murmures, que pour la première fois, la cour sembla s'alarmer de la situation où se trouvoit la chose publique; le ministre lui-même perdit tout courage.

C'est dans ces circonstanees que le clergé, qui pour lors étoit assemblé à Paris, cessa de rester spectateur immobile de tous ces mouvemens. Il céda au torrent qui avoit

poussé et la noblesse et les parlemens hors des limites que ces grands corps ne franchissent jamais sans que l'état entier n'en soit ébranlé. Le clergé adopta aussi l'idée que les états-généraux pouvoient seuls sauver la France: et concluant ensuite que le salut public n'arriveroit jamais assez tôt, il demanda au roi que leur convocation fût accélérée. Le roi ne fit aucune difficulté de se rendre à ce désir. On étoit alors au mois de Juillet. Un arrêt du conseil promit les états-généraux pour le mois de Mai suivant.

Le clergé se félicita de la condescendance avec laquelle le roi l'avoit exaucé, et il sembla croire que le succès de sa démarche lui vaudroit la reconnoissance des peuples. Malheureusement il eut bientôt lieu de se convaincre que ce n'étoit-là qu'une illusion. Un nouvel arrêt du conseil, sollicité et obtenu par de Brienne, invita les savans et les académies à faire connoître le mode de convocation le plus avantageux. Cette invitation qui établissoit par le fait la liberté indéfinie de la presse sur toute matière politique, enhardit tous les ennemis du clergé à s'élever contre cet ordre, et à présenter ses propriétés comme le gage des créanciers de l'état. La France se couvrit de pamphlets, dont les auteurs donnant l'essor à leur imagination, prêchèrent tout, excepté la vérité. Ainsi ces lumières que la cour avoit sollicitées, bien loin d'éclairer le peuple, l'égarèrent. Toutes les sottises anti-sociales et

anti-religieuses prirent faveur, et nous avons vu sous le règne de Robespiere jusqu'à quel point elles avoient effacé parmi nous toutes les notions d'ordre, de justice, d'humanité.

Tel est pourtant l'abîme sur le bord duquel la coalition du premier prince du sang avec les parlemens, avoit entraîné la France. Tout le monde étoit dans l'erreur, ceux qui demandoient les états-généraux comme ceux qui les accordoient. D'Orléans croyoit qu'il y acquerroit une prépondérance qui le placeroit à la tête des affaires. Le parlement pensoit qu'une de leurs premières opérations seroit de sanctionner l'autorité dont il jouissoit, et de le débarrasser de la fonction pénible de l'enrégistrement des impôts. La noblesse imaginoit qu'elle y auroit une influence qui consolideroit son rang dans la nation, et diminueroit le pouvoir des ministres. Le clergé étoit dans la persuasion qu'il jouiroit d'un grand crédit dans une assemblée où il tiendroit la première place, et dont les membres ne pourroient pas oublier qu'il avoit hâté leur convocation. Le roi lui-même, qui étoit pressé par le besoin de soulager son peuple, et de rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense, aimoit à croire que les états-généraux lui donneroient la facilité d'organiser la levée des impôts, de manière que la classe la moins fortunée fût exempte de tout subside, et que la dette publique fût acquittée par les deux premiers ordres.

Chacun aussi étoit guidé par des vues particulières ; l'intérêt personnel se mêle à toutes les spéculations; c'est lui qui est le mobile des actions humaines, de celles des corps comme de celles des particuliers. D'Orléans avoit à se venger et de la perte de ses espérances sur la charge de grand amiral de France, et de son exil à Villers Coterets. Le parlement ne pouvoit oublier que l'on n'avoit convoqué la première assemblée des notables, que dans l'intention de se passer de lui ; il conservoit aussi quelque ressentiment de sa translation à Troyes. La noblesse de la seconde classe voyoit avec déplaisir celle de la cour posséder les places éminentes, et la noblesse de la cour, qui pour se maintenir, étoit obligée de caresser les ministres, désiroit une occasion de les humilier. Le clergé du premier ordre sembloit seul n'être mu par aucune considération personnelle ; mais celui du second ordre avoit l'ambition de se placer dans une moins grande dépendance du premier. Le Roi de son côté, qui recevoit du déplaisir des dernières importunités du parlement et de l'union que la noblesse et le clergé venoient de contracter avec ce corps, se flattoit qu'il pourroit s'aider du troisième ordre pour ôter aux deux premiers une partie de la prépondérance qu'ils avoient dans les affaires publiques. C'est ainsi que chacun, en invoquant les états-généraux, avoit ses erreurs et un intérêt qui n'étoit pas celui des

autres. De-là vient qu'il ne faut pas s'étonner des divisions qu'a engendrées notre première assemblée nationale : lorsque dans des innovations de cette importance, toutes les vues ne vont pas au même but, on a pour résultat, non une réforme, mais un déchirement.

De Brienne se rendant enfin justice, abandonna le timon de l'état, la cour, et la France. Un autre pilote fut appellé : Necker vint, pour la seconde fois, reprendre le gouvernail. D'Orléans en ressentit une joie d'autant plus grande, qu'il regardoit cet étranger comme un homme à lui. Il soupçonna que son rappel pourroit donner une autre face aux affaires. Les véritables intentions du Roi, en appellant les états-généraux, ne lui échappèrent pas. Il ne douta point que le monarque ne voulût s'appuyer sur le tiers-état pour diminuer le crédit des deux premiers ordres. L'arrêt qui donnoit aux écrivains une entière liberté d'émettre leur opinion sur l'état présent des affaires, lui parut une preuve qu'on vouloit élever une querelle de plume qui fût au désavantage de la noblesse, de la magistrature et du clergé. Le retour d'un ministre populaire dans des conjonctures difficiles qui sembloient n'avoir été amenées que par les oppositions des deux premiers ordres, acheva de le convaincre que la cour vouloit mettre le peuple de son côté.

D'Orléans, d'après cette conviction, ju-

gea qu'il n'avoit pas de tems à perdre pour ôter à la cour la faveur du tiers-état, pour s'en saisir lui même, et se mettre dans une situation qui lui permît d'abandonner le parlement sans danger, si ce corps venoit à être lui-même abandonné par le peuple. C'est en conséquence de ces idées qu'il se mit à marcher à grands pas vers l'exécution de son projet infernal de famine générale. Le ciel, comme s'il eût voulu faire de ce prince l'instrument des terribles rigueurs qu'il alloit déployer sur la France, sembla favoriser ce projet. Le 13 Juillet 1788, les champs les plus fertiles en bled furent couverts d'une grêle dont la grosseur tenoit du prodige, et qui les dépouilla de leurs moissons.

D'Orléans profitant de ce triste évènement, se hâta d'accaparer les grains qui se trouvoient actuellement en France, et favorisé par l'édit de la libre exportation, il les envoya outre-mer. It fit passer en Angleterre pour veiller au succès de l'opération, le marquis Ducrest, son chancelier. Le marquis de Ducrest, frère de la marquise de Sillery, gouvernante des enfans du duc d'Orléans, étoit un homme de peu de jugement, d'une vanité et d'une présomption dêmesurées. Dans les derniers jours du ministère de de Brienne, il avoit osé remettre au roi un long et verbeux mémoire, où il se proposoit impudemment comme le seul François entendu en administration; il ne demandoit rien moins que la surintendance

des finances, et toute liberté de gouverner le royaume comme il l'entendroit. Mettant le comble à cet excès de folie, il fit imprimer son mémoire et le répandit avec profusion. La publicité d'une telle extravagance le couvrit de ridicule (1).

---

(1) Pour donner une idée de l'accueil qu'on fit dans le public, à cet étrange mémoire, je joindrai ici les couplets suivans auxquels il donna lieu. Ces sortes de pamphlets ne sont pas indignes de la gravité de l'histoire, quand ils ont le double avantage d'appuyer un fait de quelqu'importance, et de peindre l'opinion dominante.

Sur l'air—*Ahi povero Calpigi.*

Sans bien, sans talent, sans figure,
De ma sœur l'humble créature,
Je fus en deux jours fort surpris
D'être colonel et marquis.
Mais bientôt las du militaire,
D'un prince je fus chancelier :
Voilà, voilà le bon métier !

C'est une place d'importance,
Au moins la première de France ;
Mais l'état est dans l'embarras.
Allon, Marquis, offre ton bras.
Mais je déclare par avance,
Qu'il me faut la sur-intendance,
Sans quoi, messieurs, point de marquis ;
On ne peut m'avoir qu'à ce prix.

Du Crest avoit concerté avec d'Orléans ce ridicule manège. Le prince qui n'étoit nullement connoisseur en matière de gouverne-

---

Après tout, dans ce grand royaume,
Est il, je vous prie, un seul homme
Que l'on puisse me comparer,
Soit magistrat, soit financier?
Calculs, états, plans et finance,
De tout n'ai-je pas connoissance?
Je suis l'unique en tout Paris.
Allons, allons, saute marquis.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire:
J'aime tant le roi notre sire,
Que je lui veux par mes projets,
Rendre le cœur de ses sujets.
Je change tout le ministère;
Du peuple je me fais le père;
Et tous les François ébahis,
Chanteront: vive le marquis!

Si je n'étois pas si modeste,
J'en pourrois bien dire de reste;
Mais je ne veux pas me louer:
A l'œuvre, l'on verra l'ouvrier.
Il suffit que par moi, la France
Va se trouver dans l'abondance,
Et sera pis qu'en paradis.
Allons, allons, saute marquis.

ment, avoit cru de bonne foi, sur la parole de son chancelier, que celui-ci étoit le plus grand homme d'état de son siècle. Le mémoire de du Crest paroissoit un chef-d'œuvre à d'Orléans qui n'avoit rien lu. Celui-ci crut bonnement qu'une telle rapsodie séduiroit la cour, et qu'on ne feroit nulle difficulté, après l'avoir lue, de se jetter aveuglement dans les bras de son auteur. D'Orléans ne connoissant pas Necker aussi intimement que du Crest, n'eût pas été fâché que le dernier l'eût emporté sur celui-là pour la place de premier ministre.

L'auteur de ces vers, partageant l'opinion que le duc d'Orléans, bien loin d'être pour quelque chose dans la folle démarche de son chancelier, la désapprouveroit, ajouta sous le titre de réponse du duc d'Orléans, un dernier couplet, dont voici la copie :

Marquis, vous dansez à merveille ;
Mais je veux vous dire à l'oreille,
Ce que j'entends dire à chacun :
Vous n'avez pas le sens commun.
Guérissez votre pauvre tête ;
Soyez moins vain et plus honnête ;
Ou je fais voir à tout Paris,
Comme on fait sauter un marquis.

Il n'est pas étonnant que le poëte fût dans l'erreur. Le tems et les événemens qu'il a amenés, ont seuls révélé la part que le duc d'Orléans avoit eue dans cette pitoyable affaire.

La chose n'ayant pas réussi à son gré, il envoya, comme j'ai dit, du Crest en Angleterre, pour y veiller à l'emmagasinement des grains qu'il s'agissoit d'extraire de France.

Le départ de du Crest donna lieu à mille conjectures, et personne ne devina la vérité. Le prince répandit dans le public que son chancelier étoit chargé d'une mission importante auprès du cabinet de St. James. Il paroîssoit si extraordinaire qu'un tel homme pût être employé à une négociation avec un souverain, que personne ne voulut y croire. On s'arrêta à l'opinion que du Crest étoit tombé dans la disgrace du Prince. Cette opinion devint générale. La vanité de du Crest en fut blessée; il voulut la démentir publiquement; il fit insérer dans les journaux François une lettre où il disoit: « bien loin « d'avoir démérité du prince, j'ai au con- « traire été chargé par son altesse, d'une « mission importante et *secrette* pour elle en « Angleterre, que j'ai sans doute remplie à « la satisfaction du prince, puisqu'il s'est « chargé de payer pour moi *six cens mille* « *livres de dettes.*"

Ce fut à l'époque où du Crest écrivoit cette sottise, que les grands magasins de Jersey, de Guernesey et de Philadelphie, se remplirent de nos bleds. Comme un tel transport sur les terres angloises ne pouvoit se faire sans que les personnes attentives n'en conçussent de l'étonnement, et peut-être de

l'inquiétude, quelques journalistes de la Grande-Bretagne, copiés ensuite par des journalistes François, écrivirent que les Anglois, par cet esprit de prévoyance et de sagesse qui les conduisoit en toute affaire, ayant conjecturé que la calamité qui nous avoit frappés le 13 Juillet, seroit suivie d'une grande disette, faisoient chez eux, pour échapper à la famine, des emmagasinemens extraordinaires.

On crut d'autant plus aisément à ces journalistes, que plusieurs négocians Anglois aidoient d'Orléans de leur fonds et de leur crédit, dans ses spéculations sur les grains. Le prince ne se mettant point en avant, ceux qui suivoient avec quelqu'attention les mouvemens des marchés, ne firent pas de doute que les productions de notre sol ne fussent en effet enlevées par l'Angleterre. Cette nation avoit à se venger d'une injure récente. Par cette considération, et aussi par d'autres motifs de politique qu'on présume assez sans que je les détaille, elle donna de l'encouragement à une opération qui ne pouvoit qu'être désavantageuse à sa rivale. Sans doute si le gouvernement Britannique eût prévu qu'un tel manège enfanteroit une révolution qui menaceroit toutes les institutions sociales de l'Europe, il eût adopté une autre politique; mais c'est une vérité, que dans ces derniers tems, les cabinets n'ont pas mieux lu dans l'avenir que les particuliers. Une autre vérité non

moins humiliante, c'est que l'Angleterre n'a cessé de favoriser le parti d'Orléans, que lorsqu'elle a vu l'abîme entr'ouvert sous tous les trônes de l'univers.

Il falloit encore à ce prince un homme qui fût en France à la tête de l'accaparement, et derrière lequel il pût se cacher, comme il se cachoit dans la Grande-Bretagne, derrière les négocians Anglois. Il trouva cet homme qui le servit avec un zèle et un succès bien déplorables. Il s'appelloit Pinet, et n'avoit jamais été connu avant les orages qui annoncèrent notre révolution. D'Orléans ayant jetté les yeux sur lui, voulut qu'il se fît recevoir agent de change; afin que cette charge l'autorisât à recevoir des fonds de ceux qui voudroient lui en confier. Pinet étoit un homme de néant, doux, timide; flatté de se voir recherché par le premier prince du sang, il se livra à toutes ses volontés avec le plus aveugle dévouement. Il se mit, pour le compte du prince, à la tête d'une société de monopoleurs, qui répandus sur la surface de la France, achetoient les grains au prix qu'on leur en demandoit. Les premiers achats se firent avec l'argent que d'Orléans donna à Pinet. Cette ressource ne pouvant aller bien loin, on mit tout en œuvre pour amorcer la cupidité des capitalistes. Les mesures qu'on prit à cet égard, eurent un succès prodigieux. Pinet reçut l'argent des prêteurs au taux le plus avantageux pour eux, il leur payoit

trente, quarante, et jusqu'à soixante et quinze pour cent d'intérêt.

Il ne falloit aux bailleurs de fonds qu'une délicatesse ordinaire, pour éprouver des remords ſur une telle manière de grossir leur fortune; il ne leur falloit qu'une sagesse commune pour concevoir des ſoupçons sur la ſolidité de l'emprunteur. Mais la cupidité, la plus aveugle des passions, étouffe la voix de la conscience et le cri de la raison. Grands et petits, riches et pauvres, pères de famille et célibataires se portoient en ſoule chez Pinet, et versoient dans ses coffres, tout ce qu'il leur étoit possible d'y verser. Cette frénésie rappelloit presque ces temps de la régence, où l'on se battoit, où l'on se tuoit dans la rue Quincampoix, pour faire échanger son or contre des feuilles de papier.

Rien n'étoit plus extraordinaire que la manière dont Pinet se comportoit au milieu de ce mouvement. Il étoit scrupuleusement exact, soit à payer les interêts qu'il promettoit, soit à restituer les capitaux. Si quelqu'un, par hasard, lui témoignoit la plus légère envie de connoître l'emploi des fonds qu'on lui confioit, il ne répondoit rien; mais à l'instant même, il rendoit au curieux, l'argent qu'il en avoit reçu. On voyoit bien là du mystère; mais on ne se mettoit pas en peine de l'approfondir; et chaque exemple de fidélité que donnoit Pinet, ne servoit qu'à multiplier le nombre des prê-

teurs, accroître et étendre leur confiance. Je ferai ici une réflexion bien douloureuse: dans cette foule innombrable qu'amorçoit l'appât d'intérêts si exorbitamment usuraires, il ne se fût peut-être pas trouvé un homme qui eût fait au gouvernement le sacrifice d'un écu, pour l'aider à libérer la dette de l'Etat. Et cependant, chacun de nous, à cette époque, se vantoit de ne connoître d'autre passion que l'amour de la patrie. Ah! il faut le dire: la soif de l'or, le luxe, le désir exclusif des commodités de la vie, la corruption des mœurs, l'abus des lumières, le mépris pour la religion, la modestie, la simplicité, les coutumes de nos ancêtres avoient depuis long-temps, et presque généralement, éteint ce feu sacré parmi nous.

D'Orléans, au moyen des fonds que lui procura Pinet, et des agens que celui-ci répandit sur toute l'étendue de la France, acheta la presque totalité du bled que la dernière grêle avoit épargné. Il en fit passer la plus grande partie en Angleterre, où Du Crest veilla à fon emmagasinement, et à ce qu'il n'en revînt en France, que la portion nécessaire aux vues du prince. Du Crest étant revenu dans sa patrie, pour des raisons que j'ignore, et qu'il importe peu de connoître, fut successivement remplacé par des créatures de d'Orléans, qui le servirent dans cette double mission, avec une intelligence meurtrière. L'intention de d'Or-

léans, en se rendant maître de tout le grain, étoit de le revendre ensuite à un prix qui le dédommageât de ses avances personnelles, et qui, outre l'intérêt exorbitant que payoit Pinet, lui procurât un gain considérable. Ainsi il trouvoit dans cette opération, l'avantage de disposer lui seul, et à son gré, de la subsistance du peuple; et en outre, de se procurer l'argent nécessaire pour solder des légions de séditieux.

Tout cela fut conduit avec une telle astuce, un tel secret et une telle activité, qu'au moment même où de Brienne quitta le ministère, le royaume se trouva dans un état absolu de disette. Quelqu' effort que fît le gouvernement pour dérober au peuple cette désastreuse vérité, il n'en put venir à bout; il fallut augmenter le prix du pain. On environna tous les marchés de troupes; il fut défendu, à Paris, aux commissaires de police de bouger de chez eux; les soldats eurent ordre de ne point quitter leurs casernes; et à la première réquisition d'un commissaire, on devoit lui envoyer douze fusiliers, deux caporaux et un sergent.

Ces alarmantes précautions n'étoient prises que pour se mettre en garde contre un pillage de grains, auquel les émissaires de d'Orléans poussoient sourdement la multitude. Les mêmes hommes, par la plus atroce des perfidies, répandoient que la cour, pour des vues qu'on connoîtroit bientôt, avoit fait passer en Angleterre, tout le

bled de France, et qu'elle seule produisoit la disette dont on commençoit à ressentir les premières atteintes. Il n'y eut personne qui ne prît le change, et qui ne mît en effet sur le compte de la cour, ce qui étoit le crime de d'Orléans. Jamais on n'imagina une manœuvre plus abominable; jamais aussi on n'en conduisit une avec plus d'habileté.

Le gouvernement, qui avoit vu sans trop d'inquiétude les agitations du parlement, de la noblesse, et l'union du clergé à ces deux corps, fut extraordinairement effrayé de cette disette dont on voyoit tout-à-coup la France menacée. Le roi en fut d'autant plus alarmé, qu'il ne comprenoit pas comment elle avoit pu être produite aussi subitement; qu'il ne connoissoit point les causes qui l'avoient amenée; qu'il ne voyoit pas la main qui s'étoit saisie de la clef de tous les greniers. Ce qui paroissoit également au roi une chose incompréhensible, c'est que cette calamité se fût manifestée au moment même de la récolte. Comment faire pour pourvoir aux besoins du peuple pendant le cours entier d'une année? Les émissaires que la cour envoyoit chez les fermiers, et dans les marchés pour y acheter des grains, y trouvoient des hommes qui mettoient à l'achat du bled, un prix supérieur à celui qu'en offroient les particuliers et le gouvernement. Ces hommes étoient les agens de d'Orléans; ils ne marchandoient pas; ils

offroient tout ce qu'on leur demandoit. Les fermiers et les monopoleurs gagnoient seuls à ce manége: l'artisan, l'ouvrier, le pauvre, ne pouvoient atteindre au prix qu'offroient les accapareurs; et ce n'étoit qu'en le surpassant, que le gouvernement pouvoit parvenir à arracher à ces vampires, une partie de leur proie. L'insuffisance de ce qu'on leur enlevoit, et l'impossibilité où on se trouvoit par la pénurie du trésor public, de satisfaire à une telle dépense, jettèrent le roi et son conseil dans une situation d'autant plus désolante, qu'on ne voyoit ni la cause ni le remède du mal.

Tout ce qu'il fut possible de voir, c'est que l'incapacité de de Brienne avoit laissé engendrer ce désastre, et aggravoit le danger. Les frères du roi furent tellement frappés de cette vérité, qu'ils crurent tout perdu, si cet imbécile ministre n'étoit pas renvoyé sur-le-champ. Le comte d'Artois surtout représenta au monarque avec une telle vivacité, que le salut public dépendoit de la prompte retraite de de Brienne, que Louis XVI ne balança pas à éloigner celui-ci de son conseil et de sa cour. On fit dans le temps, bien des contes sur cet événement. Il est démontré aujourd'hui, que la disette où se trouva la France, dès le mois d'Août 1788, fut la cause de l'éloignement de de Brienne.

Il ne suffisoit pas d'ôter à ce ministre, toute part aux affaires publiques; il s'agis-

soit encore de le remplacer; et le malheur de la France voulut qu'il eût pour successeur, un homme entièrement dévoué dans ce temps-là à d'Orléans. La cour fatiguée des tracasseries que lui avoient suscitées les deux premiers ordres, avoit projetté, ainsi que je l'ai dit, de mettre dans ses intérêts le tiers-état. Si en effet elle eût pu conquérir son amour, et se l'assurer, elle eût fait la loi au reste de la nation. Pour y parvenir, elle rappela Necker qu'elle savoit être l'idole du peuple. La reine, que tous les pamphlets sortis du Palais-Royal représentoient comme ennemie du tiers-état, crut en gagner l'affection, en paroissant avoir eu la principale part au rappel de Necker. Elle lui écrivit un billet de sa propre main, pour lui annoncer que le roi lui rendoit toute sa confiance; elle l'entretint en particulier, pendant une heure; elle lui dit tout ce qu'elle crut le plus propre à l'attacher fortement aux intérêts de son auguste époux; elle ne fit qu'exalter sa vanité. Le roi qui survint à la fin de cet entretien, adressa à Necker ces paroles: « Je vous estimois il y a sept ans, aujourd'hui je vous estime et je vous aime."

Les princes ne firent pas un accueil moins flatteur à Necker: Monsieur, frère du roi, lui dit en présence de tous les grands de la cour: « Le vœu de la nation vous rappelle ici; et je vous y vois avec le plus grand plaisir. En 1781, j'avois quelque préven-

tion contre vous, sans jamais cesser de vous estimer . . . . à trente ans passés, on pense, on juge différemment qu'à vingt-cinq."

Toutes les personnes attachées à la famille royale, tous les courtisans, imitant les maîtres, comblèrent Necker de complimens et de caresses. Il ne parut étonné ni de cet enthousiasme, ni de la difficulté des circonstances. Le péril où étoit la chose publique, le parti que chaque faction comptoit tirer de son retour aux affaires, rendoient sa position fort singulière. D'un autre côté, l'idée avantageuse qu'on s'étoit faite de ses lumières, la croyance à peu près générale, qu'il étoit l'homme le plus probe de ce siècle, l'empire despotique qu'il exerçoit sur l'opinion publique, lui donnoient de grandes facilités pour guérir la plaie de l'Etat. Il en trouva aussi dans le caractère du roi, et la confiance aveugle que ce prince lui accorda. Il eut avec le titre et le rang de conseiller d'état, et de directeur-général des finances, l'autorité d'un premier ministre.

A peine on sut dans Paris, sa nouvelle élévation, et le départ de de Brienne, que d'Orléans saisit cette occasion pour exciter des troubles sérieux. Le besoin pour le peuple de témoigner son allégresse de ces heureuses nouvelles, fournit un prétexte à ces premiers troubles; et la place Dauphine en fut le théâtre. Ils commençoient d'une manière, qu'il ne me paroît pas indifférent de décrire. Sur le soir, un petit polisson s'avan-

çoit au milieu de la place, tenant d'une main un chaudron de cuivre, et de l'autre un marteau d'orfèvre: il frappoit à coups redoublés sur le chaudron, en criant à gorge déployée: *Mes amis, à moi, charivari, charivari!* En un clin d'œil, des nuées de jeunes gens sortoient des boutiques qui garnissent la place, et qui sont pour la plupart occupées par des orfèvres. Toutes les rues qui viennent y aboutir, étoient obstruées d'autres jeunes gens qui accouroient, ceux-là des fauxbourgs, ceux-ci du Palais-Royal. Cette bouillante jeunesse réunie sur ce petit espace, se livroit à toute la pétulance de son âge; elle contraignoit de mettre des lampions sur les croisées, lançoit des pierres à celles qui n'étoient pas éclairées, tiroient des fusées, faisoient des feux de joie; et dans ce tumulte, il arrivoit toujours quelque fâcheux accident.

Ainsi l'on peut regarder les ouvriers de la place Dauphine, comme les premiers acteurs qui ont figuré dans les scènes sanglantes dont se compose notre révolution. Il est remarquable que depuis long-temps, cette place est le quartier des calvinistes. Je ne parlerai que de l'un d'entr'eux. Il se nommoit Carles. Bijoutier de profession, il jouissoit d'une fortune honnête. Il se jetta avec fureur parmi ceux qui s'efforçoient d'accélérer le mouvement révolutionnaire; à peine ce mouvement se manifesta, que pour gagner des partisans à ce nouvel ordre de choses qu'il s'agissoit d'établir, Carles déploya une

magnificence, un luxe dont le plus riche financier n'eût pu donner l'exemple; il dépensa des sommes qui excédoient de beaucoup la fortune qu'on lui connoissoit. Il est à croire que c'est cet homme, qui poussé par les insinuations, et aidé de l'argent de d'Orléans, souleva la jeunesse de la place Dauphine. Ce que j'aurai occasion de raconter des menées de d'Orléans dans un des fauxbourgs de la capitale, donnera beaucoup de vraisemblance à cette conjecture.

Les scènes de la place Dauphine ne furent d'abord que bruyantes; elles devinrent ensuite injurieuses pour l'autorité royale, et prirent un caractère qui fit craindre pour la tranquillité de Paris. Un soir, on brûla en grande pompe, un mannequin décoré de tous les attributs de l'épiscopat; il représentoit le prélat ex-ministre. Le lendemain, on voulut répéter une semblable folie. La garde de Paris, qu'on appelloit le guet, s'empara des avenues de la place Dauphine, pour que personne n'y entrât. Il s'engagea sur le Pont-neuf, entre cette garde et une foule de mutins, un combat meurtrier. Ceux-ci se battirent avec acharnement; mais ils furent vaincus: ils laissèrent sur la place, environ 20 morts. Un gentilhomme appelé le marquis de Nesle, se trouva au nombre des blessés. Il fut convaincu par les informations que prirent le lieutenant de police, et le Maréchal duc de Biron, alors colonel des gardes-Françoises, d'avoir ex-

cité à la sédition, les gens rassemblés sur le Pont-neuf. Il se défendit mal de cette accusation; et cependant la cour, qui alors n'avoit d'autre volonté que celle de Necker, ne sévit point contre ce gentilhomme. Comme il étoit perdu de dettes et lié avec d'Orléans, il est probable que celui-ci l'avoit poussé, soit par des promesses, soit même par des libéralités, à échauffer les mutins.

Le lendemain de cette sanglante scène, il se forma encore des attroupemens; et cette fois-ci, la garde de Paris fut vaincue; des pelotons de fantassins et de cavaliers furent désarmés; on incendia quelques guérites, et entr'autres celles du Pont-neuf. Par-tout les incendiaires faisoient retentir l'air des cris: *Vive Henry IV, vivent les Gardes-Françoises, vivent les Gardes-Suisses!* Mais ces mêmes Gardes-Françoises et ces mêmes Gardes-Suisses étant venus au secours de la garde de Paris, les choses changèrent de face: on fit feu sur les séditieux, on leur tua beaucoup de monde, et on dispersa les autres.

Le jour suivant, ils revinrent à la charge. Ils tentèrent de mettre le feu à la maison du chevalier Dubois, commandant du guet, et de forcer la prison où l'on avoit enfermé quelques-uns des leurs pris dans le combat de la veille. Ils n'eurent aucun succès, et perdirent encore quelques hommes.

Les gens de bien s'affligeoient de voir

ainsi couler le sang ; ils s'étonnoient de ce qu'au lieu d'éclairer cette multitude, on ne sût lui opposer que des bayonnettes. Necker étoit l'homme le plus propre à la détourner de ces désordres. Si lorsqu'elle se réunissoit pour se livrer à de tels excès, il eût paru au milieu d'elle, s'il l'eût haranguée, il eût fait par le seul crédit dont il jouissoit auprès du peuple, ce que la force des armes ne pouvoit obtenir. Personne ne doute de cette vérité : on en a conclu que Necker restant paisiblement à Versailles pendant ces orages, avoit intérêt de laisser accroître l'effervescence qu'allumoient l'or et les menées de d'Orléans. Ce n'est pas, au reste, d'après un seul fait, d'après un fait isolé, qu'on peut croire à la réalité des liaisons de Necker avec d'Orléans, qu'on peut juger de leur nature, ainsi que de la part qu'il a eue aux secousses qui ont produit une insurrection générale. C'est dans l'ensemble de la conduite qu'il a tenue jusqu'à la fin de sa carrière politique, qu'il est possible de puiser la connoissance des véritables vues qui l'ont guidé.

De Brienne en quittant le ministère, égaré par la frayeur, étourdi de la résistance du parlement, avoit accusé ce corps de tous les malheurs qui se préparoient ; son dernier conseil au roi, fut de ne jamais rappeller cette compagnie. Il y avoit plus d'humeur que d'équité et dans cette accusation et dans ce conseil. Ce n'étoit point

le parlement qui avoit voulu ni la guerre d'Amérique, ni les emprunts qui l'avoient soutenue; le déficit, non plus que sa révélation, ne pouvoient lui être imputés. Voilà les véritables et premières causes de la situation où l'on se trouvoit. Les opérations qu'elles avoient déterminées n'étoient point encore l'ouvrage du parlement. Il n'avoit été à cet égard qu'un simple instrument entre les mains des ministres. Il est vrai que bien loin de leur avoir été utile, il leur avoit nui; mais c'étoit encore un problême de savoir si cela même venoit de l'instrument ou de la mal-adresse des mains qui l'avoient employé.

Quoi qu'il en soit, de Brienne, dans son dépit, le brisa. Necker, soit qu'il crût devoir ménager tout le monde, soit qu'il pensât se rendre encore plus agréable au peuple en rappellant les parlemens, rétablit ces compagnies dans toute l'intégrité de leurs fonctions. Leur retour prouva qu'elles n'étoient point encore revenues de l'aigreur qu'on leur avoit inspirée contre la cour: ce ne fut point à l'autorité royale, ce fut au peuple qu'elles offrirent d'abord leur hommage. Dès sa première séance, le parlement manda à sa barre, le lieutenant de police et le commandant du guet. L'un et l'autre étoient devenus extrêmement odieux à ceux qui avoient figuré dans les dernières émeutes. Par cette démarche, le parlement sembloit vouloir caresser les mutins, et s'ex-

posoit à être accusé de fomenter les troubles, au lieu de chercher à les appaiser. Le maréchal duc de Biron, colonel des Gardes-Françoises, déplaisoit aussi beaucoup aux factieux ; le parlement n'osa pas le mander formellement à sa barre ; mais il prit, pour lui enjoindre de comparoître, une tournure assez bizarre ; il invita les princes et les pairs à venir prendre place dans l'assemblée des chambres ; après ces mots, *les pairs*, le parlement ajouta : *et notamment le maréchal de Biron.*

Par un second arrêté, le parlement demanda au roi, que tous ceux qui pourroient avoir été emprisonnés ou exilés à l'occasion des derniers troubles, fussent mis en liberté, que l'on rétablît dans leurs dignités, tous ceux qui en avoient été privés *par l'effet des intrigues ministérielles* ; que l'on remît en place tous les militaires qui avoient été destitués de leurs emplois.

Les arrêtés du parlement ne produisirent rien en sa faveur. Les circonstances n'étoient plus les mêmes. Le maréchal de Biron ne comparut point, et la considération universelle dont il jouissoit fit qu'on n'osa pas le contraindre d'obéir. On sçut même généralement mauvais gré aux magistrats d'avoir cherché à troubler les derniers jours d'un guerrier plus qu'octogénaire, estimé du public et idolâtré de ses soldats.

Le roi, de son côté, ôta aux parlemens tout sujet de s'immiscer davantage dans les affaires

publiques : une déclaration royale remit les choses dans l'état où elles étoient avant le ministère de de Brienne. Le roi fit de plus cette réponse verbale aux magistrats : Ma bonté a prévenu le vœu de mon parlement, en rappellant les personnes que j'avois jugé à propos d'éloigner. La distribution des grâces et la discipline militaire sont des choses étrangères à mon parlement.

D'Eprémesnil en effet, et Goislard de Monsabert, ainsi que tous les autres prisonniers et exilés avoient été rappellés, avant même l'arrêté du parlement, qui demandoit leur liberté. Cette compagnie n'ayant plus occasion de heurter la cour, et s'alarmant trop tard des effets que pouvoient produire les menées des factieux, rendit un arrêt contre les attroupemens. On cria alors dans le public que le parlement abandonnoit les intérêts du peuple, et on regarda cet arrêt comme une marque insigne d'ingratitude, parce que le peuple, disoient les factieux, ne s'étoit soulevé que pour soutenir la cause du parlement.

Dès ce moment les dispositions de la multitude ne furent plus les mêmes pour cette compagnie. Mal vue de la cour, délaissée par le peuple, accusée par une portion du public d'avoir poussé les chofes trop loin ; elle fut absolument abandonnée à elle-même. Le duc d'Orléans comprenant qu'il n'avoit plus aucun service à en attendre, et que par le systême qu'adoptoit la cour, toute la force

alloit passer du côté du peuple, laissa là les intérêts des deux premiers ordres, et prit ouvertement le parti du tiers-état.

En dépit du dernier arrêt du parlement, il n'en continua pas moins à nourrir le goût que le petit peuple commençoit à contracter pour les mouvemens séditieux. Bien loin que les attroupemens cessassent, ils prirent un caractère très-alarmant. Lamoignon ayant à l'exemple de de Brienne quitté le ministère, les gens soldés par d'Orléans, sous prétexte de témoigner leur joie de cet événement, se rassemblèrent à la place Dauphine, et y renouvellèrent la scène qui y avoit eu lieu lors de la retraite du principal ministre. La foule qui étoit innombrable se partagea ensuite en trois troupes; une partie se porta vers l'hôtel du commandant du guet, l'autre vers celui de de Brienne, la troisième vers l'hôtel de Lamoignon. On se mit en devoir d'incendier ces trois hôtels. La garde, les régimens Suisse et des gardes Françoises firent feu sur les incendiaires: il y eut dans cette occasion quelques hommes de tués.

Ces excès durent prouver au parlement que son crédit étoit fini, et que ses arrêtés qui avoient eu la force d'abbatre l'autorité des ministres, n'avoient aucun pouvoir contre la licence. La multitude une fois soulevée, ressemble au torrent qui a rompu ses digues et changé de lit; il n'est plus possible de lui faire reprendre son premier cours, et il n'est pas toujours sûr qu'on pourra élever d'autres

digues pour le contenir dans le nouveau lit qu'il s'est choisi.

Necker resta immobile au milieu de cette nouvelle frénésie; la cour ne sut opposer qu'une autorisation au colonel des Gardes-Françoises de repousser la force par la force; mais comme le pain commençoit à être rare et cher, et que les insinuations des émissaires de d'Orléans faisoient craindre que cet aliment ne vînt à manquer absolument, on entendoit dans des grouppes, des hommes qui disoient que si le peuple remuoit, c'étoit parce qu'on lui refusoit sa subsistance. Ils demandoient ensuite, si le roi prétendoit les nourrir avec des bayonnettes, et que dans ce cas il valoit mieux mourir par le fer des Gardes-Françoises, que de périr par la faim. On comparoit cette conduite à celle de Henri IV, qui nourrissoit les habitans de cette même ville de Paris, soulevés contre lui. On se rappelloit avec attendrissement cette *poule au pot*, qu'il avoit promise aux paysans de son royaume. Ces réflexions portèrent au plus haut degré la vénération pour la mémoire de ce prince; tous les soirs, aux approches de la nuit, des hommes mal vêtus se plaçoient devant sa statue équestre, qu'on voyoit sur le Pont-neuf vis-à-vis la place Dauphine. Ils arrêtoient les passans et les contraignoient de saluer l'effigie du monarque; une telle cérémonie étoit une sorte de censure du roi actuellement régnant. D'Orléans passant un soir devant ces hypo-

crites admirateurs du bon Henri IV, fit arrêter sa voiture, en descendit et rendit docilement à la statue l'hommage qu'on exigeoit. Ce fut là le premier acte de popularité qu'il fit solemnellement, et personne ne crut que le hasard seul l'avoit conduit dans cette circonstance devant la statue du chef de sa maison. Il n'étoit pas croyable en effet qu'un prince qui, quelque tems auparavant, avoit déclaré qu'il ne donneroit pas un écu de l'opinion publique, eût tout-à-coup cette complaisance pour une poignée de misérables. Il reste aujourd'hui prouvé qu'il étoit acteur volontaire dans cette scène, qu'il avoit lui-même concertée et payée.

Ce fut aussi à cette époque que commença le systême de terreur qui a si bien servi la révolution et dans ses commencemens et dans ses progrès. D'Orléans, à la crainte de la famine ajouta celle de la guerre civile. On répandit qu'une portion du peuple vouloit tirer vengeance du sang qui avoit coulé dans les derniers mouvemens, et que les gardes Françoises seroient les premiers égorgés. On glissa sous les portes des maisons des billets qui avertissoient les Parisiens de ne point se trouver dans les rues après onze heures du soir, parce qu'il étoit arrêté qu'on livreroit pendant une nuit un combat sanglant au régiment des gardes Françoises.

En même tems que par des menées de ce genre d'Orléans travailloit à se frayer un chemin au trône, des écrivains à ses gages

servoient sa vengeance. Ils inondoient le public de libelles contre la reine. D'un autre côté des orateurs, dans l'enceinte du Palais-Royal, échauffoient le peuple par des mensonges contre cette princesse, et par de violentes déclamations contre les personnes qui tenoient à la cour. On trouvoit de ces orateurs depuis le lever du soleil jusques bien avant dans la nuit. On rencontroit dans la plupart des cafés du même palais, des associations en apparence burlesques, mais qui toutes avoient pour objet de faire exécrer les autorités alors existantes. Ces associations n'étoient guère composées que de ces gens désœuvrés qui semblent n'avoir d'autre domicile que le café où ils se réunissent. On ne leur connoissoit ni état, ni profession, et il falloit bien que des libéralités secrettes les missent à l'abri de la pauvreté qui auroit dû être le fruit de la vie oiseuse qu'ils menoient. On voyoit cependant parmi eux quelques hommes qui se faisoient d'autant plus remarquer, que leur fortune et le rang qu'ils tenoient dans la société, les mettoient fort au-dessus de cette tourbe de fainéans. En prêtant attention à leurs discours, on ne pouvoit douter qu'ils étoient là comme des apôtres qui cherchoient à faire des ennemis à la cour, et des prosélytes au premier prince du sang.

Le Palais-Royal étant un lieu public, d'Orléans pouvoit dire que chacun avoit le droit de s'y introduire, et qu'il n'étoit nul-

lement responsable des sottises qui s'y débitoient, ni des extravagances qui s'y faisoient. Mais on pouvoit aussi lui demander pourquoi les factieux préféroient ce lieu public à tout autre, pourquoi il ne se servoit pas de l'autorité que lui donnoit sa qualité de propriétaire, pour y maintenir l'ordre, la décence, et en bannir tous ces forcenés qui y prêchoient l'insurrection? Il faut ici admirer l'extrême confiance de la cour qui ne s'étoit point alarmée des travaux, au moyen desquels d'Orléans s'etoit environné d'une population immense. N'auroit-on pas dû craindre que pendant des tems de troubles, il n'usât du crédit que lui donnoient sa naissance et ses richesses pour la pousser à la rebellion? Convenoit-il que le palais du premier prince du sang ne fût qu'un assemblage de tavernes, de lieux de débauches, d'académies de jeu, que la demeure de tous les vauriens, de tous les fripons, de toutes les prostituées de la capitale? Falloit-il en le laissant ainsi se placer au centre d'une telle corruption, lui donner la facilité de produire un grand mouvement sans sortir de son palais? Bien loin de lui permettre d'en rétrécir l'enceinte, ne devoit-on pas le contraindre à l'aggrandir, à en étendre le jardin jusqu'au boulevard, à en éloigner toutes ces boutiques, toutes ces échoppes, toutes ces tabagies qui ne sont que des occasions de rassemblemens et des foyers de tumulte? La majestueuse magnificence d'un palais porte

nécessairement à la décence et à la tranquillité ceux qui y sont admis, parce qu'il est dans chacun de nous de respecter ce qui paroît respectable; mais les citoyens honnêtes se retirent de tout endroit qui n'est que l'asyle du bruit et du libertinage; la canaille seule s'y plait, et c'est avec la canaille, et non avec les citoyens honnêtes, que se produisent les désordres.

D'Orléans tira un tel avantage de la sorte de gens qui peuploient son palais, que du moment où il entrevit qu'il lui devenoit inutile de continuer sa coalition avec les cours souveraines, il les enchaîna par la terreur. On eut immédiatement après les émeutes sanglantes que je viens de raconter, une preuve de la peur que faisoit au parlement le peuple de d'Orléans. Ceux d'entre les factieux qui avoient été pris les armes à la main, furent constitués prisonniers au Châtelet, pour être jugés prévotalement. Le parlement n'avoit qu'à laisser aller cette procédure. Si les factieux étoient punis exemplairement, l'odieux de cette punition ne pouvoit rejaillir sur lui; s'ils étoient acquittés, il ne pouvoit être accusé de foiblesse. Par une conduite qui prouve évidemment que cette compagnie cherchoit à ménager ceux que le duc d'Orléans mettoit en jeu, elle ordonna sur le réquisitoire de Joli de Fleury, procureur-général, que les prisonniers seroient transférés des prisons du Châtelet dans celles de la Conciergerie,

pour leur procès leur être fait et parfait, comme on disoit alors. Le motif apparent de cet arrêt fut que cette affaire étoit naturellement dévolue au parlement, à qui les loix attribuoient la grande police de la capitale. Cette raison n'étoit pas trop bonne, car en invoquant à chaque rencontre cette attribution de la grande police, le grand prévôt eût été dépouillé de toute jurisdiction. Tous les accusés furent mis hors de cour; on prononça une amende, avec injonction d'être plus circonspect à l'avenir, contre un d'entr'eux, perruquier de profession. Mettre hors de cour des incendiaires pris la torche à la main, certes, c'étoit une chose nouvelle et d'un terrible exemple. Cette cruelle indulgence fut à pure perte pour le parlement; elle ne servit qu'à prouver sa foiblesse à tous les partis, et à enhardir les mutins.

Voilà comme les intrigues de d'Orléans avoient déja jetté en peu de mois dans toutes les parties de l'empire l'esprit d'insurrection; pour comble de malheur, Necker sur qui les espérances de tous les gens de bien se reposoient exclusivement, donna à la faction de ce prince une force qui renversa tout.

Fin du Livre Troisième.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE QUATRIEME.

Conduite de d'Orléans pendant la seconde assemblée des notables. Il abandonne le parlement et les deux premiers ordres. Moyens qu'il emploie pour captiver la bienveillance du peuple. Il soudoie, dans la capitale et dans les provinces, des brigands, des assassins, des rebelles, des orateurs. Il établit dans son palais un comité révolutionnaire. Singulier signal d'émeute qu'il imagine. Ses nouvelles menées sur les grains.

C'EST une chose particulière à la conjuration de d'Orléans, que ce prince fut recher-

ché et loué par tous les partis pendant qu'il vivoit, et qu'après sa mort tous l'ont désavoué, tous l'ont déprimé. J'excepte les royalistes, qui dans tous les tems l'ont exécré, et qui conservent à sa mémoire l'horreur qu'il leur faisoit pendant sa vie. Que ce prince ait appartenu à tous les partis, c'est un fait notoire, et qui résulte si évidemment de l'ensemble de l'histoire que j'écris, qu'il est inutile que je m'arrête à le prouver. Une femme appellée Roland, qui a été fameuse dans les derniers tems de notre révolution, et qui dans un de ses écrits qu'on nous a donné après sa mort, manisfeste une grande prétention à l'impartialité, convient elle-même de ce fait, et elle en donne avec ingénuité une raison fort bonne: *son nom, dit-elle, ses alliances, sa richesse et son conseil lui prêtoient de grands moyens.* (1) Cette même femme fait l'aveu que *d'Orléans avoit une part secrette à toutes les agitations populaires.* (2) Donc tous ceux qui ont excité des agitations populaires ont eu, ou du moins ont cru avoir ce prince de leur côté. Aucune conséquence ne me paroît

(1) Appel à la Postérité, par la citoyenne Roland. 1. v. pag. 41.

(2) Ibid.

mieux liée avec son principe, et ceux qui portent le pyrrhonisme sur tous les faits de l'histoire, feront sans doute grace à celui-ci.

Comment arrive-t-il cependant que toutes les factions soutiennent aujourd'hui n'avoir point eu d'Orléans dans leur sein? Comment ce qui étoit vrai à cet égard pendant sa vie cesse-t-il de l'être après sa mort? Ceux que cette contradiction embarrasse croient se tirer d'affaire en disant que ce prince a été non l'homme, mais le mannequin de tous les partis. Or, c'est là ce me semble un nouvel aveu, que toutes les factions s'étoient emparé de lui. Le mot même de mannequin indique qu'elles l'ont conduit, manié, tourné, à leur gré; que tous se sont servis de *son nom*, de *ses alliances*, de *sa richesse*, de *son conseil*; de ces *grands moyens* enfin, pour arriver à son but. Que d'Orléans au reste ait été l'ame ou le mannequin des diverses factions, c'est un problême qu'on résoudra aisément lorsqu'on aura lu toute l'histoire de sa conjuration. Il s'agit seulement ici pour moi de faire observer que quand tous les partis s'accordent à affirmer qu'ils n'ont point été Orléanistes, l'un d'eux au moins ment.

Il en est des particuliers comme des factions. A entendre tous ceux qui ont figuré dans le bouleversement de notre patrie, aucun n'a été lié ni de loin ni de près avec d'Orléans. Cela cependant ne sauroit être, car dès que l'on convient qu'il *avoit une part*

secrette à toutes les agitations populaires, il est nécessaire qu'il ait été secondé pour produire ces agitations. Il faut donc encore ici tirer cette conséquence, que parmi ceux qui nient avoir été ses complices, il en est certainement qui nient la vérité.

Je suis ces réflexions parce qu'il importe de les avoir présentes à l'esprit, lorsque dans la suite de mon récit il paroîtra sur la scène un personnage que sa conduite semblera accuser de complicité avec d'Orléans. Cette complicité ne peut pas se prouver par une correspondance écrite ; parce que ce prince n'écrivoit point. Ce sera donc au lecteur à juger s'il y a eu réellement une liaison de rebellion entre le duc d'Orléans et ceux que les faits paroîtront frapper de cette accusation.

Un exemple qui me ramène à mon sujet me fera parfaitement comprendre. C'est une question qui a été long-tems agitée parmi nous, de savoir si Necker a été Orléaniste. Pour la résoudre, il est clair que la simple dénégation de Necker ne suffiroit pas. D'Orléans a souffert une mort ignominieuse, et a laissé après lui une mémoire infame. Qui oseroit aujourd'hui se dire son ami ? Quel est l'homme qui avoue ce qu'il a un grand intérêt à nier ? Dois-je, pour donner la solution du problême dont il s'agit ici, m'enfoncer dans une discussion ? Non : l'historien ne discute pas ; il raconte. Je me borne donc au simple récit des évé-

nemens de la seconde vie politique de Necker, en tant que ces événemens viennent se lier avec les forfaits de d'Orléans. Ce sera au lecteur à décider si par ce récit, Necker reste convaincu ou absous de complicité avec ce prince.

Douze jours après que ce ministre eut été mis pour la seconde fois à la tête des finances du royaume, il fit rendre par le conseil du roi un arrêt dans lequel il étoit dit que *les magasins suffisoient et* AU-DELA *pour les besoins du royaume.* Il falloit donc que Necker avant de reparoître au ministère eût eu avec les monopoleurs dont d'Orléans étoit le chef, des liaisons qui lui donnoient la connoisance de la quantité de grains qui restoient en France, car il ne pouvoit pas avoir acquis cette connoissance en douze jours.

Mais cette assertion étoit un mensonge manifeste, et la preuve s'en trouvoit dans l'arrêt même du conseil; cet arrêt en effet n'avoit d'autre objet que de défendre l'exportation des grains. Dès que nous avions *au-delà* de nos besoins, quel pouvoit être le motif qui faisoit défendre d'exporter ce superflu? une pareille défense auroit-elle eu lieu, si on n'avoit pas connu et si on n'avoit pas craint les abus de la liberté d'exportation?

Il y a plus: deux arrêts subséquens accordèrent une récompense pécuniaire à ceux qui importeroient des bleds. Si la

France eût eu en effet du superflu, des primes d'importation n'auroient pu avoir d'autre objet que d'affamer les royaumes voisins; ce qui est si absurde qu'on ne peut pas même le supposer.

Enfin ce qui est mille fois plus extraordinaire encore, c'est que des hommes que la voix publique accusoit d'accaparement, accusoient Necker lui-même de monopole : ç'a toujours été la tactique des factieux de nos jours, de mettre sur le compte de leurs adversaires, leurs propres crimes. Necker, bien loin de se courroucer contre ces accusateurs, leur accordoit des lettres, des arrêts apologétiques qu'ils faisoient afficher au coin de toutes les rues. De tels ménagemens ont de quoi étonner. Caresser les monopoleurs, c'étoit autoriser et encourager leur détestable commerce; leur accorder des primes d'importation, c'étoit les récompenser du crime qu'ils avoient commis en exportant la subsistance du peuple.

L'interprétation la plus favorable que l'on puisse donner à une telle conduite, c'est que Necker n'osoit irriter le parti des monopoleurs; il craignoit que s'il usoit de sévérité envers eux, ils n'affamassent en un instant la France entière; il espéroit que les caresses qu'il leur faisoit, que l'appui qu'il leur présentoit, les détermineroient à rendre au peuple une partie de sa nourriture. Une autre considération pouvoit aussi le guider. Ne doutant point que dans ce fu-

neste agiotage tout ne se fît par et pour d'Orléans, il eût été dans la nécessité de le mettre en cause. Or, il lui paroissoit peut-être dangereux, dans des tems peu tranquilles, d'appeller la gloire des loix sur un prince cher à la multitude, et en faveur duquel les premiers tribunaux du royaume venoient de témoigner un vif intérêt. N'osant le combattre, il aima mieux être son ami.

La postérité ne saura point gré à Necker de cette timidité; elle lui reprochera de n'avoir pas préféré à tout, l'intérêt du peuple et le salut public. Jouissant lui même de la faveur de la multitude, il ne lui étoit point impossible d'en dépouiller le premier prince du sang. S'il eût fait arrêter d'Orléans, s'il eût éclairé la nation sur les menées de ce conspirateur, s'il eût dévoilé tous les mystères des monopoleurs, la tête de leurs chefs fut tombée sans produire aucune secousse, les greniers se rouvroient, la France étoit sauvée, les factions se trouvoient abandonnées à elles-mêmes, et perdant avec le duc d'Orléans tous ces *grands moyens* qui les ont rendues si puissantes et si nuisibles, elles se fussent dissipées.

La nation ne retira aucun avantage des opérations de Necker, relatives à l'accaparement. Cependant pour faire croire au public que les primes d'importation nous apportoient du bled des pays étrangers, il fai-

soit sortir pendant les ombres de la nuit, des convois de grains, d'un de nos ports. Ces convois, après avoir tenu la mer pendant deux ou trois jours, rentroient dans un autre port, et là, on en faisoit montre avec éclat; on disoit qu'ils avoient été achetés, tantôt en Angleterre, tantôt en Hollande. Ce manège a eu des millions de témoins, qui dans le tems n'y comprenoient rien; mais les événemens subséquens leur en ont donné l'explication.

Ainsi Necker, soit par foiblesse, soit par connivence avec d'Orléans, laissa l'empire qu'il étoit appellé à sauver, en proie à toutes les insurrections que devoient amener la famine. La seconde calamité dont il devenoit instant pour lui de prévenir les effets, c'étoit ce malheureux déficit qui paralysoit toutes les branches de l'administration. Ici encore Necker tint une conduite qui ne pouvoit être plus favorable aux vœux de d'Orléans. Ce ministre voulut que le tiers-état aux états-généraux, mit dans une entière dépendance de ses volontés les grands propriétaires; comme ceux-ci dans toute société composent la portion la moins nombreuse, c'étoit mettre le petit nombre à la discrétion du plus grand, ce qui est le contraire du but de tout gouvernement, de toute association, où le grand nombre doit obéir au petit.

Dans un arrêt émané du conseil, le roi

annonça aux François qu'il ne modéleroit point l'organisation des états-généraux sur ceux qui avoient eu lieu en 1614, parce qu'il lui paroissoit qu'à cette époque, le tiers-état n'avoit pas été suffisamment représenté. C'étoit se déclarer franchement pour cet ordre, et aliéner les deux autres. Mais ce qui fut une véritable folie, c'est que Necker voulut faire sanctionner ce vœu par ceux-là même qui avoient le plus grand intérêt à en empêcher l'exécution. Il convoqua ces mêmes notables que de Calonne avoit appellés une première fois; ils eurent à décider si le tiers-état devoit avoir aux états-généraux, une représentation égale à celle des deux premiers ordres ensemble, ou égale à celle de chacun d'eux. Si les états-généraux devoient opiner par ordre, peu importoit au tiers-état d'avoir une représentation égale ou double de celle de chacun des deux premiers ordres. Si au contraire on opinoit par tête, tout l'avantage restoit au tiers-état, parce que la majorité faisant les décisions, elle seroit toujours de son côté, vu qu'ayant déja un nombre de représentans égal à celui des deux premiers ordres, il accroîtroit ce nombre de tous les amis qu'il auroit dans le clergé et dans la noblesse; la presque-totalité par exemple des curés qui appartenoient au tiers-état, devoit nécessairement lui être dévouée.

Il sembloit donc que la décision de la première question auroit dû être subordonnée

à celle de la seconde. Necker gardant pour son arrière pensée cette seconde solution, ne parla que de la première aux notables. Elle divisa les François en deux grands partis, et mit en guerre ouverte les deux premiers ordres contre le troisième. Ce ne fut qu'une guerre de plume. Le clergé, la noblesse, les parlemens firent des représentations au roi. Le tiers-état trouva pour défendre sa cause, des milliers d'écrivains, dont quelques-uns appartenoient même aux deux premiers ordres. Au nombre de ces derniers le comte d'Entraigues, gentilhomme Languedocien, se fit remarquer : *Et nous aussi*, s'écria-t-il dans un écrit qui causa la plus grande fermentation, *nous sommes vingt-cinq millions contre un, à qui nous avons donné nos pouvoirs* (1). Depuis, ce gentilhomme a abjuré les principes qu'il professoit alors. C'est ce qui arrivera toujours à tout homme de bonne foi qui juge avant l'expérience.

Il étoit aisé de voir que la plupart des écrivains sortis du sein du tiers-état, étoient encouragés et soldés par des hommes puissans ; et ce qui est d'une déplorable bizarrerie, c'est que presque tous se déchaînoient contre cette même cour qui se dé-

---

(1) Il avoit pris pour épigraphe de cet écrit, ces paroles : *Telles sont nos volontés ; à ces conditions vous serez notre Roi, si non, non.*

claroit pour le tiers-état contre le clergé et la noblesse. La personne du roi, celle de ses frères étoient attaquées; la réputation de la reine étoit déchirée avec aigreur; on lui imputoit le désordre des finances; on l'appella dans mille pamphlets, *madame déficit*. Necker voyoit ce torrent, et le laissoit couler, sans se mettre en peine de lui opposer aucune digue. Le roi à qui cette ingratitude présageoit ce qu'il avoit à attendre du tiers-état, ne lui resta pas moins constamment dévoué, et ne changea rien aux résolutions qu'il avoit prises en faveur de cet ordre. Tout cela sera un vaste sujet de tristes réflexions pour la postérité. Nous qui en avons été témoins, pouvons-nous payer de notre amour et de notre estime le ministre qui laissoit ainsi outrager ses augustes bienfaiteurs?

En même tems que Necker et d'Orléans poussoient les écrivains de la capitale à exiger la double représentation; le premier écrivoit dans les provinces pour qu'on y fît entendre le même vœu. La plupart des lettres qu'il a écrites à ce sujet à des particuliers du tiers-état, ont été recueillies par le parlement de Toulouse, et déposées en lieu sûr, lors de la destruction de la compagnie.

Ces trames eurent un succès complet: presque toutes les villes de Normandie énoncèrent d'une manière énergique qu'elles tenoient pour la double représentation. En Languedoc, le tiers-état échauffé par l'es-

pèce de manifeste du comte d'Antraigues, déploya une violente haine contre le clergé et la noblesse. En Dauphiné, la double représentation fut conquise et effectuée dans les états de cette province. Une telle conquête fut le fruit d'une insurrection dans laquelle l'archevêque de Vienne, appellé Lefranc de Pompignan, faillit perdre la vie. Dans tous les diocèses de la Bretagne, le tiers-état rompit ouvertement avec les deux premiers ordres, et se retira de la commission intermédiaire de la province. La ville de Nantes envoya de plus en cour, douze députés chargés d'un mémoire où, sous couleur de demander la double représentation, on accabloit les ecclésiastiques et les nobles de reproches amers.

Necker appella tout ce bruit que lui-même avoit excité, le *bruit sourd de l'Europe*, et dans la suite ayant fait l'affligeante expérience que les choses n'avoient point eu l'issue qu'il attendoit, il dit ces paroles: *Si je n'eusse pas accordé au tiers-état la double représentation, il ne fût pas venu aux états-généraux.* Mais si Necker n'eût pas parlé de double représentation, s'il n'eût pas engagé les provinces à se soulever pour l'obtenir, il est tout au moins douteux que le tiers-état l'eût demandée.

Ainsi M. Necker avoit déjà déterminé l'opinion en faveur de la double représentation, lorsqu'il proposa froidement aux notables d'en discuter les avantages et les

inconvéniens. On avoit divisé cette seconde assemblée comme celle qui l'avoit précédée, par bureaux, dont chacun étoit présidé par un prince du sang. Celui qui avoit à sa tête *Monsieur*, frère du roi, vota conformément au désir de M. Necker; ce fut le seul: tous les autres arrêtèrent que le nombre de députés de chaque ordre seroit égal.

D'Orléans se montra très-peu à Versailles pendant toute la durée des délibérations. De cette manière, il persuada au roi qu'il n'y prenoit aucune part; d'un autre côté, le tiers-état ne put pas lui imputer l'arrêté du bureau dont il avoit été nommé président. Un autre motif le guida dans cette conduite. S'il eût été assidu aux séances, il eût été obligé, à l'exemple des autres princes, de tenir table, et d'y admettre journellement tous les membres de son bureau qui s'y seroient présentés. Il étoit bien aise d'économiser pour ses projets de conspiration, les sommes qu'une telle dépense lui eût fait prodiguer.

Voyant cependant avec quelle rapidité le tiers-état s'élevoit, et jugeant qu'il resteroit maître du champ de bataille, il ne tarda pas après la dissolution de la seconde assemblée des notables, à se prononcer en faveur du troisième ordre plus ouvertement qu'il n'avoit encore fait. Il rompit franchement avec le parlement et avec les princes. Ceux-ci présentèrent au monarque un mémoire où ils prédirent avec une fidélité frappante tous

les maux qui depuis ont fondu sur la France. D'Orléans refusa de le signer. Quant au parlement, il dirigea sourdement contre cette compagnie quelques-uns des libellistes qu'il soudoyoit.

Les magistrats accusés par ce même peuple qu'ils croyoient avoir si bien servi, et n'ayant plus l'appui du premier prince du sang, tinrent une conduite en apparence contradictoire : d'un côté, ils refusèrent d'adhérer au mémoire des princes ; mais de l'autre, ils l'approuvèrent. Un médecin, appellé Guillotin, rédigea un petit écrit où il exposoit sommairement et en assez bon style, toutes les demandes que le tiers-état avoit à former dans les états-généraux. Il intitula cet ecrit, *Pétition des six Corps*, et le déposa chez un notaire, afin que chaque homme du troisième ordre de Paris vînt y apposer sa signature. Cette manière de procéder parut au parlement une sorte d'appel à la sédition. Il manda à sa barre le médecin et le notaire (1), mais il n'osa sévir contre eux.

---

(1) C'est à cette occasion qu'on décocha contre le parlement, cette épigramme qui étoit une véritable prophétie :

Le parlement touche à sa fin :
Il mande, à ce que l'on publie,
Le notaire et le médecin ;
Ah ! que cela sent l'agonie !

Enfin, quelques conseillers à la tête desquels étoit d'Eprémesnil, tinrent conseil entre eux, et crurent avoir trouvé un moyen infaillible de mettre le parlement en état de regagner tous les cœurs. Ils demandèrent une assemblée des chambres, et ils répandirent que cette assembléee sauveroit la chose publique. Cette promesse rendit tout le monde attentif. Les princes croyant qu'on y traiteroit de la question qui divisoit actuellement les esprits, refusèrent de s'y trouver : le duc d'Orléans refusa également de s'y rendre. Les seuls pairs qui y parurent, furent les ducs de Luynes, de Gêvres, de Luxembourg, d'Aumont, et l'évêque comte de Châlons, du nom de Clermont-Tonnerre.

La séance fut longue et vive ; il en émana une déclaration qui fut intitulée : *arrêté sur la situation actuelle de la nation.* Le parlement y disoit qu'on ne pourroit considérer les états-généraux comme une assemblée nationale, que dans le cas où le roi, en les convoquant, déclareroit

Leur retour périodique ;

Leur droit d'hypothéquer aux créanciers de l'état des impôts déterminés ;

Leur obligation envers les peuples, de n'accorder aucun autre subside qui ne fût défini et pour la somme et pour le terme ;

Leur droit d'assigner et de fixer librement sur les domaines du roi, les fonds de chaque département ;

La résolution du roi de concerter d'abord

la suppression de tous les impôts distinctifs des ordres, avec le seul qui les supportoit; ensuite leur remplacement avec les trois ordres, par des subsides communs également repartis;

La responsabilité des ministres;

Le droit des états-généraux d'accuser et traduire devant les cours, dans tous les cas intéressant directement la nation entière;

Les rapports des états-généraux avec les cours souveraines, en telle sorte que les cours ne dussent ni ne pussent souffrir la levée d'aucun subside qui ne fût accordé, ni concourir à l'exécution d'aucune loi qui ne fût demandée ou consentie par les états-généraux.

La liberté individuelle des citoyens, par l'obligation de remettre immédiatement tout homme arrêté dans une prison royale, entre les mains de ses juges naturels.

Enfin, la liberté légitime de la presse.

D'Eprémesnil, dont cet arrêté étoit principalement l'ouvrage, l'accompagna dans un écrit à part, de réflexions fort judicieuses. On accueillit généralement avec une espèce de mépris et l'arrêté et les réflexions. La cour qui avoit dédaigné de consulter le parlement, trouva hors de propos qu'il s'immisçât dans ce qui n'avoit pu concerner que les notables. Le tiers-état interprêta en mauvaise part qu'on eût éludé la question de la double représentation. Les gens sensés désapprouvèrent la liberté légitime de la presse.

Dès qu'on ne disoit pas ce que c'étoit que cette liberté légitime de la presse, cet article leur paroissoit trop ou trop peu.

L'on continua donc à persiffler le parlement dans mille libelles, dont Necker n'eut garde d'inquiéter les auteurs, pour ne pas attenter *à la liberté légitime de la presse.*

Le clergé et la noblesse firent alors réflexion que la haine qui leur étoit portée par le tiers-état, ne venoit peut-être que des privilèges qui leur donnoient des exemptions pécuniaires. Ces deux ordres manifestèrent aussi-tôt dans toute l'étendue du royaume, la volonté de renoncer à tout privilège de cette nature; le collège des pairs écrivit à ce sujet au roi, et publia la lettre suivante:

" Sire, les pairs de votre royaume s'empressent de donner à votre majesté et à la nation des preuves de leur zèle pour la prospérité de l'état, et de leur désir de cimenter l'union entre tous les ordres, en suppliant votre majesté de recevoir le vœu solemnel qu'ils portent au pied du trône de supporter tous les impôts et charges publiques, dans la juste proportion de leur fortune, sans exemption pécuniaire quelconque; ils ne doutent pas que ces sentimens ne fussent unanimement exprimés par tous les autres gentilshommes de votre royaume, s'ils se trouvoient réunis pour en déposer l'hommage aux pieds de votre majesté."

Cette lettre fut signée par tous les pairs

sans exception. Elle ne produisit d'autre effet que d'apprêter à rire au tiers-état qui avoit déjà la conscience de toute sa supériorité. Les écrivains Orléanistes répandirent que ces sacrifices n'étoient que des avances qu'on n'avoit pas envie de réaliser, et que le moment où ils arrivoient, ne permettoit pas de les regarder autrement que comme des signes de crainte.

Parmi les personnes qui n'ont tenu à aucune faction, il en est encore aujourd'hui qui trouvent que ce n'étoit point en effet assez de ces sacrifices. Les deux premiers ordres, disent ces personnes, devoient sur-le-champ payer à eux seuls la somme nécessaire pour combler le *déficit* et rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense. Par ce moyen il devenoit superflu de convoquer les états-généraux, et la gloire d'avoir procuré le salut de l'état, restoit toute entière au clergé et à la noblesse. J'induirois la postérité en erreur, si je ne disois pas que cette objection n'est que spécieuse. D'abord les deux premiers ordres ne dévoient nullement présumer que la première assemblée nationale, au lieu de sauver l'empire, le ruineroit. Ils avoient en second lieu à demander, comme l'avoit fait le parlement dès l'origine des troubles, quelle garantie l'on donnoit à la nation que dans quatre ou cinq ans, il ne faudroit pas combler un nouveau *déficit*. On devoit naturellement penser que les états-généraux pouvoient

N 4

seuls poser les bornes que les ministres ne devoient pas franchir dans l'emploi des deniers publics.

En troisième lieu, il est incontestable que quand même le *déficit* eût été comblé de cette manière, la cour en conséquence du désir qu'elle avoit d'abaisser un peu la magistrature, la noblesse et le clergé, n'en eût pas moins convoqué les états-généraux; et Necker étoit loin de laisser refroidir ce désir.

Il est également certain que la générosité des deux premiers ordres, eût été interprêtée par les écrivains du tiers-état, de manière que la guerre commencée par celui-ci eût continué avec une égale ardeur; car ce n'étoit pas la restauration d'une branche de l'administration qu'il demandoit, c'étoit une révolution dans le systême entier du gouvernement.

Enfin le *déficit* n'étoit pas la seule plaie de l'état. Il s'agissoit encore d'arrêter les ravages qu'alloit occasionner la disette des grains. Le gros de la nation ne connoissoit nullement la gravité de ce second fléau. On voyoit bien qu'il se faisoit un mouvement extraordinaire dans les marchés, et que le commerce des bleds paroissoit entravé: mais on étoit loin de croire qu'il existât une société de conspirateurs qui pouvoit, si elle le vouloit d'un moment à l'autre, réduire le peuple entier à n'avoir pas une once de pain. Indépendamment donc de tous les

sacrifices qu'auroient pu faire les deux premiers ordres, cette calamité suffisoit seule pour produire les maux dont nous avons été témoins, et de plus grands encore. Necker, qui connoissoit et la grandeur et la cause du mal, avoit, il est vrai, le pouvoir d'y remédier; mais l'événement ayant prouvé qu'il avoit laissé toute liberté aux monopoleurs de déchirer la France, cet empire n'eût pas été moins perdu, quelle qu'eût été la conduite des deux premiers ordres.

Plus cependant le tiers-état acquéroit de force, et plus d'Orléans faisoit d'efforts pour conquérir sa faveur. Ce prince qu'on avoit vu jusques-là uniquement occupé de spéculations mercantiles, et ne pas rougir de recourir aux moyens les plus vils et les plus iniques pour accroître son patrimoine, devint tout-à-coup libéral, ou du moins feignit si bien de l'être, que le petit peuple y fut trompé. On éprouvoit alors un hiver si excessivement rigoureux, qu'il est inoui que jamais la France eût été frappée d'un semblable fléau. Ce fut une émulation parmi les gens riches, pour en préserver les artisans, les ouvriers, les pauvres. Dans tous les palais, dans tous les hôtels, on trouvoit des tables dressées où l'on admettoit indifféremment quiconque s'y présentoit. Des poëles énormes échauffoient les salles où les tables étoient dressées. On voyoit de plus sur toutes les places publiques, de grands feux conti-

nuellement allumés. Les sacrifices qui furent faits dans cette occasion sont incalculables. La seule duchesse de l'Infantado y dépensa plus de trois cens mille livres. L'archevêque de Paris y employa tout son revenu, et s'endetta en outre d'environ 400 mille liv.

Le duc d'Orléans se distingua parmi ces bienfaiteurs de la multitude souffrante. Il l'emporta réellement sur eux, sinon par des libéralités effectives, du moins par l'ostentation. Traversant un jour seul dans son cabriolet, un des quartiers éloignés du fauxbourg S. Germain, il s'arrêta tout-à-coup comme vivement ému de l'image de misère qui se présentoit à lui; il déplora avec une hypocrite commisération, devant quelques personnes du peuple, le sort déplorable où se trouvoient tant de malheureux par la dureté de la saison. Il descend ensuite de son cabriolet, et demande à qui appartiennent deux remises qu'un écriteau indiquoit être à louer. A sa prière, on fait venir le propriétaire; il prend avec lui des arrangemens pour trois mois. Au bout de quelques heures, on voit arriver des gens à la livrée du prince, qui établissent des cuisines dans ces remises. On y allume des feux; on y rôtit de fortes pièces, on les distribue ensuite aux indigens, avec le pain qui leur est nécessaire.

Cette générosité fit grand bruit. D'Orléans ne s'en tint pas là: il voulut que toutes les feuilles publiques insérassent une lettre qu'il

fit écrire au curé de S. Eustache par son Intendant des finances, Geoffroi de Limon. Cette lettre promettoit au pasteur des secours si considérables en argent pour les besoins de tous les malheureux, qu'un potentat eût été à peine capable d'une telle munificence. Il eût mieux valu cent fois ne pas promettre, et donner. D'Orléans promit et ne donna pas. Le curé, trompé par la solemnité de l'engagement que prenoit le prince, avança une partie des sommes promises, et il n'ne a jamais été remboursé. Les fastueuses aumônes de d'Orléans se réduisirent à un don de trois mille livres. Il n'en eut pas moins aux yeux du public tous les honneurs de la bienfaisance. Il savoit que son nom, son rang, son génie vindicatif, contraindroient au silence l'ecclésiastique qui pouvoit seul démasquer son hypocrisie; et ce fut en effet ce qui arriva. Le curé se tut, et ce n'a été que lorsqu'on a pu impunément faire le calcul des forfaits de d'Orléans, que la chose s'est sue.

Les autres personnes de sa maison s'honorèrent par des largesses réelles: la duchesse son épouse, princesse qui réunit au plus haut degré toutes les vertus aimables et solides, fit tout ce qu'elle pouvoit faire: la duchesse de Bourbon, sa sœur, princesse trop peu connue, et trop mal jugée par le public, fit plus qu'elle ne pouvoit faire. L'honneur qui revint à cette maison, de tant de libéralités, rejaillit sur d'Orléans. Le

petit peuple commença à croire que ce prince étoit naturellement généreux, et qu'il inspiroit sa générosité à tous ceux qui lui appartenoient. C'est ainsi que sans qu'il lui en coûtât beaucoup, il fut regardé comme le bienfaiteur des malheureux, tandis qu'il n'étoit réellement que le protecteur des séditieux.

Plus cet homme, le plus dangereux des conspirateurs, accroissoit sa popularité, et plus Necker travailloit au succès de la conspiration. La grande question qui avoit enflammé le tiers-état fut enfin décidée à l'avantage de cet ordre. Le roi et Necker voulurent qu'il eût aux états-généraux une représentation double de celle de chacun des deux autres ordres. Tout ce que les membres du conseil purent obtenir après de longues et vives altercations, ce fut que cette grande assemblée tiendroit ses séances à Versailles et non à Paris. Necker tint pour la capitale avec un entêtement qui dès-lors auroit dû paroître bien suspect. Rien n'eût été plus favorable aux vues de d'Orléans, que d'avoir sous sa main les députés aux états-généraux, parce qu'il lui en eût coûté moins de frais, moins de soins et moins de tems pour les circonvenir.

Les royalistes ont toujours regardé, et regardent encore aujourd'hui cette double représentation comme le coup qui avoit frappé d'une maladie mortelle, la monarchie et les deux premiers ordres. On m'a conté que

Lous XVI, au retour du conseil où cet important problême fut résolu, avoit trouvé dans son cabinet, au lieu du portrait de son aïeul, qui l'ornoit depuis long-tems, celui de Charles I[er]. L'infortuné Louis XVI, m'a-t-on dit, jetta les yeux sur l'image de Stuard, la fixa deux ou trois minutes, et comprenant à merveille ce que vouloient lui annoncer ceux qui l'avoient mise sous ses yeux, s'écria: " Je les entends; mais ils ont " beau faire; le tiers-état aura la double " représentation; c'est décidé irrévocable- " ment." Louis XVI en effet, à cette époque, épousoit sincèrement et avec chaleur les intérêts du tiers-état, et avoit quelque prévention contre ce qu'on appelloit le haut-clergé et la haute-noblesse. Il faut ici déplorer la terrible destinée de ce prince mille fois trop malheureux, qui voulant abaisser les uns pour élever les autres, ne fit d'une part que des mécontens, et de l'autre que des ingrats.

Je ne suis pourtant pas de l'avis de ceux qui pensent que la double représentation a amené la chûte du trône et la mort des deux premiers ordres; elle y a sans doute considérablement contribué. Le monopole sur les grains eût, indépendamment de la double représentation, engendré toutes les horreurs qui ont souillé les premiers jours de la révolution; et si le premier prince du sang n'eût pas été le chef de ce monopole, la France eût sans doute éprouvé de doulou-

reuses agitations, mais ses maux n'eussent pas été sans remède. Sous ce rapport, d'Orléans doit être présenté à la postérité comme le premier et le principal artisan des désastres qui ont ouvert le gouffre où la France est venue s'engloutir, sans que nous puissions encore dire dans ce moment comment il sera possible de l'en tirer.

Dès que la décision du conseil fut connue, d'Orléans voyant clairement que le tiers-état alloit être tout, et le reste de la nation rien, s'enfonça dans cet ordre. Il laissa là toute circonspection avec la cour, et se déclara franchement l'adversaire des deux premiers ordres, avec lesquels il avoit fait cause commune aussi long-tems qu'il avoit pu croire que la force étoit de leur côté. Il déchaîna contr'eux sa légion de libellistes, qui s'attachèrent principalement à calomnier ceux qui, comme d'Eprémesnil, n'étant plus utiles à ses vues, pouvoient au contraire y faire obstacle. Il s'attacha de plus à organiser une armée de brigands et d'assassins qui exécutât à sa volonté, tous les forfaits que le besoin d'amener à bien sa conjuration pourroit solliciter. Le dévouement avec lequel ils l'ont servi est un véritable phénomène.

Les deux principaux chefs de ces scélérats furent pour la capitale, un nommé Coffiné et un nommé Poupart de Beaubourg. Une foule de particuliers ont été volés dans les deux premières années de la révolution, par des misérables aux ordres de ces deux mons-

tres. Les objets volés se portoient nuitamment au palais royal, où d'Orléans, après avoir retenu pour lui la principale part, distribuoit le reste à ses satellites. Je tiens ce fait d'une personne qui connoissoit particulièrement Coffiné et Poupart. Comme, par une suite d'affaires, elle se trouvoit intéressée à les ménager et pour sa fortune et pour sa vie, elle vivoit avec eux dans une sorte d'intimité, et en a su toute l'histoire des vols et des assassinats auxquels ils ont eu part. Entre ces vols, un de ceux qui rapporta le plus à d'Orléans, fut fait à Lucienne, chez la comtesse du Barri; ce fut Coffiné qui introduisit nuitamment les voleurs chez la comtesse; ils lui prirent à peu près tous ses diamans, que d'Orléans fit ensuite passer à Londres pour y être vendus.

Ce furent encore les émissaires du prince qui volèrent et assassinèrent, dans la rue de l'Echelle, une femme avec laquelle d'Orléans avoit depuis long-tems des liaisons étroites; il lui faisoit annuellement une rente viagère de douze mille livres. Cette femme qui poussoit l'économie jusqu'à la parcimonie, avoit accumulé une quantité considérable d'argent monnoyé. D'Orléans en connoissoit le montant. L'infortunée fut égorgée, et après sa mort, l'on ne trouva chez elle ni bijoux, ni numéraire, ni portefeuille. Dès qu'on eut connoissance de ce meurtre, on courut chez le neveu de cette infortunée, qui étoit premier clerc chez un

notaire appellé Paulmier, pour qu'il assistât au procès-verbal de l'assassinat et du dépouillement de sa tante; il eut toutes les peines du monde à arriver chez elle; il fallut qu'une forte garde protégeât sa marche. A chaque pas qu'il faisoit, des scélérats cherchoient à s'élancer sur lui pour l'égorger. Ils agissoient ainsi par ordre de d'Orléans, qui croyoit que la mort du neveu assureroit mieux l'impunité de celle de la tante.

Voilà une des sources où cet atroce conspirateur puisoit une partie des sommes qu'il employoit à acheter des factieux. Ce qui prouve à quel point les hommes en place ont poussé la timidité dans les premiers jours de la révolution, c'est que si par hasard on emprisonnoit quelqu'un des larrons ou des assassins qu'il employoit, on se hâtoit de le relâcher, dès qu'on connoissoit la main qui le faisoit agir. Ainsi Coffiné ayant été emprisonné au Châtelet, après un assassinat qu'il étoit accusé d'avoir commis, recouvra sa liberté au bout de quelques jours, parce qu'on sut que dans sa prison, non-seulement il ne nioit point être coupable de ce forfait, mais qu'il se vantoit encore d'avoir reçu du premier prince du sang l'ordre de le commettre. Ce même Coffiné rejetté dans la société, eut l'inconcevable audace de se glisser un jour parmi les courtisans, et de tenter d'arracher à la reine elle-même la montre qu'elle portoit. Il fut pris sur le fait; et ce qui est plus inconce-

vable

vable encore, c'est que dès que l'on sut que le voleur étoit un des hommes de d'Orléans, l'attentat fut impuni.

C'est à ce point qu'étoit poussée la frayeur qu'inspiroit le crédit de ce prince. Ceux même qui n'avoient nul doute de la perversité de son ame, n'osoient témoigner à leurs meilleurs amis l'horreur qu'il leur inspiroit; ils savoient que des assassins avoient sans cesse le bras levé pour égorger ses ennemis. Chaque événement de la révolution ne faisoit qu'accroître cette terreur.

D'Orléans pensa que ce n'étoit pas assez d'être environné d'une bande de malfaiteurs toujours prêts à se baigner dans le sang qu'il voudroit faire répandre. Il crut qu'il lui importoit encore d'avoir à ses ordres une armée de rebelles qui jettât dans Paris une telle confusion et une telle épouvante, que les Parisiens se vissent contraints, pour leur propre sûreté, de s'insurger eux-mêmes. Il chercha dans les fauxbourgs des chefs à cette armée. Il tenta successivement la fidélité de quelques particuliers. Il s'adressa entr'autres au chef d'une manufacture de papiers peints, dont l'attelier occupoit un nombre considérable d'ouvriers. Cet homme, appellé Réveillon, repoussa sans hésiter les propositions qui lui furent faites de la part du prince. On porta alors des paroles au chef d'une manufacture de salpêtre, appellé Henriot, voisin et ami de Réveillon. On l'engagea à porter son ami à seconder les vues de d'Orléans, et à réunir

l'un et l'autre leurs ouvriers pour exciter un grand mouvement qu'on lui représenta nécessaire au triomphe du tiers-état. Henriot fut comme Réveillon, incorruptible.

A leur défaut, on appella Santerre, brasseur de profession, et comme les deux autres, domicilié dans le fauxbourg Saint-Antoine. Santerre dérangé alors dans ses affaires, ignorant, insolent, brutal, ne doutant de rien, ayant les mœurs et les manières du petit peuple du fauxbourg, aimant le vin et la débauche, doué d'une force de corps, d'un embonpoint et d'une taille qui le rendoient propre à une certaine représentation, possédant d'ailleurs cette éloquence verbeuse, ce langage burlesque et grossier qui conviennent à un orateur des halles, étoit l'homme qu'il falloit à d'Orléans. Il accepta avec joie le commandement des fauxbourgs. Une personne de sa profession, qui a été son ami intime pendant quinze ans, m'a assuré qu'il avoit reçu pour premier paiement de ses fonctions, une somme de cinquante mille écus.

Cette libéralité et celles qui la suivirent, mirent Santerre en état de payer ses dettes, et de monter sa fortune plus que médiocre avant la révolution, à un degré d'opulence qui a fini par égaler ses richesses à celles d'un de nos anciens financiers. Aussi longtems que d'Orléans a conservé quelqu'espoir de régner, on a vu Santerre vivre avec lui dans la plus grande intimité ; on les a ren-

contrés plusieurs fois dans la même taverne, dans la même tabagie; Santerre avoit en tout tems son couvert mis au palais-royal, et d'Orléans venoit familièrement manger chez lui; des milliers de témoins les ont vus mille fois parcourir les rues de la capitale seuls dans le même cabriolet. Cette notoriété, indépendamment des faits que j'aurois encore à raconter, établit avec évidence l'étroite liaison qui a régné entre ces deux hommes. Santerre qui tiroit vanité de cette liaison pendant que d'Orléans vivoit, est aussi un de ceux qui renient aujourd'hui ce prince. Rien ne doit étonner dans ce genre. J'ai sous les yeux un écrit du comte de Lally-Tollendal, où il assure à l'Europe et à la postérité, que le marquis de la Fayette est un ardent royaliste. Si la Fayette se dit royaliste, Santerre peut bien se dire monarchien, constitutionnel, républicain, tout ce qu'il imaginera pour échapper au parti dominant. Que sait-on? Tel événement pouvoit arriver du vivant de Marat, qui eût engagé cet antropophage à se dire un excellent serviteur du feu Roi. Mais l'histoire ne tient pas compte des dénégations; elle recueille des faits, et c'est sur ces faits que la postérité prononce.

D'Orléans ayant dans la dernière classe de la société, et dans la horde même des malfaiteurs, des chefs, voulut en avoir aussi dans le tiers-état qui mussent et dirigeassent cet ordre à son gré. Il laissa là ces jeunes

O 2

sénateurs qui avoient été au nombre des premiers conjurés, et dont il s'étoit servi pour mettre aux prises la magistrature et la cour. La magistrature, la cour, la noblesse, le clergé, perdoient journellement de leur crédit ; le tiers-état acquéroit chaque jour un nouveau degré de puissance. D'Orléans jugea donc qu'il devoit se comporter à l'égard de cet ordre, comme il s'étoit comporté à l'égard du parlement. Il fit choix dans le tiers-état d'hommes puissans par leur popularité et leur réputation, qui pussent égarer les représentans de cet ordre, de manière qu'ils l'aidassent à s'élever sur le trône.

Je conçois qu'il seroit intéressant pour le lecteur que je pusse ici tracer les portraits de tous les chefs qui, soit parmi les brigands, soit parmi les assassins, soit parmi ces fainéans et ces vagabonds dont les grandes villes de France abondoient, soit dans le tiers-état lui-même, agissoient pour les vues et les intérêts de d'Orléans; ce seroit une tâche qui demanderoit plusieurs volumes. Il me suffit de peindre dans chacune des classes que ce prince cherchoit à s'attacher, un ou deux de ses principaux complices. On jugera de ceux dont je ne parlerai pas, par ceux que j'aurai fait connoître. Entre les divers personnages qu'il appella autour de lui, dès qu'il eut rompu toute relation avec le parlement, et dont il voulut s'aider pour influer sur les mouvemens du troisième ordre, je nommerai seulement Laclos, le

comte de Mirabeau, l'abbé Syeyes, le marquis de Sillery, ci-devant comte de Genlis, et je dirai un mot de chacun d'eux.

Je ne ferai pas une longue mention de Laclos. Monstre d'immoralité, il s'est peint lui-même trait pour trait dans le scélérat dont il a fait le héros de son impur roman des liaisons dangereuses. Quiconque a lu ce détestable ouvrage, connoît les mœurs, les principes, le génie de Laclos. Il aime à mal faire par goût et par systême. La fange dont son ame est pétrie, jette au-devant de ses yeux un brouillard empesté qui enlaidit tous les objets qu'il voit. La probité dans les hommes, la pudeur dans les femmes, sont pour lui des êtres de raison. Persuadé que la perversité est l'élément de la nature humaine, de deux actions, l'une bonne, l'autre mauvaise, il fait celle-ci et rejette celle-là, pour ne pas se distinguer de ses semblables. Les gens de bien, selon lui, s'il en existoit, ne seroient que des agneaux au milieu d'un troupeau de tigres, et il estime qu'il vaut mieux être tigre, parce qu'il vaut mieux dévorer que d'être dévoré.

Mirabeau avoit l'esprit, l'ame, le corps du Thersite des Grecs. Il portoit sur un col qui s'enfonçoit dans de larges épaules, une tête monstrueuse pour la grosseur. Le reste de sa stature étoit une masse lourde, épaisse et informe. Son front toujours ridé, ses sourcils toujours froncés, lui donnoient un regard horrible. Lorsqu'une forte passion l'a-

nimoit, il varioit d'une manière désagréable le son de sa voix; c'étoit tantôt le bruit de Stentor, tantôt le ton aigre et déchirant de la chanterelle qui jure sous l'archet. Il ne considéroit jamais en face. Ses yeux se portoient sur les mains de quiconque l'abordoit, comme s'il eût craint que ces mains ne voulussent le punir de ses crimes. Tourmenté de la soif de l'or, il n'en avoit jamais assez, et tous les moyens lui étoient bons pour en acquérir. Escroc, fripon, mauvais fils, débauché à l'excès, il avoit déshonoré sa jeunesse par des vices honteux. Parvenu à l'âge mûr, les prisons l'avoient long-tems dévoué au glaive de la justice. Aussi long-tems qu'il vécut, il fut le désespoir de sa famille, le persécuteur de ses créanciers, l'ennemi des hommes probes, le patron de tous les bandits, et n'eût point d'amis. Poltron à l'excès, il étoit brutal avec ceux dont il ne craignoit pas la résistance. Il frappoit ses domestiques, et au moindre retard qu'ils apportoient à ses ordres, il avoit le poing ou le bâton levé sur eux. Au libertinage des mœurs il réunissoit le libertinage d'esprit. Il poussoit l'athéisme jusqu'à la puérilité, affectant de ne jamais prononcer le mot Dieu, même dans les douleurs les plus cuisantes, où il est si naturel à l'impie le plus frénétique, de le laisser échapper involontairement. Avide de célébrité, il s'attachoit principalement à attaquer les personnes d'un mérite reconnu; et aimoit mieux inspirer la terreur que l'es-

time. Sa grande réputation lui venoit de ce qu'il écrivoit toujours sur les objets qui dans le moment actuel, fixoient le plus l'attention publique; mais il ne savoit point attacher à ses écrits un mérite durable; aucun ne lui a survécu. Dans ses discours à la tribune, il avoit moins les talens d'un orateur que les grimaces d'un baladin; il s'étudioit moins à persuader qu'à insulter. Les applaudissemens des hordes stipendiées dont il remplissoit les galeries de l'assemblée nationale faisoient tout le succès de ses harangues. Le néologisme de son style, la bizarrerie de ses paradoxes, la manière originale dont il rendoit des idées communes, le firent passer pour un des plus beaux génies de ce siècle; et comme, suivant l'expression d'un auteur, (1) *les talens mêlés de folie, se font toujours une espèce de vogue,* Mirabeau, dès qu'il fut sur le théâtre des états-généraux, se fit suivre de la multitude. La principale folie de cet homme étoit de se croire né pour gouverner; il ne se proposoit dans toutes ses démarches, dans tous ses écrits, que d'arracher une ambassade, ou une place dans le ministère. On ne pouvoit plus mal se connoître; le plus grand désordre étoit dans son esprit comme dans sa conduite; il ne savoit, et ne pouvoit que

(1) Ducerceau, conjuration de Rienzi.

tout brouiller; tout ce que ses mains touchoient, devenoit le cahos.

Syeyes de Fréjus en Provence, prêtre et chanoine de l'église de Chartres, avant la révolution, est né avec une ame sombre, atrabilaire et mélancolique. Haineux, autant que l'étoit Mirabeau, il prend ce sentiment qui le porte à haïr, pour le fruit d'un systême de misanthropie qu'il croit s'être fait. Il a cette circonspection qui vient, non de timidité, mais d'hypocrisie. Fier, insolent, dur avec les vaincus, il sait garder avec le parti dominant, des ménagemens qui lui permettent de l'abandonner sans se compromettre, s'il vient à être dévoré par un autre parti. Ces ménagemens lui sont extraordinairement pénibles, parce qu'il a dans le caractère, la roideur qui est dans ses gestes, dans ses manières, dans son maintien, dans toute l'attitude de son corps. Son visage livide et décharné, son front ridé, ses yeux creux et plombés, sa démarche taciturne semblent annoncer un homme qui médite un crime, ou qui rêve le malheur d'un empire. Sans énergie, sans chaleur, sans passions fortes, c'est avec calme, c'est paisiblement qu'il projette et qu'il veut la ruine de plusieurs. Quelqu'un lui demandant quand donc finiroit la révolution? « Lors, répondit-il, que ces paroles de l'écriture seront accomplies: *Esurientes implevit bonis, divites dimisit inanes.*" Cette réponse le peint, et donne une idée de la subversion

qu'avoient en vue certains novateurs; ils n'ont, au reste, encore accompli de cet oracle de l'écriture, que ces deux mots: *Divites dimisit*. Comme Mirabeau avoit rêvé qu'il étoit homme d'état, Syeyes a rêvé qu'il étoit métaphysicien. Il enveloppe dans un jargon géométrique, dans des antithèses, dans des phrases tortueuses, quelques-uns des souvenirs qui lui sont restés de la lecture de Locke et de Condillac; et lorsque tout cela est devenu à-peu-près inintelligible pour lui-même, il s'y complaît; il l'appelle de la métaphysique. Il vous dit pédantesquement: " La connoissance de l'homme est à l'homme, ce qu'est l'intrigue sociale à l'art social", et il croit avoir enfanté une idée sublime. Avec moins d'amour propre, il eût pu s'élever au rang des bons écrivains; mais la vanité a égaré son jugement, rétréci son esprit, et mis des bornes à ses connoissances. Pour lui, le mieux est ce qu'il dit, ce qu'il pense, ce qu'il écrit; l'opinion qui n'est pas la sienne, est à ses yeux une monstruosité. Si Syeyes régnoit seul, il seroit le plus intolérant des hommes; quiconque ne seroit pas de son avis, iroit aux carrières. Il aime le mystère, marche sans bruit, et enveloppe sa conduite de l'obscurité où se perd le sens de ses pensées. Il a l'art de dominer les esprits foibles, fait agir ceux qu'il a subjugués, se tient caché pendant les orages qu'il a excités lui-même; reparoît quand le ciel est serein, donne tort aux vaincus, et

se range prudemment du côté des vainqueurs. Quoiqu'il idolâtre ses propres conceptions, et que rien ne puisse le détacher de cette idolâtrie, il met cependant au-dessus de tout, sa sûreté, sa vie, sa petite fortune; et n'a nulle peine, lorsque la force ou les circonstances le veulent, de manifester une autre conscience que celle qu'il s'est faite. Hébert et Anacharsis Clootz le contraignirent d'apostasier: Robespierre lui eût fait signer le Koran.

Sillery étoit né pour être un bas valet; il en avoit le ton, les manières, la contenance humble, le patelinage. Il étoit depuis longtems attaché au duc d'Orléans, il se distinguoit de tous les courtisans de ce prince, par la stupide complaisance avec laquelle il caressoit tous ses vices, toutes ses erreurs; heureux au jeu, plus qu'on ne l'est quand on joue loyalement, il passoit pour partager avec son maître, le gain que l'adresse plus que le hasard lui procuroit journellement; il n'avoit au palais-royal d'autre emploi que de tenir table de jeu du matin au soir, et une grande partie encore de la nuit; c'étoit là son unique occupation; aussi indifférent que d'Orléans sur l'estime publique, il recevoit en souriant, les reproches d'immoralité que ne lui épargnoient point les autres gentilshommes de la maison d'Orléans. Un trait peindra la bassesse de son ame. Une femme appellée la baronne d'Andelot avoit une fille dont la naissance étoit équivoque;

cette fille fut produite de bonne heure parmi les officiers des régimens de d'Orléans, et chacun savoit que dans la licence des camps, elle n'avoit pas vécu comme une vestale; il étoit notoire que le prince lui-même en avoit fait une de ses maîtresses; lorsqu'il fut rassasié de ses faveurs, il ordonna à Sillery de l'épouser, et Sillery obéit; c'est cette marquise de Sillery à qui d'Orléans confia dans la suite l'éducation de ses propres enfans, et qui éprise de la folle vanité de marcher sur les traces des Sévigné, des Deshoulières, mit son nom à quelques écrits que lui composoient des gens de lettres qu'elle admettoit à sa toilette et à sa table. Elle traîne aujourd'hui sur une terre étrangère sa honte et ses remords. A son exemple, Sillery croyant effacer par la réputation de bel esprit, les honteux déréglemens de sa vie passée, se fit composer par Laclos, pendant la tenue des états-généraux, des discours que l'imbécille gentilhomme ne savoit pas même lire.

Voilà les hommes qui furent les principaux membres du conseil révolutionnaire de d'Orléans. Ce conseil tint d'abord ses séances au Palais-Royal pendant la nuit, et fut ensuite transféré à Passy, où l'on étoit moins exposé aux regards. Il remplaça les conciliabules où assistoient de jeunes conseillers du parlement, et eut sur les mouvemens populaires, aussi long-tems qu'il subsista, l'influence qu'eut après la formation des états-généraux,

le club Breton, et qu'eurent dans la suite les Jacobins.

Syeyes a publié depuis peu un écrit (1) tout exprès pour assurer qu'il n'avoit eu aucune relation avec d'Orléans ni avec Robespierre. Le fait contraire est si notoire qu'il falloit autre chose qu'une simple dénégation pour le détruire; cette dénégation arrivée sept ou huit mois après la mort de d'Orléans, et cinq ou six mois après celle de Robespierre, prouve seulement que Syeyes a eu la prudence d'attendre que les deux personnages avec lesquels le public, lorsqu'ils vivoient, le croyoit en relation étroite, fussent hors d'état de lui donner un démenti. Dans des faits de ce genre, qu'il n'est pas possible d'appuyer de preuves matérielles, l'historien en doit regarder comme certain ce dont tous ses contemporains sont persuadés comme lui. S'ils se taisent, la postérité en conclud que la génération sous les yeux de laquelle il écrivoit, a vu comme il a raconté.

Certes s'il suffisoit à celui qu'accuse le témoignage de l'histoire, de recuser ce témoignage, les antropophages même de nos jours seroient transformés en anges de bonté. D'Orléans aussi a entrepris de prouver dans plus d'un écrit, qu'il étoit le meilleur des hommes. Quel est cependant celui d'entre

(1) Notice sur la vie de Syeyes.

nous qui ose croire à sa probité ? L'opinion donc de la postérité à l'égard de tous ceux que l'histoire de ce tems mettra en scène, se formera, non de ce que chacun d'eux aura nié ou avoué ; mais de ce que les contemporains auront pensé sur leur compte.

Ce ne fût point assez pour d'Orléans d'avoir des armées de bandits, d'assassins, d'insurgés, et dans l'intérieur de son palais un comité d'insurrection, il soudoya encore des orateurs à qui il donna la charge d'échauffer la multitude. Il en eut pour les carrefours et les places publiques, ainsi que pour l'enceinte de son Palais. Du nombre des premiers étoit un comédien pensionnaire du roi, appellé Grammont, homme d'une férocité si singuliérement atroce qu'il ne savoit prêcher que le carnage, et sembloit ne pouvoir vivre que de sang humain. Parmi les autres, les plus remarquables étoient Camille Desmoulins, un marquis de Saint-Huruge, et un Américain appellé Fournier. J'ai parlé du premier dans mon histoire de la conjuration de Robespierre. Le marquis de Saint-Huruge, après avoir consumé son patrimoine dans la débauche, après avoir erré de prison en prison, avoit cherché un asyle en Angleterre contre ses créanciers et les tribunaux. Il accourut à Paris dès les premiers mouvemens qui annoncèrent une prochaine révolution, il vint s'aggréger à ces associations d'insensés qui dans un caffé du Palais-Royal régloient les destinées de la France. Son indigence le

laissa long-tems dans la foule ; et quand il se fit remarquer, sa stupidité le rendit le jouet des sociétés où il se glissoit ; mais le volume de sa voix qui égaloit le bruit du tonnerre, sa suffisance, son babil, l'épaisseur de sa taille, firent juger à ceux qui recrutoient pour d'Orléans, qu'il seroit propre à haranguer la foule. Ce fut là son emploi, et c'étoit le seul dont il put s'acquitter : dès qu'il falloit agir, il étoit de glace ; à la plus légère apparence de danger, il fuyoit ; un bâton levé le faisoit pâlir ; il s'évanouissoit à la vue d'une épée.

Fournier étoit un petit homme maigre, basané, inquiet, mutin, flagorneur, aimant les aventures, le bruit, le désordre, ne s'échauffant jamais, parlant toujours d'un ton mielleux, sans esprit au reste, sans jugement. Il avoit long-tems langui dans les prisons de notre colonie de Saint-Domingue, et étoit venu depuis peu en France, par suite des procédures criminelles qu'il avoit essuyées outre-mer. N'ayant aucun principe fixe, ni de politique, ni de morale, il se fût vendu à un ministre comme il se vendit à d'Orléans, si un ministre eût pu l'appercevoir, ou si l'ayant apperçu il eût daigné l'acheter.

D'Orléans combina pour les provinces un plan d'insurrection semblable à celui qu'il avoit organisé pour la capitale. Partout il eut des chefs pour produire des émeutes. Ainsi à Cherbourg il avoit Dumou-

riez, et au Mans, Valence. Le premier, dans des mémoires qui portent son nom, a voulu se donner pour habile général, pour homme de bien, et pour l'ennemi de la maison de d'Orléans. Sur le premier article, je ne dirai pas comme bien des gens, que Dumouriez n'a enfoncé que des portes ouvertes; ce style épigrammatique n'est pas digne de l'histoire; elle doit attendre pour fixer la place de Dumouriez parmi les guerriers, que les événemens militaires auxquels il a eu part soient mieux connus.

Sur le second article, il se condamne lui-même; car il convient avoir constamment joué un rôle qui n'étoit pas dans son cœur; or dans les dissensions civiles, les hommes à deux visages, sont les pires des hommes. Un seul trait suffira pour donner à connoître ce qu'il faut penser de la véracité de Dumouriez. Ne pouvant nier qu'il s'étoit coëffé du bonnet rouge dans la tribune des Jacobins de Paris, dès qu'il eut été appellé au ministère de la guerre; il prétend que des circonstances qu'il ne pouvoit prévoir, l'avoient obligé de prendre cette hideuse coëffure; comme si aucune circonstance pouvoit déterminer le ministre d'un grand empire à se respecter assez peu pour se revêtir de la livrée des mangeurs d'hommes.

De plus, les contemporains de Dumouriez n'ont pas oublié que long-tems avant

cette scène, il étoit monté dans la tribune des Jacobins de Lyon, il y avoit prononcé un discours qui n'étoit que le commentaire de cette phrase, *je ne vois nullement qu'un roi soit nécessaire à la France*; et une vérité bien frappante, c'est que Dumouriez est le premier François qui ait prononcé crument cet arrêt contre la royauté. Que penser d'un homme qui avec les Jacobins croyoit qu'un roi étoit inutile, et qui aujourd'hui, parce qu'il n'a plus nulle crainte des Jacobins, et qu'il imagine que les partisans de la constitution qu'on nous a donnée en 1791, sont les plus forts, soutient qu'il a toujours tenu pour un roi constitutionnel.

Dans le tems où Dumouriez briguoit le ministère de la guerre, il prétendoit auprès de certaines gens, qu'il vouloit un roi tel que nous l'avions dans l'ancien régime. Quelle foi ajouter à un homme qui a cette versatilité dans les principes et le langage, et qui avoue lui-même avoir agi autrement qu'il ne pensoit?

Quant à l'assertion, qu'il a toujours été l'ennemi de la maison d'Orléans, ce n'est pas ce que l'on disoit en 1789. A cette époque Dumouriez commandoit à Cherbourg; le fait est trop aisé à vérifier pour qu'il soit nécessaire de le prouver; j'ai de plus sous les yeux une lettre adressée à moi-même, et signée Dumouriez, où le fait est avoué

avoué. (1) Tout le monde dans ce tems-là regardoit comme certain que Dumouriez étoit à Cherbourg l'homme de d'Orléans. Attendre pour s'élever contre cette opinion universelle, qu'il n'y ait plus rien à espérer de d'Orléans, c'est attendre trop tard.

Tous ceux qui ont connu le feu comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, savent qu'il eut à la vérité de grandes erreurs à se reprocher sur des matières importantes, mais que jamais le mensonge ne souilla ses lèvres. Voici ce qu'il déposa sous la foi du serment en présence de la justice. (2)

« M. Mounier, lieutenant du corps royal du génie, m'a assuré que M. le maire de Cherbourg étoit en état, en disposition, s'il étoit interpellé, de donner des renseignemens exacts et appuyés sur des pièces, relativement aux alarmes données, et aux

---

(1) Toutes les pièces originales qui m'auront servi à composer cette histoire, seront déposées dans des mains où on pourra les compulser; mais je n'indiquerai le lieu du dépôt, que quand l'invention plus qu'asiatique des visites domiciliaires sera absolument passée de mode, et qu'il y aura sûreté que cet attentat contre la liberté publique et individuelle ne pourra plus se renouveller.

(2) Voyez procédure du Châtelet, imprimé chez Baudouin: deuxième partie, pag. 79 et 80.

faits passés à Cherbourg où commande M. Dumouriez, ancien officier d'un des régimens de M. le duc d'Orléans, avant que les mouvemens hostiles qui ont décidé l'insurrection générale du royaume en Juillet dernier, aient pu y être connus."

Il suit, ce me semble, bien naturellement de cette déclaration du comte de Clermont-Tonnerre, que Dumouriez étoit un des agens que d'Orléans employoit à son œuvre d'insurrection. Aucun ouvrage n'a été plus répandu que celui où cette accusation, fortifiée de la religion du serment, fut consignée. Pourquoi Dumouriez, lorsqu'il en eut connoissance, ne la repoussa-t-il pas? C'est qu'alors le public entier pensoit comme Clermont-Tonnerre, c'est qu'alors le duc d'Orléans vivoit. Aujourd'hui que nous sommes loin de l'événement, il croit que le souvenir s'en est effacé, et il ne craint plus de tomber dans la disgrace de son patron.

Valence étoit fils du père du duc d'Orléans, et de cette même madame de Montesson dont j'ai parlé dans le premier livre de cette histoire. Il avoit épousé la fille du marquis de Sillery, auquel il avoit voué, ainsi qu'au duc d'Orléans, un dévouement sans bornes. Il commandoit dans la ville du Mans le régiment de Chartres, lorsque d'Orléans entreprit de soulever la France entière. Ambitieux et d'un esprit foible, il avoit bâti, sur les insinuations de son beau-

père et les promesses de son bienfaiteur, un système gigantesque d'élévation. Persuadé que d'Orléans monteroit à la lieutenance-générale, ou à la régence, ou même peut-être plus haut, il se flattoit qu'alors sa naissance seroit légitimée, et qu'il jouiroit du titre et du rang de prince du sang.

Tous les hommes que d'Orléans débaucha dans les diverses classes de la société, se laissèrent prendre à un semblable piège. A ceux-là il donnoit de l'or, aux autres il promettoit un régiment, un gouvernement, une ambassade, une place dans le ministère. Mirabeau, lorsque la révolution commença, ne doutoit point qu'il ne fût bientôt premier ministre, et ce fut là le motif de l'ardeur avec laquelle il travailla à amener un changement de dynastie.

Ayant ainsi combiné son plan de sédition générale, d'Orléans prit encore des mesures pour que dans l'exécution tout marchât avec harmonie. Pour que les mouvemens de la capitale fussent répétés le même jour dans toute la France, il s'assura de couriers fidèles, qui devoient aller prévenir les conjurés qu'il avoit dans les provinces, du genre de mouvement qui auroit lieu dans Paris, et de l'heure où il seroit produit. Quant à Paris même, il imagina un stratagême singulier et assez ingénieux, de donner le signal d'une émeute. Il avoit fait construire des jets-d'eau de distance en distance, autour de ce bâtiment informe qu'on voit encore aujour-

d'hui au milieu du jardin de son palais. Les principaux chefs qu'il employoit à soulever le peuple, et qui recevoient directement de lui leurs ordres, devoient être attentifs au jeu de ces jets-d'eaux. Si un seul jouoit, il désignoit par son rang parmi les autres, le quartier de Paris qu'il s'agissoit de soulever. Si tous ceux d'un côté alloient à la fois, c'étoit alors ou le quartier nord ou le quartier sud de Paris, qui devoit agir. Si tous à-la-fois jouoient, c'étoit alors le signal d'une insurrection générale. Par ce moyen il communiquoit ses ordres en un clin-d'œil; l'exécution arrivoit à l'heure même qu'il avoit fixée; il étoit dispensé de communiquer avec les subalternes, et il évitoit tous les dangers d'une correspondance écrite.

Un de ses premiers soins fut de travailler à affoiblir la popularité de Necker, afin de la prendre toute entière pour lui-même. Mirabeau, qui consentoit à tout ce qui étoit extraordinaire, se chargea de cette tâche; elle n'étoit pas aisée à remplir, parce que Necker, par son bienfait de la double représentation, combloit les espérances du tiers-état. N'importe: Mirabeau essaya de combattre ce dieu du jour. Il commença par répandre quelques pamphlets dans lesquels en parlant de cette double représentation, il ajoutoit perfidement: *timeo Danaos et dona ferentes*.

Cette petite guerre n'étoit qu'un des passe-tems de d'Orléans; sa grande, sa journalière

occupation étoit de continuer à épouvanter les Parisiens, par le spectre de la famine, à les pousser au désespoir, et du désespoir à la rebellion. La cour commença à s'inquiéter des murmures qu'excitoit la disette et la mauvaise qualité du pain. D'Orléans, pour ajouter à son effroi, fit couvrir les rues des fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau de placards qui menaçoient d'une sédition, si l'on ne diminuoit le prix du pain; et pour donner le change sur les véritables auteurs de ces désastres, il aposta sur le Pont-Neuf des hommes qui distribuoient aux passans un petit écrit intitulé : *dénonciation au peuple*. C'étoit une liste de plusieurs personnes en place, qu'on avoit intérêt de faire égorger, et qu'on accusoit de monopole. D'Orléans ne manqua pas de faire inscrire sur cette liste plusieurs magistrats qu'il choisit parmi ceux qui jouissoient d'une plus grande considération. Il devenoit de son intérêt d'abaisser ce corps pour l'empêcher de reprendre faveur auprès du peuple.

Ces menées et les calomnies que les écrivains Orléanistes répandirent contre la magistrature, réussirent si bien que le parlement lorsqu'il s'assembloit, ou qu'il paroissoit dans quelque solemnité, au lieu des applaudissemens qui auparavant éclatoient en sa présence, ne recevoit plus que des témoignages de mépris et de haine.

Dans plus d'une province, des magistrats furent non-seulement insultés, mais maltraités. Il se forma dans l'enceinte du Palais-Royal une société qui prit le nom de *Club des Enragés*, et qui se mit en possession de brûler avec des cérémonies burlesques et avilissantes, les arrêts que les diverses cours souveraines rendoient ou sur les excès dont elles avoient à se plaindre, ou sur les affaires publiques. *Cette société, connue sous le nom de Club des Enragés*, dit Syeyes, (1) *étoit nombreuse, répandue, active*; *elle a rendu*, continue-t-il, *des services réels, en répandant avec une généreuse profusion dans toutes les provinces, des pamphlets alors utiles.* Et pour qu'on ne doute point des liaisons qui existoient entre d'Orléans et ces *enragés*, qui inondoient les provinces de *pamphlets*, il ajoute ingénieusement deux pages plus loin : *pour balancer le dangereux crédit des princes, ils firent usage du nom de l'ex-duc d'Orléans.*

La famine cependant faisoit des progrès; les murmures du peuple prenoient un caractère allarmant. La faction d'Orléans chercha si elle ne pouvoit pas tourner contre Necker lui-même l'accusation de monopole. Mirabeau et Syeyes parloient ouvertement

(1) Notice sur la vie de Syeyes, page 20.

contre ce ministre. Le premier continuoit à lui lancer des sarcasmes dans des pamphlets; le second témoigna dans un écrit intitulé, *Qu'est-ce que le tiers-état?* et qui eut une grande vogue, qu'il ne pensoit pas avantageusement du directeur des finances.

Les boulangers que le petit peuple menaçoit d'un pillage, commencèrent à prendre de l'humeur; ils firent grand bruit; ils annoncèrent hautement qu'ils connoissoient la véritable cause de la disette, et qu'ils alloient la révéler. Ils se mirent en devoir de tenir parole. Is cherchèrent un avocat qui leur rédigeât une dénonciation qu'ils se proposoient de présenter au parlement. Il est assez vraisemblable qu'ils indiquoient le premier prince du sang comme le chef de l'accaparement; il est certain du moins que personne n'osa accueillir leurs plaintes. Enfin un chevalier de Rutleidge se chargea de leur dresser une requête; il ne manquoit pas d'esprit, mais malheureusement c'étoit un misérable aventurier, qu'on n'avoit connu jusqu'alors que par des impertinences et des folies. De sorte que sa signature décrioit plus qu'elle ne fortifioit la plainte des boulangers. Il se conduisit cependant d'abord avec quelque prudence: il leur composa un mémoire où il ne leva qu'une partie du rideau.

Les boulangers présentèrent ce mémoire au parlement. Bien loin d'être accueillis, ils reçurent une mercuriale qui leur fut pro-

P 4

noncée au parquet par le procureur-général, et au parlement par d'Eprémesnil. Ils jettèrent alors les hauts cris, s'emportèrent en imprécations contre les magistrats, et présentèrent leur mémoire à Necker. Celui-ci les accueillit avec bonté, les paya par des défaites, et finit par ne leur donner aucune satisfaction. Ils revinrent à la charge, et lui présentèrent un second mémoire. Necker, après les avoir exhortés à la paix, les renvoya à Valdec de Lessart, maître des requêtes et membre du comité pour les affaires d'administration. De Lessart temporisa, tergiversa, et finit par les éconduire honnêtement. Ils firent alors imprimer ces deux mémoires, et en présentèrent à Necker un troisième manuscrit. Celui-ci n'a jamais vu le jour; l'opinion générale est que d'Orléans y est désigné comme le chef des monopoleurs qui affamoient le royaume.

Quelques jours après que ce troisième mémoire eût été présenté, le syndic des boulangers, dont il étoit l'ouvrage, et qui seul l'avoit signé, fut attaqué un soir en rentrant chez lui, par des scélérats armés de gros bâtons. Ils le renversèrent par terre, et le frappèrent jusqu'à ce qu'ils le crussent mort; il fut heureusement secouru à tems, et transporté chez lui où aucune de ses blessures ne se trouva mortelle. Cette aventure causa une grande rumeur, et effraya singulièrement tous ceux qui étoient tentés de pénétrer ce mystère de l'accaparement.

D'Orléans coupable de ce forfait ne manqua pas de faire crier par les calomniateurs qu'il soldoit, que c'étoit des émissaires du parlement, de la police et de la cour qui avoient assassiné ce malheureux syndic; et le peuple qui ne sait, et ne veut rien approfondir, crut encore ce conte.

L'abbé Lecoigneux qui se croyoit toujours le confident de d'Orléans, et qui n'étoit plus initié aux secrets du prince, crut le servir en dénonçant à sa compagnie le directeur des finances. Il représenta au parlement, qu'étant notoire que le trésor royal se trouvoit dans un état complet de pénurie, et que la cour ne retranchoit rien de ses dépenses accoutumées, il falloit en conclure que Necker faisoit face à tout avec ce qu'il gagnoit sur le monopole des grains. Il demanda en conséquence que la conduite du ministre fût examinée. Le parlement, pour ne pas accroître sans doute la fermentation, ne fit point droit à sa dénonciation.

Lecoigneux croyant que la popularité de Necker étoit le seul motif qui faisoit craindre au parlement d'attaquer ce ministre, présenta à sa compagnie un autre homme qu'on pût battre impunément. Il dénonça Laborde de Méréville, alors garde du trésor royal, toujours se fondant sur l'assertion que le trésor royal n'étoit alimenté qu'avec les gains que la cour faisoit sur le commerce des bleds. La chaleur qu'il mit

dans cette affaire auroit pu la conduire loin, mais il ne savoit pas que Laborde étoit aussi un des amis intimes du duc d'Orléans; on se hâta de le lui apprendre, et de lui notifier que le prince avoit de fortes raisons pour que l'on ne troublât point le repos du garde du trésor royal. Lecoigneux retira alors sa dénonciation et se tut.

D'autres jeunes conseillers du parti de Lecoigneux, emportés par le désir de compromettre la cour, se mirent sur les rangs, et importunèrent le parlement, jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu qu'il prît connoissance du manège qui se faisoit sur les bleds. Le parlement cédant à leurs importunités, manda avec éclat à sa barre, les meûniers de Corbeil. Cette citation rendit tous les esprits attentifs; on crut qu'on alloit avoir le grand secret des monopoleurs. On n'eut rien; les meûniers furent interrogés comme des criminels, et l'interrogatoire se termina par un arrêt qui remit la délibération à huitaine. L'arrêt ne fut point exécuté, et la délibération n'a jamais eu lieu. Ainsi dans cette malheureuse affaire des grains, chaque fois qu'on étoit prêt à tenir le fil de la trame, on perdoit courage, on craignoit d'en trop savoir.

Cette conduite du parlement l'exposa plus que jamais aux calomnies de d'Orléans. Les libellistes du prince publièrent que si cette compagnie ne donnoit aucune suite, ni à la dénonciation des boulangers, ni à celle

de Lécoigneux, ni aux révélations des meûniers de Corbeil ; c'est que la plupart de ses membres étoient auteurs du projet de famine qui s'exécutoit.

De tous les reproches qui ont été faits au parlement de Paris dans ces derniers tems, le seul mérité peut-être, c'est de n'avoir pas mieux conduit cette affaire de l'accaparement des grains. Il falloit la pousser avec vigueur ; il falloit porter le flambeau de la justice dans ces ténèbres qui enveloppoient les monopoleurs ; la marche des procédures criminelles conduisoit jusqu'à d'Orléans ; leur publicité faisoit évanouir le charme qu'il avoit jetté sur le peuple ; un décret de prise de corps contre ce prince sauvoit la France.

Il y a plus, et puisque le jour de toutes les révélations est arrivé, il faut le dire ; plusieurs magistrats du parlement avoient acquis une connoissance parfaite du nœud et de l'auteur de cette intrigue ; mais la crainte des vengeances de d'Orléans, le désir de ne point augmenter les troubles, ce sentiment secret et tyrannique qui nous porte à mettre au-dessus de tout, notre repos, notre vie, nos propriétés, sentiment qu'on ne s'avoue pas toujours, mais qu'on n'arrache jamais du fond du cœur ; voilà ce qui porta ces magistrats à attendre du temps seul, ce que le temps n'a jamais amené, et ce qu'il ne falloit attendre que de ses devoirs et du glaive de la justice. Lorsque des trou-

bles s'élèvent, la pusillanimité dans les hommes en place double la force et l'énergie des factieux.

On a vu par les détails qui ont fait la matière de ce quatrième livre, que l'horrible trame qu'avoit ourdie d'Orléans, et que la disposition où se trouvoient ceux qui auroient pu lui arracher son masque, le laissoient maître de continuer impunément le cours de ses vengeancee et de ses assassinats; aussi le nombre de ses forfaits est-il incalculable, et rien n'est plus effrayant que la facilité avec laquelle il les a commis. Le ciel lui seul a pu l'arrêter dans cette carrière. Parmi ces forfaits, il en est de cachés qui ne seront jamais connus. Parmi les autres, je me borne, pour ne pas multiplier les volumes, à ceux qui se lient plus particulièrement au double but de sa conjuration. Il ne faut pas oublier qu'il se proposoit l'assassinat du roi et de la famille royale et sa propre élévation sur le trône. Ce second désir étoit subordonné au premier; car la vengeance avoit encore plus de prise que l'ambition sur le cœur de cet exécrable conspirateur.

Fin du Livre quatrième.

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE CINQUIEME.

Louis XVI se rapproche du duc d'Orléans. Nouveaux efforts de celui-ci, pour accroître sa popularité. Ses menées et ses succès parmi les électeurs, et ensuite parmi les députés de la noblesse. La cour rompt de nouveau avec lui. Dernier cri des princes du sang. Scène de carnage commandée par d'Orléans. Soupçons qui s'élèvent contre lui. Intrigues pour affamer la ville de Paris. Nouvelle conspiration de d'Orléans.

IL ne pouvoit pas se faire que les menées de d'Orléans fussent toutes inconnues à la

cour; mais tel étoit le mépris qu'on continuoit à lui porter, qu'il ne venoit pas même à l'idée qu'il pût jamais rien tenter de funeste à la famille royale. Cependant Necker, qui savoit à merveille qu'il dépendoit du prince de priver en un instant la nation entière, de l'aliment de première nécessité, crut devoir tenter de le fléchir. Il engagea le roi à se rapprocher du duc d'Orléans, et à lui faire de telles offres, que l'attente de leur accomplissement le mît dans la nécessité d'accorder tout ce qu'on désireroit de lui. Louis XVI déféra à ce conseil; il offrit à d'Orléans de resserrer les nœuds de l'alliance qui étoit entr'eux. En conséquence de cette offre, la princesse, fille du duc d'Orléans, qui n'avoit pas encore alors atteint sa douzième année, auroit épousé le duc d'Angoulême fils aîné du comte d'Artois; le jeune prince étoit dans sa quatorzième année. Le duc d'Orléans parut accepter avec joie cette proposition. On étoit alors au mois de Mars 1788: on convint que le mariage seroit célébré au commencement du mois de Septembre suivant; qu'incontinent après la célébration, la princesse se retireroit au couvent de Belle-Chasse, et que ce ne seroit que lorsqu'elle auroit atteint sa quinzième ou seizième année, que la réunion des deux époux se feroit. D'Orléans s'engagea à assurer, le jour du mariage, 400 mille liv. de rente à sa fille: et le

jour de la réunion, 600 autres mille livres de rente, indépendamment d'un partage dans sa succession.

Louis XVI promit de plus de négocier avec le roi de Naples, un mariage entre le duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans qui avoit alors atteint sa quinzième année, et une des princesses de Naples. Louis fit entendre qu'aux termes où il en étoit avec le roi des deux Siciles, il pouvoit assurer d'avance, que ce second mariage auroit lieu.

Rien en apparence ne sembloit plus avantageux pour le duc d'Orléans ; et il est à croire que si cette double alliance se fût en effet contractée, la branche d'Orléans, en se réunissant à deux maisons souveraines, eût confondu ses intérêts avec ceux de ces deux maisons. Les divers partis qui s'élevèrent avec les états-généraux eussent perdu tout espoir de trouver un chef parmi les Bourbons.

Les témoignages de confiance et de bonté dont Louis, dans cette occasion, accabla d'Orléans, ne purent enchaîner ce tigre. La réflexion le rendit indifférent aux avantages qui lui étoient présentés. Croyant avoir déja amené les choses au point que la couronne ne pouvoit lui échapper, il se dit à lui-même qu'être roi, c'étoit être tout ; et que quand il seroit assis sur le trône, il auroit le choix des plus brillantes alliances.

Il en revint donc à ses détestables projets, et continua à s'enfoncer dans le crime, sans s'inquiéter des paroles qu'il avoit données au roi.

Toute la France étoit en mouvement pour l'élection de ses députés aux états-généraux. D'Orléans prit cet instant où l'on alloit se réunir en assemblées primaires, pour fixer sur lui, plus qu'il n'avoit encore fait, les yeux du tiers-état. Il envoya dans tous ses baillages, des ordres à ses officiers, pour qu'on eût à y traiter dans les assemblées, le troisième ordre avec considération, et le petit peuple avec les plus grands égards. Il fit de plus une chose qui lui valut les bénédictions et l'amour des gens de la campagne. Il annonça qu'il renonçoit dans toute l'étendue de ses domaines, à ses capitaineries; et qu'ainsi chacun pouvoit se mettre en possession du droit de chasser sur son terrein. Cet abandon d'un privilège dont les princes et les grands propriétaires se montroient en général fort jaloux, la certitude de ne plus voir son champ désolé par le gibier, causèrent sur toutes les terres de la dépendance du prince, une joie qui alla jusqu'à l'ivresse.

Il ne s'en tint pas là: il fonda dans ses appanages, des académies, des hospices, et répandit par-tout quelques libéralités que les journalistes ensuite grossirent. Mais ce qui acheva de lui gagner les cœurs de la multitude

multitude, ce fut un écrit qui porta son nom, et qui paroissoit être un témoignage non équivoque de la sincérité de son dévouement pour le tiers-état. Cet écrit étoit un plan d'instructions à remettre aux députés que ses baillages enverroient aux états-généraux. Il y prescrivoit de demander tout ce qui, dans le moment, faisoit l'objet des vœux du troisième ordre : la répartition égale des impôts, la suppression des capitaineries, de tout privilège pécuniaire, le retour périodique des assemblées nationales, et autres semblables articles. Parmi ces articles, il y en eut un sur-tout qui parut fort extraordinaire, parce que les esprits n'avoient point été préparés à recevoir cette nouveauté. Il s'y agissoit de porter les états-généraux à introduire en France le divorce. La religion catholique étoit à cette époque la religion dominante en France ; et chacun sait que l'indissolubilité du lien sacré du mariage, est un point de la croyance des catholiques ; aussi dans aucun des états où leur religion domine, le divorce n'est admis. Annoncer donc le désir de l'introduire parmi nous, c'étoit annoncer l'intention d'innover dans la religion.

Les personnes sensées regardèrent cet article comme une extravagance digne seulement de pitié, et aucun catholique ne daigna s'arrêter à le combatrre. Mais ce n'étoit point là une folie, et le prince raisonnoit consé-

quemment avec lui-même; il donnoit à entendre de quel parti il se rangeroit s'il parvenoit à l'autorité suprême. Les calvinistes ne se trompèrent point sur ses véritables vues; aussi ne dissimulèrent-ils point la joie que leur donnoit l'espoir qu'ils concevoient d'un tel article. On tira des milliers d'exemplaires de ces instructions, on en inonda la capitale et les provinces; on en fit dans tous les journaux un éloge emphatique. C'étoit une véritable frénésie. Le prince ne pouvoit plus paroître en public qu'on ne fît retentir l'air de ses louanges. Jamais la présence de Titus, jamais celle de Henri IV n'excita de tels transports. S'étant montré à la comédie Italienne quelques jours après la publicité de cet écrit, il n'y eut jamais moyen de continuer le spectacle, parce que les applaudissemens ne discontinuoient pas. Acteurs, spectateurs, tous étoient ivres d'idolâtrie; la même scène se répéta avec les mêmes caractères de délire, à une promenade que les Parisiens faisoient à Long-Champs pendant la semaine sainte. D'Orléans s'y étant présenté accompagné de toute sa famille, à l'adoration de la foule, il la vit se presser sur son passage, se prosterner à ses pieds et le combler de bénédictions.

Avec un peu de réflexion cependant, et indépendamment du blâme que méritoit en elle-même l'introduction du divorce parmi des catholiques, il eût dû paroître souverai-

nement indécent qu'un Prince, à qui les vertus et les grâces de son épouse ne devoient laisser aucun regret sur la durée de l'union qu'il avoit contractée avec elle, eût osé émettre un semblable vœu. Chacun attribua à Syeyes la rédaction de cet écrit, parce que chacun crut y reconnoître son style et ses principes; et c'étoit encore une indécente bisarrerie qu'un tel article fût l'ouvrage d'un prêtre de l'église romaine. Syeyes, depuis la mort de d'Orléans, a désavoué cet écrit; il a assuré n'y avoir eu aucune part: cette assertion eût eu plus de force, si elle fût arrivée du vivant du prince, et au moment même où tout le public lui attribuoit cette production. D'Orléans en l'envoyant à ses baillages, l'accompagna de l'ouvrage qui avoit pour titre: *qu'est-ce que le tiers-état?* Je remarquerai en passant que le prince désavoué aujourd'hui par Syeyes, faisoit profession ouverte d'une profonde estime pour celui-ci: dans un écrit dont j'aurai occasion de parler (1) il lui donne la louange hyperbolique *d'être le plus fort de nos publicistes.*

Il n'étoit pas possible que d'Orléans, faisant avec tant d'éclat tout ce qu'il croyoit propre à convaincre la nation qu'il ne dési-

(1) Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans.

roit que le bien public, ne fût pas remarqué des assemblées baillagères. Deux baillages le nommèrent leur député; il accepta la députation de Villers-Cotterets. Tout ce semble devoit finir là à son égard. Nommé député, et ayant souscrit à sa nomination, il n'avoit plus aucune part à prendre aux mouvemens qui se faisoient pour les élections. Il ne s'en jetta pas moins dans l'assemblée de la noblesse de Paris, à qui on avoit désigné l'église de l'oratoire pour lieu de ses séances. Il n'y perdit pas son tems; ses caresses, son affabilité, ses promesses, lui firent des créatures, et il inspira à l'assemblée entière une telle confiance, qu'elle le nomma électeur.

Dans l'assemblée électorale, les menées de d'Orléans eurent encore plus de succès; il dirigea si bien les suffrages, qu'ils ne tombèrent que sur des gentilshommes qu'il avoit auparavant ou entièrement rangés de son parti, ou du moins détachés de celui de la cour. Les députés de la noblesse furent le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Lally-Tollendal, le duc de la Rochefoucault, le marquis de Montesquiou, le comte de Rochechouart, le comte de Lusignan, Duport, conseiller au parlement, Dionis du Séjour, aussi conseiller au parlement, Lepelletier de Saint-Fargeau, président à mortier, et le marquis de Mirepoix.

De ces dix gentilshommes, le dernier seu-

lement resta attaché à la cause du royalisme, les huit premiers précédèrent aux états-généraux les déserteurs de leur ordre ; ils se réunirent aux communes avant même d'Orléans, tant ils étoient empressés de tenir les engagemens qu'ils avoient pris avec lui. Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal ne tardèrent pas à avoir du regret de cette démarche, et à abandonner la faction du prince ; mais ils lui appartinrent pendant la durée de l'assemblée électorale, et jusqu'au 22 Juillet 1789. La Rochefoucault, Rochechouart, Lusignan, Dionis du Séjour, votèrent constamment pendant toute la tenue de la première assemblée nationale, comme votoit le parti d'Orléans. Montesquiou se jetta sans ménagement dans les intérêts du prince, et Saint-Fargeau lui resta fidèle jusqu'au dernier moment de sa vie.

Une bisarrerie qui prouve combien la majorité des électeurs gentilshommes étoit servilement dévouée à d'Orléans, c'est qu'ils le nommèrent leur représentant aux états-généraux, quoiqu'il eût été déjà nommé par deux baillages, quoiqu'il eût accepté une des deux députations. C'étoit là une flagornerie d'une impudeur révoltante. D'Orléans les remercia, et ne pouvant en effet accepter une double députation, il refusa celle de la noblesse de Paris.

La cour à la vue du crédit qu'acquéroit journellement d'Orléans, sembla se réveiller de sa léthargie, et craindre l'influence qu'il

auroit dans les états-généraux. Il étoit naturel que pour balancer cette influence, elle introduisît les autres princes du sang dans la première assemblée nationale. Il n'en fut point ainsi : par une conduite qu'il est difficile d'expliquer, le roi leur témoigna qu'il auroit du déplaisir à les voir au nombre des députés, et ils obéirent. De cette manière le champ resta libre au duc d'Orléans. Le comte d'Artois, par tous les moyens qu'il avoit de se faire un grand nombre de partisans, auroit pu dans cette première assemblée nationale, entraver la marche séditieuse de d'Orleans. La noblesse du pays d'Albret le nomma son représentant. Il refusa ce témoignage de confiance par des motifs qu'il crut devoir tenir secrets. On ne les trouva du moins pas dans la lettre qu'il écrivit pour annoncer son refus à la chambre de la noblesse, lorsque cette chambre fut formée. Voici cette lettre qui fut adressée au président de la chambre.

" Je vous prie, monsieur, de faire part à la chambre de la noblesse que j'ai reçu par M. le baron de Batz, Sénéchal du duché d'Albret, l'offre de la députation de la Sénéchaussée de Tartas. Elle m'a été offerte de la manière la plus flatteuse et la plus honorable, et je n'oublierai jamais la sensible reconnoissance que je dois à cette marque d'estime et de confiance. Je vous prie encore, monsieur, de vouloir bien exprimer à la

chambre de la noblesse, qu'un descendant de Henri IV sera toujours honoré de se trouver parmi les gentilshommes François. Assurez-les que mon désir le plus ardent eût été de siéger avec eux et de partager leurs délibérations, sur-tout dans une circonstance aussi importante. Mais chargez-vous en même tems de déposer dans le sein de la chambre les regrets aussi sensibles que sincères que j'éprouve *d'être forcement obligé, par des considérations particulières,* de ne pas accepter cette députation. Il m'eût été bien doux de connoître, de mieux apprécier encore, s'il est possible, les sentimens qui distinguent la noblesse Françoise; mais, monsieur, certifiez en mon nom à toute la chambre, que forcé de renoncer en ce moment à l'espoir d'être un de ses membres, elle peut compter qu'elle trouvera toujours en moi les mêmes sentimens que je n'ai jamais cessé de démontrer et que je conserverai éternellement. Je profite avec empressement de cette occasion pour vous témoigner, monsieur, mes sentimens et une parfaite estime. Votre affectionné ami. *Signé,* CHARLES-PHILIPPE."

Le comte de Montboissier, à la tête de plus de quarante gentilshommes, se rendit chez le comte d'Artois, non pas pour l'engager à révoquer son refus, mais uniquement pour lui présenter les respects de la chambre de la noblesse, et ses regrets de ne l'avoir

pas dans son sein. Le prince fit au comte de Montboissier la réponse suivante.

" Monsieur, j'essayerois en vain de vous exprimer toute la reconnoissance que m'inspire la démarche honorable pour moi dont la chambre de la noblesse vous a chargé, et les regrets qu'elle veut bien éprouver. Ils augmenteroient ceux que ressent mon cœur, si cela étoit possible. Mais, monsieur, veuillez bien parler encore en mon nom à la chambre, et lui donner la ferme et certaine assurance que le sang de mon aïeul m'a été transmis dans toute sa pureté, et que tant qu'il m'en restera une goutte dans les veines, je saurai prouver à l'univers entier que je suis digne d'être né gentilhomme François."

On voit sans doute briller dans cette réciprocité d'égards entre le comte d'Artois et la noblesse, toute l'urbanité qui faisoit autrefois le caractère de notre nation ; mais dans les grandes affaires d'état, il faudroit peut-être moins donner à l'affabilité, et plus à la politique.

Le duc d'Orléans se trouva ainsi aux états-généraux sans concurrent qui pût faire contre-poids aux ressources qu'il trouvoit en lui-même ; et ceux qui avoient un plus puissant intérêt à le tenir dans cet éloignement du trône que lui marquoit sa naissance, sembloient au contraire travailler d'eux-mêmes à lui en applanir le chemin.

Le seul effet que produisirent les soup-

çons que la cour commençoit à concevoir sur ses vues ultérieures, fut de lui faire perdre irrévocablement la bienveillance du roi. On lui notifia qu'il ne devoit plus penser au double mariage de sa fille avec le duc d'Angoulême, et de son fils aîné avec une princesse de Naples. Le comte d'Artois de plus, rompit entièrement avec lui. Dès ce moment, la haine de d'Orléans se changea en fureur; il jura de nouveau de n'épargner aucun forfait pour assouvir sa rage. Le désir de la vengeance, le délire de l'ambition, achevèrent de dépouiller son ame de tout sentiment humain; il ne s'y trouva plus que l'instinct du tigre.

Depuis cette époque, les calomniateurs à ses gages redoublèrent d'effronterie. La reine qui n'avoit encore été outragée que dans des écrits, le fut de vive voix publiquement dans le parc de Saint Cloud, et quelques jours après à la comédie Italienne. Les pamphlets se multiplièrent, et jamais la licence la plus effrénée de la presse n'en avoit fait éclore d'aussi insolens. Je ne puis me refuser à citer ici un de ces écrits, pour donner une idée et du zèle avec lequel on prêchoit déja dès-lors l'assassinat, et de la sollicitude avec laquelle on travailloit à dépopulariser tant les hommes dont on croyoit n'avoir plus besoin, que ceux qu'on supposoit devoir être contraires aux vues de d'Orléans.

L'écrit dont je parle (1) contenoit en toutes lettres cet infernal et sacrilége souhait. *Per evangelica dicta deleantur* CARNIFICES *magistratus et nobilitas. Amen.* On voit dans ce peu de mots un des points du systême Orléaniste. Dès que la magistrature et la noblesse n'étoient plus nécessaires, et pouvoient nuire à l'exécution de ses desseins, il entroit dans son plan et de les décrier, et de les envelopper dans un massacre général. Je rapporterai encore de cet ouvrage le passage suivant.

" La Bretagne, la Franche-Comté, et les autres provinces à parlemens, doivent bien se tenir sur leurs gardes, et surveiller sans cesse les démarches des *robins* et des *ignobles*. On doit affermir le roi et son ministre dans leurs louables projets, par un dévouement et une reconnoissance sans bornes : on doit haïr et mépriser bien profondément tous les Conti, les le Noir (2), les Cogneux (3), les

(1) Il étoit intitulé : *La Passion, la Mort et la Résurrection du peuple, imprimé à Jérusalem.*

(2) Ancien Lieutenant de Police.

(3) Ce même Lecogneux, conseiller au parlement, qui avoit si bien servi d'Orléans, mais qui maintenant lui devenoit inutile, et contre lequel on n'appelloit les assassins que parce qu'il en savoit peut-être trop sur les projets du prince. Au reste Lecogneux mourut quelque tems après l'ouverture des états-généraux.

Fréteau (1), et les Barrabas d'Eprémesnil du monde. Les citoyens de Nantes, de Rennes, de Besançon, méritent d'être déclarés traîtres à la patrie, s'ils *n'exterminent* leurs assassins et les esclaves de ces lâches, *en brûlant sans délai, dans une place publique, toute la robinaille sacrilége et la noblesse insolente*...Au nom de Louis XVI, du comte de Provence et de Necker, ainsi soit-il."

L'insouciance du gouvernement sur le mal que devoient engendrer de tels écrits, est une des raisons qui a fait croire à une partie de la génération actuelle, que Necker dans les premiers tems de la révolution, étoit Orléaniste. Ce qui a confirmé cette opinion, c'est qu'en même tems qu'il laissoit répandre les calomnies les plus incendiaires contre la famille royale, le clergé, la noblesse, les parlemens, il sévissoit avec beaucoup de sollicitude contre ceux qui l'attaquoient personnellement. J'ai donné dans un autre écrit la liste de tous les ouvrages qu'il proscrivit à cette époque, et dont il fit arrêter les auteurs. Dans ces ouvrages il n'étoit absolument question que de sa personne, ou de son administration.

Le parlement condamna et fit brûler l'in-

---

(1) Conseiller au parlement ; il avoit une grande réputation de piété ; voilà pourquoi on le craignoit. Il prouva dans la suite aux complices de d'Orléans, qu'ils s'étoient étrangement trompés sur son compte.

fâme brochure dont je viens de parler. Ce genre de punition, impuissant depuis plus d'un demi-siècle, n'attira dans cette occasion au parlement, que des sarcasmes et un accroissement de haine. On étoit alors au tems du carême. Dès que l'arrêt eut été exécuté, les rues se remplirent de gens qui crioient comme des énergumènes : *arrêt du parlement qui condamne à être brûlés, la passion, la mort, la résurrection.* On trouva cette manière de promulguer l'arrêt tout-à-fait plaisante, et les royalistes eux-mêmes en rirent.

La chose cependant ne pouvoit être plus sérieuse pour eux. Les princes du sang, soit qu'ils dédaignassent de croire aux projets de d'Orléans, soit qu'ils pensassent devoir dissimuler l'opinion qu'ils en avoient, soit enfin qu'ils le jugeassent en effet incapable de concevoir, et encore moins d'exécuter les idées qu'il nourrissoit, ne virent dans le bouleversement qui s'avançoit, que le péril de la monarchie ; ils poussèrent en sa faveur un dernier cri, et déposèrent leurs allarmes dans le sein du roi. Ils signèrent et lui remirent un écrit qui a été le dernier de ce genre. Je le place ici pour qu'on puisse juger si les craintes des princes étoient fondées, et si leurs prédictions ont été accomplis.

« Sire, une révolution se prépare dans les principes du gouvernement, elle est amenée par la fermentation des esprits. Des institutions réputées sacrées, et par lesquelles

cette monarchie a prospéré pendant tant de siècles, sont converties en questions problématiques, ou même décriées comme des injustices.

" Les écrits qui ont paru pendant l'assemblée des Notables, les mémoires qui ont été remis aux princes soussignés, les demandes formées par des provinces, villes ou corps; l'objet et le style de ces demandes et de ces mémoires, tout annonce, tout prouve un systême d'insubordination raisonné, et le mépris des loix de l'état. Tout auteur s'érige en législateur; l'éloquence ou l'art d'écrire, même dépourvu d'études, de connoissances et d'expérience, semblent des titres suffisans pour régler la constitution des empires: quiconque avance une proposition hardie, quiconque propose de changer les loix, est sûr d'avoir des lecteurs et des sectateurs.

" Tel est le malheureux progrès de cette effervescence, que les opinions qui auroient paru, il y a quelque tems, les plus repréhensibles, paroissent aujourd'hui raisonnables et justes, et ce dont s'indignent aujourd'hui les gens de bien, *passera dans quelque tems peut-être, pour régulier et légitime*. Qui peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions? Les droits du trône ont été mis en question; les droits des deux ordres de l'état divisent les opinions; *bientôt les droits de la propriété seront attaquées; l'inégalité des fortunes sera présentée comme un objet de réforme*; déjà on a proposé la

suppression des droits féodaux, comme l'abolition d'un systême d'oppression, reste de la barbarie.

" C'est de ces nouveaux systêmes, c'est du projet de changer les droits et les loix, qu'est sortie la prétention qu'ont annoncée quelques corps du tiers-état d'obtenir pour cet ordre, deux suffrages aux états-généraux, tandis que chacun des deux premiers ordres continueroit à n'en avoir qu'un seul.

" Les princes soussignés ne répéteront pas ce qu'ont exposé plusieurs bureaux, l'injustice et le danger d'une innovation dans la composition des états-généraux, ou dans la forme de les convoquer ; la foule des prétentions qui en résulteroient ; la facilité, si les voix étoient comptées par tête et sans distinction d'ordres, de compromettre par la séduction de quelques membres du tiers-état, les intérêts de cet ordre mieux défendus dans la constitution actuelle ; la destruction de l'équilibre si sagement établi entre les trois ordres, et de leur indépendance respective.

" Il a été exposé à votre majesté combien il est important de conserver la seule forme des états-généraux qui soit constitutionnelle, la forme consacrée par les loix et les usages, la distinction des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inaltérables de la monarchie Françoise.

" On n'a point dissimulé à votre majesté que changer la forme des lettres de convo-

cation pour le tiers-état seul, et appeller aux états-généraux deux députés de cet ordre, même en ne leur donnant qu'une voix comme par le passé, seroit un moyen médiat et détourné d'accueillir la prétention du tiers-état, qui averti par ce premier succès, ne seroit pas disposé à se contenter d'une concession sans objet et sans intérêt réel, tant que le nombre des députés seroit augmenté, sans que le nombre des suffrages fût changé.

Votre majesté a aussi pu reconnoître que la réunion de deux députés pour former un suffrage, peut par la diversité de leurs opinions, opérer la caducité de leurs voix, et que si la voix caduque est réputée négative, suivant l'usage admis dans les délibérations de divers corps, c'est augmenter les moyens de résistance contre les demandes du gouvernement.

" Ces principes ont été développés, et leur démonstration semble portée au dernier degré d'évidence. Il ne reste aux princes soussignés qu'à y joindre l'expression des sentimens que leur inspire leur attachement à l'état et à votre majesté.

" Ils ne peuvent dissimuler l'effroi que leur inspireroit pour l'état, le succès des prétentions du tiers-état, et les funestes conséquences de la révolution proposée dans la constitution des états : ils y découvrent un triste avenir ; ils y voient chaque roi changeant suivant ses vues ou ses affections, le

droit de la nation : un roi superstitieux donnant au clergé plusieurs suffrages, les prodiguant à la noblesse qui l'aura suivi dans les combats ; le tiers-état qui dans ce moment auroit obtenu une supériorité de suffrages, puni de ses succès par ces variations : chaque ordre, suivant le tems, oppresseur ou opprimé ; la constitution corrompue et vacillante ; la nation toujours divisée, et dès-lors toujours foible et malheureuse.

“ Mais il est encore des malheurs plus instans. Dans un royaume où depuis si long-tems, il n'a point existé de dissentions civiles, on ne prononce qu'avec regret le nom de scission : il faudroit pourtant s'attendre à cet événement, si les droits des deux premiers ordres éprouvoient quelqu'altération. Alors l'un de ces ordres, ou tous les deux peut-être, pourroient méconnoître les états-généraux, et refuser de confirmer eux-mêmes leur dégradation en comparoissant à l'assemblée.

“ Qui peut douter du moins qu'on ne vît un grand nombre de gentilshommes attaquer la légalité des états-généraux, faire des protestations, les faire enregistrer dans les parlemens, les signifier même à l'assemblée des états ? Dès-lors aux yeux d'une partie de la nation, ce qui seroit arrêté dans cette assemblée n'auroit plus la force d'un vœu national ; et quelle confiance n'obtiendroient pas dans l'esprit des peuples des protestations qui tendroient à les dispenser du paiement des

impôts

impôts consentis dans les états? Ainsi cette assemblée si désirée et si nécessaire, ne seroit qu'une source de troubles et de désordres.

" Mais quand même votre majesté n'éprouveroit aucun obstacle à l'exécution de ses volontés, son ame noble, juste et sensible, pourroit-elle se déterminer à sacrifier, à humilier cette brave, antique et respectable noblesse, qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois, qui plaça Hugues Capet sur le trône, qui arracha le sceptre de la main des Anglois, pour le rendre à Charles VII, et qui sut affermir la couronne sur la tête de l'auteur de la branche régnante? En parlant pour la noblesse, les princes de votre sang parlent pour eux-mêmes; ils ne peuvent oublier qu'ils sont partie du corps de la noblesse, qu'ils n'en doivent point être distingués; que leur premier titre est d'être gentilshommes: Henri IV l'a dit, et ils aiment à répéter les expressions de ces nobles sentimens.

" Que le tiers-état cesse donc d'attaquer les droits des deux premiers ordres; droits qui, non moins anciens que la monarchie, doivent être aussi inaltérables que sa constitution; qu'il se borne à solliciter la diminution des impôts dont il peut être surchargé; alors les deux premiers ordres reconnoissant dans le troisième des concitoyens qui leur sont chers, pourront, par la générosité de leurs sentimens, renoncer aux prérogatives

qui ont pour objet un intérêt pécuniaire, et consentir à supporter dans la plus parfaite égalité, les charges publiques. Les princes soussignés demandent à donner l'exemple de tous les sacrifices qui pourront contribuer au bien de l'état, et à cimenter l'union des ordres qui le composent."

Que le tiers-état prévoie quel pourroit être en dernière analyse, le résultat de l'infraction des droits du clergé et de la noblesse, et le fruit de la confusion des ordres. Par une suite des loix générales qui régissent toutes les constitutions politiques, il faudroit que la monarchie Françoise dégénérât en despotisme ou devînt une démocratie; deux genres de révolution opposés, mais tous deux funestes. Contre le despotisme la nation a deux barrières, les intérêts de votre majesté et ses principes, et votre majesté peut être assurée que de véritables François se refuseront toujours à l'idée d'un gouvernement inconciliable avec l'étendue de l'état, le nombre de ses habitans, le caractère national et les sentimens innés qui de tout tems, ont attaché eux et leurs pères à l'idée d'un souverain comme à l'idée d'un bienfaiteur.

" Les princes soussignés ne veulent pas porter plus loin ces réflexions; ils n'ont parlé qu'avec regret des malheurs dont l'état est menacé; ils s'occuperont avec plus de satisfaction de ses ressources.

" Votre majesté s'élevant par ses vertus, au-dessus des vues ordinaires des souverain

jaloux et ambitieux de pouvoir, a fait à ses sujets des concessions qu'ils ne demandoient pas; elle les a appellés à l'exercice de droits dont ils avoient perdu l'usage et presque le souvenir. Ce grand acte de justice impose à la nation de grandes obligations; elle ne doit pas refuser de se livrer à un roi qui s'est livré à elle. Les charges de l'état sanctionnées par la volonté publique doivent être supportées avec moins de regret; la puissance royale plus réglée, et conséquemment plus imposante et plus paternelle, doit trouver de zélés défenseurs dans les magistrats, qui dans les tems difficiles, ont toujours été les appuis du trône, et qui savent que les droits des rois et de la patrie sont réunis aux yeux des bons citoyens.

" Il se montrera encore avec énergie, ce sentiment généreux qui distingua toujours les François, cet amour pour la personne de leur roi, ce sentiment qui dans les monarchies est un des ressorts du gouvernement, et se confond avec le patriotisme; cette passion, cet enthousiasme qui parmi nous a produit tant d'actions héroïques et sublimes, tant d'efforts et de sacrifices que n'auroient pu exiger les loix.

" Les princes soussignés se plaisent à parler à votre majesté le langage du sentiment; il leur semble qu'ils n'en devroient jamais parler un autre à leur souverain. Sire, tous vos sujets voient en vous un père; mais il appartient plus particulièrement aux princes

de votre sang de vous donner ce titre ; vous en avez témoigné les sentimens à chacun d'eux, et la reconnoissance même leur inspire les instances qu'ils font auprès de votre majesté. Daignez, Sire, écouter le vœu de vos enfans dicté par l'intérêt le plus tendre et le plus respectueux, par le désir de la tranquillité publique et du maintien de la puissance du roi le plus digne d'être aimé et obéi, puisqu'il ne veut que le bonheur de ses sujets. *Signés,* Charles Philippe, Louis-Joseph de Bourbon, Louis Henri-Joseph de Bourbon, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, Louis-François-Joseph de Bourbon."

Monsieur, frère du roi, pour des considérations qui ne sont pas venues à ma connoissance, refusa de signer ce mémoire. Quant à d'Orléans, on ne le lui présenta seulement pas. Les princes étoient trop bien instruits de la part qu'il avoit à la fermentation actuelle, pour accoller à leur nom, celui de l'ennemi de leur maison. Il se mit peu en peine de cette nouvelle marque de mépris, qui tourna toute à son avantage, car le peuple crut qu'il avoit courageusement notifié aux princes qu'on lui donneroit plutôt la mort que de lui faire signer un écrit qui attaqueroit les prétentions du tiers-état. Cette pièce accrut donc son crédit dans le troisième ordre, et acheva de perdre les princes signataires dans l'opinion de cet ordre : on alluma dès cet instant contr'eux une telle haine, que leurs gens n'osèrent

plus se montrer dans le public avec la livrée de leur maître. Ce qui dut sur-tout les affliger, c'est que le roi lui-même ne leur sut aucun gré de cette nouvelle réclamation. Il l'accueillit de manière à donner à entendre qu'elle devoit être la dernière.

D'Orléans se voyant maître des cœurs de la multitude, crut que l'instant étoit arrivé de frapper un grand coup. Il fut résolu par un conseil révolutionnaire, de jetter la capitale dans une telle confusion, de faire couler dans ses rues tant de sang, que la cour abandonnât la partie, et que les Parisiens vinssent d'eux-mêmes se jetter dans les bras du Prince. On choisit le Lundi 27 Avril (1) pour le jour de l'exécution. Je dirai en passant, que les grandes insurrections, dans les premières années de nos mouvemens, se sont en général toujours faites le Lundi. D'Orléans avoit adopté ce jour, parce qu'il profitoit de celui de la veille, qui étoit consacré au repos, pour répandre ses émissaires dans les tavernes. Là, on endoctrinoit les ouvriers et le petit peuple, et on leur distribuoit la solde du lendemain.

Je dirai encore que le Lundi 27 Avril étoit un jour remarquable. Il avoit été fixé par le roi pour l'ouverture des états-généraux. Comme cependant ce jour-là il ne se trouvoit point encore un assez grand nom-

---

(1789).

bre de députés à Versailles, la première séance des états fut remise au 4 Mai suivant.

Le conseil révolutionnaire de d'Orléans fit précéder le coup que le prince se proposoit de frapper le 27, d'émeutes, de mouvemens, de désordres partiels qui tenoient nuit et jour sur pied la garde et les deux régimens des gardes Suisses et Françoises. Autant pour soulager ces trois corps que pour en imposer aux mutins, la cour fit venir deux régimens, un de dragons et un de cavalerie. Le même conseil avoit de plus pris la précaution de faire arriver quelques jours auparavant par toutes les barrières de Paris, des nuées de bandits à qui les conjurés avoient donné pour armes de gros bâtons noueux, et pour uniforme des haillons. Il leur avoit été en outre enjoint de se défigurer le visage d'une manière si hideuse, qu'ils fussent tous autant d'objets d'épouvante pour les Parisiens.

Ces mesures prises, tous les orateurs se mirent en marche. Ils crièrent dans les jardins publics, sur les places, dans les carrefours, que la cour ressentoit un regret mortel d'avoir convoqué les états-généraux ; mais que pour rendre cette convocation inutile, elle faisoit arriver des provinces, et soudoyoit dans la capitale des misérables qu'elle poussoit à commettre des désordres, afin d'avoir un prétexte d'amasser une armée innombrable dans les murs de Paris. « Elle se servira, continuoient les orateurs,

“ de cette armée pour renvoyer dans leurs
“ provinces les députés arrivés ; et si les Pa-
“ risiens, privés de leurs états-généraux,
“ osent murmurer et remuer, le canon et
“ les bayonnettes extermineront ceux que
“ la famine aura épargnés.”

J'ai honte de dire que cette fable, toute ridicule qu'elle étoit, fut crue par la très-grande majorité des habitans de Paris, et on ne peut concevoir à quel point les esprits en furent aigris et consternés. Comment pouvoit-il tomber sous le sens que la cour excitât des insurrections contre elle-même ? Si elle les eût en effet excitées, elle les eût du moins dirigées, non contre elle, non contre les gens qui lui étoient dévoués, mais contre ses propres ennemis, et elle eût sans doute commencé par le prince et les membres de son conseil révolutionnaire.

Les conjurés comprenant qu'il falloit à leur monde d'autres armes que de gros bâtons, avoient fait emplette en Italie de poignards. Ils furent chargés dans des tonneaux qui arrivèrent heureusement à Marseille, et de Marseille jusqu'à deux barrières du nord de Paris ; mais là les tonneaux furent arrêtés et visités par les commis. Pour que personne ne pût douter de l'étrange découverte qu'ils avoient faite, les tonneaux restèrent exposés pendant quelques jours avec ce qu'ils contenoient, aux regards du public. Il y avoit là lieu de conjecturer que des scélérats méditoient un carnage. Les orateurs Orléanistes

tournèrent les conjectures contre la cour elle-même ; c'étoit encore là, disoient-ils, une de ses ruses pour faire croire que la tranquillité publique étoit menacée, et s'environner d'une grande force.

D'Orléans, dans la nouvelle scène qui alloit s'ouvrir, se proposoit principalement de tirer une vengeance effrayante de Réveillon et d'Henriot, qui n'avoient pas voulu se prêter à ses vues séditieuses, et de contraindre les Parisiens à s'armer. Ce dernier point lui importoit singulièrement, parce qu'il n'avoit pas la certitude de pouvoir corrompre les troupes que la cour faisoit venir. Se tenant sûr des cœurs des habitans de Paris, il pensoit que quand ils seroient armés, il les opposeroit avec succès aux soldats de ligne. Enfin il ne faisoit nulle doute que tous les marchands, que toute la bourgeoisie propriétaire, ne prissent en effet les armes, quand on verroit les propriétés de deux riches particuliers livrés au pillage, sans que ni les autorités, ni la force armée, pussent empêcher ce brigandage.

Tout étant ainsi concerté, on fait jouer dans la matinée du 27, le nombre de jets-d'eau nécessaire pour indiquer que le quartier du sud de Paris doit s'insurger ; le prince arrange pour le lendemain 28, une course de chevaux à Vincennes ; des gens dans les halles, dans les marchés, dans les cafés, disent mystérieusement à l'oreille de ceux qui veulent les écouter, que les princes si-

gnataires du mémoire, que le clergé, la noblesse, les parlemens, veulent anéantir les états-généraux à leur naissance; que la ville va être dévorée par la famine, et que la cour fait arriver une armée formidable qui la rendra maîtresse des députés et des Parisiens.

Ces insinuations alarmantes jettent dans l'attente d'un événement désastreux. La matinée cependant se passe sans mouvement; mais tout-à-coup sur les trois heures après midi, des bandits mal vêtus, d'une figure hideuse, armés de bâtons, se répandent dans les rues. Ils traînoient au milieu d'eux un mannequin qui, comme l'indiquoit l'écriteau qu'on lui avoit attaché sur la poitrine, étoit supposé représenter Réveillon. Les hurlemens, les blasphêmes de ces misérables qui étoient en assez grand nombre, les menaces qu'ils firent de mettre le lendemain toutes les farines et tous les bleds au pillage, répandirent l'effroi; à leur passage, chaque marchand se hâtoit de barricader sa boutique.

Comme il falloit cependant un prétexte à cette sédition, on entendoit de ces gens-là qui crioient aux passans: *Vivriez-vous bien avec quinze sols par jour? Nous croyez-vous fort heureux de ne payer le pain que trois sols et demi la livre?* (1) Ils vouloient par

(1) Ils se plaignoient de payer le pain trois sols et

là donner à entendre que Réveillon avoit dit que les ouvriers pouvoient fort bien vivre avec quinze sols par jour, et qu'ils étoient heureux de ce que le pain ne leur coûtoit que trois sols et demi la livre.

Quand ils eurent vagué quelque tems dans les rues, ils s'arrêtèrent à la place Royale, où ils lurent un prétendu arrêt du tiers-état qui condâmnoit Réveillon à être pendu en effigie. De-là ils se transportèrent à la place de Grève, et pendirent en effet le mannequin. Ils se dispersèrent ensuite, après être convenus d'un signal de ralliement, et allèrent passer la nuit dans des cabarets, où ils se gorgèrent de vin.

Toute la ville après leur retraite fut en rumeur; les bourgeois de Paris qui aujourd'hui sont fort dociles sur l'article du pain, ne craignoient rien tant dans ce tems-là, que d'en manquer. La crainte de n'en avoir pas pour le lendemain, fit qu'on se précipita chez les boulangers, et qu'on enleva tout le pain qui s'y trouva; de sorte que le lendemain en effet, plusieurs familles en manquèrent, les premiers venus en ayant pris beaucoup au-delà de leurs besoins.

Réveillon, pour qui se faisoit tout ce

---

demi la livre. Au moment où j'écris les malheureux le paient dix, dix-huit, vingt et vingt-cinq francs la livre; et quel pain encore! A Clermont dans le Beauvoisis, le sac de bled coûte dix mille francs.

bruit, étoit électeur du tiers-état de Paris. Il se trouvoit dans leur assemblée lorsque cette sédition éclata. Le rapport qu'on lui en fit, ne lui laissa nul doute que ses propriétés et sa vie même étoient menacées. Il courut chez le lieutenant de police, ensuite chez le colonel des gardes-françoises pour leur demander un secours qui protégeât son domicile. On lui accorda un détachement de quelques hommes pour garder l'intérieur et les avenues de sa maison. On construisit de plus à chaque extrémité de la rue où elle se trouvoit, une forte barrière. Des soldats furent placés contre cette barrière en dedans, et au dehors pour empêcher qu'elle ne fût forcée. Réveillon tranquillisé par ces précautions, se tient paisiblement avec sa famille dans sa maison, et ne songe pas même à en faire sortir ses effets les plus précieux. Quant à Henriot, dont la maison étoit dans le même fauxbourg que celle de Réveillon, les brigands n'ayant pas même prononcé son nom, il étoit loin de concevoir aucune crainte.

Le lendemain matin, tous ces scélérats sortent de leurs antres, se répandent dans les manufactures et les atteliers, et obligent les ouvriers de les suivre. Cette manière de grossir une troupe de séditieux, imaginée par d'Orléans, a été suivie dans tout le cours de la révolution. Ce sont d'abord une cinquantaine de mutins, hommes ou femmes, qui environnent la première personne qui

se rencontre sur leur passage; deux des mutins la serrent fortement sous les bras, et l'emmènent malgré elle. On fait ainsi à quiconque n'a pas le tems de fuir. A l'aide de ce manège, lorsque la troupe est arrivée sur le champ de bataille, elle effraye par son nombre ceux contre lesquels elle est dirigée.

Dans cette occasion, la horde des brigands étant grossie de tous les ouvriers qu'elle avoit enrôlés malgré eux, se transporta au fauxbourg Saint-Antoine, en menaçant Réveillon. Arrivée auprès de sa maison, elle fut contenue par la barrière et les soldats qui la gardoient, de sorte qu'elle ne put pas pénétrer au-delà de cette barrière. Dans l'impuissance de rien tenter, il sembloit qu'elle auroit dû se retirer. Elle resta cependant. Les aides-de-camp de d'Orléans qui la conduisoient, vouloient sans doute avoir ses ordres avant de la faire retirer. Il y avoit parmi ces gens-là beaucoup de femmes; et comme si le nombre n'en eût pas été assez grand, plusieurs hommes s'étoient déguisés en femmes; on les reconnoissoit aisément à leur physionomie et à leurs mouvemens On m'assura même dans le tems, qu'on y avoit reconnu le comte de Mirabeau, vêtu comme un gueux, et ayant comme tous les autres un gros bâton à la main. Quoique ce trait fût certainement digne de lui, je n'en garantirai pas la vérité. . . . .

Pendant que cette troupe étoit là, et se fatiguoit en injures contre les soldats qui ne vouloient pas la laisser pénétrer chez Réveillon, on arrêta dans la rue Saint Antoine deux charrettes chargées de cailloux et de bâtons qui étoient destinés à armer ceux de ces bandits qui ne l'étoient pas. On arrêta également sur le port Saint-Paul un bateau rempli de semblables armes, et qui avoit la même destination.

Le bruit qu'avoient fait ces misérables en se rendant au fauxbourg Saint-Antoine, avoit de nouveau répandu la consternation dans Paris. Les boutiques s'étoient fermées; les marchands craignoient un pillage.

Enfin d'Orléans parut sur le champ de bataille. On ne pouvoit pas trouver extraordinaire qu'allant à Vincennes pour une course de chevaux, il prît sa route par le fauxbourg Saint-Antoine, et que le mouvement qui se faisoit dans la rue de Montreuil, où étoit la maison de Réveillon, l'eût engagé à s'arrêter devant cette rue. Il s'y arrêta en effet, descendit de voiture, caressa ces gens là, leur frappa sur l'épaule, leur parla, prit une connoissance exacte de la situation des choses, remonta dans son carosse et disparut. A peine fut-il sorti, qu'il envoya prier la duchesse son épouse de le venir joindre à Vincennes. Quoique la princesse n'eût jamais été d'aucune des parties de plaisir de son époux, quoiqu'elle ne se fût jamais trouvée à aucune

de ses courses de chevaux, on ne pouvoit cependant pas regarder comme bien étrange qu'elle eût voulu assister à celle-ci.

La duchesse se rendit donc à Vincennes. Sur le soir, la course qui n'avoit rien eu de plus intéressant que toutes celles de ce genre, étant finie, le duc pria la princesse d'entrer dans le fauxbourg Saint-Antoine par la rue de Montreuil. Elle eut encore cette complaisance. A peine fut-elle devant la barrière qui préservoit la maison menacée, que les soldats par le respect dû à son rang, et qu'inspiroient ses vertus, ouvrirent d'eux-mêmes cette barrière, pour que sa marche ne fut point ralentie. Mais en cédant à ce sentiment de vénération, ils donnèrent passage à la foule. Quelque tems avant cette irruption, ces bandits s'étoient jettés dans la maison de Henriot; ils avoient fait voler les meubles par les fenêtres, et y avoient mis ensuite le feu. Henriot et sa famille eurent dans leur infortune le bonheur de s'évader à tems.

Les brigands agirent chez Réveillon avec encore plus d'emportement que chez Henriot. Ils s'attachoient aux meubles les plus précieux, ils les mutiloient, il les brisoient et les faisoient voler en éclats dans la cour, où la flamme les dévoroit ensuite.

Dès que la nouvelle de cette invasion fut sçue dans la ville, on fit marcher contre les séditieux le guet à pied et à cheval, le régiment Royal-Cravate, les gardes Françoises et les gardes Suisses. Rien d'aussi im-

posant ne s'étoit jamais montré aux yeux des Parisiens. Cette armée traînant après elle quelques pièces de canon, marchoit en bon ordre, et alloit là comme elle fût allée à un combat qui auroit dû être sanglant ; les canonniers tenoient la mêche allumée.

Quand ces troupes furent en présence des séditieux, des officiers déclarèrent à ceux-ci qu'on avoit ordre de repousser la force par la force, et les sommèrent de se retirer. Cette sommation leur fut réitérée jusqu'à trois fois, et quoiqu'ils ne fussent pas les plus forts, puisqu'ils n'avoient que des bâtons, ils n'en refusèrent pas moins d'obéir. Ce fut alors une nécessité d'engager le combat. Les séditieux furent les aggresseurs ; ils firent pleuvoir sur les soldats une grêle de pierres, de tuiles, d'ardoises, de meubles brisés. Des femmes se jettèrent au milieu des rangs ; elles animoient du geste et de la voix les mutins, et se montroient cent fois plus acharnées au combat que les hommes. Celles qui pouvoient se saisir d'un bonnet de grenadier, le mettoient sur leur tête ; celles qui avoient pu faire la conquête d'un sabre le brandissoient avec une joie féroce.

Royal-Cravate fut maltraité par l'impétuosité de cette première attaque ; il eut des soldats tués et des officiers blessés ; il ne se laissa point aller cependant au désir si naturel d'user de représailles, il fut impassible. Cette immobilité ne faisant qu'enhardir les

aggresseurs, les gardes Françoises reçurent à haute voix l'ordre de pénétrer dans la maison par toutes les issues, et de ne faire aucun quartier à ceux qui ne voudroient pas se retirer. Ce régiment forma dans la cour un bataillon quarré, et croyant qu'il suffisoit d'intimider ces malheureux, il les mit en joue, et perdit quelques coups en l'air. Ces ménagemens qu'on emploie toujours inutilement contre une multitude ivre de vin et de sédition, ne servit qu'à doubler la rage et la force de ces brigands. N'ayant plus de meubles précieux à mettre en pièces, ils semblèrent vouloir arracher les toîts, les charpentes, les murailles, et jusqu'aux fondemens eux-mêmes ; des poutres, des quartiers énormes de pierre, rouloient sur les soldats. Ceux-ci alors comprenant que tout ménagement étoit inutile avec de semblables bêtes féroces, et obligés de défendre leur propre vie, firent un feu roulant sur quatre faces. Ce moment fut terrible : les malheureux tomboient des toîts, les murs dégouttoient de sang ; le pavé étoit couvert de membres mutilés, de lambeaux de chair ; les cris pitoyables de la douleur se mêloient aux lugubres hurlemens de la rage.

Les séditieux, après cette décharge qui avoit tué tant des leurs, ne se montrèrent plus ni sur les toîts, ni sur les croisées, cessèrent les cris horribles dont ils avoient jusques-là frappé l'air. Les soldats soupçonnèrent que cette retraite et ce silence cachoient un

piège. Ils pénétrèrent dans la maison la bayonnettte au bout du fusil. Là il fallut disputer le terrein pied à pied ; ils trouvèrent par-tout une résistance qui tenoit du prodige. Il n'y eut pas un de ces misérables qui ne se défendit jusqu'au dernier moment en désespéré. Il n'y en eut pas un qu'il ne fallut couvrir de blessures et mettre hors d'état de défense pour l'arracher de la place où il se trouvoit, et le jetter dehors.

Les soldats qui s'engagèrent dans les caves, y furent frappés d'un spectacle qui les fit reculer d'horreur : ils virent la terre jonchée de ces misérables. Les uns qui s'étoient gorgés de vin ou dormoient, ou se rouloient dans l'ordure. Les autres qui trompés par leur avidité, s'étoient abreuvés d'acides nitreux et de drogues empoifonnées, destinées pour la teinture, expiroient dans des convulfions douloureuses qui les défiguroient.

La nuit vint mettre fin à ce déplorable combat, qui de tous ceux de ce genre que nous avons vus se renouveller dans le cours de la révolution, n'a pas été un des moins meurtriers. L'obscurité, et la difficulté qu'il y eut à pénétrer sur le champ de bataille après l'action, ne permettent pas de dire au juste combien d'hommes elle coûta de part et d'autre. Cependant à en juger par les morts et les blessés qui passèrent fous mes yeux, je ne crois pas porter trop haut la perte du côté des rebelles, en l'évaluant à deux cents morts et trois cents blessés. Du côté des

troupes, j'estime qu'elles eurent quatre-vingt blessés, dont deux officiers, & dix morts tous soldats.

Parmi les rebelles, on en vit plusieurs qui, dès qu'un des leurs recevoit un coup mortel, le mettoient sur un brancart, le promenoient ensuite dans les rues avec une contenance triste, et crioient d'une voix pitoyable aux passans : *voilà un défenseur de la patrie,* CITOYENS, *de quoi l'enterrer ?* C'est là la première rencontre où les soldats de d'Orléans se sont donnés le titre de citoyen.

Entre les blessés rebelles que j'eus occasion d'entendre converser, tous à l'exception de deux ou trois, moururent dans la nuit même. Quand on leur faisoit cette question : *Malheureux, qu'allois-tu faire là ?* ils n'avoient tous qu'une même réponse : *Ce que j'allois faire là ? j'y allois comme vous, comme tant d'autres, pour voir.* Il n'étoit pas possible de leur faire dire autre chose. Il n'y eut jamais d'exemple d'un tel laconisme, d'une telle discrétion. Comme cependant chacun tenoit à la main une arme quelconque, on insistoit et on faisoit cette autre question : *Si tu allois là pour voir, pourquoi prenois-tu cette arme ?* Ils n'avoient encore tous qu'une même réponse à cette nouvelle question : *Je l'ai trouvée par terre, et je l'ai ramassée.* J'en ai cependant entendu un qui torturé par ses douleurs cuisantes, s'écria quelques minutes avant d'expirer : *Mon Dieu ! mon Dieu ! faut-il être traité ainsi*

pour douze misérables francs! Il avoit en effet sur lui deux écus de six francs, et c'étoit le seul argent qu'il eût dans ses poches. Tous ceux que j'ai vus, avoient depuis douze jusqu'à trente-six francs, pas une pièce de monnoie au-dessus, pas une au-dessous : cela étoit invariable. Cet argent se trouvoit partagé dans les deux poches, ou dans une seule du gilet ; chez plusieurs il étoit enveloppé dans du papier.

En général tous me parurent être de la lie du peuple ; le seul d'un état un peu relevé, étoit marchand de vin dans la rue Saint-Antoine. Il jouissoit d'une assez bonne renommée, et passoit pour n'être point mal dans ses affaires. Le malheureux souffroit cruellement, une balle lui avoit percé une cuisse de part en part. Il n'étoit allé, disoit-il comme tous les autres, dans la rue de Réveillon, que pour voir ; cependant lorsqu'on le prit, il tenoit à la main un bâton, au bout duquel étoit fiché un couteau ensanglanté ; mais comme tous les autres encore, il avoit ramassé cette arme dans la rue. On lui trouva dans une poche de son gilet six écus de six livres, et il ne manqua pas de dire que cet argent étoit à lui ; mais ce qui parut plus singulier, c'est qu'il avoit dans chacune des poches de son habit, un flambeau d'argent. Il y a apparence qu'il avoit volé ces flambeaux chez Réveillon ou chez Henriot ; il soutint que c'étoit quel-

ques scélérats qui les lui avoient glissés dans ses poches.

Je remarquai que tous mouroient avec résignation, et quelques-uns même avec une sorte de gaieté. On remplit les prisons du Châtelet de ceux qui ne moururent pas sur le champ de bataille, ou des suites de leurs blessures. La cour qui se souvenoit que le parlement n'avoit pas déployé une grande rigueur contre les incendiaires pris dans les derniers troubles, lui ôta la connoissance de cette nouvelle affaire. Tous les coupables furent renvoyés par lettres d'attribution devant le grand prévôt. Que la cour agît bien ou mal, elle encouroit toujours le blâme de ceux qui avoient intérêt de la décrier. Ainsi dans cette occasion, les Orléanistes crièrent qu'elle déroboit l'instruction de ce procès au parlement, parce que c'étoit elle-même qui avoit créé cette insurrection. Si elle en eût laissé la connoissance au parlement, on n'eût pas manqué de dire qu'elle ne l'ôtoit au grand prévôt à qui les loix du royaume attribuoient le jugement de ces sortes de délits, que parce que le parlement à cette époque étoit dévoué à la cour.

Les Orléanistes ne purent parvenir à accréditer leur calomnie. Il y a mieux, un bruit sourd, mais presque général, accusa d'Orléans lui-même. Un gentilhomme dans la chambre des électeurs de la noblesse, demanda que la chambre s'occupât de ce qui

venoit de se passer dans le fauxbourg Saint-Antoine : " Je ne pense pas, répondit le mar-
" quis de la Queuille, électeur pour le dis-
" trict des Petits-Auguſtins, que la chambre
" doive s'occuper de ces événemens ; elle doit
" en gémir. Il y a assez de personnes dont les
" fonctions sont de s'en occuper, le parle-
" ment de Paris qui a la grande police, le
" miniſtre de Paris et le lieutenant de police.
" Mais je crois que les états-généraux, où
" j'ai l'honneur d'être député, s'occuperont
" d'en chercher les auteurs pour les faire
" *punir* . . . . ." A ce mot *punir*, d'Orléans parut effrayé, il interrompit brusquement le marquis de la Queuille, et lui cria : *Punir ! Comment ?* — Par la honte, Monseigneur, répondit la Queuille, et ils livreront les coupables à la juſtice du roi pour être *punis corporellement.* Ces derniers mots firent perdre toute contenance à d'Orléans ; il pâlit, et sortit avec précipitation de la salle.

Cette singulière retraite ne fit que confirmer les soupçons qui s'élevoient contre lui ; ils prirent de la consistance, et pouvoient finir par devenir très-nuisibles à ses vues. Il en eut une véritable crainte. Il publia par la voie des journaux, une apologie dans laquelle il convint que les soupçons qui le frappoient, étoient de nature à l'affecter et à l'alarmer ; mais, ajoutoit-il, " la vérité ne tardera pas à être connue ; je sais qui sont les véritables auteurs de l'émeute,

dont on veut me rendre coupables ; je les connois, je réclamerai contr'eux la justice du roi ; je les dénoncerai, je les traduirai aux états-généraux pour qu'ils y soient jugés ; je solliciterai pour eux la plus rigoureuse justice ; enfin, je prends l'engagement solemnel d'imprimer, de rendre publique ma dénonciation."

Dans cette apologie, d'Orléans convint avoir parlé aux séditieux le jour où ils étoient réunis aux environs de la maison de Réveillon, mais il ajouta que conduit là par le seul hasard, il leur avoit simplement dit : *Allons, mes enfans, de la paix, nous touchons au bonheur.*

L'engagement solemnel qui terminoit cette apologie, n'a jamais été tenu ; et il est à croire que d'Orléans ne se seroit pas avancé à faire une semblable promesse qu'il savoit bien ne pouvoir tenir, s'il n'eût eu la conviction qu'il alloit être incessamment proclamé chef suprême de l'état ; il n'ignoroit pas qu'alors tous ses forfaits passés seroient légitimés, et que nul n'auroit la hardiesse de lui en demander compte.

Dans le moment cependant l'impudence avec laquelle il publia ce serment, fit illusion à quelques personnes. Dans la suite, la rapidité avec laquelle les événemens se succédoient, fit oublier ses promesses ; plus d'ailleurs il avançoit dans la carrière du crime, plus sa force et la terreur qu'elle inspiroit, s'accroissoient ; de sorte que quel-

ques jours après, personne peut-être n'eût pû lui rappeller impunément qu'il avoit dit connoître les auteurs de la dernière émeute, et contracté l'engagement de les dénoncer.

Les poursuites du grand prévôt contre ceux des séditieux remis entre ses mains, ne laissèrent échapper aucune lumière. Henriot et Réveillon étoient les seuls qui eussent pu éclairer le public, s'ils eussent eu le courage de dire ce qu'ils savoient; mais ce courage leur parut une imprudence. Ils ne voulurent pas s'exposer une seconde fois à la vengeance du monstre qui avoit déchaîné contr'eux tant de bêtes féroces. Henriot se tut, et devint dès ce moment si nul, qu'il n'a point été question de lui pendant le reste de la vie de d'Orléans. (1) C'est à cette sage obscurité qu'il dut la vie.

Quant à Réveillon, pour ôter au farouche d'Orléans toute idée qu'il eût l'intention de l'accuser, voici l'expédient qu'il imagina: Il avoit eu un démêlé judiciaire avec l'auteur de l'histoire des cardinaux. Cet auteur étoit ecclésiastique et pauvre; il s'appelloit Leroi. Sa querelle avec Réveillon l'avoit entaché d'une mauvaise réputation. On ne peut dire au reste de quel côté étoient les torts

---

(1) Il ne faut pas confondre ce Henriot avec l'Antropophage du même nom qui buvoit à Saint-Firmin le sang des prêtres, qui fut commandant de la garde nationale, et périt avec Robespierre sur l'échafaud.

dans ce procès, car jamais il n'a été jugé. Ce fut cet homme que Réveillon imagina de présenter au public comme le chef de la dernière sédition. Il savoit qu'il le frapperoit impunément d'une telle accusation, et il ne doutoit pas que d'Orléans ne lui sût gré d'avoir ainsi présenté au public un homme sur qui tous les soupçons pussent se diriger.

Réveillon composa donc une longue apologie, où après avoir parlé emphatiquement de son moral, de ses principes, de son caractère de bonté, de sa modestie, de son désintéressement, de sa tendre commisération pour les ouvriers, il donnoit à entendre que l'abbé Leroi avoit soudoyé six mille brigands pour piller et incendier sa maison. En évaluant la solde de chacun de ces six mille brigands à un demi-louis, Leroi auroit donc dépensé pour se donner le plaisir de voir briser les meubles de Réveillon, trois mille louis. Eh ! où cet ecclésiastique qui étoit notoirement le plus pauvre des hommes, avoit-il trouvé cette somme ? dans cette fable, le malheur personnel à Henriot restoit sans motif.

Les gens de d'Orléans se jettèrent avec fureur sur l'écrit de Réveillon ; on en multiplia les exemplaires ; on cria de tous côtés que le voile étoit levé, que la reine, que le comte d'Artois avoient remis à l'abbé Leroi trois mille louis pour déchaîner une armée d'incendiaires contre la manufacture de Réveillon. Le petit peuple s'échauffa

contre l'accusé. On croyoit qu'il s'effrayeroit, et qu'il prendroit la fuite. Il n'en fit rien. Les juges du Châtelet cédant à la rumeur populaire, le décrétèrent de prise de corps. Il se continua prisonnier. Ses interrogatoires furent simples, ses réponses à l'accusation victorieuses. On le confronta à tous les prisonniers qu'on avoit faits sur le champ de bataille, et dont les prisons regorgeoient. Tous assurèrent ne l'avoir jamais vu, et ne pas même le connoître de nom. On fut donc obligé de lui rendre sa liberté.

On avoit arrêté en même tems que lui, une femme avec laquelle il vivoit dans la plus grande intimité, et qui lui étoit extrêmement chère. Cette femme, après quelques jours de détention, fit savoir à Leroi, qu'elle manquoit de tout. Il lui envoya sa montre; c'étoit le seul bien qui lui restât au monde. Cette ressource épuisée, l'infortunée mourut de misère sur un grabat. C'est un fait que j'ai vérifié moi-même sur les lieux. Donc Leroi se trouvoit aussi pauvre après qu'avant l'émeute du fauxbourg Saint-Antoine. Et à qui feroit-on croire qu'ayant reçu trois mille louis pour payer cette insurrection, il eût mieux aimé rester dans l'indigence que de s'approprier une partie de cette somme ?

La justice rendue à cet ecclésiastique, mit au désespoir le parti d'Orléans. On intrigua auprès de quelques conseillers au parlement; on circonvint Réveillon; celui-ci

renouvella son procès contre l'abbé Leroi ; il déclina la jurisdiction du Châtelet, et le cita au parlement. Leroi assigné comparut avec sécurité. Avant de monter au tribunal, il entra dans un café à côté de la Conciergerie. Là, on vint lui dire que les esprits étoient extraordinairement échauffés contre lui, qu'il alloit être décrété de prise de corps, et que s'il se constituoit prisonnier, il iroit sous quinze jours à la Grève. Sans considérer si ceux qui lui parloient ainsi étoient amis ou ennemis, il se décida à ne point attendre le décret de prise de corps dont on le menaçoit. Il sortit du café sans que personne se mit en devoir de l'arrêter. Depuis ce moment il n'a plus été question de lui, et je ne peux dire ce qu'il est devenu.

Dans cette foule innombrable de prisonniers faits le jour du combat, les juges ne trouvèrent que trois coupables, ou du moins crurent devoir se borner à ne frapper que trois têtes. Parmi ces trois condamnés, il se trouva une femme qui s'étant déclarée enceinte, échappa à la mort. Le supplice des deux hommes fut une fête pour les Parisiens. La garde de Paris à pied et à cheval, les gardes Françoises, les gardes Suisses, un régiment de dragons, un de cavalerie, escortèrent les deux patiens depuis le Châtelet jusqu'au fauxbourg Saint-Antoine, où on avoit dressé les potences. L'entrée triomphante d'un conquérant dans une

ville prise d'assaut, n'est pas plus pompeuse que ne le fut la marche de ces deux malheureux au lieu de leur supplice. Ils reçurent la mort sans désigner aucun complice, sans fournir aucune lumière sur les chefs de l'émeute.

Ainsi se termina cette affaire qui ne produisit pas dans le moment à d'Orléans tout ce qu'il en attendoit. La bonne contenance que les troupes firent contre les rebelles, rassura les Parisiens, et ne leur permit pas de penser qu'il leur fût nécessaire de prendre les armes. Il est digne de remarque que Necker, dont cet événement auroit dû fixer toute la sollicitude, n'y donna aucune attention. Ce ne fut que plus d'un mois après qu'il sembla s'en occuper, et toute la part qu'il y prit se réduisit à annoncer par une lettre ostensible à Réveillon, les faveurs que le roi jugeoit à propos de lui accorder pour le dédommager du dégât qui avoit été fait à sa manufacture. Il est assez singulier encore que ces faveurs tombassent sur le seul Réveillon, et qu'Henriot fût oublié.

Dans les environs de Paris, dans les provinces, il se passoit des scènes à peu près semblables à celles du fauxbourg Saint-Antoine. Par-tout la disette des grains occasionnoit des mouvemens; par-tout le sang couloit. C'est sous ces funestes auspices que les états-généraux étoient convoqués. Il est certain que l'on vouloit que leurs premiers travaux fussent marqués par d'épouvan-

tables désastres. Ce qui le confirme, c'est qu'à cette même époque, il se pratiquoit une autre menée, à laquelle on se sauroit trop dire qui avoit plus de part de Necker ou d'Orléans. Depuis le commencement d'Avril, des fermiers, des meûniers, des boulangers, des marchands même de bœufs recevoient des lettres qui leur ordonnoient de cesser tout approvisionnement pour Paris, depuis le 20 Avril jusqu'au 15 Mai suivant. Ces lettres étoient signées, *Necker*. Les gens qui les recevoient n'en faisoient point mystère, et ne savoient qu'en penser. Ils s'adressoient au ministre qui nioit les avoir écrites, mais qui s'en tenoit là, et ne se donnoit aucun mouvement pour éclaircir une manœuvre, dont le plus grand désordre pouvoit en être le résultat.

Le premier Mai un homme qu'on dit depuis s'appeller Lequeue, et qui étoit vêtu de la livrée des petites écuries du roi, se présente à la caisse d'escompte avec un bon pour toucher 50 mille écus. Ce bon se trouve signé de Necker et de son secrétaire; on ne fait aucune difficulté de le payer. Lorsqu'ensuite on le présente au ministre, il dit que la signature, quoique très-bien imitée, n'est point la sienne, et que celle de son secrétaire est aussi contrefaite. On donne de l'éclat à cette aventure; c'est alors sur-tout qu'on parle des lettres circulaires qui courent les campagnes, et on conclud qu'elles sont toutes l'ouvrage de l'homme qui a présenté

le bon de 50 mille écus à la caisse d'escompte. Pour s'assurer si cette conséquence étoit bonne, il falloit arrêter cet homme, il falloit éveiller le zèle des tribunaux, il falloit prendre des informations sur ceux qui recevoient ces lettres circulaires, et sur la manière dont elles leur parvenoient. Rien de tout cela ne fut fait, et Necker qui avoit un si grand intérêt à découvrir les auteurs de cette trame, resta dans une inaction fort extraordinaire; il ne se mit pas même à la recherche de ce Lequeue, dont il n'a plus été question depuis cette aventure ; de sorte qu'on ne peut pas dire si cet homme agissoit pour autrui, ou pour son propre compte.

Ces intrigues, ces agitations auroient dû paroître d'autant plus extraordinaires que le moment sembloit être venu de mettre fin à toutes les inquiétudes, de dissiper tous les soupçons, puisque la nation avoit enfin ces états-généraux qu'elle avoit tant désirés. Quel sujet de méfiance, de jalousie pouvoit-il rester au tiers-état lui-même ? Le roi lui avoit donné la double représentation, et les deux premiers ordres venoient de renoncer solemnellement dans les assemblées primaires, à tout privilége, à toute exemption pécuniaire; le clergé et les nobles demandoient unanimement à être imposés à raison de leurs biens. Mais plus ces heureuses dispositions étoient propres à inspirer la confiance au tiers-état, plus la faction d'Or-

léans avoit intérêt à ne point le laisser s'endormir dans la sécurité que devoit engendrer cette confiance.

Ils s'ouvrirent enfin ces états-généraux si ardemment demandés, si impatiemment attendus, et qui par un enchaînement lamentable de machinations, de sottises, de forfaits, n'ont pas été moins funestes à la France qui attendoit d'eux son salut, qu'au monarque qui les avoit convoqués. Leur composition mérite d'être remarquée. L'Ordre du clergé y comptoit quarante-huit archevêques ou évêques, trente-cinq abbés, chanoines ou autres ecclésiastiques, et deux cent huit curés. L'ordre de la noblesse s'y trouva composé de dix huit grands baillis ou sénéchaux, de deux cent vingt-quatre autres gentilshommes, et de vingt-huit magistrats de cours supérieures. La noblesse de Bretagne n'y envoya point ses députés qui auroient dû être au nombre de vingt-cinq ; de sorte que cet ordre n'eut point aux états-généraux un nombre de représentans égal même à la moitié de celui qu'on avoit accordé au tiers-état ; et comme d'Orléans, membre de la députation de la noblesse, s'étoit mis ainsi que tous les autres gentilshommes qu'il avoit enchaînés à sa fortune, dans la nécessité d'accéder d'abord à toutes les demandes du troisième ordre, il étoit clair que celui-ci devoit remporter sur le second une victoire complette. Enfin le tiers-état eut pour le représenter aux états-géné-

raux, deux ecclésiastiques, douze gentilshommes, seize médecins, dix-huit maires ou consuls, cent soixante-deux officiers de bailliages ou autres siéges inférieurs de judicature, cent soixante-seize bourgeois, négocians, propriétaires ou cultivateurs, et deux cent douze avocats.

Dans la procession qui se fit la veille du jour où les états-généraux tinrent leur première séance, le duc d'Orléans ne prit point place à la tête des princes du sang. Il se confondit parmi les gentilshommes, et parut avec les députés nobles du baillage de Villers-Cotterets. Sa présence excita sur tout son passage des transports immodérés de joie. On jettoit les chapeaux en l'air, on battoit des mains, on ne cessoit de crier : *Vive le duc d'Orléans.* Il s'enivra de ces applaudissemens, et se crut pour toujours l'idole du tiers-état. L'insensé ne connoissoit pas la mobilité du peuple qui lui prodiguoit ces témoignages d'amour. Il étoit loin dans ces momens d'ivresse, de se dire à lui-même que ce même peuple feroit éclater de semblables transports d'allégresse, s'il le voyoit un jour traîner à l'échaffaud.

Rien au reste ne fut plus touchant, plus majestueux que cette procession, où ce que la religion a de plus auguste et de plus saint se trouvoit environné de la pompe de la cour et de l'élite de la nation. Cependant les personnes qui portèrent à cette cérémonie des vues pures, n'en reçurent pas

l'impression qu'elles en avoient attendue. Ces clameurs bruyantes dont l'air retentissoit sur le passage du tiers-état, étonnoient plus qu'elles ne réjouissoient. Ce silence sombre et presque farouche où l'on s'enfonçoit en présence de la noblesse et du clergé, frappoit d'une sorte de consternation. Ce délire exagéré qu'excitoit la vue du duc d'Orléans avoit quelque chose de sinistre qui paroissoit d'un mauvais présage. Lorsqu'ensuite on fixoit le monarque et sa compagne, on se surprenoit le cœur serré de tristesse et les yeux mouillés de larmes.

Ce fut encore une journée bien flatteuse pour le duc d'Orléans que celle du lendemain. Les députés furent appellés à la séance par baillages. Le tour de celui de Villers-Cotterets étant arrivé, le prince et un curé se présentent ensemble à la porte de la salle ; celui-ci s'éloigne et veut céder le pas au prince, qui lui fait observer que sa qualité de gentilhomme ne lui permet de passer qu'après les membres du clergé. Le curé se rend à cette observation, et le duc d'Orléans entre dans la salle à la suite de l'ecclésiastique. Dès qu'on apperçut le prince, tous les membres du tiers-état qui se trouvoient déjà dans l'assemblée, se levèrent, agitèrent leur chapeau, et pendant un quart d'heure firent retentir la voute du cri *vive le duc d'Orléans !*

Les trois ordres ayant pris leur place suivant les formes antiques de la monarchie

Françoise, le roi parut environné de toute sa cour; la reine marchoit à côté de lui. Louis XVI étant monté sur son trône, la reine prit place à sa gauche dans un fauteuil moins élevé d'une marche que le trône. Des princes, les pairs et les grands se rangèrent à la droite et à la gauche du roi, sur le premier gradin au-deſſous du trône. Dès que le roi fut assis, il chercha des yeux autour de lui le duc d'Orléans, et parut étonné de ne l'y point rencontrer. L'ayant apperçu au rang des députés de son bailliage, il le fit prier d'approcher de sa personne. " Je m'é-
" tonne, lui dit le monarque, de ne point
" voir auprès de moi le premier prince de
" mon ſang. Il me ſemble que dans une
" circonstance telle que celle-ci, il seroit
" de votre devoir de ne point abandonner
" le roi. Pourquoi d'ailleurs faire scission
" avec les princes?"—Sire, lui répondit d'Orléans, ma naissance me donne toujours le droit de me rendre auprès de votre majeſté, mais je crois dans ce moment devoir me placer dans le rang que me désigne le bailliage qui m'a député." Le roi n'insista pas: le prince retourna parmi ses co-députés, et le tiers-état lui sut un gré infini de cette espèce d'abandon de son titre de premier prince du ſang.

Je n'entreprendrai point le récit de cette première séance; et en général ceux des travaux de nos aſſemblées nationales, qui ne ſe lient pas à l'hiſtoire de la conjuration

de d'Orléans, ne ſont pas de mon ſujet.

On eut bientôt lieu de se convaincre que le tiers-état n'entendoit pas que la conquête qu'il avoit faite de la double représentation, fût une conquête stérile. Il ne pouvoit en jouir qu'autant que les deux premiers ordres viendroient se confondre et se perdre dans son sein, parce qu'alors les voix se recueillant par tête, il formoit constamment la majorité, s'il pouvoit attirer à lui seulement quelques membres des deux autres ordres. Le tiers-état comptoit tellement sur cette supériorité, que dès la seconde séance, il parut s'étonner de ce qu'on sembloit vouloir la lui disputer. En entrant dans la salle qui lui étoit destinée, il s'indigna de ne point y trouver le clergé et la nobleſſe. Chacun de ces deux ordres s'étoit en effet rassemblé dans sa salle particulière. On appella cela une scission. Ils ne pouvoient cependant guère agir autrement, car enfin il n'existoit encore aucune loi qui les contraignît d'obéir plutôt au tiers-état qu'au roi; or la veille, ils avoient été formellement invités au nom du roi, par Necker, à se séparer. « La majorité des cahiers « des ordres privilégiés, leur dit ce ministre, « contenant pouvoir de renoncer aux privilè- « ges pécuniaires, il ne s'agit plus que de ré- « diger le mode de transaction à passer sur « cette même rénonciation. En conséquence « sa majesté *invite les privilégiés à se reti-* « *rer dans leurs chambres*, pour y procéder « *ſans délai*." C'étoit donc une nécessité au clergé et à la nobleſſe qui ne pouvoient

être portés, ni par leur devoir ni par leur intérêt, à désobéir au roi, de *se retirer sans délai dans leur chambre respective.*

La chose ne fut pas prise ainsi : une terrible guerre s'alluma contre les deux premiers ordres de l'état ; & ce qui devoit nécessairement amener leur dissolution, c'est que cette guerre fut tout-à-la-fois pour eux générale et intestine, c'est-à-dire que chacun de ces deux ordres eut à se défendre et contre le tiers-état et contre une partie de lui-même. Des curés divisèrent la chambre des ecclésiastiques en deux partis, dont le moins nombreux, comme cela devoit être, fut celui du haut clergé. Dans la chambre de la noblesse, d'Orléans mit en œuvre toutes les ressources que lui donnoient ses grands moyens, pour y gagner beaucoup de partisans au tiers-état. Il ne dissimuloit plus qu'il vouloit, à quelque prix que ce fût, faire cause commune avec cet ordre ; il comprenoit que c'étoit là seulement qu'il pourroit trouver les forces qui lui devenoient nécessaires pour obtenir un changement de dynastie.

La franchise avec laquelle il avouoit un dévouement que sa conduite d'ailleurs justifioit si bien, mit le comble à la confiance et à l'amour que lui portoit le tiers-état. Le petit peuple témoigna aussi sa joie de sa nomination aux états-généraux. Les femmes, les hommes des halles, les petites gens des fauxbourgs vinrent à son Palais Royal,

mêler leurs cris d'allégresse au bruit du tambour, au son des fifres et des hautbois. Dans ces occasions, d'Orléans ne se livroit pas avec trop d'empressement à la multitude. C'étoit toujours le hasard qui l'amenoit au-devant d'elle; un coup-d'œil, un fourire, quelques mots comme jettés à la dérobée lui suffisoient pour nourrir et encourager l'enthousiasme de la foule, et ne pouvoient pas le compromettre.

Dès que les états-généraux eurent commencé leurs travaux, d'Orléans partagea tout son tems entre les séances de cette assemblée, et celles de son conseil révolutionnaire. Il avoit dédaigné de paroître parmi les derniers notables; il fut très-assidu dans la chambre de la noblesse, et y servit la cause du tiers-état avec le plus grand fuccès. Ce zèle lui venoit de ce qu'il croyoit qu'il alloit en recevoir incessamment la récompense. Les conjurés de Passy avoient formé à Versailles une association qu'on appella club Breton. Les chefs de cette association convinrent d'un plan de révolution, dont le premier article étoit, qu'il falloit, par quelque moyen que ce fût, contraindre les deux premiers ordres à se réunir au troifième. Le second article portoit l'interdiction du roi, la mort de la reine, soit par des voies qui auroient une apparence de légalité, soit de toute autre manière qui ne pourroit pas mettre en évidence les conjurés, et enfin l'élévation du duc d'Orléans à la lieute-

nance générale. Comme l'exécution d'un tel complot étoit tout à son avantage, on peut croire aussi que l'honneur de l'invention lui appartenoit, et alors il faut conclure qu'au moins à cette époque il menoit plus les conjurés qu'il n'en étoit mené.

Il étoit évident que pour jouir du bienfait du second article, il falloit préalablement avoir obtenu l'accomplissement du premier; car si les trois ordres restoient constamment séparés, il devenoit impossible, quelque ressort que l'on fît jouer, quelqu'événement que l'on amenât, de faire prononcer l'interdiction du roi. Les dispositions où se trouvoient la très-grande partie des curés, donnoient la certitude qu'on n'auroit nulle peine à pousser le clergé dans le tiers-état, qui dès-lors avoit quitté son nom pour prendre celui de Communes. La chambre de la noblesse donnoit de grandes inquiétudes. A l'exception des députés de Paris, les autres gentilshommes ne paroissoient nullement disposés à se prêter aux vues des conjurés. Les intrigues, les offres, les caresses, les menaces les trouvoient tous inébranlables. Plus même on cherchoit à les séduire, et plus l'attachement de plusieurs d'entr'eux aux principes constitutifs de la monarchie, l'exaltoit, et devenoit une véritable passion. Il est certain en outre qu'il y eut parmi ces nobles, des hommes clairvoyans qui devinèrent toutes les combinaisons de scélératesse dont s'oc-

cupoit le génie infernal de d'Orléans; ils n'en devenoient que plus opiniâtres à se roidir contre toute manœuvre qui tendoit à les jetter dans les communes.

Il paroissoit donc à-peu-près certain qu'on n'obtiendroit rien de la noblesse, et que cet ordre consentiroit à tout plutôt qu'à sa réunion au tiers-état. Dans cet état de choses, d'Orléans usa de toutes les ressources de son imagination pour ébranler et diviser cette masse. Il fit entendre à tous qu'il convenoit que son rang, ses richesses, son mépris pour la cour, devoient lui faire supposer des desseins ambitieux, mais il protesta que ses vues étoient pures, et qu'il ne demandoit autre chose que d'être mis à l'épreuve par ceux qui, comme lui, désiroient uniquement le bien de l'état. Il promit ensuite à ceux qu'il savoit malades de l'anglomanie, qu'il se prêteroit à l'établissement de deux chambres organisées à l'instar de celles du parlement d'Angleterre. Ce fut là le piège où se prirent Lally-Tolendal et Clermont-Tonnerre, tous les deux jeunes, tous les deux impatiens de se montrer à l'Europe comme chefs de parti.

A d'autres, d'Orléans assura que son vœu le plus ardent étoit de voir un homme de génie donner à la France une constitution que les autres pays de l'Europe pussent prendre pour modèle, ajoutant qu'il mettroit toute sa fortune et tout son crédit à la

disposition de cet homme de génie. Voilà le charme qui séduisit le duc de la Rochefoucault.

Aux hommes avides de richesses et de dignités, il fit entrevoir la nécessité de se réunir à lui pour opérer une révolution qui obligeât de substituer de nouvelles maisons à celles qu'on voyoit depuis si long-tems jouir exclusivement des faveurs de la cour. Voilà l'appât qui enivra le comte de Crillon.

Enfin, à ceux qui, soit pour conserver un immense patrimoine, soit pour acquérir des dignités et de la fortune, étoient prêts à se ranger dans le parti qu'ils croiroient le plus fort, d'Orléans fit entendre que le bouleversement qui se préparoit, alloit tout engloutir, et que lui seul resteroit puissant. Lepelletier de Saint-Fargeau fut un de ceux que cette considération frappa, et mit à la suite des courtisans du prince.

Par ces artifices, d'Orléans détacha une partie de sa chambre de la cause du royalisme, et ce ne fut pas là le seul avantage qu'ils lui procurèrent. Cette dernière conquête rapprochée de l'amour que lui portoit la presque-totalité du troisième ordre, fit croire que son parti étoit en effet beaucoup plus puissant qu'on ne le croyoit. L'opinion que Louis XVI étoit condamné à recevoir de son vivant même d'Orléans pour successeur, commença à se glisser et à prendre faveur ; on soupçonnoit l'Angleterre de vouloir ce changement de dynastie. L'impunité

avec laquelle on outrageoit journellement le monarque et sa compagne, les flagorneries que les écrivains prodiguoient à d'Orléans, l'empressement avec lequel des courtisans couverts des bienfaits de la famille royale venoient se ranger autour du prince, la bonne intelligence qui paroissoit régner entre lui et Necker, tout, il faut l'avouer, contribuoit à faire conjecturer que la couronne alloit passer dans la branche d'Orléans. De sorte qu'il arriva dans cette occasion ce qu'on avoit vu dans la dernière maladie de Louis XIV. Les courtisans abandonnèrent le lit du monarque agonisant pour courir se prosterner devant Philippe de France, entraînés par la seule idée que le génie ambitieux du prince sauroit lui faire conquérir la régence, si le testament du roi la lui refusoit. Il en fut de même à l'égard de Louis Philippe Joseph, non moins ambitieux que son ayeul. Plusieurs François se dévouérent à ses volontés, afin d'en être les premiers remarqués, lorsqu'il régneroit; d'autres, sans montrer le même empressement à le servir, résolurent de se comporter au milieu de l'agitation universelle avec une telle circonspection qu'ils puissent, s'il parvenoit au trône, lui prouver qu'ils n'avoient jamais ni blâmé ni contrarié ses vues. C'étoit le 17 Juin que d'Orléans devoit, dans la chambre de la noblesse, produire un mouvement dont le triple effet eût été la jonction des trois ordres, l'interdiction du roi et

la mort de la reine. Il y avoit ce jour-là une fermentation extraordinaire dans la chambre du tiers-état, parce qu'elle s'étoit constituée en assemblée nationale. L'importance de la délibération avoit attiré à Versailles un concours prodigieux de personnes. Ceux des conjurés qui se trouvoient dans cette foule, ceux que renfermoit le tiers-état attendoient, comme on en étoit convenu, que le prince donnât le signal, de la chambre de la noblesse. Quant à lui il devoit commencer son rôle au moment où on lui apprendroit que le tiers-état avoit pris la dénomination d'assemblée nationale. On vint en effet lui en donner la nouvelle : *Ah! pourquoi, s'écria-t-il, ne l'ont-ils pas fait plus tard? nous y eussions été.* Il se lève ensuite, et tire de sa poche un discours que les chefs des conjurés lui avoient composé. C'est du désordre que ce discours devoit jetter dans la chambre de la noblesse, qu'ils attendoient l'exécution de leur plan. Le prince commença sa lecture avec assez d'assurance ; il faisoit ce jour-là une chaleur excessive, et l'on étouffoit dans la salle, parce que les fenêtres étoient fermées. D'Orléans en étoit à peine à sa troisième ou quatrième phrase, que le marquis de Montrevel ne pouvant tenir à l'excès de la chaleur, s'écria : *Qu'on ouvre les fenêtres!* Ce cri rompit le charme que les conjurés avoient attaché au discours de d'Orléans. Le prince

crut qu'on devinoit ce qu'il alloit lire et faire ; il imagina que Montrevel vouloit le jetter par les fênetres aux séditieux qui l'attendoient au dehors ; le papier lui tombe des mains ; pâle et tremblant, il se jette sur son fauteuil, et s'évanouit. On le transporte dans le veſtibule de la salle. Là, on se hâte de lui faire respirer des sels spiritueux, et pour procurer du jeu à sa respiration on déboutonne sa veſte. Quel ne fut pas alors l'étonnement des personnes présentes de voir le prince ceint d'une quadruple cuirasse ? Son corps étoit enveloppé et serré de quatre gilets, dont un en peau de renne. La précaution de se plastronner d'une manière si étrange et si nouvelle, ne laissa nul doute que d'Orléans n'eût eu l'intention de tenter dans cette journée quelqu'entreprise où il auroit pu courir des dangers pour sa vie. L'entreprise qui n'étoit autre que la conspiration projettée avec les principaux membres du club Breton, n'eut pas lieu par l'accident que la frayeur causa au prince ; mais les choses n'en allèrent pas moins bien pour le tiers état. Dans cette même journée d'Orléans lui conquit quatre-vingt-seize membres de sa chambre. Ces quatre-vingt-seize membres formoient cependant par proportion avec le reste de la chambre, un bien petit nombre, et dans toute assemblée délibérante c'est la majorité qui fait la loi. Il semble donc que ces gentilshommes auroient

dû être enchaînés par la résolution de leurs autres co-députés ; mais d'Orléans les détermina à ne tenir aucun compte des arrêtés de la chambre, et à prendre place dans le tiers-état. Clermont-Tonnerre, Lusignan, Lally-Tollendal, la Rochefoucault, Rochechouart, Montesquiou, Duport, Dionis du Séjour, se hâtèrent de se rendre à cet avis ; ils crurent que leur empressement seroit agréable au tiers-état, et qu'il accroîtroit leur popularité. Ce furent-là les premiers déserteurs de l'ordre de la noblesse.

Il fut convenu ensuite que parmi les quatre-vingt-huit autres gentilshommes dissidens, quarante-cinq resteroient dans la chambre, pour y nourrir l'esprit de division. Ceux qui ressentoient une sorte de pudeur de se montrer trop tôt et trop ouvertement en guerre contre leur ordre, aimèrent mieux rester ; ceux qui désiroient pardessus tout donner un témoignage de leur zèle à d'Orléans, demandèrent à la suivre. Il se mit à leur tête, et entra d'un air de conquérant dans la salle du tiers-état, suivi de ce troupeau. Le nom de ces gentilshommes formant le cortège de d'Orléans dans une occasion aussi solemnelle, appartient à la postérité. Ce furent le baron de Menou, le duc d'Aiguillon, le comte de Crillon, le vicomte de Beauharnois, le marquis de la Tour-Maubourg, le comte de la Touche, le comte de Montmorency,

Alexandre Lameth, Sillery, le baron d'Harembure, le duc de Luynes, d'André conseiller au parlement d'Aix, le marquis de Lezay-Marnézia, le vicomte de Toulongeon, de Phelines, le vicomte des Androuins, le marquis de la Coste, le comte de Castellanne, le marquis de Blacons, le marquis de Langon, le comte de la Blache, le comte Antoine d'Agoult, le comte de Virieux, le comte de Morge, le baron de Challon, le comte de Marsanne, de Burle, d'Eymar, de Nomperre, de Champagny, Desprez de Crassier, le marquis de Biancourt, d'Aguesseau, le Chevalier de Maulette, le marquis de Lancosne, Freteau.

Cette conquête ne combloit cependant pas encore les désirs du tiers état. Pour que la prétention d'être une assemblée nationale ne lui fût pas disputée, il lui importoit d'avoir dans son sein, sinon le clergé et la noblesse en entier, du moins la majorité de ces deux ordres. Il ne pouvoit pas, quoique d'Orléans eût fait en sa faveur, dire que la chambre des députés du second ordre s'étoit réunie à lui, parce que cette chambre se trouvoit là où étoit la majorité de ses membres. Il n'y eut rien que les quarante-cinq gentilshommes laissés par d'Orléans au milieu de cette majorité ne tentassent pour la contraindre à venir aussi se perdre dans les communes. Comme sa persévérance ne venoit que de son attachement pour le

roi, on eut recours à un fort étrange expédient pour que ce motif même fût la cause de sa réunion au tiers-état. On prit des mesures qui donnèrent à la famille royale la conviction que le roi seroit assassiné si la majorité de la noblesse persistoit à faire une chambre séparée. Le comte d'Artois ayant fait part de cette découverte à la chambre, la majorité ne se rendit pas encore : *Qu'importe,* s'écria Cazalès, gentilhomme dont la réputation s'éleva depuis bien haut, *que le roi périsse? sauvons le royaume!*

Le Monarque voulant mettre fin à une séparation qu'il voyoit être le prétexte des troubles, manda le duc de Luxembourg qui présidoit la noblesse, et lui recommanda de dire de sa part à la chambre qu'il lui faisoit les plus vives instances de se réunir sans retard au tiers-état.

" Sire, lui répondit le duc de Luxembourg, ce n'est pas sa cause, c'est celle de la couronne que la noblesse défend aujourd'hui ; oui, sire, la cause de la couronne. La noblesse n'a rien à perdre à la réunion que votre majesté désire : une considération établie par des siècles de gloire et transmise de génération en génération, d'immenses richesses, et aussi les talens et les vertus de plusieurs de ses membres, lui assurent dans l'assemblée nationale toute l'influence dont elle peut être jalouse ; et je suis certain qu'elle y sera reçue avec

transport. Mais a-t-on fait observer à votre majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle ? Votre majesté n'ignore pas quel degré de puissance l'opinion publique et les droits de la nation décernent à ses représentans : elle est telle cette puissance, que l'autorité souveraine elle-même dont vous êtes revêtu, demeure comme muette en sa présence. Le pouvoir sans bornes existe avec toute sa plénitude dans les états-généraux, de quelque manière qu'ils soient composés ; mais leur division en trois chambres enchaîne leur action, et conserve la vôtre. Réunis ils ne connoissent point de maître, divisés ils sont vos sujets. *Le deficit* de vos finances, et l'esprit d'insubordination qui a infecté l'armée, arrêtent, je le sais, les délibérations de vos conseils ; mais il vous reste, sire, votre fidèle noblesse. Elle a dans ce moment le choix d'aller, comme votre majesté l'y invite, partager avec ses co-députés l'exercice de la puissance législative, ou de mourir pour défendre les prérogatives du trône. Son choix n'est pas douteux ; elle mourra, et elle n'en demande aucune reconnoissance ; c'est son devoir, mais en mourant elle sauvera l'indépendance de la couronne, et frappera de nullité les opérations de l'assemblée nationale, qui certainement ne pourra être réputée complette lorsqu'un tiers de ses membres aura été livré à la fureur de la

populace et au fer des assassins. Je conjure votre majesté de daigner réfléchir sur les considérations que j'ai l'honneur de lui présenter.

« M. de Luxembourg, répliqua le roi, mes réflexions sont faites ; je suis déterminé à tous les sacrifices ; *Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle.* Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres ; si ce n'est pas assez, *je le lui ordonne comme son roi, je le veux.* .... Que s'il est un de ses membres qui se croie lié par son mandat, son serment et son honneur à rester dans la chambre, qu'on vienne me le dire, j'irai m'asseoir à ses côtés, et je mourrai avec lui s'il le faut.

Ces mots, *Je le lui ordonne comme son roi, je le veux*, déterminèrent la noblesse à ne pas faire une plus longue résistance ; elle se mit à la discrétion de son ennemi. La chambre du clergé suivit cet exemple. Ainsi la victoire fut complette pour le troisième ordre. Il n'y eut plus en France que le seul tiers-état ; les deux autres ordres ne furent plus regardés que comme des victimes destinées à être immolées. Ce pouvoir formidable que prenoit tout à-coup le tiers-état, jetta d'Orléans dans la pleine confiance que rien désormais ne pourroit faire obstacle à l'accomplissement de ses projets personnels. Mais quelque dévoue-

ment que lui portât le tiers-état, il ne négligea point, en habile conspirateur, d'employer tous les autres moyens propres à accélérer le mouvement révolutionnaire qui devoit le mettre en possession du trône.

Fin du cinquième livre et du tome premier.





